Niveau(x) d'enseignement: 4 Numéro EDUQ : 8470792
Centre d'intérêt: 240

Robitaille, Jacqueline, 1947-.

L'expérience du placement d'adolescents et d'adolescentes en famille d'accueil : rapport final / par Jacqueline Robitaille avec la collab. des consultants Pierre Bouchard et Eliette Leblanc-Achille. -- Sainte-Thérèse : Centre de services sociaux Laurentides-Lanaudière, 1980. v, 256 p. ; 28 cm.

"Recherche subventionnée par le Comité de la recherche socio-économique, Ministère des affaires sociales (R5 320) et le Centre de services sociaux Laurentides-Lanaudière". Bibliogr.: p. 253-256.

Descripteur(s): *Placement *Famille *Adolescent *Problème familial *Attitude des parents *Relations parents-enfants *Caractéristiques familiales *Service social *Secondaire (Niveau)

Identificateur(s) de sujet: *Foyer d'accueil *Famille d'accueil *Caractéristiques de l'adolescent

---

Divers intervenants du milieu des affaires sociales s'interrogent sur la valeur du placement en famille d'accueil comme réponse aux difficultés des familles et sur son impact sur le développement de l'enfant ou de l'adolescent. Cette recherche porte spécifiquement sur l'expérience du placement d'adolescents en famille d'accueil, telle que vécue par les jeunes directement concernés et par leurs parents. Les principaux aspects abordés sont les caractéristiques des familles d'adolescents, celles des adolescents, le cheminement vers le placement, les relations parents-adolescents pendant le placement et l'intervention de la part du centre de services sociaux.

La population-cible de cette recherche regroupe l'ensemble des familles dont le Centre de services sociaux Laurentides-Lanaudière a placé au moins un adolescent (de 12 à 17 ans) en famille d'accueil entre mai 1976 et juin 1978. Sur 500 dossiers considérés, 225 placements correspondaient à un ensemble de critères prédéterminés. Ces cas ont été analysés à l'aide de données tirées des dossiers de la clientèle; de plus, des entrevues ont été menées avec le premier parent, le second parent et l'adolescent. Les données ont été recueillies en 1978 par le Centre de sondage de l'Université de Montréal.

Presque la moitié des adolescents placés provenaient de familles monoparentales ayant, pour la plupart, une femme à leur tête; les jeunes provenant de familles biparentales vivaient, dans la moitié des cas, au sein de famille "reconstituées" (comprenant un nouveau conjoint). Le placement touche un plus grand nombre de filles que de garçons; par ailleurs, très peu d'adolescents ont été placés à cause de leurs propres problèmes, la principale cause de placement étant les problèmes des parents. Les rencontres entre parents et adolescents durant le placement semblent avoir des effets positifs. Enfin, la majorité des bénéficiaires semblent satisfaits du placement en famille d'accueil.

Type de document: r
Région(s) administrative(s): 061

FIN

L'EXPERIENCE DU PLACEMENT D'ADOLESCENTS ET D'ADOLESCENTES EN FAMILLE D'ACCUEIL

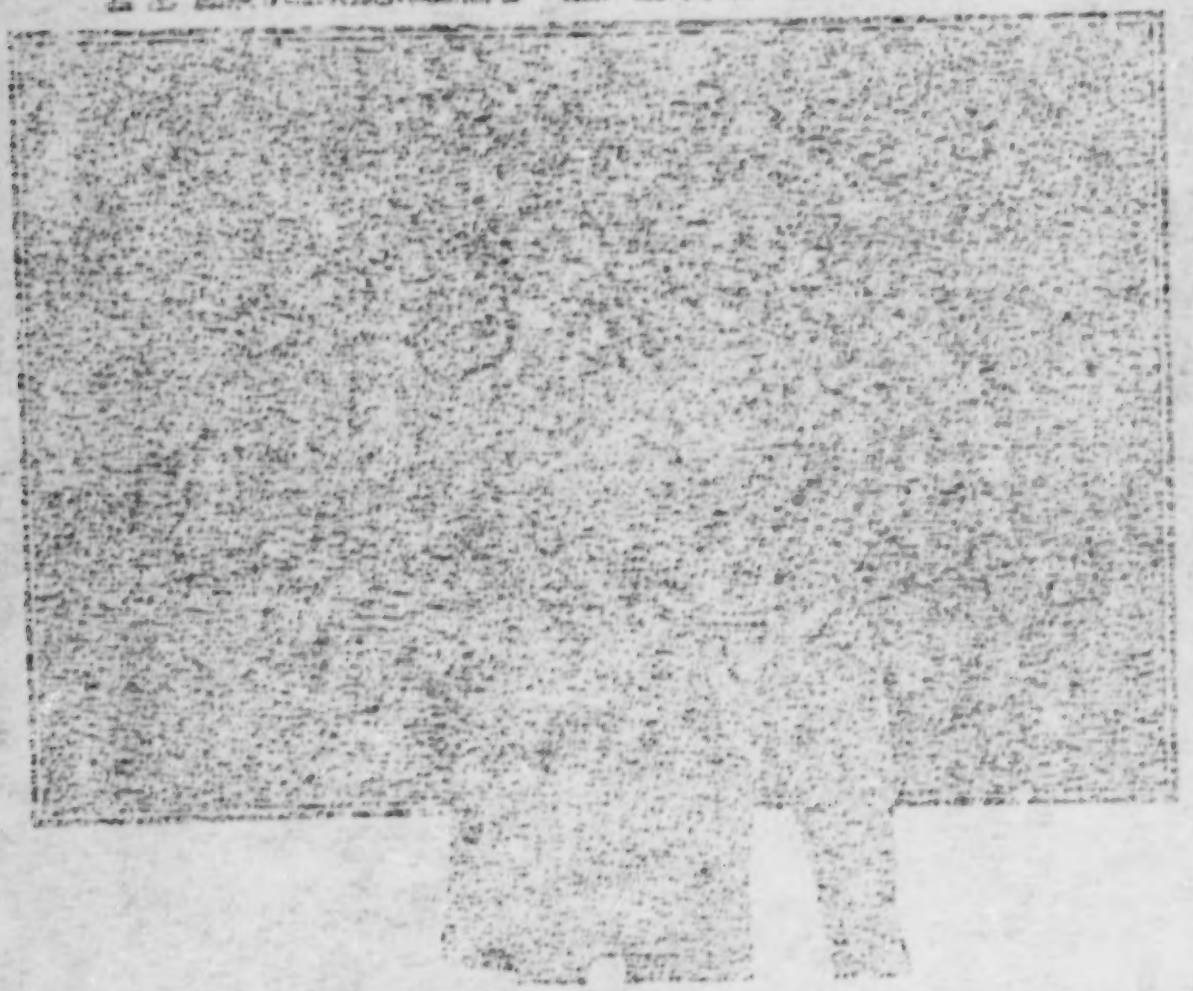

Jacqueline Rabitaille
Centre de Services Sociaux Laurentides-Lanaudière

EDUQ 8470792

L'EXPERIENCE DU PLACEMENT D'ADOLESCENTS ET D'ADOLESCENTES EN FAMILLE D'ACCUEIL

Rapport final

Recherche subventionnée par le Comité
de la recherche socio-économique,
ministère des Affaires sociales (RS 320)
et le Centre de services sociaux
Laurentides-Lanaudière

par: Jacqueline Robitaille

avec la collaboration
des consultants
Pierre Bouchard et
Eliette Leblanc-Achille

Centre de services sociaux Laurentides-Lanaudière
Ste-Thérèse
Juin 1980

Dépôt légal - 2e trimestre 1980
Bibliothèque nationale du Québec

REMERCIEMENTS

Ma gratitude la plus vive s'adresse aux mères, aux pères et aux adolescents qui ont accepté de partager avec les membres de l'équipe de recherche, pour le bénéfice des lecteurs, certains aspects parfois très difficiles de leur expérience du placement d'adolescent en famille d'accueil. Il va sans dire que leur contribution était irremplaçable et je souhaite que le présent rapport soit fidèle à leur témoignage.

Je désire remercier Jeannine Godbout, Directeur des services professionnels au Centre de services sociaux Laurentides-Lanaudière, et Jacques Desnoyers, intérimaire dans cette fonction au cours de l'année 1977-78, pour l'appui constant qu'ils m'ont successivement apporté dans ma démarche. J'ai également eu la chance de pouvoir bénéficier de l'encouragement et des commentaires pertinents de plusieurs membres de la Direction des services professionnels.

Il me faut souligner la précieuse collaboration d'un grand nombre de praticiens et du personnel de plusieurs services - en particulier celui des Archives - du Centre de services sociaux, collaboration qui fut toujours accordée avec beaucoup d'empressement.

Mes remerciements s'adressent d'une manière toute spéciale à Guylaine Castonguay, à Pierre Bouchard et à Eliette Leblanc-Achille qui, à tour de rôle, ont été étroitement associés au déroulement de la recherche. Assistante de recherche à l'automne 1978, Guylaine Castonguay a participé très efficacement à l'analyse des dossiers des bénéficiaires, à la cueillette des données et au codage des questionnaires. Pierre Bouchard, responsable de projet au Centre de sondage de l'Université de Montréal, a joué un rôle important dans la préparation et la supervision de la cueillette des données par les interviewers du Centre de sondage et

dans le traitement des données par ordinateur. Consultante particulièrement intéressée, disponible et vigilante, Eliette Leblanc-Achille s'est avérée une collaboratrice inestimable dans ce processus long et complexe que constituent l'analyse de données et la rédaction d'un rapport de recherche.

Je ne saurais terminer sans avoir souligné la qualité du travail de secrétariat effectué successivement par Céline Allard, Louise Aubin et Christiane Jolicoeur; la mise en page et la dactylographie du présent rapport sont l'oeuvre de cette dernière.

Je remercie vivement toutes les personnes qui ont été associées de près ou de loin aux différentes étapes de cette recherche et je souhaite avec elles que l'éclairage ainsi projeté sur la situation des familles d'adolescents et sur l'expérience du placement en famille d'accueil permette aux organismes du réseau des Affaires sociales de répondre d'une manière encore plus adéquate aux besoins des familles en difficulté.

TABLE DES MATIERES

		Page
	REMERCIEMENTS	I
	TABLE DES MATIERES	III
1.	CADRE DE LA RECHERCHE	1
1.1	La situation du placement au Québec, particulièrement en famille d'accueil	3
1.2	Recherches québécoises relatives au placement d'enfants	9
1.3	Objet de la recherche et hypothèses de travail	14
1.4	Plan du rapport de recherche	20
2.	METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE	21
2.1	Population visée	21
2.2	Sources des données	24
2.3	Instruments de cueillette: les questionnaires	26
2.4	Prise de contact avec les informateurs	28
2.5	Cueillette des données	29
2.6	Résultats de la cueillette de données	30
2.7	Codage des questionnaires, traitement et analyse des données	33
2.8	Représentativité des différents sous-groupes d'analyse	35
3.	CARACTERISTIQUES DES FAMILLES D'ADOLESCENTS	41
3.1	Description des familles	42
3.2	Description des parents	58
3.3	Résumé	82
4.	CARACTERISTIQUES DES ADOLESCENTS ET DES ADOLESCENTES	85
4.1	Caractéristiques personnelles	86
4.2	Perception des difficultés des adolescents avant leur placement	91
4.3	Activité scolaire ou professionnelle	99

		Page
4.4	Aspirations scolaires et professionnelles pour les adolescents	104
4.5	Quelques caractéristiques socio-culturelles	109
4.6	Résumé	119
5.	CHEMINEMENT VERS LE PLACEMENT	121
5.1	Problèmes à l'origine des placements d'après l'évaluation des praticiens	122
5.2	Problèmes à l'origine des placements d'après la perception des adolescents et des parents	130
5.3	Ancienneté des problèmes	133
5.4	Nombre d'enfants placés simultanément	134
5.5	Demandes d'aide antérieures	135
5.6	Origine de l'idée du placement	136
5.7	Démarche auprès du Centre de services sociaux	138
5.8	Offre de service de la part du Centre de services sociaux	143
5.9	Opinions sur la nécessité du placement	146
5.10	Résumé	148
6.	RELATIONS PARENTS-ADOLESCENTS PENDANT LE PLACEMENT	151
6.1	Quelques caractéristiques des placements	152
6.2	Rencontres entre parents et adolescents	156
6.3	Sentiments des adolescents et des parents	162
6.4	Aspirations au retour de l'adolescent	170
6.5	Résumé	173
7.	INTERVENTION DE LA PART DU CENTRE DE SERVICES SOCIAUX	175
7.1	Perception par les bénéficiaires des entrevues avec les praticiens	175
7.2	Attentes des bénéficiaires vis-à-vis le Centre de services sociaux	183
7.3	Evaluation sommaire du placement par les bénéficiaires	190
7.4	Résumé	197

	Page
8. COMPARAISON INTRA-FAMILIALE QUANT A CERTAINES DIMENSIONS DE L'EXPERIENCE DU PLACEMENT	199
8.1 Perception des difficultés des adolescents	200
8.2 Cheminement vers le placement	204
8.3 Relations parents-adolescents pendant le placement	208
8.4 Intervention du Centre de services sociaux	212
8.5 Normes de comportement pour les adolescents et les adolescentes	217
8.6 Résumé	225
CONCLUSION	227
Principaux résultats	228
Typologie des placements d'adolescents en famille d'accueil	242
Quelques pistes de recherche	250
BIBLIOGRAPHIE	253

1. CADRE DE LA RECHERCHE

Le placement d'enfants en milieu substitut - familles et centres d'accueil - suscite, depuis plusieurs années déjà, nombre d'interrogations dans le milieu des affaires sociales au Québec. Plusieurs se demandent, entre autres, si le placement en famille d'accueil constitue une réponse adéquate aux difficultés vécues par les familles - parents et enfants - et quel est son impact sur le développement de l'enfant et sur la dynamique familiale.

Voilà quelques-unes des questions de fond soulevées en 1977 par des praticiens et des gestionnaires du Centre de services sociaux Laurentides-Lanaudière lors d'entrevues effectuées en vue de l'élaboration du cadre de la présente recherche[1]. Notre enquête s'inscrit dans la foulée de ces interrogations, bien que nous n'ayons pas la prétention de croire qu'elle

---

1. Robitaille, Jacqueline, *Projet de recherche sur le placement d'enfants au Centre de services sociaux Laurentides-Lanaudière*, Service de recherche, Centre de services sociaux Laurentides-Lanaudière, 1977.

répondra à l'ensemble des questions soulevées.

Notre recherche porte spécifiquement sur *l'expérience du placement d'adolescents et d'adolescentes en famille d'accueil* telle que vécue par les *jeunes directement concernés et par leurs parents*; cette approche nettement phénoménologique du placement n'exclut pas, pour autant, l'analyse d'un certain nombre de données descriptives du placement et de la clientèle. Mentionnons que l'étude concerne les placements d'adolescents et d'adolescentes effectués entre mai 1976 et juin 1978 dans la région Laurentides-Lanaudière (68).

L'étude est centrée sur le placement des adolescents et des adolescentes parce que, déjà en 1977, une importante recherche sur le placement des enfants âgés de 0 à 12 ans était en cours à Montréal[2]; par ailleurs, à notre connaissance, aucun chercheur québécois ne s'était encore intéressé à la spécificité du placement à l'adolescence, malgré l'importance quantitative et qualitative de cette catégorie de placement. Mentionnons d'ailleurs que, dans la suite du rapport, le terme "adolescent" fera référence autant aux jeunes de sexe féminin que masculin, à moins qu'il ne soit utilisé spécifiquement dans le cadre d'une comparaison entre adolescents et adolescentes.

Les données analysées ont été recueillies grâce à un questionnaire administré dans le cadre d'interviews individuelles face-à-face avec les parents et les adolescents concernés. Une telle méthode comporte évidemment des limites, puisque plusieurs des dimensions explorées sont de l'ordre des perceptions, des sentiments ou des opinions. Nous nous expliquerons plus longuement sur cette question dans le chapitre suivant, portant sur la méthodologie de la recherche. Une deuxième limite dont l'analyse tiendra compte vient du fait que, lors des interviews, certains placements commençaient seulement, tandis que d'autres pouvaient être en cours depuis un ou deux ans ou même être terminés.

---

2. Vachon, Jacques et coll., *Les parents face au placement*, Département de service social, Université de Sherbrooke et Centre de services sociaux du Montréal métropolitain, Sherbrooke, 1979.

Dans le présent chapitre, nous décrirons brièvement la situation du placement en famille d'accueil au Québec au cours des dernières années et nous effectuerons un tour d'horizon des études québécoises sur la question, avant de présenter d'une manière plus détaillée les objectifs et les hypothèses de la recherche.

1.1 La situation du placement au Québec, particulièrement en famille d'accueil

Après l'augmentation considérable entre 1960 et 1970 du nombre de jeunes vivant en milieu substitut, le Québec a connu au cours des années 1970 un renversement de cette tendance pendant que se développait un intérêt marqué pour toute la question des soins d'accueil.

Il faut souligner le fait que l'accroissement du nombre d'enfants placés au Québec de 1960 à 1970 provenait presqu'exclusivement de l'essor du placement en famille d'accueil (voir tableau 1-1): tandis que l'effectif des jeunes vivant en institution - centres d'accueil - passait de 11,854 à 13,498 au cours de cette période, le nombre d'enfants placés en famille d'accueil était multiplié par 4.4 passant de 7,026 en 1960 à 31,115 en 1970. Ainsi, contrairement à la situation qui prévalait en 1960, les familles d'accueil hébergent chaque année, depuis 1965, environ les deux-tiers des jeunes québécois confiés en soins d'accueil.

TABLEAU 1-1: EVOLUTION DU NOMBRE DE JEUNES QUEBECOIS VIVANT EN FAMILLE D'ACCUEIL ET EN CENTRE D'ACCUEIL DE 1960 A 1978

ANNEE	FAMILLE D'ACCUEIL N	%	CENTRE D'ACCUEIL N	%	TOTAL 100%
1960 (nov.)*	7,026	37.2	11,854	62.8	18,880
1965 (nov.)*	20,352	60.7	13,152	39.3	33,504
1970 (mars)*	31,115	69.7	13,498	30.3	44,613
1975 (mars)**	20,292	62.7	12,051	37.3	32,343
1978 (avril)***	16,824	70.0	7,207	30.0	24,031

* Vachon, Jacques et coll., op. cit., tableau 1-1, p. 4.

** *Statistiques des Affaires sociales, Services Sociaux*, vol. 3, no. 7, déc. 1976, pp. 31, 52, 57 et 61.

*** *Opération 30,000, rapport final*, Association des Centres de services sociaux du Québec et ministère des Affaires sociales du Québec, 1979, pp. 335 à 393; les jeunes placés dans des ressources de groupe ont été regroupés avec ceux vivant en centre d'accueil.

La place prépondérante des ressources non-institutionnelles parmi les services de placement québécois ressort également d'une étude comparative Québec-Ontario[3] ayant surtout retenu l'attention parce qu'elle montrait qu'en 1970, le nombre d'enfants placés était de 40% plus élevé au Québec qu'en Ontario; en effet, cette analyse indique que la différence entre le Québec et l'Ontario doit être essentiellement attribuée au placement en famille d'accueil, le placement institutionnel atteignant alors un niveau comparable dans les deux provinces.

Dès 1971, s'amorce au Québec une diminution du nombre d'enfants placés en milieu substitut, diminution plus hâtive en famille qu'en centre d'accueil. En effet, de 1970 à 1978, l'effectif des jeunes vivant en famille

3. Boutin, Jean-Guy, "Etude comparative des statistiques de placement d'enfants au Québec et en Ontario", dans *Administration hospitalière et sociale*, octobre 1974, pp. 7 à 11.

d'accueil passe de 31,115 à 16,824, soit une diminution de 46%, revenant ainsi au niveau de 1963; les placements en centre d'accueil décroissent également de 47% au cours de cette période, mais cela se produit surtout vers la fin de la décennie. Cette diminution du nombre d'enfants placés n'a pas fait l'objet d'une étude systématique, mais au moins trois facteurs explicatifs peuvent, à notre avis, être invoqués: la baisse de la natalité, l'abaissement de l'âge de la majorité de 21 à 18 ans et, dans une certaine mesure, la prise de conscience chez les administrateurs et les praticiens du fait que le Québec avait un nombre d'enfants placés plus élevé qu'ailleurs.

Avec l'afflux des signalements effectués auprès des Centres de services sociaux depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur la protection de la jeunesse (1979), on peut se demander si, dans l'avenir, le nombre de jeunes québécois placés en milieu substitut continuera de diminuer, s'il se stabilisera ou si, au contraire, il connaîtra une nouvelle recrudescence.

Puisque notre recherche porte spécifiquement sur le placement en famille d'accueil à l'adolescence, il importe d'étudier ici la répartition par âge des jeunes placés en famille d'accueil au cours des années passées. Les données disponibles montrent que de 1974 à 1978, les adolescents - c'est-à-dire les jeunes âgés de 12 à 17 ans inclusivement - représentant une proportion de plus en plus grande des jeunes vivant en famille d'accueil (voir tableau 1-2); ainsi l'Opération 30,000 nous apprend qu'en avril 1978, 61% des jeunes placés dans ce type de ressource étaient des adolescents. Une bonne partie de ce phénomène s'explique par le vieillissement de la population des enfants en placement dû à la prolongation de leur séjour en milieu substitut: en effet, la même source révèle que, parmi les jeunes en placement en avril 1978, 62% des 12-13 ans, 59% des 14-15 ans et 55% des 16-17 ans vivaient en milieu substitut depuis plus de quatre années, les placements en famille d'accueil étant les plus susceptibles de durer ainsi plus de quatre ans[4]. Une proportion importante des jeunes de 12 ans et plus qui étaient placés en famille d'accueil en avril 1978 auraient donc atteint l'âge de l'adolescence au cours de leur placement.

---

4. *Opération 30,000, annexe statistique*, Association des Centres de services sociaux du Québec et ministère des Affaires sociales, 1979, tableaux B-118 et B-119.

TABLEAU 1-2: REPARTITION PAR AGE DES JEUNES VIVANT EN FAMILLE D'ACCUEIL, POUR L'ENSEMBLE DU QUEBEC ET LA REGION LAURENTIDES-LANAUDIERE, DE 1974 A 1978

PERIODES	ENSEMBLE DU QUEBEC			REGION LAURENTIDES-LANAUDIERE		
	0-11 ans	12-17 ans	TOTAL	0-11 ans	12-17 ans	TOTAL
Avril 1974 à mars 1975* (moyenne mensuelle)	49.5	50.5	100 % (20,616)	52.7	47.3	100 % (1,582)
avril 1975 à mars 1976** (moyenne mensuelle)	45.6	54.4	100 % (19,760)	47.1	52.9	100 % (1,555)
mars 1977***	39.8	60.2	100 % (18,473)	40.3	59.7	100 % (1,471)
avril 1978****	39.0	61.0	100 % (16,462)	Non disponibles		

* *Statistiques des Affaires sociales, Services Sociaux*, vol. 3, no. 7, déc. 1976, p. 61.

** *Statistiques des Affaires sociales, Services Sociaux*, vol. 4, no. 7, juin 1977, p. 59.

*** Ministère des Affaires sociales, données non-publiées fournies par le Service de la statistique.

**** *Opération 30,000, rapport final*, p. 381.

Cependant, des données disponibles seulement pour la région Laurentides-Lanaudière montrent que les adolescents et les adolescentes représentent environ la moitié des jeunes ayant fait l'objet d'un premier ou d'un nouveau placement en famille d'accueil entre 1976 et 1979 (voir tableau 1-3). Ce tableau indique également que les adolescents placés par le Centre de services sociaux Laurentides-Lanaudière sont orientés deux fois sur trois vers une famille d'accueil. Même si ces chiffres ne concernent qu'une des régions socio-sanitaires du Québec, ils indiquent l'importance du placement en famille d'accueil à l'adolescence.

TABLEAU 1-3: REPARTITION DES NOUVEAUX PLACEMENTS EN FAMILLE D'ACCUEIL SELON L'AGE DES JEUNES ET REPARTITION DES NOUVEAUX PLACEMENTS D'ADOLESCENTS SELON LE TYPE DE RESSOURCE, POUR LA REGION LAURENTIDES-LANAUDIERE (6-B), DE 1976 A 1979

PERIODES	NOUVEAUX PLACEMENTS EN FAMILLE D'ACCUEIL			NOUVEAUX PLACEMENTS D'ADOLESCENTS		
	0-11 ans	12-17 ans	TOTAL	Famille d'accueil	Centre d'accueil	TOTAL
Août 1976 à mars 1977	48.4	51.6	100 % (312)	62.2	37.8	100 % (259)
avril 1977 à mars 1978	50.7	49.3	100 % (505)	65.4	34.6	100 % (381)
avril 1978 à déc. 1978	Non disponibles			Non disponibles		
janv. 1979 à déc. 1979	42.9	57.1	100 % (550)	68.0	32.0	100 % (462)

L'accroissement du nombre de jeunes placés en milieu substitut, tout particulièrement en famille d'accueil, au cours des années 1960 n'a pas été sans préoccuper les personnes oeuvrant dans le secteur des services sociaux, qu'il s'agisse des praticiens et des administrateurs des Agences et des Centres de services sociaux ayant succédé à ces dernières, des planificateurs du ministère des Affaires sociales ou des chercheurs. C'est ainsi que la décennie '70 a vu surgir au Québec plusieurs études et enquêtes sur l'un ou l'autre aspect du placement en famille et/ou en centre d'accueil, de même que des livres blancs et des projets de loi visant, entre autres choses, à encadrer la pratique du placement de sorte que les droits des bénéficiaires - en particulier ceux des enfants - soient mieux respectés.

Attardons-nous un peu aux principes contenus dans ces livres blancs et projets de loi, puisque les différentes recherches sur le placement feront l'objet d'un examen plus détaillé dans la prochaine section de ce chapitre. On peut dire sommairement que les énoncés de politiques et les lois émanant des différents gouvernements qui se sont succédés pendant les années 1970 cherchent à encadrer la pratique du placement grâce aux principaux moyens suivants:

- en limitant le recours au placement puisqu'on affirme que les décisions prises au sujet d'un enfant doivent tendre à le maintenir dans son milieu naturel (*Loi sur la protection de la jeunesse*, 1977, articles 4 et 54);

- en fixant une échéance au placement ou à sa prolongation lorsqu'on doit recourir à une telle mesure (voir *Livre blanc sur l'adoption*, M.A.S., 1976, p. 34 et *Loi 24* article 56);

- en imposant une révision périodique de la situation du jeune afin de "vérifier si toutes les mesures sont prises pour assurer la réinsertion sociale et familiale de l'enfant" (*Loi 24*, article 57; voir aussi *Livre blanc sur l'adoption*, p. 35 et Opération 30,000);

- enfin, en favorisant l'adoption des jeunes lorsque cela est possible et

conforme à leurs intérêts (voir *Livre blanc sur l'adoption*, et Opération 30,000); la déclaration judiciaire d'abandon pour les enfants abandonnés de fait, envisagée dans le livre blanc sur l'adoption (pp. 31-40), doit être rendue possible sous peu dans le cadre de la révision du code civil.

Toutes ces mesures devraient permettre d'éviter que les jeunes n'entrent trop facilement dans l'engrenage du placement, particulièrement en famille d'accueil, et/ou qu'une fois placés ils ne le demeurent pendant de nombreuses années, comme cela semble avoir été le cas dans le passé. Toutefois, il reste beaucoup à faire - particulièrement au plan du développement de ressources et de services dits alternatifs - pour que cette réforme de la pratique du placement puisse porter ses fruits.

1.2 Recherches québécoises relatives au placement d'enfants

Voyons d'abord le bilan des recherches québécoises dans le champ du bien-être à l'enfance que traçait Jacques Vachon en 1973 au moment où il entreprenait son enquête sur *Les parents face au placement* et qu'il reprend dans son rapport final:

> *"Un survol rapide des études québécoises dans le domaine des soins d'accueil révèle qu'il s'agit de petites études dont les sources d'informations sont principalement des dossiers d'organismes. Dans l'ensemble, ces études traitent des familles d'accueil, des institutions, des organismes de placement. La fiabilité des études portant sur les raisons de placement est compromise en raison même de leur source d'informations. Peu de chercheurs ont utilisé les familles naturelles elles-mêmes comme source d'informations. De plus, il existe peu ou pas de données empiriques sur les attitudes parentales, les méthodes éducatives ("child-rearing practices"), les sentiments et les réactions des parents face à la situation de placement"* (Vachon, Jacques et coll., op. cit., p. 9).

Dès 1975, le ministère des Affaires sociales du Québec se proposait d'effectuer une recherche évaluative dans le domaine du placement d'enfants en milieu substitut, et prioritairement en famille d'accueil, afin d'en arriver à une politique en la matière[5]. Cette étude ambitieuse devait recueillir, à l'échelle du Québec, des données sur les dimensions suivantes:

- la clientèle des placements d'enfants en famille d'accueil: caractéristiques socio-démographiques et socio-économiques des familles bénéficiaires, caractéristiques des enfants placés, motifs de placement, impact du placement sur l'enfant et ses parents, etc.;

- les ressources de placement: caractéristiques des familles d'accueil, relations entre les familles d'accueil et les clients - enfants et parents -, perception qu'elles ont de leur rôle, etc.;

- l'intervention effectuée par les Centres de services sociaux: diagnostic, pronostic, pairage de l'enfant et de la ressource, formation et suivi de la famille d'accueil, etc.

Pour diverses raisons, ce projet de recherche dut être abandonné; toutefois, il connut des suites indirectes par la publication d'une analyse documentaire fort intéressante des services offerts aux familles ayant besoin de mesures de placement[6] et, plus récemment, par le biais de l'Opération 30,000.

En effet, ce vaste recensement de tous les enfants placés par les Centres de services sociaux et des jeunes en besoin de protection vivant

---

5. Rivet-Sabourin, Laurence, *Projet de recherche , Etude évaluative du programme de placement d'enfants*, Direction générale de la planification, ministère des Affaires sociales, Québec, 1975.

6. Rivet-Sabourin, Laurence, *Le placement d'enfants en famille d'accueil au Québec: bilan et prospective. Rapport 1: Analyse documentaire concernant les services offerts aux familles ayant besoin de services de placement*, Direction générale de la planification, ministère des Affaires sociales, Québec, 1976.

dans leur famille que constitue l'Opération 30,000 poursuivait deux objectifs interdépendants: obtenir une meilleure connaissance des caractéristiques et de la situation en 1978 de ces 30,338 enfants et, simultanément, effectuer une révision de leur cas de manière à identifier les jeunes susceptibles d'être réinsérés dans leur famille ou adoptés et ceux couverts par la nouvelle Loi sur la protection de la jeunesse, à partir du 14 janvier 1979.

C'est ainsi que le rapport final de l'Opération 30,000 trace le portrait des 16,324 enfants placés dans différents types de famille d'accueil au printemps 1978 et fait le point sur les interventions dont ils sont l'objet de la part des praticiens des Centres de services sociaux[7]. On y analyse certaines caractéristiques de ces enfants - sexe, âge, présence de handicaps et/ou de mésadaptation sociale, situation-problème vécue par l'enfant et/ou sa famille - de même que l'orientation de la pratique - loi encadrant la prise en charge du jeune, durée de placement continu, possibilité de réinsertion sociale, objectifs ultimes poursuivis et adéquation des ressources -. Ces données fondamentales, également disponibles pour les jeunes vivant en milieu naturel et en centre d'accueil, comportent un intérêt et une utilité indéniables tant pour la planification et la programmation des services et des ressources à l'échelle du Québec, que comme point de départ ou de référence pour d'autres recherches.

Il va sans dire que les Centres de services sociaux se sont également intéressés, depuis leur création, au placement d'enfants en famille d'accueil qui représente une part importante des services qu'ils rendent aux familles bénéficiaires. Compte tenu de la rareté des ressources par rapport aux besoins, on ne s'étonnera pas de constater que plusieurs des enquêtes menées dans ces organismes portent sur les familles d'accueil. Tel est le cas du profil socio-économique des familles d'accueil effectué en 1975-76 au Centre de services sociaux Richelieu[8]. Par ailleurs, le Centre de services sociaux

---

7. *Opération 30,000, rapport final*, pp. 373 à 394.

8. Bélanger, Diane, *Profil socio-économique des familles d'accueil de la région 5-C*, Division de la recherche, Centre de services sociaux Richelieu, Longueuil, 1976.

de l'Estrie a procédé en 1977 à une étude sur les attitudes parentales des familles d'accueil à l'égard des pré-adolescents et des adolescents placés chez eux[9]; la manière dont un groupe de jeunes placés en famille d'accueil perçoivent les attitudes d'acceptation, de rejet et de contrôle des parents substituts à leur endroit y est comparée avec la perception que des adolescents vivant en milieu naturel ont de ces attitudes chez leurs propres parents. Enfin, le Centre de services sociaux du Montréal métropolitain publiera sous peu les résultats d'une recherche ayant pour but d'évaluer l'utilisation de familles d'accueil de dépannage; le rapport doit comporter, entre autres, un certain nombre de caractéristiques des jeunes pour lesquels on a eu recours à ce type de ressource et certaines données sur ces placements.

L'étude des caractéristiques des bénéficiaires constitue un autre type de recherches entreprises par les Centres de services sociaux. L'analyse de la clientèle du programme "famille-enfance" effectuée au Centre de services sociaux de Québec[10] ne porte pas exclusivement sur des familles bénéficiaires de placement en famille d'accueil pour un ou plusieurs de leurs enfants; toutefois, au moment de l'étude, 77% des familles de ce programme avaient au moins un enfant en milieu substitut et 75% des enfants placés vivaient en famille d'accueil. Cette recherche, dont les données proviennent des dossiers, comporte une analyse détaillée des caractéristiques socio-démographiques et socio-économiques de l'ensemble des familles et ménages bénéficiaires du programme famille-enfance; on y trouve, en outre, quantité de données sur les services rendus aux parents et aux enfants et il est presque inutile de mentionner que le placement occupe une place prépondérante parmi les services analysés.

---

9. Bédard, Danielle et Martin Lemmans, *Familles d'accueil - Attitudes des parents et fonctionnement des enfants*, Service de recherche, Centre de services sociaux de l'Estrie, Sherbrooke, 1978.

10. Carrier, Gérard et coll., *Programme Famille-Enfance, Zone Québec. Rapport final I: Etude de la clientèle*, Service de la recherche, Centre de services sociaux de Québec, Québec, 1977.

Cependant, l'étude de Jacques Vachon sur les soins d'accueil à Montréal[11] représente, à notre avis, la recherche la plus importante dans le domaine du placement en milieu substitut au Québec. Cette enquête, menée auprès des parents naturels d'enfants de 0 à 12 ans placés pour la première fois en famille ou en centre d'accueil en 1974, a reproduit à Montréal un volet d'une très vaste recherche longitudinale effectuée à New-York et portant à la fois sur les enfants placés en soins d'accueil[12], leurs parents[13] et les agences ayant fait les placements[14]. L'importance de l'étude de Jacques Vachon découle principalement du fait qu'elle rompt avec l'approche traditionnelle dans le secteur du bien-être à l'enfance, approche qui s'inspirait presque uniquement de la théorie de la carence des soins maternels ("maternal deprivation"), pour s'inscrire dans une perspective tenant compte de l'environnement et des réactions parentales au placement:

> *"Une pratique sérieuse ne peut plus faire abstraction des facteurs d'environnement qui touchent les familles, de même que du récent concept de réaction émotionnelle des parents à la séparation filiale ("filial deprivation") qui traduit les sentiments ressentis par les parents naturels lors de la séparation d'avec leur enfant. Si l'on ne tient pas compte de ces éléments, les objectifs d'intervention risquent de devenir dysfonctionnels au bien-être des familles et des enfants."* (Vachon, Jacques et coll., op. cit., pp. 9-10).

Qu'il suffise de mentionner ici que cette approche permet aux chercheurs de mettre en évidence la situation souvent très précaire des familles, dont près de la moitié ne comptent qu'un parent et dont les deux-tiers

---

11. Vachon, Jacques et coll., op. cit.

12. Fanshel, David et Eugene B. Shinn, *Children in Foster Care: A Longitudinal Investigation*, Columbia University Press, New-York, 1977.

13. Jenkins, Shirley et Elaine Norman, *Filial Deprivation and Foster Care*, Columbia University Press, New-York, 1972 et *Beyond Placement, Mothers View Foster Care*, Columbia University Press, New-York, 1975.

14. Shapiro, Deborah, *Agencies and Children: A Child-Welfare Network's Investment in Its Clients*, Columbia University Press, New-York, 1976.

vivent au-dessous du seuil de la pauvreté. L'enquête montre également que les enfants de 0 à 12 ans entrent en placement plus souvent pour des motifs attribuables à la famille - problèmes de santé physique ou mentale des parents, négligence ou abus, dysfonction familiale, etc. - que pour leurs propres difficultés - comportement, etc. -. Enfin, lors du placement, les mères et les pères paraissent tristes de se séparer de leur enfant, ils s'inquiètent de lui et des soins qu'il recevra en milieu substitut, ils éprouvent des sentiments de vide et de solitude, parfois de colère ou, au contraire, de reconnaissance vis-à-vis les responsables du placement; en un mot, ils sont eux-mêmes bouleversés par le placement et, cela, pour longtemps.

Voilà, réduite à quelques pages, la situation de la recherche sur le placement au Québec, principalement en famille d'accueil. Tandis que certains chercheurs allaient de l'avant dans la voie ouverte avant 1973, c'est-à-dire l'analyse des dossiers de la clientèle et l'étude des ressources de placement, d'autres ouvraient de nouvelles pistes de recherche qui restent encore, dans une large mesure, à explorer.

1.3 Objet de la recherche et hypothèses de travail

Notre recherche, comme mentionné plus haut, porte sur *l'expérience du placement d'adolescents et d'adolescentes en famille d'accueil telle que vécue par les jeunes directement concernés et par leurs parents.*

Pourquoi entreprendre ainsi une nouvelle recherche sur *le placement en milieu substitut?* Rappelons d'abord qu'en avril 1978 plus de 24,000 jeunes québécois vivaient en milieu substitut; la pratique du placement d'enfants et d'adolescents au Québec ne peut donc pas être considérée comme quantité négligeable.

En outre, nous avons déjà souligné le fait que, depuis plusieurs années, le placement en milieu substitut est au coeur d'une controverse dans le réseau des affaires sociales. Pour certains, cette mesure représente

encore une panacée; d'autres, au contraire, la rejettent carrément n'y voyant qu'un cataplasme. Entre les tenants de ces positions extrêmes, plusieurs se demandent si le placement constitue une réponse adéquate aux difficultés rencontrées par les familles qui s'adressent aux établissements de services sociaux; à cet égard, l'Opération 30,000 montre qu'aux yeux des praticiens des Centres de services sociaux, l'existence de différents services remettrait en cause l'orientation de placement pour 24% des enfants placés. On s'interroge également dans ces organismes sur les résultats du placement en milieu substitut et sur ses conséquences pour les familles et les jeunes appelés à en faire l'expérience[15].

Pour quelles raisons effectuer une recherche sur le placement *en famille d'accueil*? La décision de centrer notre étude sur le placement en famille d'accueil de préférence au placement en centre d'accueil tient à trois facteurs principaux: 1) la différence existant entre les clientèles de ces deux types de ressources, d'ailleurs confirmée par l'Opération 30,000 qui indique que

> *"...les enfants placés en centres d'accueil et ceux placés en familles d'accueil présentent des caractéristiques et des problèmes différents; ces deux types de ressources répondent aux besoins de clientèles spécifiques..."* (*Opération 30,000, rapport final*, p. 474),

d'où la nécessité de choisir entre ces deux types de placements; 2) la nette prédominance du placement en famille d'accueil, tant par l'effectif des jeunes qui vivent dans des ressources de cette catégorie que par le nombre de nouveaux placements d'enfants et d'adolescents qui y sont effectués; 3) le fait que toutes les activités reliées au placement en famille d'accueil relèvent des Centres de services sociaux - ce qui n'est pas le cas de ceux en centre d'accueil -, d'où l'importance des préoccupations que ce type de placements y suscite.

---

15. Robitaille, Jacqueline, op. cit., pp. 3 à 15.

Pourquoi faire porter l'enquête sur le placement *d'adolescents* et *d'adolescentes* en famille d'accueil? Nous pensons avoir démontré plus haut que les récentes recherches québécoises sur le placement nous laissent dans l'ignorance la plus complète pour tout ce qui touche au placement à l'adolescence et, cela, malgré que près des deux-tiers des jeunes vivant en famille d'accueil soient des adolescents et, surtout, malgré le fait qu'environ la moit.é des nouveaux placements dans ce type de ressources impliquent des adolescents, d'après les données disponibles.

Pour quelles raisons, enfin, centrer notre étude sur *les bénéficiaires de placements* plutôt que sur les ressources? Il va sans dire que la pénurie de ressources, encore plus aiguë pour les adolescents, préoccupe intervenants et planificateurs du réseau. Cependant, nous avons été à même de constater que, plus rondamentalement, le milieu des affaires sociales s'interroge sur le bien-fondé du placement: quels sont les résultats du placement? doit-on continuer à effectuer des placements? quels autres types de services pourrait-on et devrait-on offrir aux familles et aux jeunes en difficulté? etc.

Etant donné l'ampleur et la complexité d'une recherche voulant répondre directement à des questions aussi fondamentales que celles-là, nous avons opté plus modestement pour une étude qui apporterait des éléments de connaissance susceptibles de servir de jalons dans le processus de réflexion collective sur le placement.

C'est ainsi que nous avons été amenée à nous intéresser aux bénéficiaires de placements en famille d'accueil. *Avant* - et en un sens *afin d'être en mesure* - d'évaluer les résultats du placement ou d'identifier les différents types de ressources et/ou de services "alternatifs" à développer, il nous a paru souhaitable et réaliste de commencer par mieux connaître les familles et les adolescents bénéficiaires de placements, les situations et les problèmes auxquels ils sont confrontés et la manière dont ils vivent le placement. L'éclairage ainsi projeté sur la réalité du placement en famille d'accueil devrait permettre au milieu de progresser dans sa réflexion et dans ses pratiques.

Tout ceci nous conduit à préciser encore davantage l'objet de la recherche en présentant *les grandes dimensions* à l'étude, leur contenu général et *les principales hypothèses* qui s'y rattachent.

Des recherches antérieures l'avaient montré - et la présente étude le confirme -, c'est essentiellement une entité familiale qui en vient à faire l'expérience d'un placement d'enfant ou d'adolescent en famille d'accueil. Voilà pourquoi le premier volet de l'enquête porte sur *les caractéristiques démographiques, socio-économiques et socio-culturelles des familles* appelées à voir un ou plusieurs de leurs jeunes placés en famille d'accueil. Cette analyse devrait permettre d'identifier des catégories de familles plus susceptibles de se trouver dans une telle situation.

A cet égard, nous faisons l'hypothèse que *le groupe des bénéficiaires de placements d'adolescents en famille d'accueil compte autant de familles vivant au-dessous du seuil de la pauvreté que de ménages vivant au-dessus de ce seuil.*

Même si, comme nous venons de le mentionner, la famille dans son ensemble est amenée à faire l'expérience du placement, il n'en reste pas moins que le jeune constitue le principal protagoniste du placement puisque c'est lui qui ira vivre en famille d'accueil. Notre deuxième grande dimension - celle des *adolescents placés en famille d'accueil* - comprend donc les caractéristiques des jeunes concernés, le genre de difficultés qu'ils rencontraient avant le placement, leur perception des rapports parents-adolescents, les normes de comportement auxquelles ils adhèrent, etc.

En ce qui a trait aux jeunes, nous posons par hypothèse que *les placements en famille d'accueil à l'adolescence impliquent un plus grand nombre de filles que de garçons.*

L'ensemble du processus conduisant les ménages au placement d'un adolescent en famille d'accueil constitue la troisième dimension de la présente recherche. Quelles sont les différentes catégories de problèmes

familiaux auxquels le placement d'adolescents en famille d'accueil est appelé à répondre? Comment ces problèmes évoluent-ils dans la famille jusqu'à ce qu'un placement soit envisagé? De quelle manière la famille entre-t-elle en contact avec le Centre de services sociaux? Comment le placement en vient-il à représenter la solution aux problèmes rencontrés? Voilà autant d'éléments essentiels à la compréhension du cheminement d'une famille vers un placement d'adolescent.

Par rapport à cette question, nous avons formulé les cinq hypothèses suivantes.

Les placements en famille d'accueil à l'adolescence sont attribuables aux principaux motifs suivants: d'abord les conflits dans les relations parents-adolescents - qui constituent d'ailleurs une raison de placement propre à l'adolescence -, ensuite les différents types de problèmes parentaux réunis et, enfin, les difficultés propres aux jeunes.

Les conflits dans les relations entre les parents et les adolescents à l'origine de nombreux placements en famille d'accueil découlent de l'écart existant entre eux à propos des normes régissant le comportement des adolescents et des adolescentes.

Les placements en famille d'accueil impliquent un plus grand nombre d'adolescentes que d'adolescents parce que les parents adoptent des règles de comportement plus strictes à l'endroit de leurs filles que de leurs garçons, risquant ainsi d'entrer plus souvent en conflit avec leurs adolescentes qu'avec leurs adolescents.

Par ordre décroissant, les demandes de service adressées au Centre de services sociaux proviennent des personnes suivantes: la mère et/ou le père du jeune, l'adolescent lui-même, un membre de la parenté et, en dernier lieu, divers professionnels en relation avec l'adolescent - médecin, professeur, policier, etc. -.

Dans la plupart des cas, il y a concordance entre la demande de service adressée au Centre de services sociaux et l'offre de service faite par cet organisme; de façon habituelle, l'une et l'autre portent spécifiquement sur un placement.

Puisque le placement sépare brusquement l'adolescent de sa famille, il importe de se pencher - et c'est le quatrième volet de l'étude - sur l'état des relations parent(s)-adolescent pendant et après le placement: fréquence des rencontres, satisfaction retirée, impact du placement sur les sentiments respectifs des parents et des jeunes et aspirations au retour de l'adolescent dans sa propre famille.

A cet égard, nous faisons l'hypothèse que le placement d'adolescents en famille d'accueil est loin de constituer un abandon des jeunes par leurs parents puisque, dans la plupart des cas, des relations assez étroites sont maintenues entre l'adolescent et au moins un de ses parents pendant le placement.

Enfin, pendant le placement, le ou les parents et l'adolescent ont de fortes chances de recevoir de l'aide de la part du Centre de services sociaux, que ce soit en rapport direct avec le placement ou en marge de celui-ci. Les services reçus et attendus du Centre de services sociaux par les bénéficiaires - parents et jeunes - constituent donc la cinquième et dernière grande dimension de la recherche. Ce volet comporte également certains éléments d'appréciation du placement de la part de l'adolescent et de son ou ses parents.

L'étude de ces cinq dimensions devrait apporter une bonne connaissance de la dynamique du placement.

1.4 Plan du rapport de recherche

Après avoir présenté les différentes étapes inhérentes à la cueillette et au traitement des données (chapitre 2), nous analyserons les caractéristiques des bénéficiaires de placements d'adolescents en famille d'accueil: d'abord les familles et les parents (chapitre 3), puis les adolescents eux-mêmes (chapitre 4).

Nous nous intéresserons ensuite au cheminement d'une famille vers le placement d'un adolescent (chapitre 5), aux relations parents-adolescents pendant le placement (chapitre 6) et aux services tant reçus qu'attendus du Centre de services sociaux par les bénéficiaires (chapitre 7). Dans l'étude de l'expérience du placement en famille d'accueil, le point de vue de l'ensemble des mères et celui de l'ensemble des pères seront fréquemment comparés avec la perception du groupe des adolescents.

Enfin, l'analyse des paires mère-adolescent et père-adolescent permettra d'appréhender la dynamique intra-familiale par rapport à certains aspects de l'expérience du placement (chapitre 8).

2. METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

Toute recherche comporte une série de démarches préparatoires et inhérentes à la cueillette et au traitement des données destinées à alimenter l'analyse. Le présent chapitre présente donc ces différentes opérations le plus succinctement possible.

2.1 Population visée par la recherche

La population-cible de cette recherche regroupe l'ensemble des familles dont le Centre de services sociaux Laurentides-Lanaudière a placé au moins un adolescent ou une adolescente en famille d'accueil entre le premier mai 1976 et le 30 juin 1978. De façon plus précise, *les familles retenues pour les fins de l'étude devaient avoir vécu au cours de la période à l'étude un placement répondant à tous les critères suivants:*

- le placement a été fait sous la responsabilité du Centre de services sociaux Laurentides-Lanaudière, ce qui élimine les placements utilisant des familles de la région Laurentides-Lanaudière (68) effectués d'une

manière privée ou sous la responsabilité d'autres Centres de services sociaux; bien que la famille naturelle de l'adolescent n'habite pas la région 6B, un placement peut être retenu exceptionnellement si la ressource vit dans la région et si ce placement relève du Centre de services sociaux Laurentides-Lanaudière;

- il s'agit du placement d'un(e) adolescent(e), c'est-à-dire d'un jeune âgé de 12 à 17 ans inclusivement au moment du placement;
- au début du placement, l'adolescent doit avoir été confié à une famille d'accueil, ce qui n'exclut pas la possibilité d'un séjour de "dépannage" en centre d'accueil le temps requis pour procéder à l'évaluation de la situation et/ou trouver une ressource adéquate - 21 jours maximum -; précisons qu'au moment de l'enquête, l'adolescent peut se trouver en famille d'accueil, en centre d'accueil, chez ses parents, seul en appartement, etc.;
- la durée du placement spécifiquement en famille d'accueil doit être au minimum d'un mois;
- les membres de la famille sont francophones ou en mesure de participer à une interview en français; ce critère n'exclut que quelques familles puisque la région Laurentides-Lanaudière comprend seulement 10% d'anglophones;
- il doit s'agir d'un premier ou d'un nouveau placement de l'adolescent en famille d'accueil et non simplement d'un déplacement, c'est-à-dire un changement de ressource; l'adolescent, tout comme ses frères et soeurs, peut avoir fait l'expérience de placement(s) antérieur(s) en famille ou en centre d'accueil;
- lorsque, dans la même famille, plus d'un adolescent a été placé en famille d'accueil au cours de la période étudiée, la recherche ne porte que sur le placement d'un seul d'entre eux, choisi au hasard.

L'examen de plus de 500 dossiers d'adolescents placés par le Centre de services sociaux Laurentides-Lanaudière pendant la période étudiée a permis de retenir 225 placements qui répondaient à chacun de

ces critères; les jeunes concernés et leurs familles constituent donc la population à l'étude.

Voici les motifs pour lesquels près de 300 placements ont été exclus:

- placements en centre d'accueil (53%);
- placements antérieurs à la période à l'étude parce que déjà en cours lors de l'ouverture du dossier au Centre de services sociaux Laurentides-Lanaudière (21%); la plupart de ces placements constituent des cas de transfert de responsabilité de la part d'un autre Centre de services sociaux;
- frère ou soeur de l'adolescent déjà retenu pour l'enquête (12%);
- placement d'une durée inférieure à un mois (5%);
- famille unilingue anglophone (4%);
- jeune n'ayant pas l'âge requis lors du placement (3%) et
- aucun membre adulte de la famille n'habitant la région (1%).

Précisons que l'enquête a été menée auprès des 225 familles retenues - et non d'un échantillon - étant donné le nombre relativement restreint de placements d'adolescents au Centre de services sociaux Laurentides-Lanaudière et les risques de refus de la part des informateurs, compte tenu de l'objet de la recherche. La période initialement prévue pour l'étude - de janvier à décembre 1977 - a dû être étendue de mai 1976 à juin 1978 pour atteindre un nombre de cas permettant une analyse quantitative valable.

Une fois la population de l'étude ainsi constituée, les praticiens responsables des cas furent informés de la sélection de ces familles pour les fins de la recherche afin qu'ils puissent faire valoir leurs objections à une telle démarche; quelques rares placements furent ainsi exclus, soit à cause de l'état psychologique des parents, soit par crainte de retombées préjudiciables à l'adolescent.

2.2 Sources des données

Les données analysées dans le cadre de la recherche proviennent de deux sources différentes: les dossiers de la clientèle et les bénéficiaires eux-mêmes.

2.2.1 Les dossiers de la clientèle

Lors de l'examen des dossiers pour la constitution de la population à l'étude, certaines données y ont été puisées; il s'agit, outre les renseignements permettant de communiquer avec les bénéficiaires, des éléments suivants:

- sexe et âge de l'adolescent;
- date du début du placement à l'étude;
- catégorie de placement - volontaire vs judiciaire -;
- raison de placement - diagnostic -;
- secteur de résidence de la famille naturelle.

Quelques explications s'imposent à propos de la codification des raisons de placement indiquées au dossier. Le détail des catégories utilisées sera présenté au chapitre 5; attardons-nous ici à la méthode utilisée.

La raison de placement a été identifiée à partir des informations figurant dans la section "évaluation" du dossier - problème présenté, description de la situation, problème évalué et diagnostic -; en outre, le rapport d'évaluation psycho-sociale pour la Cour, s'il y a lieu, et l'ordonnance de placement de la Cour pour les cas de placements judiciaires ont été utilisés. *L'opération visait à rendre compte le mieux possible du jugement professionnel - praticien social, psychologue-consultant, juge, etc. - ayant présidé à la décision du placement en famille d'accueil.*

Nous avons cherché à identifier la *raison principale ou fondamentale du placement*, laissant de côté des facteurs circonstanciels tels la séparation ou le décès antérieurs des parents, à moins qu'ils ne constituent la raison

principale; en effet, ces éléments entourant le placement sont appelés à réapparaître au cours de l'analyse comme variables indépendantes.

Les catégories de raisons ont été établies par le chercheur principal et la consultante à partir d'un échantillon d'une centaine de dossiers retenus pour la recherche. Le chercheur principal et l'assistante de recherche ont ensuite codé les raisons de placement pour les autres dossiers en respectant la méthode établie au préalable.

2.2.2 Les bénéficiaires

Les bénéficiaires représentent la principale source de données utilisée. En effet, dans la mesure du possible, les parents et l'adolescent ayant fait l'expérience du placement à l'étude devaient être interviewés, et ce séparément. Etant donné que le premier parent interviewé représente le principal informateur, quelques précisions s'imposent sur le choix du premier et du deuxième parents.

Lorsque l'adolescent vivait avec ses deux parents au moment du placement, *le premier parent est habituellement la mère* parce que, au Québec, les mères assument la plupart du temps le rôle de principal agent éducatif. Chez les conjoints séparés ou divorcés, le parent ayant la garde de l'adolescent constitue le premier informateur. Enfin, dans certains cas où aucun des parents n'était disponible - décès, éloignement, hospitalisation prolongée, etc. -, un autre membre adulte de la famille ou de la parenté a pu être interviewé s'il connaissait bien l'adolescent et les circonstances du placement - il s'agit souvent d'une famille d'accueil parentale -.

Règle générale, le père représente le second parent au sein des familles biparentales. Chez les conjoints séparés ou divorcés avant le placement, le deuxième parent a été interrogé pourvu qu'il ait maintenu des relations assez étroites avec l'adolescent; sinon, un nouveau conjoint du premier parent a pu, dans certains cas, être considéré comme deuxième parent "substitut" s'il vivait avec l'adolescent depuis plusieurs mois ou années au moment du placement. Toutefois, dans la moitié des familles, il

n'y avait pas de second parent éligible; tel était évidemment le cas parmi les parents en situation de veuvage et lorsqu'un membre de la famille ou de la parenté constituait le premier parent interviewé.

2.3 Instruments de cueillette: les questionnaires

C'est au cours d'interviews individuelles face-à-face que les données furent recueillies.

On a pu retenir la méthode du questionnaire composé d'une majorité de questions fermées grâce à l'état actuel de développement de la recherche sur le placement d'enfants. En effet, même si aucune d'entre elles ne porte spécifiquement sur l'adolescence, les quelques recherches américaines et québécoises effectuées jusqu'à maintenant sur le placement d'enfants ont permis d'acquérir des connaissances et de développer des instruments qui nous ont été utiles. Mentionnons entre autres l'enquête de Jenkins et Norman citée précédemment et, en particulier,le schéma d'entrevue élaboré dans le cadre de cette étude, puis traduit par l'équipe de Jacques Vachon pour la reproduction québécoise de la recherche américaine; cet instrument, mis à notre disposition, présentait un intérêt particulier du fait qu'il s'adresse aux familles bénéficiaires elles-mêmes tout comme nos questionnaires.

Deux questionnaires différents ont été préparés pour les parents - celui du premier parent et celui du second parent - et un troisième pour l'adolescent[1].

Tel que mentionné plus haut, le premier parent représente généralement l'informateur principal; le questionnaire qui lui est destiné comprend donc les questions portant sur les aspects descriptifs du placement - durée, type de ressource, identité de la personne ayant fait la demande de service, etc. - et sur les dimensions subjectives - degré de nécessité du placement, réactions personnelles au placement, évaluation de l'utilité du placement, etc. -.

---

1. Des exemplaires de ces trois questionnaires sont disponibles, sur demande, à la Direction des services professionnels du Centre de services sociaux Laurentides-Lanaudière.

Celui préparé pour le deuxième parent reprend toutes les questions faisant appel aux opinions et aux sentiments de l'informateur, laissant de côté les aspects "objectifs".

Quant au questionnaire des adolescents, on y retrouve à la fois les questions d'ordre objectif et subjectif, en prévision des situations où seul s'adolescent pourrait être interviewé.

Voici les principales dimensions investiguées et, pour chacune d'entre elles, quelques-unes des variables qui la composent:

- *les caractéristiques des familles bénéficiaires:*
  a) au plan démographique: âge des parents, composition du ménage au moment du placement, nombre d'enfants, etc.;
  b) au plan socio-économique: sources de revenus, occupation des parents, conditions de logement, etc.;
- *les caractéristiques des adolescents:* sexe, âge, placements antérieurs, fréquentation scolaire, etc.;
- *le processus conduisant au placement:* problème(s) à l'origine du placement, leur "ancienneté" dans la famille, demande de service au Centre de services sociaux - personnes, type de demande, connaissance préalable du Centre de services sociaux -, offre de service de la part du Centre de services sociaux, etc.;
- *le déroulement du placement:* type de ressource, durée du placement, relations entre l'adolescent et ses parents pendant le placement, services reçus par les bénéficiaires, attentes à l'endroit du Centre de services sociaux, etc.;
- *l'univers socio-culturel des familles* - parents et adolescents -: valeurs les plus importantes, normes de comportement pour les adolescents et les adolescentes, attitudes des parents envers les adolescents et, réciproquement, celles des adolescents à l'égard des parents, etc.

Le chercheur principal a préparé les ébauches de questionnaires et, par la suite, les a retravaillées avec les consultants.

Un pré-test a été mené par le chercheur principal auprès d'une dizaine de parents en décembre 1977 et avec autant d'adolescents et adolescentes en juin 1978; par la suite, quelques modifications furent apportées aux différents questionnaires.

2.4 Prise de contact avec les informateurs

Préalablement aux interviews, une lettre du Centre de services sociaux Laurentides-Lanaudière prévenait les parents et les adolescents de la tenue d'une enquête sur le placement en famille d'accueil. Afin de respecter le droit à la confidentialité de leur dossier garanti par la "Loi sur les services de santé et les services sociaux" (1971), cette lettre informait les bénéficiaires - parents et adolescents de 14 ans et plus - de leur droit de refuser l'interview et leur recommandait, le cas échéant, de communiquer avec le Centre de services sociaux. Dans le cas d'interviews avec des jeunes de 12 et 13 ans, une autorisation écrite a été demandée aux parents. Enfin, les familles d'accueil ont également reçu une lettre expliquant les objectifs poursuivis par l'enquête.

Toutefois, le ralentissement dans la distribution du courrier survenu en septembre 1978 a empêché, dans plusieurs cas, le retour des autorisations des parents requises pour l'interview des adolescents de moins de 14 ans. Puisque cette pratique, expressément recommandée par le Service du contentieux du Centre de services sociaux Laurentides-Lanaudière, risquait de compromettre le succès de 25 interviews avec des adolescents, une solution de rechange fut trouvée: le chercheur principal et l'assistante de recherche effectueraient ces interviews parce que, dans leur cas, une simple autorisation du Directeur des services professionnels du Centre de services sociaux Laurentides-Lanaudière leur permettait d'entrer directement en contact avec les bénéficiaires de l'organisme sans que cela n'entrave la confidentialité du dossier de ces derniers.

Une vingtaine de parents et une dizaine d'adolescents exprimèrent ainsi le désir de ne pas être interviewés; il va sans dire que leur volonté fut respectée.

2.5 Cueillette des données

La réalisation des interviews fut confiée au Centre de sondage de l'Université de Montréal. En effet, cet organisme dispose des ressources humaines et matérielles nécessaires pour mener à terme une telle opération; de plus, les standards professionnels du Centre étant reconnus, la confidentialité des données fournies par les informateurs était, de ce fait, assurée.

La cueillette des données s'est effectuée au cours de deux périodes distinctes pour des raisons d'attribution du budget; les interviews avec la plupart des parents eurent lieu en février et mars 1978, tandis que celles avec les adolescents et quelques parents - ceux dont les adolescents avaient été placés en famille d'accueil entre janvier et juin 1978 - se déroulèrent en octobre 1978.

Les interviewers du Centre de sondage participèrent à une session de formation visant à les familiariser à la fois avec la réalité du placement en famille d'accueil et avec les questionnaires comme tels. Le Centre de sondage a assuré l'encadrement et la supervision des interviewers sur le terrain.

Les interviewers ont rencontré les informateurs seul à seul. Les interviews avec les parents ont eu lieu au domicile des bénéficiaires; par contre, les interviewers ont cherché à rencontrer les adolescents à l'extérieur de la famille, naturelle ou d'accueil selon le cas, - en particulier à l'école pour ceux qui la fréquentaient - pour favoriser la plus grande liberté d'expression possible. Les informateurs ayant déjà été prévenus, les interviewers se présentaient sans rendez-vous au lieu de l'entrevue de manière à minimiser le taux de refus.

Cinq tentatives devaient être faites avant de renoncer à rejoindre un parent ou un adolescent. Il va sans dire qu'au cours de cette période, il a fallu entreprendre de nombreuses démarches afin de retracer l'adresse de certains informateurs, la population à l'étude étant caractérisée par une grande mobilité: déménagement des familles naturelles, déplacement des adolescents d'une famille d'accueil à une autre ou à un centre d'accueil, fugue, retour dans la famille naturelle, nouveau placement, ...

2.6 Résultats de la cueillette de données

Les multiples opérations préparatoires et inhérentes à la cueillette des données se sont finalement avérées fructueuses. Voici un aperçu des résultats obtenus.

Le taux de réponse des parents représente 64.5% des 313 personnes éligibles à titre de premier ou de deuxième parent. Mentionnons cependant qu'au moins un parent a été rejoint dans 70.8% des familles.

TABLEAU 2-1: RESULTATS DES INTERVIEWS AUPRES DES PARENTS

		NOMBRE	POURCENTAGE
Impossibilité d'interviewer le parent:		31	9.9
- *logement inoccupé*	*1*		
- *déménagé*	*11*		
- *aucune réponse*	*5*		
- *âge ou maladie*	*2*		
- *absence prolongée - hospitalisation, voyage, etc. -*	*12*		
Refus:		80	25.6
- *sur réception de la lettre*	*36*		
- *à la porte:*			
. *de la part du ménage*	*9*		
. *de la part de l'informateur*	*35*		
Questionnaires complétés		202	64.5
Total des parents éligibles		313	100 %
Veto de la part des praticiens		11	-
Eloignement - plus de 100 milles de Montréal -		1	-
TOTAL DES PARENTS		325	-

Quant aux adolescents, leur taux de réponse s'élève à 69.2%, calculé sur la base d'un total de 214 placements. Une faible proportion de refus de la part de ce groupe a permis d'obtenir un taux de réponse élevé malgré le grand nombre de cas où il a été absolument impossible de retrouver quelque adresse que ce soit; en effet, certains placements datant de deux ans, le

risque était grand que les adolescents, devenus majeurs, aient quitté leur famille et que le Centre de services sociaux Laurentides-Lanaudière ait fermé leur dossier, rendant ainsi extrêmement difficile la tâche de les retracer.

TABLEAU 2-2: RESULTATS DES INTERVIEWS AUPRES DES ADOLESCENTS

		NOMBRE	POURCENTAGE
Impossibilité d'interviewer l'adolescent:		42	19.6
- *adresse inconnue au départ*	*17*		
- *déménagé*	*16*		
- *aucune réponse*	*4*		
- *absence prolongée - fugue, voyage, etc. -*	*5*		
Refus:		24	11.2
- *sur réception de la lettre*	*10*		
- *à la porte:*			
. de la part du ménage	*3*		
. de la part de l'informateur	*11*		
Questionnaires complétés		148	69.2
Total d'adolescents éligibles		214	100 %
Veto de la part des praticiens		5	-
Eloignement - plus de 100 milles de Montréal -		5	-
Handicap mental		1	-
TOTAL DES ADOLESCENTS		225	-

En dernier lieu, il importe de souligner le fait que, dans 91 cas, l'adolescent et sa mère ont été interviewés, de même que l'adolescent et son père dans 49 cas; l'analyse par paires "parent-adolescent" pourra donc être effectuée, permettant ainsi d'explorer la dynamique des familles ayant fait l'expérience du placement d'un adolescent en famille d'accueil.

2.7 Codage des questionnaires, traitement et analyse des données

Une fois la cueillette des données terminée, commencèrent la codification des réponses aux questions ouvertes et le codage des questionnaires.

Pour chaque question ouverte, une liste exhaustive des réponses fournies par les informateurs servit à l'élaboration des catégories de codification. Dans la mesure du possible, on a cherché à uniformiser la catégorisation des réponses des parents et de celles des adolescents; cependant, pour les questions subjectives - sentiments, opinions, etc. -, des catégories propres à chaque groupe ont été juxtaposées à des catégories communes.

Le codage des questionnaires comporte principalement la vérification des réponses aux questions fermées et le codage des réponses aux questions ouvertes à l'aide des catégories de codification préalablement établies. Mentionnons le fait que ces opérations ont été effectuées une première fois, puis vérifiées par une autre personne afin de minimiser les risques d'erreur.

Le traitement des données par ordinateur a été effectué au Centre de sondage de l'Université de Montréal au moyen du "Statistical Packadge for Social Sciences" (S.P.S.S.).

L'analyse des données a porté, dans un premier temps, sur des distributions de fréquences - effectifs, pourcentages, modes, médianes et/ou moyennes - et, dans un deuxième temps, sur des tableaux croisés mettant en relation deux variables ou plus - analyse multi-variée -. Au cours de ce processus, la très grande majorité des variables ont été mises en relation avec au moins les six variables indépendantes suivantes:

- sexe de l'adolescent placé en famille d'accueil;
- âge de l'adolescent lors du placement;
- type de famille au plan démographique;
- type de famille au plan socio-économique;
- problème à l'origine du placement;
- catégorie de placement - volontaire vs judiciaire -.

Le test du chi-carré (X^2) a été utilisé pour déterminer s'il y a ou non association entre une variable indépendante et une variable dépendante, avec un degré de certitude de .95 pour un test bilatéral; par conséquent, toutes les relations entre deux variables ou plus présentées dans ce rapport ont au moins 95 chances sur 100 d'être fondées. Les résultats de l'analyse multi-variée figurent dans le rapport d'abord pour permettre une meilleure compréhension des phénomènes à l'étude, mais également pour alimenter des recherches ultérieures.

Il peut être utile de souligner que le modèle d'analyse retenu fera porter alternativement l'attention sur trois sous-groupes différents suivant l'objet à l'étude. Ces sous-groupes sont les suivants:

- les 186 familles différentes auxquelles appartiennent nos 350 informateurs; pour ce sous-groupe d'analyse, les données émanent de 153 premiers parents et de 33 adolescents, ces derniers étant considérés comme informateurs-clé en l'absence de parents-informateurs; ce sous-groupe servira à l'analyse des caractéristiques des familles et du processus conduisant au placement (chapitres 3 et 5);
- les 202 parents interviewés: ce sous-groupe permettra l'étude des caractéristiques des parents et de toutes leurs réactions personnelles en rapport avec le placement (chapitre 3, 6 et 7 principalement);
- les 148 adolescents interviewés: l'analyse des données fournies par ce sous-groupe portera sur les caractéristiques des jeunes et sur leurs réactions subjectives (chapitre 4, 6 et 7 principalement).

2.8 Représentativité des différents sous-groupes d'analyse

Les différents sous-groupes d'analyse ne comprennent pas l'ensemble des membres de la population à l'étude puisque, dans chacun d'entre eux, un certain nombre de sujets ont été exclus à cause de leur refus ou de l'impossibilité de les rejoindre. Par conséquent, nous voilà confrontés à la question de leur représentativité: l'analyse des données fournies par chacun de ces sous-groupes procurera-t-elle une image fidèle de la réalité des 225 placements d'adolescents à l'étude?

Voyons d'abord quelle proportion de la population représente chaque sous-groupe:

- les 186 familles et placements distincts constituent 82.7% des 225 familles et placements à l'étude;
- les 202 parents interviewés concernent 68% des 225 placements retenus;
- les 148 adolescents rencontrés représentent 65.8% des 225 jeunes placés en familles d'accueil.

Dans tous les cas, au moins les deux-tiers des membres de la population font partie des sous-groupes d'analyse, ce qui est très convenable.

Dans le but de vérifier la représentativité de ces sous-groupes, nous les avons comparés à l'ensemble des 225 placements retenus lors de l'examen des dossiers et, cela, par rapport à six variables pour lesquelles les données étaient disponibles au Centre de services sociaux. *Le tableau 2-3* présente la distribution des 225 placements quant à ces variables, ce qui constituera la distribution-maîtresse utilisée ici.

TABLEAU 2-3: CARACTERISTIQUES DE BASE DE L'ENSEMBLE DES ADOLESCENTS OU DES PLACEMENTS RETENUS POUR L'ETUDE

	N=225
SEXE DE L'ADOLESCENT:	
Féminin	61.3
Masculin	38.7
TOTAL	100 %
AGE DE L'ADOLESCENT AU PLACEMENT:	
12 ans	12.5
13 ans	14.2
14 ans	20.0
15 ans	24.9
16 ans	17.3
17 ans	11.1
TOTAL	100 %
SECTEUR DE RESIDENCE DE LA FAMILLE NATURELLE:	
Joliette	27.1
Repentigny	13.8
Ste-Agathe	7.1
St-Jérôme	24.9
Ste-Thérèse	25.8
Hors-région	1.4
TOTAL	100 %

DATE DU PLACEMENT:	
Mai à août 1976	14.2
Septembre à décembre 1976	16.1
Janvier à avril 1977	13.0
Mai à août 1977	17.0
Septembre à décembre 1977	19.6
Janvier à avril 1978	16.5
Mai à juin 1978	3.6
TOTAL	100 %

TYPE DE PLACEMENT:	
Volontaire	49.3
Judiciaire	50.7
TOTAL	100 %

PROBLEME EVALUE A L'ORIGINE DU PLACEMENT:	
Difficultés matérielles de la famille et/ou de l'adolescent	1.3
Problèmes de l'adolescent lui-même	9.3
Problèmes d'ordre personnel d'un ou des parents	18.7
Difficultés d'un ou des parents dans l'exercice du rôle parental	20.4
Conflits dans les relations familiales	31.1
Combinaison de deux types de problèmes	19.1
TOTAL	100 %

L'analyse effectuée à l'aide du chi-carré (X^2) révèle, avec un degré de certitude de .95, que les trois sous-groupes sont parfaitement représentatifs quant aux variables retenues.

Pour ce qui a trait aux 186 placements, tous les résultats des tests de chi-carré sont non-significatifs[2]: il n'y a donc pas de différence notable entre ce sous-groupe et l'ensemble des 225 placements à l'étude.

Le sous-groupe de 202 parents se révèle également représentatif de la population du point de vue des six variables analysées au moyen du chi-carré[3].

On a, en outre, vérifié la représentativité du sous-groupe des 120 mères et de celui des 66 pères qui s'avèrent tous deux conformes à la population. Il importe toutefois de souligner *l'existence de deux tendances marquées, mais non-significatives à .95.* Tout d'abord, on observe que les pères interviewés ont des adolescents qui tendent à être plus âgés au moment du placement que l'ensemble des jeunes: il se trouve moins de jeunes de 12 à 14 ans et plus de 15 à 17 ans lors du placement parmi eux.

---

2. *Tests pour les 186 placements:*
   a) sexe: $X^2 = 0.36$ avec 1 degré de liberté (dl);
   b) âge de l'adolescent au placement: $X^2 = 1.63$ avec 5 dl;
   c) sexe et âge combinés: $X^2 = 2.18$ avec 5 dl;
   d) secteur de résidence: $X^2 = 0.31$ avec 5 dl;
   e) date du placement: $X^2 = 1.21$ avec 6 dl;
   f) type de placement: $X^2 = 0.04$ avec 1 dl;
   g) sexe et type de placement combinés: $X^2 = 0.42$ avec 1 dl;
   h) problème évalué: $X^2 = 3.96$ avec 15 dl et
      $X^2 = 0.84$ avec 4 dl.

3. *Tests pour les 202 parents:*
   a) sexe: $X^2 = 0.99$ avec 1 degré de liberté (dl);
   b) âge de l'adolescent: $X^2 = 1.28$ avec 5 dl;
   c) sexe et âge de l'adolescent: $X^2 = 5.78$ avec 5 dl;
   d) secteur de résidence: $X^2 = 0.82$ avec 5 dl;
   e) date du placement: $X^2 = 2.77$ avec 6 dl;
   f) type de placement: $X^2 = 0.63$ avec 1 dl;
   g) sexe et type de placement: $X^2 = 1.93$ avec 1 dl;
   h) problème évalué: $X^2 = 10.33$ avec 15 dl et
      $X^2 = 1.77$ avec 4 dl.

Par ailleurs, chez les mères interrogées, les placements ont moins tendance à découler de problèmes généraux des parents et plus à provenir de conflits dans les relations familiales. Ces observations, qui n'invalident pas la représentativité des deux sous-groupes, peuvent aider à comprendre certains résultats présentés plus loin.

Mentionnons, enfin, que les 148 adolescents interviewés constituent un sous-groupe représentatif de l'ensemble des jeunes placés en familles d'accueil par le Centre de services sociaux Laurentides-Lanaudière au cours de la période à l'étude[4].

Une vérification de la représentativité des 91 paires composées de l'adolescent et de sa mère et de celle des 49 paires composées du jeune et de son père a également été effectuée en vue de l'analyse présentée au chapitre 8. Ces deux sous-groupes s'avèrent représentatifs de l'ensemble des placements quant aux variables utilisées. Notons que les tendances marquées mais non-significatives observées parmi les mères - raison du placement - et les pères - âge de l'adolescent lors du placement - se répercutent au niveau des paires pour chacun des groupes de parents.

Compte tenu de toutes les vérifications effectuées, il est permis de croire que les données recueillies offrent des garanties satisfaisantes de validité. Ce fait étant acquis, il est maintenant possible de passer à la présentation des résultats.

---

4. *Tests pour les 148 adolescents:*
   a) sexe: $X^2 = 0.30$ avec 1 degré de liberté (dl);
   b) âge lors du placement: $X^2 = 5.87$ avec 5 dl;
   c) sexe et âge: $X^2 = 7.08$ avec 5 dl;
   d) secteur de résidence: $X^2 = 2.01$ avec 5 dl;
   e) date du placement: $X^2 = 6.0$ avec 6 dl;
   f) type de placement: $X^2 = 0.02$ avec 1 dl;
   g) sexe et type de placement: $X^2 = 0.41$ avec 1 dl;
   h) problème évalué: $X^2 = 7.16$ avec 14 dl et
      $X^2 = 3.0$ avec 4 dl.

3. CARACTERISTIQUES DES FAMILLES D'ADOLESCENTS

Le placement d'un adolescent en famille d'accueil constitue d'abord et avant tout une expérience vécue par une famille; en outre, le chapitre 5 démontrera que ce type de mesure s'impose bien plus souvent à cause des problèmes rencontrés par les familles qu'à cause des difficultés propres aux jeunes. Il importe donc de se pencher sur les caractéristiques des familles des adolescents placés et les comparer à celles de l'ensemble des familles de la région Laurentides-Lanaudière de manière à identifier une "population à risque" par rapport au placement d'adolescents en famille d'accueil.

Le présent chapitre trace d'abord le portrait global des 186 familles ou ménages différents à l'étude (section 3.1); on étudie ensuite les caractéristiques personnelles de 235 parents - 146 mères et 89 pères - pour lesquels des renseignements ont pu être obtenus du parent lui-même ou, dans quelques cas, de l'adolescent (section 3.2).

3.1 Description des familles

3.1.1 Composition des familles

Analysons la composition des familles sous l'angle de la structure et de la taille des ménages.

Du point de vue de leur structure, les familles se répartissent parmi les trois types suivants:

- les familles biparentales d'origine, composées des deux parents naturels de l'adolescent;
- les familles monoparentales où l'on retrouve un seul des parents naturels du jeune;
- les familles biparentales "reconstituées", composées d'un parent naturel de l'adolescent remarié ou vivant maritalement avec un nouveau conjoint.

Les familles monoparentales représentent presque la moitié des ménages parmi lesquels un adolescent a été placé en famille d'accueil (47%); les autres se partagent entre les familles biparentales d'origine (31%) et reconstituées (22%). Cela se dégage du tableau 3-1 qui présente le milieu de vie immédiat de l'adolescent juste avant le placement.

TABLEAU 3-1: MILIEU DE VIE DE L'ADOLESCENT JUSTE AVANT LE PLACEMENT

MILIEU DE VIE		ENSEMBLE DES ADOLESCENTS N=186	ADOLESCENTS VIVANT DANS LEUR FAMILLE N=172
Famille naturelle:			
. biparentale		28.5	30.8
. monoparentale:		43.5	47.1
mère	28.5		
père	15.0		
. reconstituée:		20.4	22.1
mère et conjoint	13.4		
père et conjoint	7.0		
Famille adoptive		1.1	-*
Membre de la parenté		3.2	-
Hôpital, institution		2.7	-
Sans réponse		0.5	-
TOTAL		100 %	100 %

* Le signe - indique l'absence d'une catégorie dans une distribution soit par manque de pertinence, soit par élimination a posteriori comme c'est le cas ici; par contre, l'expression 0.0% indiquera l'absence d'effectifs dans une catégorie existante.

Lorsqu'un seul des parents naturels a la responsabilité de l'adolescent, que ce soit dans une famille monoparentale ou dans une famille reconstituée, il s'agit deux fois sur trois de la mère.

Les raisons pour lesquelles l'adolescent ne vivait pas avec ses deux parents naturels avant le placement sont les suivantes: séparation ou divorce (66%), décès de l'un ou des deux parents (26%) et autres raisons[1] (8%).

1. Autres raisons: adoption, hospitalisation d'un parent ou de l'adolescent, problèmes ,sychologiques d'un parent, difficultés dans l'exercice du rôle parental, choix de l'adolescent de vivre ailleurs; dans la majorité de ces cas, l'adolescent ne vivait avec aucun de ses parents naturels juste avant le placement.

Ces événements remontent soit à moins d'un an (22%), soit à 1 an (13%), soit surtout à 2 ans et plus avant le placement (65%). Toutefois, le laps de temps écoulé entre l'événement et le placement n'a rien à voir avec le type d'événement survenu[2].

Il faut retenir ici la place prépondérante qu'occupent les familles monoparentales parmi la clientèle des placements d'adolescents en famille d'accueil compte tenu du fait qu'en 1976 ce type de famille représentait seulement 11% des familles de la région Laurentides-Lanaudière[3]. En effet, une famille monoparentale a une probabilité de 8.7% de voir un de ses adolescents placé en famille d'accueil, comparativement à une probabilité de 1.3% pour une famille biparentale d'origine ou reconstituée; ainsi, *une famille monoparentale risque presque sept fois plus qu'une famille biparentale de faire l'expérience d'un placement d'adolescent en famille d'accueil.*

Quant aux familles biparentales reconstituées - conjoints remariés ou vivant maritalement -, les données officielles existantes ne nous permettent pas d'en évaluer le nombre; à partir de l'observation courante, on peut cependant affirmer qu'elles paraissent sur-représentées dans la population à l'étude où elles constituent 42% de toutes les familles biparentales, ce qui n'est vraisemblablement pas le cas dans l'ensemble de la société. *Les familles monoparentales et les familles biparentales reconstituées représentent donc d'importants "groupes à risque" en ce qui a trait au placement d'adolescents en famille d'accueil.*

---

2. La situation des familles a peu changé à la suite du placement. En effet, 85% des parents affirment qu'après le départ de l'adolescent, il n'y a eu aucune modification quant aux adultes vivant dans la famille; dans les autres cas, un adulte a quitté la maison (8%), est venu y vivre (5%) ou les deux successivement (2%).

3. À moins d'indication contraire, les données sur la population de la région Laurentides-Lanaudière utilisées dans ce rapport proviennent du recensement du Canada de 1976; voir à ce sujet, Robitaille, Jacqueline, *Quelques caractéristiques socio-démographiques et socio-économiques de la population de la région Laurentides-Lanaudière*, Centre de services sociaux Laurentides-Lanaudière, Direction des services professionnels, 1979.

Qu'en est-il maintenant de la taille de ces familles? Le nombre moyen d'enfants mis au monde par les mères de la population à l'étude s'élève à 5.3. Le tableau 3-2 compare la fécondité de ces femmes avec celle de l'ensemble des québécoises des mêmes générations, à défaut de telles données pour les femmes de la région Laurentides-Lanaudière.

Les mères des adolescents placés en famille d'accueil ont mis au monde des familles beaucoup plus nombreuses que l'ensemble des québécoises des mêmes générations. Notons même que le rapport entre la fécondité des femmes à l'étude et celle de l'ensemble des québécoises augmente avec les générations, la première représentant plus du double de la seconde pour la génération des femmes nées entre 1940 et 1944. L'appartenance des mères naturelles à une région à dominante rurale et semi-rurale et, de surcroît, aux couches sociales les plus défavorisées de cette région (voir p. 52) expliquent en bonne partie cet écart, à notre avis. En effet, la baisse de la natalité a été plus lente à la fois dans les régions rurales et en milieu défavorisé.

TABLEAU 3-2: FECONDITE COMPAREE* DES MERES NATURELLES DES ADOLESCENTS PLACES AVEC CELLE DE L'ENSEMBLE DES QUEBECOISES (1915-1944)

DESCENDANCE FINALE DES QUEBECOISES**		DESCENDANCE ACTUELLE DES MERES NATURELLES (N=120)	
Années de naissance des générations	Nombre moyen d'enfants par femme	Années de naissance des femmes	Nombre moyen d'enfants par femme
1915	3.193 enfants	1915-1924	4.438 enfants
1925	3.450 enfants	1925-1929	5.971 enfants
1930-1934	3.105 enfants	1930-1934	5.690 enfants
1935-1939	2.656 enfants	1935-1939	4.984 enfants
1940-1944	2.191 enfants	1940-1944	4.554 enfants

* La comparaison n'a qu'une valeur indicative puisque deux mesures différentes de la fécondité sont utilisées. Pour les québécoises, il s'agit d'une *prévision de la descendance finale*, donc totale des femmes. Pour les mères naturelles, il s'agit du *nombre total d'enfants mis au monde jusqu'en 1978*, - année de la recherche -; on peut présumer que la descendance finale des plus jeunes parmi les mères d'adolescents sera supérieure aux chiffres indiqués ici. Toutefois, ce facteur est contrebalancé par le fait que la descendance actuelle des mères naturelles inclut les enfants décédés après leur naissance (0.320 enfants par femme); cette différence dans le type de mesure n'annule certes pas l'écart considérable observé entre les mères d'adolescents et les québécoises.

** *La condition économique des femmes au Québec, Vol. 1: L'exposé de la question*, Laboratoire sur la répartition et la sécurité du revenu et Conseil du statut de la femme, Editeur officiel du Québec, 1978, p. 88.

Les enfants des familles à l'étude n'habitaient pas tous à la maison au moment du placement de l'adolescent en famille d'accueil. Le nombre moyen d'enfants vivant dans la famille naturelle au moment de l'interview s'élevait à 2.4. Puisque 58% des adolescents étaient encore en placement à ce moment-là, on peut évaluer que les familles naturelles avaient en moyenne la responsabilité d'au moins 3.0 enfants lors du placement[4], comparativement à 1.6 enfants pour la famille moyenne de la région Laurentides-Lanaudière en 1976, c'est-à-dire presque le double.

On constate au tableau 3-3 qu'au moment de l'interview, les familles à l'étude devaient faire appel non seulement aux familles d'accueil (57%), mais également aux centres d'accueil (12%) et aux membres de la parenté (13%) pour faire face à leurs responsabilités parentales. En outre, dans 8% des familles au moins un enfant vivait avec l'autre parent naturel et 19% des ménages comptaient au moins un enfant décédé - à la naissance ou en très bas âge dans la plupart des cas -.

TABLEAU 3-3: SITUATION DES ENFANTS NE VIVANT PAS DANS LEUR FAMILLE LORS DE L'INTERVIEW

SITUATION	% DES FAMILLES CONCERNEES N=186	NOMBRE MOYEN D'ENFANTS CONCERNES PAR FAMILLE
En famille d'accueil	56.5	1.6
En situation d'autonomie	56.0	2.8
Chez des membres de la parenté	12.5	1.2
En centre d'accueil	11.3	1.4
Chez l'autre parent naturel	7.5	1.4
Enfant décédé	18.8	1.7

4. Mode de calcul:
   - 57% des familles X 1 adolescent encore placé = 0.57 enfant de plus en moyenne par famille;
   - donc, 2.4 enfants + 0.57 enfant = 2.97 ou 3.0 enfants en moyenne par famille lors du placement.

Ce tableau fait également apparaître les familles bénéficiaires comme des familles d'âge moyen puisque 56% d'entre elles ont en moyenne 2.8 enfants ayant acquis leur autonomie. Cela est d'ailleurs confirmé par le fait que l'âge moyen du plus jeune enfant de ces famille (10.6 ans) correspond exactement à l'âge moyen de l'ensemble des jeunes de 0 à 19 ans de la région Laurentides-Lanaudière.

3.1.2 Caractéristiques socio-économiques des familles

L'analyse des caractéristiques socio-économiques des familles à l'étude portera successivement sur le logement, la répartition géographique, la participation au marché du travail et, enfin, la source et le niveau des revenus.

Etudions d'abord la question du logement. La population à l'étude se caractérise par une légère prédominance des ménages locataires (57%) sur les propriétaires (43%), contrairement à ce qu'on observe dans la région 68 où les propriétaires (68%) dépassent largement les locataires (32%). Quant à la dimension des logements, les ménages bénéficiaires du Centre de services sociaux disposent d'un nombre moyen de pièces à peu près égal à celui du logement moyen de la région - 5.0 par rapport à 5.2 pièces -.

Le tableau 3-4 présente la distribution des ménages à l'étude en fonction des territoires qui étaient alors desservis par cinq campus du Centre de services sociaux Laurentides-Lanaudière. On y constate que les secteurs de Joliette, St-Jérôme et Ste-Thérèse regroupent chacun environ 25% des ménages bénéficiaires de placements d'adolescents, ce qui correspond à leur part de la population de la région. Par contre, le campus de Repentigny compte seulement 14% des placements alors que sa population représente 23% de celle de la région; le taux des placements d'adolescents en famille d'accueil y est donc plus bas que dans l'ensemble de la région Laurentides-Lanaudière. Enfin, on retrouve sur le territoire de Ste-Agathe une proportion de familles bénéficiaires correspondant à sa population, soit 7%.

TABLEAU 3-4: REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES MENAGES A L'ETUDE ET DE LA POPULATION DE LA REGION LAURENTIDES-LANAUDIERE

TERRITOIRES DES CAMPUS DU CENTRE DE SERVICES SOCIAUX LAURENTIDES-LANAUDIERE	CLIENTELE N=186	POPULATION EN 1976 N=445,274
Joliette	25.8	22.6
Repentigny	14.0	22.7
Ste-Agathe	7.5	6.5
St-Jérôme	24.7	24.8
Ste-Thérèse	26.3	23.4
Hors région*	1.6	-
TOTAL	100 %	100 %

* Il s'agit d'adolescents venant de l'extérieur de la région Laurentides-Lanaudière et placés dans des familles d'accueil parentales résidant dans cette région.

Si l'on examine maintenant la situation des ménages par rapport au marché du travail au moment de l'interview (voir tableau 3-5), on découvre que 49% d'entre eux comptent au moins un parent sur le marché du travail, tandis que 51% n'ont aucun parent dans cette situation[5]. Soulignons le fait que dans 15% des ménages des adolescents placés les deux parents sont intégrés au marché du travail.

TABLEAU 3-5: SITUATION DES MENAGES PAR RAPPORT AU MARCHE DU TRAVAIL LORS DE L'INTERVIEW

		ENSEMBLE DES MENAGES N=186	MENAGES AYANT REPONDU A LA QUESTION N=177
Deux parents au travail:	24	12.9	
. *deux à temps plein*	19		
. *un à temps plein et un à temps partiel*	5		
Un parent au travail et un en chomage	3	1.6	48.6
Un parent au travail:	54	29.0	
. *à temps plein*	41		
. *à temps partiel*	13		
Un parent en chomage	5	2.7	
Aucun parent sur le marché du travail	91	48.9	51.4
Sans réponse	9	4.8	-
TOTAL	186	100 %	100 %

5. En général la situation des ménages était la même au moment du placement, sauf pour environ 12% d'entre eux qui ont connu des changements à ce niveau une fois l'adolescent placé; il s'agit alors beaucoup plus souvent de la perte que de l'obtention d'un emploi.

L'analyse de la situation des ménages par rapport au marché du travail conduit directement à la question de leurs sources de revenus (voir tableau 3-6). En 1977, le travail rémunéré constituait la principale source de revenus pour la moitié des ménages (51%); vient ensuite l'aide sociale qui représentait la principale source de revenus pour 34% des ménages. Les autres ménages comptaient principalement soit sur des revenus personnels (5%), soit sur l'assurance-chomage (3%), soit enfin sur d'autres formes de revenus publics (5%).

TABLEAU 3-6: PRINCIPALES SOURCES DE REVENUS DES MENAGES A L'ETUDE (1977)

N=186

	SOURCE PRINCIPALE	SOURCE SECONDAIRE
Emploi(s)	50.5	12.4
Sources personnelles: pension alimentaire, rentes, assurances, travail d'un enfant, etc.	4.8	9.7
Assurance-chomage	3.2	4.3
Aide sociale	34.4	7.0
Autres revenus publics: C.A.T., R.R.Q., pension de vieillesse	4.8	4.3
Allocations familiales	-	17.2
Aucune source secondaire	-	42.9
Sans réponse	2.2	2.2
TOTAL	100 %	100 %

En considérant les ménages pour lesquels l'aide sociale constituait une source secondaire de revenus (7%), il appert que 41% des ménages à l'étude ont obtenu de l'aide sociale au cours de l'année 1977.

comparativement à 11% des ménages de la région Laurentides-Lanaudière en 1976[6].

Les ménages recevant de l'aide sociale ont donc une probabilité de 5.5% de voir un de leurs adolescents placé en famille d'accueil, par rapport à une probabilité de 0.8% pour les autres ménages; ainsi, *les ménages recevant de l'aide sociale risquent sept fois plus que les autres de vivre l'expérience d'un placement d'adolescent en famille d'accueil.*

On ne s'étonnera pas de constater que les ménages à l'étude ont en général des revenus bien inférieurs à ceux de l'ensemble de la population (voir tableau 3-7). En effet, quelle qu'en soit la source, le revenu annuel médian[7] de ces ménages s'élevait en 1977 à $6,166.28, comparativement à $14,387. pour l'ensemble des familles et personnes seules du Québec selon Statistique Canada[8].

---

6. *Statistiques des Affaires sociales, Sécurité du revenu*, Editeur officiel du Québec, Vol. 5 nos. 1 et 3, Vol. 6 no. 3.

7. En termes statistiques, la médiane constitue une mesure de tendance centrale qui sépare une population en deux groupes égaux de sorte que 50% des effectifs se trouvent au-dessous et 50% au-dessus du point médian. La médiane est parfois utilisée de préférence à la moyenne parce qu'elle est moins influencée par les valeurs extrêmes - ex: revenus de $20,000. et plus - et, comme dans le cas présent, plus représentative que la moyenne.

8. Statistique Canada, *Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu, 1977*, cat. 13: 207, tableau 38, p. 79.

TABLEAU 3-7: REVENUS ANNUELS DES MENAGES A L'ETUDE, QUELLES QUE SOIENT LEURS SOURCES DE REVENUS (1977)

	ENSEMBLE DES MENAGES N=186	MENAGES AYANT REPONDU A LA QUESTION N=155
$ 4,999. et moins	36.0	43.2
$ 5,000. à $ 7,999.	14.5	17.4
$ 8,000. à $10,999.	9.1	11.0
$11,000. à $13,999.	7.5	9.0
$14,000. à $16,999.	5.9	7.1
$17,000. à $19,999.	3.8	4.5
$20,000. et plus	6.5	7.7
Sans réponse	16.7	-
TOTAL	100 %	100 %

Revenu annuel médian: $6,166.28

Revenu annuel moyen: $8,947.96

Le tableau 3-8 est encore plus éloquent: 61% des ménages dont le niveau de revenus est connu se situent au-dessous du seuil de pauvreté révisé de Statistique Canada pour un ménage de quatre personnes en 1977, soit $8,059. En outre, 81% des ménages à l'étude disposent d'un revenu inférieur au revenu médian du Québec pour la même année, soit $14,387. Il est donc évident que le placement d'adolescents en famille d'accueil, s'il était nécessaire de le prouver, survient surtout chez les familles les plus démunies de la région.

TABLEAU 3-8: NIVEAU COMPARATIF DU REVENU ANNUEL DES MENAGES A L'ETUDE (1977)

	ENSEMBLE DES MENAGES N=186	MENAGES AYANT REPONDU A LA QUESTION N=155	
	% relatif	% relatif	% cumulatif
Revenus inférieurs au seuil de pauvreté ($8,059.)*	50.5	60.6	60.6
Revenus se situant entre le seuil de pauvreté et le revenu médian au Québec ($14,387.)	16.6	20.0	80.6
Revenus au-dessus du revenu médian au Québec	16.2	19.3	99.9
Sans réponse	16.7	-	-

* Le seuil de pauvreté révisé de Statistique Canada a été retenu parce qu'il est le seul à varier en fonction du milieu de vie du ménage parmi les trois seuils disponibles - Conseil canadien de développement social, Comité spécial du Sénat sur la pauvreté et Statistique Canada -. Le seuil de pauvreté utilisé ($8,059.) représente le seuil moyen pour un ménage de quatre personnes vivant dans la région Laurentides-Lanaudière en 1977, compte tenu des trois types de milieu de vie qu'on y retrouve: milieu rural ($7,110.), agglomérations de moins de 30,000 habitants ($8,178.) et de 30,000 à 99,999 habitants ($8,388.).
Source: Statistique Canada, op. cit., p. 27.

Les différentes variables utilisées pour décrire la situation socio-économique des familles bénéficiaires s'avèrent reliées les unes avec les autres. En effet, on peut dire que la population à l'étude se subdivise en deux grands types de ménages: ceux qui tirent principalement leurs revenus d'un travail rémunéré ou de sources personnelles - les ménages indépendants - et ceux qui comptent surtout sur les diverses formes d'aide financière distribuée par les gouvernements.

Parmi les ménages indépendants, on trouve proportionnellement plus de personnes appartenant par leur occupation actuelle ou antérieure aux catégories: petits commerçants, semi-professionnels, gérants et cols-blancs. Ces gens jouissent en général d'une situation financière relativement plus favorable: en 1977, seulement 14% d'entre eux avaient des revenus annuels inférieurs à $5,000., tandis que 54% disposaient de $11,000. et plus pour l'année.

Par ailleurs, les ménages comptant principalement sur l'aide gouvernementale se recrutent davantage parmi d'anciens travailleurs spécialisés, semi-spécialisés et non-spécialisés du système de production des biens et services. La plupart d'entre eux connaissent une situation financière très précaire: 74% disposaient de moins de $5,000. pour "survivre" en 1977.

3.1.3 Situation comparée des familles biparentales, monoparentales et reconstituées

De nettes différences se dégagent entre les familles biparentales, monoparentales et reconstituées de l'étude, et cela au plan démographique - nombre d'enfants par famille -, mais surtout socio-économique - conditions de logement, sources et niveau de revenus -.

Regardons d'abord le nombre d'enfants par famille. Les familles biparentales comptent un nombre moyen d'enfants (5.3) comparable à l'ensemble, mais un plus grand nombre d'entre eux vivaient encore avec leurs parents (2.8) au moment de l'interview.

Les familles monoparentales constituent les ménages les plus nombreux (5.8 enfants), bien que le nombre d'enfants encore à la maison dans ces familles (2.2) corresponde pratiquement à la moyenne générale dans la population à l'étude.

Enfin, les familles reconstituées représentent les plus petites familles, tant par le nombre total d'enfants (4.3) que par le nombre d'enfants à la maison (1.5).

C'est au plan socio-économique que la situation des trois types de familles se différencie le plus clairement: elles forment en quelque sorte un continuum allant des familles biparentales dont la situation relative s'avère la plus favorable, jusqu'aux familles monoparentales qui sont de loin les plus démunies, en passant par les familles reconstituées dont la situation socio-économique paraît mitoyenne.

Les conditions de logement des familles biparentales et reconstituées se révèlent, somme toute, assez similaires; ces ménages ont plus de chances d'être propriétaires (55% et 53% d'entre eux) de logements plus grands (5.3 et 5.1 pièces en moyenne) que ceux dont disposent les familles monoparentales.

Toutefois, ces deux catégories de familles diffèrent quant au revenu. Les familles biparentales s'avèrent plus susceptibles d'être indépendantes financièrement (68% d'entre elles) et, par conséquent, elles jouissent de revenus annuels relativement plus élevés (revenu médian: $10,249.). De leur côté, les familles reconstituées vivent à peu de choses près la situation financière de la famille moyenne de la population à l'étude: ce groupe comprend 57% de ménages indépendants pour leur gagne-pain et le revenu médian de ce type de familles se situe à $7,356. par année.

La situation des familles monoparentales apparaît comme la plus difficile de toutes. Ces ménages se recrutent davantage parmi les locataires (71%) de logements plus petits que la moyenne (4.6 pièces); ces familles

vivent plus souvent que les autres de l'aide gouvernementale (53%) et, conséquemment, elles disposent du revenu annuel médian le plus bas ($4,816.).

De tels résultats viennent encore confirmer ceux d'études antérieures, en particulier celles du Conseil national du bien-être social[9], de Jacques Vachon et coll.[10] et de Carole Fortin et al.[11]. Toutes ces recherches montrent sans équivoque la situation précaire des familles monoparentales qui risquent beaucoup plus souvent que les autres ménages de connaître la pauvreté.

Le rapport du Conseil national du bien-être social indique également que les familles monoparentales ayant une femme à leur tête - matricentriques - sont encore plus démunies que les familles patricentriques, ce qui se vérifie aussi dans la présente enquête. Au sein des familles monoparentales matricentriques, on retrouve une infime proportion de chefs de ménage au travail à l'extérieur du foyer (7/51)[12], donc une majorité de ménages dépendants des allocations gouvernementales (34/51) et un revenu annuel médian très faible ($4,656.).

Par ailleurs, la situation des familles monoparentales patricentriques s'avère relativement meilleure: plus de la moitié des pères occupent un emploi rémunéré (16/28), la majorité des ménages jouissent d'une indépendance financière (20/27) et ce type de familles monoparentales dispose d'un revenu annuel médian de $8,500.

---

9. *Seul dans un monde à deux, rapport du Conseil national du bien-être social sur les familles monoparentales du Canada*, Ottawa, 1976.
10. Op. cit., p. 43.
11. *Situation des femmes parents uniques de la région métropolitaine de Montréal*, Ecole de psycho-éducation, Université de Montréal, 1979.
12. Lorsque l'analyse s'appuie sur un nombre de cas relativement petit - inférieur à 75 -, les résultats seront présentés en proportions plutôt qu'en pourcentages.

Ces résultats permettent donc de mesurer l'ampleur des conséquences subies par une famille à cause du départ d'un des conjoints - séparation, décès, etc. -, tout particulièrement s'il s'agit de l'homme comme c'est le cas pour deux familles monoparentales sur trois dans la population à l'étude. La distinction des rôles basée sur le sexe prévalant dans notre société, du moins pour la génération des familles concernées, a pour effet de laisser les familles très dépourvues au plan financier si le père, généralement seul ou principal gagne-pain de la famille, vient à partir.

3.2 Description des parents

Abordons maintenant l'étude des caractéristiques personnelles des parents des adolescents placés. Les données présentées ici portent sur un total de 235 parents, soit 146 mères et 89 pères.

3.2.1 Caractéristiques démographiques des parents

Le portrait démographique des parents d'adolescents comporte les variables suivantes: âge, nombre d'années passées dans la région Laurentides-Lanaudière, état matrimonial et expérience de placement dans leur enfance.

Le tableau 3-9 montre la distribution par âge des mères et des pères au moment du placement de l'adolescent. Les mères étaient dans l'ensemble un peu plus jeunes que les pères, avec une médiane de 41.1 ans comparativement à 44.2 pour les pères.

TABLEAU 3-9: AGE DES PARENTS NATURELS LORS DU PLACEMENT

	MERES N=146	PERES N=89
34 ans et moins	11.0	3.4
35 à 39 ans	26.0	16.9
40 à 44 ans	29.5	31.5
45 à 49 ans	17.1	13.5
50 ans et plus	15.1	33.7
Sans réponse	1.4	1.1
TOTAL	100 %	100 %
Age médian	41.1 ans	44.2 ans
Age moyen	41.8 ans	46.4 ans

Ces parents s'avèrent un peu plus âgés que l'ensemble des adultes résidant dans la région Laurentides-Lanaudière, y inclus les célibataires; en effet, l'âge médian des femmes de la région s'élève à 38.5 ans et celui des hommes à 38.0 ans. L'écart plus faible chez les mères (2.6 ans) que chez les pères (6.2 ans) découle en partie de la plus grande longévité des femmes, phénomène qui tend à accroître l'âge médian des femmes de la région.

En rapport avec l'âge des parents, il importe de souligner le fait que 24% des adolescents placés en famille d'accueil étaient orphelins d'au moins un parent lors de l'interview: 9% de leurs mères, 13% de leurs pères et 2% de leurs deux parents. La probabilité qu'un adolescent ait perdu un parent augmente avec l'âge de ces derniers: la moitié des parents décédés avaient ou auraient eu 50 ans et plus lors du placement.

Au moment du placement de l'adolescent en famille d'accueil, les mères de ces jeunes habitaient la région Laurentides-Lanaudière depuis moins longtemps (nombre médian d'années: 13.7) que les pères (20.3 années).

Plusieurs facteurs contribuent probablement à expliquer cette différence de cinq années: 1) les femmes sont plus jeunes donc susceptibles d'habiter la région depuis moins longtemps, 2) le fait que "qui prend mari, prend pays" et 3) le moins grand nombre d'hommes que de femmes interviewés, les hommes les plus mobiles nous ayant peut-être échappé davantage.

TABLEAU 3-10: NOMBRE D'ANNEES PASSEES DANS LA REGION LAURENTIDES-LANAUDIERE PAR LES PARENTS NATURELS AU MOMENT DU PLACEMENT

LAPS DE TEMPS	MERES N=146	PERES N=89
1 à 5 années	29.5	18.0
6 à 10 années	16.4	9.0
11 à 25 années	16.4	22.5
26 à 40 années	17.1	16.9
41 années et plus	14.4	23.6
N'ont jamais habité la région 6B ou sans réponse	6.2	10.1
TOTAL	100 %	100 %
Nombre médian d'années	13.7 années	20.3 années
Nombre moyen d'années	19.0 années	25.8 années

Le nombre médian d'années vécues dans la région Laurentides-Lanaudière lors du placement varie assez considérablement d'un secteur à l'autre: 10.4 années pour les parents du territoire desservi par le campus de Ste-Thérèse, 27.0 années pour ceux de St-Jérôme, 30.5 années pour ceux de Ste-Agathe, 14.3 années pour les parents de Repentigny et 13.3 années pour ceux de Joliette. Dans l'ensemble, ces chiffres reflètent assez bien le fait que le sud de la région 6B s'est développé plus récemment que le nord à la faveur du déplacement des banlieues de Montréal jusqu'à la rive nord de la Rivière-des-Mille-Iles. Les parents du secteur de Joliette échappent toutefois à

cette règle, puisqu'en moyenne ils habitent la région depuis seulement une dizaine d'années; on doit donc comprendre que, dans ce secteur, les placements d'adolescents en famille d'accueil se produisent davantage parmi les sous-groupes de la population les plus récemment établis dans la région.

On constate, à la lecture du tableau 3-11 portant sur l'état matrimonial des parents, que seulement un tiers des mères et un tiers des pères étaient mariés au moment de l'interview. Chez les mères, les femmes séparées ou divorcées formaient un autre tiers de la population, suivies en importance par les femmes remariées ou vivant maritalement (19%) et par les veuves (13%). Par contre, chez les pères, les hommes mariés ou vivant maritalement constituaient le second groupe en importance (30%), suivi par celui des hommes séparés ou divorcés (18%) et, enfin, par les veufs (16%).

TABLEAU 3-11: ETAT MATRIMONIAL DES PARENTS NATURELS LORS DE L'INTERVIEW

	MERES N=146		PERES N=89	
Mariés		34.9		36.0
Remariés ou vivant maritalement:		19.1		30.4
. remariés	*7.5*		*12.4*	
. vivant maritalement	*11.6*		*18.0*	
Séparés ou divorcés:		32.2		17.9
. séparés	*11.0*		*6.7*	
. divorcés	*21.2*		*11.2*	
Veufs		13.0		15.7
Célibataires		0.7		0.0
TOTAL		100 %		100 %

Pour comparer l'état matrimonial des parents d'adolescents avec celui de la population de la région Laurentides-Lanaudière, il faut regrouper les gens mariés, remariés et vivant maritalement puisque Statistique Canada les considère tous comme étant mariés.

Les femmes et les hommes mariés paraissent nettement sous-représentés parmi les bénéficiaires de placements: ils contribuent pour seulement 54% des mères et 66% des pères d'adolescents comparativement à 86% des femmes et 94% des hommes de la région. Inversement, on retrouve dans la population à l'étude une proportion de personnes séparées ou divorcées beaucoup plus importante que dans l'ensemble de la région Laurentides-Lanaudière: 32% par rapport à 4% pour les femmes et 18% par rapport à 3% pour les hommes. Soulignons également le fait que les veufs représentent parmi les pères d'adolescents une fraction plus importante que dans la population en général (16% comparativement à 3% seulement). Les veufs se sentent probablement plus démunis que les veuves devant la responsabilité d'éduquer seuls des adolescents.

Il est légitime de se demander si les parents concernés par l'étude reproduisent dans leur comportement parental le modèle qu'ils ont eux-mêmes connu au cours de leur enfance. Pour la majorité des parents, la réponse semble plutôt négative: seulement 24% des parents interviewés n'ont pas vécu la majeure partie de leur enfance avec leur mère et leur père, mais l'on plutôt passée avec un seul parent (12%), en institution (3%) ou dans la parenté (4%).

Par ailleurs, 16% des parents d'adolescents viennent de familles ayant fait l'expérience du placement d'enfants en milieu substitut: 4% pour le parent lui-même seulement, 5% pour un ou plusieurs frères et soeurs du parent et 7% pour le parent et au moins un de ses frères et soeurs. Ces placements seraient plus souvent attribuables aux difficultés rencontrées par les familles des informateurs - décès ou maladie de leurs parents, problèmes financiers, difficultés dans l'exercice du rôle parental, conflits conjugaux ou familiaux:

20 cas sur 30 - qu'aux problèmes spécifiques des enfants placés - maladie ou handicap physique ou mental: 10 cas sur 30 -.

Rares sont les cas où la raison du placement de l'adolescent invoquée par le praticien (4/29) ou par les parents (8/29) paraît assez semblable à celle expliquant le placement survenu dans la génération des parents. On ne peut donc pas affirmer qu'il y ait répétition des problèmes familiaux spécifiques d'une génération à l'autre; toutefois, ces parents sont plus portés que l'ensemble des parents à invoquer une situation familiale complexe - plus d'une raison - pour expliquer le placement de l'adolescent en famille d'accueil.

3.2.2 Caractéristiques socio-économiques des parents

L'étude des caractéristiques socio-économiques des parents portera sur les variables suivantes: niveau de scolarité, statut d'activité et type d'occupation.

La plupart des parents d'adolescents placés en famille d'accueil sont peu scolarisés, comme le montre le tableau 3-12. Les mères ont un niveau de scolarité médian de 7 ans et les pères de 6.9 ans, soit dans les deux cas la fin du niveau primaire. On retrouve proportionnellement plus de pères parmi les parents très peu scolarisés (0-4 ans: 28.1%) et plus de mères parmi les parents assez peu scolarisés (5-7 ans: 47.3%).

TABLEAU 3-12: NIVEAU DE SCOLARITE DES PARENTS NATURELS

	MERES N=146	PERES N=89
0 à 4 ans	11.6	28.1
5 à 7 ans	47.3	28.1
8 à 10 ans	21.2	23.6
11 ans et plus	17.8	15.7
Sans réponse	2.1	4.5
TOTAL	100 %	100 %
Niveau de scolarité médian	7.0 ans	6.9 ans
Niveau de scolarité moyen	7.5 ans	7.1 ans

Les mères et les pères de l'étude s'avèrent moins scolarisés que l'ensemble des habitants de la région Laurentides-Lanaudière: leur niveau médian de scolarité est inférieur à celui des femmes (9.5 ans) et à celui des hommes (9.6 ans) de la région 6-8.

Le tableau 3-13 présente le statut d'activité des mères et des pères. Lors de l'interview, la moitié des pères occupaient un emploi à temps plein ou partiel (48%), tandis que 12% étaient en chomage; pour leur part, les mères se partageaient principalement entre les ménagères (48%) et les travailleuses (25%). On constate donc que les hommes avaient deux fois plus de chances que les femmes d'occuper un emploi rémunéré. Notons en outre le fait que 19% des mères et 17% des pères se sont identifiés comme assistés sociaux.

TABLEAU 3-13: STATUT D'ACTIVITE DES PARENTS NATURELS LORS DE L'INTERVIEW

	MERES N=146	PERES N=89
Travailleurs:	25.3	48.3
. à temps plein	17.8	40.4
. à temps partiel	7.5	7.9
Chomeurs	2.1	12.4
Ménagères	47.9	0.0
Assistés sociaux	18.5	16.9
Invalides	1.4	5.6
Retraités	0.0	4.5
Autres	0.7	1.1
Sans réponse	4.1	11.2
TOTAL	100 %	100 %

Le type d'occupation exercé par les parents lors de l'interview ou antérieurement vient éclairer leur statut d'activité. On constate d'abord au tableau 3-14 que la plupart d'entre eux travaillent ou travaillaient comme employés de services et ouvriers (68% des mères et 76% des pères).

TABLEAU 3-14: OCCUPATION EXERCEE PAR LES PARENTS NATURELS LORS DE L'INTERVIEW OU LORS DU DERNIER EMPLOI

	MERES N=146		PERES N=89	
Professionnels, travailleurs autonomes et gérants:		10.3		20.2
. *professionnels*	*0.0*		*1.1*	
. *semi-professionnels*	*2.7*		*2.2*	
. *petits commerçants, artisans, propriétaires de ferme*	*2.1*		*7.9*	
. *gérants, contremaîtres*	*5.5*		*9.0*	
Cols blancs		11.6		3.4
Employés de services et ouvriers:		67.8		76.3
. *spécialisés*	*2.1*		*30.3*	
. *semi-spécialisés*	*21.9*		*30.3*	
. *non-spécialisés*	*43.8*		*15.7*	
N'ont jamais occupé d'emploi ou sans réponse		10.3		0.0
TOTAL		100 %		100 %

Une analyse plus poussée permet de découvrir que le taux de participation des parents au marché du travail augmente avec leur niveau d'instruction et avec le niveau de qualification de leur emploi. Vingt-neuf pour cent (29%) des parents n'ayant pas dépassé le niveau des études primaires occupent un emploi, tandis que 46% de ceux ayant fréquenté le niveau secondaire ou plus en occupent un. Soixante-trois pour cent (63%) des professionnels, semi-professionnels, commerçants et gérants se retrouvent sur le marché du travail par rapport à 55% des cols blancs, à 43% des ouvriers spécialisés et semi-spécialisés et à seulement 21% des ouvriers non-spécialisés - journaliers -.

La plus faible participation des femmes au marché du travail trouve ici une part d'explication, non pas dans leur niveau de scolarité qui égale celui des hommes, mais dans les types d'emploi qui leur sont réservés. Les femmes de la population à l'étude sont sur-représentées dans la catégorie peu nombreuse des cols blancs - emplois de bureau et vendeuses - et surtout dans le groupe beaucoup plus nombreux des travailleurs non-spécialisés - serveuses de petit restaurant, femmes de ménage, etc. -, catégories où elles constituent plus de 80% des informateurs.

3.2.3 Quelques caractéristiques socio-culturelles

Une brève exploration de leur "univers socio-culturel" - opinions, valeurs, etc. - complètera l'étude des caractéristiques des parents d'adolescents placés en famille d'accueil. On y analysera les principales sources de satisfaction et de préoccupation des parents et quelques-unes de leurs opinions sur les rapports entre parents et adolescents, l'image de la famille et la représentation de la structure sociale. Dans cette section, l'attention sera centrée uniquement sur les parents des adolescents placés en famille d'accueil puisque des données comparables ne sont pas disponibles pour la population de la région Laurentides-Lanaudière ou pour celle du Québec.

Il va sans dire que la suite de l'analyse porte seulement sur les parents qui ont pu être interviewés, soit 120 mères et 66 pères d'adolescents. A cet égard, il importe de souligner le fait que les mères et les pères appartiennent, dans des proportions différentes, aux trois types de familles existants. Les mères font d'abord partie de familles monoparentales (43%), puis de familles biparentales (33%) et reconstituées (24%); de leur côté, les pères appartiennent d'abord à des familles biparentales (46%), puis reconstituées (29%) et, enfin, monoparentales (25%). Cette situation pourra expliquer une partie des différences de réaction observées entre les mères et les pères.

L'étude des *zones de satisfaction et de préoccupation* des parents a été effectuée à partir d'une liste non-exhaustive d'objets ou de secteurs d'activité parmi lesquels les informateurs étaient invités à indiquer un maximum de trois sources de gratification et autant d'objets de préoccupation dans leur vie actuelle. En cours d'analyse, ces objets ou secteurs ont été regroupés en trois sphères, comme suit:

- vie familiale et domestique:
  - . santé du parent et de la famille,
  - . éducation des enfants,
  - . relations avec le conjoint,
  - . travail dans la maison;
- vie sociale:
  - . relations avec les gens en général,
  - . relations avec les personnes de l'autre sexe,
  - . loisirs,
  - . implication socio-politique;
- vie socio-économique:
  - . travail à l'extérieur de la maison,
  - . argent.

Puisque les choix d'une même personne peuvent se retrouver dans une seule ou dans plusieurs zones, la typologie suivante a été établie à partir de la distribution des réponses des parents: vie familiale exclusivement, vie familiale et sociale, vie familiale et socio-économique, vie familiale, sociale et socio-économique et, enfin, vie sociale et/ou socio-économique.

L'analyse des résultats (voir tableau 3-15) fait d'abord ressortir l'omniprésence de la *vie familiale* parmi les sources de satisfaction des mères (97%) et des pères (94%) et, à un moindre degré, parmi leurs préoccupations (75% des mères et 70% des pères).

TABLEAU 3-15: PRINCIPALES SOURCES DE SATISFACTION ET DE PREOCCUPATION DES PARENTS

SATISFACTIONS	MERES N=120	PERES N=66
Vie familiale exclusivement	26.6	10.6
Vie familiale et sociale	34.1	37.9
Vie familiale et socio-économique	24.1	29.8
Vie familiale, sociale et socio-économique	11.6	16.7
Vie sociale et/ou socio-économique	2.5	4.5
Sans réponse	1.0	1.5
TOTAL	100 %	100 %

PREOCCUPATIONS	MERES N=120	PERES N=66
Vie familiale exclusivement	12.5	12.1
Vie familiale et sociale	9.2	3.0
Vie familiale et socio-économique	36.7	53.0
Vie familiale, sociale et socio-économique	16.7	1.5
Vie sociale et/ou socio-économique	20.0	21.2
Sans réponse	5.0	9.1
TOTAL	100 %	100 %

Vingt-sept pour cent (27%) des mères et 11% des pères reçoivent leurs *principales satisfactions* de la vie familiale exclusivement; nul ne se surprendra qu'un plus grand nombre de femmes que d'hommes trouvent l'essentiel de leur bonheur dans la famille. Pour le reste, on n'observe guère de différences entre les sources de gratification des parents des deux sexes: la vie familiale et sociale procure les satisfactions les plus importantes à environ un tiers d'entre eux, la vie familiale et socio-économique à environ un quart d'entre eux, la vie familiale, sociale et socio-économique à

environ 15% d'entre eux et moins de 5% des parents tirent leurs gratifications des seules sphères sociale et/ou socio-économique.

Par contre, c'est la vie familiale et socio-économique qui risque le plus de causer des soucis aux pères (53%) et aux mères (37%), ces sphères s'associant également à la vie sociale pour 17% de ces dernières; environ 20% des parents sont surtout préoccupés par des questions relevant exclusivement des zones sociale et/ou socio-économique. Enfin, la majorité des soucis découlent de la vie familiale seule pour 12% des parents et de la vie familiale et sociale pour 9% des mères et 3% des pères.

Les préoccupations socio-économiques exprimés par 75% des parents tiennent surtout à des problèmes d'argent et, pour le comprendre, l'on n'a qu'à se référer à la situation des familles décrite plus haut. Quant aux soucis d'origine familiale, nul ne s'étonnera que des ménages confrontés au placement d'un adolescent en famille d'accueil en aient plus que leur part. Cependant, il importe de retenir que la vie familiale représente pour la presque totalité des parents interviewés la source d'au moins une partie des satisfactions les plus significatives de leur vie actuelle.

Les sources de satisfaction et de préoccupation des parents sont, dans une certaine mesure, reliées les unes aux autres. Les parents qui tirent toutes leurs satisfactions de la vie familiale semblent plus sujets que les autres à avoir des soucis complètement étrangers à la famille (41% vs 17%); au contraire, ceux dont les gratifications proviennent de la vie familiale et socio-économique, associée ou non à la vie sociale, risquent plus souvent que les autres d'avoir des préoccupations inhérentes à ces mêmes sphères - soit la vie familiale et l'une ou les deux parmi les zones sociale et socio-économique (75% vs 57%) -.

Quelques facteurs influencent les sources de satisfaction et de préoccupation des parents ou en subissent l'influence. Voyons d'abord certaines caractéristiques des informateurs, en commençant par leur âge. Les mères âgées de 40 à 44 ans semblent plus portées à trouver leurs joies

(39%)[13] et leurs peines (71%)[13] dans la vie familiale et socio-économique; celles de 45 à 49 ans risquent plus de tirer leurs gratifications de la vie familiale et sociale (50%). Quant aux mères de 50 ans et plus, elles sont davantage susceptibles de recevoir leurs satisfactions exclusivement de la famille (46%) et leurs soucis de la vie familiale seule ou combinée à la vie sociale (43%). On constate que plus les femmes sont âgées, plus elles ont tendance à se confiner ou à être confinées au monde de la famille, donc à un univers privé.

Par ailleurs, les mères occupant un emploi à temps plein sont plus portées à avoir des préoccupations relatives à la vie familiale et socio-économique (73%). Pour leur part, les pères appartenant à des familles dont les revenus proviennent du gouvernement risquent moins de se tracasser avec la vie familiale et socio-économique (33%).

Enfin, la catégorie de placement et le type de problèmes à l'origine de ce dernier sont reliés non pas aux sources de satisfaction, mais bien aux soucis des parents. Les placements volontaires représentent une proportion plus importante des cas où les mères se disent préoccupées par la famille seule ou par la vie familiale et sociale (65% de ces cas) et où les problèmes des pères viennent exclusivement ou pas du tout de la famille (63% de ces cas); par contre, les placements judiciaires occupent plus de place chez les mères qui s'inquiètent de la vie familiale et socio-économique ou de questions étrangères à la famille (59% d'entre elles) et chez les pères qui s'en font avec des problèmes inhérents à la vie familiale et sociale et/ou socio-économique (63% d'entre eux).

---

13. Dans l'analyse de l'influence d'une variable indépendante sur une variable dépendante, les pourcentages présentés entre parenthèses doivent être interprétés comme suit: 39% des mères âgées de 40 à 44 ans trouvent leurs satisfactions dans la vie familiale et socio-économique par rapport à 24% de l'ensemble des mères (voir tableau 3-15) et 71% des mères de 40 à 44 ans sont préoccupées par des problèmes inhérents à cette sphère par rapport à 37% de l'ensemble des mères (voir tableau 3-15).

Les placements attribués par le praticien à des problèmes des parents comme personnes[14] ont plus de chances de toucher des mères préoccupées par la vie familiale et socio-économique (27%); les placements découlant de conflits dans les relations familiales sont plus susceptibles d'affecter des mères dont les soucis proviennent à la fois de la vie familiale, sociale et socio-économique (82%).

Voyons maintenant *quelques opinions des parents* concernant l'image de la famille, les rapports entre parents et adolescents et la représentation de la structure sociale. Pour toutes ces questions, les informateurs devaient indiquer leur degré d'accord avec les énoncés qui leur étaient soumis. Notons que les opinions touchant les différents thèmes étaient entremêlées afin de favoriser la spontanéité des informateurs face à chacun des énoncés.

Pour ce qui est de *l'image de la famille*, on a cherché bien sommairement à savoir dans quelle mesure les parents adhèrent à certains aspects de ce qui est souvent considéré comme une vision "traditionnelle" de la famille: 1) définition des rôles basée sur le sexe, où l'homme représente le gagne-pain de la famille et où la femme remplit une fonction affective centrée sur le conjoint et les enfants et 2) préférence pour une famille nombreuse. Le tableau 3-16 présente la formulation des énoncés et les réactions des parents.

---

14. Par exemple: maladie physique ou psychologique, décès, problème de comportement, séparation, etc. Pour plus de détails à ce sujet, voir chapitre 5.

TABLEAU 3-16: OPINIONS DES PARENTS SUR CERTAINS ASPECTS DE LA FAMILLE

DEGRE D'ACCORD AVEC L'ENONCE	MERES N=120	PERES N=66
"L'important pour une femme c'est de rendre son mari et ses enfants heureux"		
Tout à fait d'accord	76.7	68.2
Plutôt d'accord	15.8	25.8
Plutôt en désaccord	4.2	3.0
Tout à fait en désaccord	1.7	1.5
Sans réponse	1.7	1.5
TOTAL	100 %	100 %
"L'important pour un homme c'est d'avoir un bon emploi et de faire vivre sa famille"		
Tout à fait d'accord	79.2	81.8
Plutôt d'accord	11.7	13.6
Plutôt en désaccord	5.0	1.5
Tout à fait en désaccord	3.3	1.5
Sans réponse	0.8	1.5
TOTAL	100 %	100 %
"Dans les conditions de vie actuelles, une famille ne peut pas avoir plus que trois enfants"		
Tout à fait d'accord	65.0	62.1
Plutôt d'accord	9.2	21.2
Plutôt en désaccord	16.7	7.6
Tout à fait en désaccord	5.0	7.6
Sans réponse	4.2	1.5
TOTAL	100 %	100 %

On voit que la conception des rôles féminin et masculin présentée rallie complètement de 70% à 80% des mères et des pères, proportion atteignant 90% d'entre eux si l'on ajoute ceux qui montrent un accord partiel avec ces énoncés. Par contre, seulement 22% des mères et 15% des pères considèrent qu'il est réaliste "dans les conditions de vie actuelles" d'avoir une famille de plus de trois enfants. Les rôles de l'hommes et de la femme dans la famille s'avèrent intimement liés entre eux: en effet, les parents qui acceptent complètement la définition du rôle féminin proposée ont de très grandes chances d'adhérer de la même manière à celle du rôle masculin (89% des mères et 96% des pères), tandis que ceux qui émettent au moins certaines réserves vis-à-vis l'énoncé destiné aux femmes risquent d'en avoir aussi quelques-unes vis-à-vis l'énoncé destiné aux hommes (50% des mères et 45% des pères).

Les parents des adolescents placés en famille d'accueil expriment donc une forte adhésion à la définition "traditionnelle" des rôles masculin et féminin proposée, tout en se disant d'accord avec la nécessité de restreindre le nombre d'enfants dans la famille. Un appui aussi marqué à une conception "traditionnelle" du rôle de l'homme et de la femme paraît surprenante au sein d'une population composée à 50% de familles monoparentales, parmi lesquelles on pourrait s'attendre à une certaine remise en question du modèle traditionnel de la famille.

De fait, l'appartenance à une famille monoparentale ou reconstituée, plutôt qu'à une famille biparentale, semble pousser les parents à s'éloigner de ce modèle traditionnel. Les pères faisant partie de familles monoparentales ou reconstituées sont plus portés que ceux des familles biparentales à montrer au moins quelques réserves à l'endroit de la définition proposée du rôle féminin (45% vs 14%); de plus, les mères et les pères des familles monoparentales ou reconstituées risquent plus que ceux des familles biparentales de manifester un total désaccord avec le fait d'avoir quatre enfants et plus (74% vs 54% chez les mères et 73% vs 59% chez les pères).

Outre le type de famille, l'âge et les préoccupations des parents influencent leurs opinions sur ces questions. Les mères âgées de moins de 45 ans paraissent plus susceptibles de ne pas accepter d'emblée le rôle traditionnel de la femme tel qu'énoncé (30% vs 11% pour les autres). Par ailleurs, les parents ayant un large éventail de préoccupations - c'est-à-dire inhérentes à la vie familiale, sociale et socio-économique - sont plus nombreux à rejeter complètement les familles de plus de trois enfants (84%).

Cinq des énoncés proposés aux informateurs concernent *certains aspects des relations entre parents et adolescents et de l'éducation des jeunes*: la nécessité de la présence des deux parents, le besoin d'autorité chez les jeunes, les sentiments des parents à l'égard des adolescents, le poids que les jeunes représentent pour les parents et la responsabilité de la société dans les difficultés des parents avec leurs jeunes.

Le tableau 3-17 indique que la majorité des mères (77%) et des pères (67%) expriment un certain ou un complet désaccord avec le fait qu'un adolescent "n'a pas nécessairement besoin de son père et de sa mère pour être heureux"; il reste donc seulement de 20% à 30% d'entre eux pour penser qu'un jeune peut se passer d'au moins un de ses parents. De même l'exigence d'une autorité pour imposer à l'adolescent "une discipline et des règles de conduite, d'une façon ou d'une autre" suscite l'entière adhésion de 78% des mères et de 74% des pères et au moins une certaine adhésion chez 94% des mères et 89% des pères, ce qui paraît considérable.

Par ailleurs, les deux-tiers des mères (62%) et des pères (64%) se disent "tout à fait" ou "plutôt d'accord" avec le fait que "des parents ne peuvent pas s'empêcher d'être tristes en voyant grandir leurs enfants", le dernier tiers des parents ne partageant pas ce point de vue. Soixante-six pour cent (66%) des mères et 62% des pères s'accordent entièrement ou en partie pour affirmer que "les adolescents donnent plus de soucis que de joies à leurs parents", l'autre tiers des parents refusant d'adhérer à une telle opinion. Le fait d'avoir des adolescents représente donc une expérience difficile à vivre pour deux parents sur trois.

TABLEAU 3-17: OPINIONS DES MERES ET DES PERES SUR CERTAINS ASPECTS DES RAPPORTS ENTRE PARENTS ET ADOLESCENTS

DEGRE D'ACCORD AVEC L'ENONCE	MERES N=120	PERES N=66
"Un adolescent n'a pas nécessairement besoin de son père et de sa mère pour être heureux"		
Tout à fait d'accord	11.7	16.7
Plutôt d'accord	7.5	13.6
Plutôt en désaccord	35.0	24.2
Tout à fait en désaccord	41.7	42.4
Sans réponse	4.2	3.0
TOTAL	100 %	100 %
"De nos jours, les jeunes ont besoin de se faire imposer une discipline et des règles de conduite, d'une façon ou d'une autre"		
Tout à fait d'accord	78.3	74.2
Plutôt d'accord	15.8	15.2
Plutôt en désaccord	4.2	4.5
Tout à fait en désaccord	0.8	4.5
Sans réponse	0.8	1.5
TOTAL	100 %	100 %
"Des parents ne peuvent pas s'empêcher d'être tristes en voyant grandir leurs enfants"		
Tout à fait d'accord	45.0	36.4
Plutôt d'accord	16.7	27.3
Plutôt en désaccord	17.5	18.2
Tout à fait en désaccord	18.3	18.2
Sans réponse	2.5	0.0
TOTAL	100 %	100 %

DEGRE D'ACCORD AVEC L'ENONCE	MERES N=120	PERES N=66
"Aujourd'hui, les adolescents donnent plus de soucis que de joies à leurs parents"		
Tout à fait d'accord	48.3	39.4
Plutôt d'accord	17.5	22.7
Plutôt en désaccord	18.3	21.2
Tout à fait en désaccord	14.2	15.2
Sans réponse	1.7	1.5
TOTAL	100 %	100 %
"C'est la faute de la société actuelle si les parents ont tant de difficultés à réussir l'éducation de leurs adolescents"		
Tout à fait d'accord	47.5	39.4
Plutôt d'accord	16.7	18.2
Plutôt en désaccord	19.2	24.2
Tout à fait en désaccord	12.5	15.2
Sans réponse	4.2	3.0
TOTAL	100 %	100 %

Enfin, 64% des mères et 58% des pères attribuent à la société actuelle au moins une partie des "difficultés (des parents) à réussir l'éducation de leurs adolescents", les autres n'étant pas d'accord pour blâmer la société.

Soulignons le fait que les minces différences d'opinion observées entre les mères et les pères ne s'avèrent pas significatives. Par contre, plusieurs caractéristiques des parents, des adolescents et des placements paraissent reliées aux opinions exprimées par les parents.

Voyons d'abord l'influence de l'âge des parents: de façon générale, l'éducation d'adolescents semble moins onéreuse et préoccupante pour les parents les plus jeunes. En effet, les mères âgées de moins de 40 ans sont moins portées que leurs aînées à blâmer la société pour au moins une partie des difficultés que les parents rencontrent dans l'éducation de leurs adolescents (51% vs 77%). De leur côté, les pères de moins de 45 ans paraissent moins enclins que les plus âgées à être parfaitement d'accord avec les énoncés suivants: les parents sont tristes de voir grandir leurs enfants (21% vs 51%), les adolescents apportent plus de soucis que de joies à leurs parents (14% vs 59%) et la société est responsable des problèmes des parents dans l'éducation de leurs jeunes (22% vs 54%).

Les opinions des mères sur ces questions subissent l'influence du type de famille en termes de sources de revenus. En effet, les mères faisant partie de familles dont les revenus proviennent surtout des gouvernements ont plus de chances que celles des familles indépendantes au plan financier de montrer un accord complet avec les opinions suivantes: les parents s'attristent de voir leurs enfants grandir (56% vs 33%), les adolescents causent plus de problèmes que de joies à leurs parents (59% vs 38%) et la société contribue aux difficultés posées par l'éducation des jeunes (60% vs 35%). Pour leur part, les pères de familles monoparentales ou reconstituées ont plus tendance que ceux des familles biparentales à être complètement ou partiellement d'accord avec le fait qu'un adolescent peut être heureux sans son père ou sa mère (41% vs 14%); de plus, les pères appartenant à des familles subvenant elles-mêmes à leurs besoins économiques risquent plus d'être en désaccord total (51%) et les autres pères en désaccord partiel (50%) avec cet énoncé sur le bonheur des jeunes.

Analysons comment les sources de satisfaction et de préoccupation des parents interviennent ici. Les mères dont les principales satisfactions viennent de la vie familiale et socio-économique et celles qui ont des préoccupations inhérentes à la vie familiale et sociale ou, au contraire, étrangères à la famille semblent plus portées à affirmer catégoriquement que les parents sont tristes de voir grandir leurs enfants (66% et 52% d'entre elles respectivement), tandis que celles dont les soucis viennent

surtout de la famille paraissent plus susceptibles de se dire en désaccord avec cette opinion (45%). Les pères préoccupés par des questions familiales risquent beaucoup plus que ceux dont les problèmes sont étrangers à la famille d'afficher un accord entier avec le fait que les adolescents apportent plus de problèmes que de joies à leurs parents (75% vs 23%).

Passons maintenant aux caractéristiques des adolescents. Les pères des garçons sont plus portés que ceux des filles à se dire entièrement d'accord avec les énoncés voulant que les jeunes procurent plus de soucis que de joies à leurs parents (54% vs 31%) et que la société actuelle explique les difficultés des parents dans l'éducation de leurs adolescents (54% vs 32%). En outre, les pères d'adolescents âgés de 12 à 14 ans inclusivement ont plus de chances que les autres de voir comme nécessaire la présence des deux parents auprès du jeune (60% vs 22%); les mères et les pères d'adolescents de 17 ans et plus risquent davantage de percevoir l'influence de la société actuelle sur les jeunes (85% et 73% d'entre eux respectivement).

En dernier lieu, le problème à l'origine du placement s'avère relié à quelques opinions des parents. Les mères d'adolescents placés à cause de certains problèmes des parents, qu'ils soient d'ordre personnel ou spécifiques à l'exercice du rôle parental, paraissent plus susceptibles d'être entièrement d'accord avec l'énoncé portant sur la tristesse des parents que ceux dont le jeune est entré en placement par suite de ses propres difficultés ou de conflits parents-adolescents (58% vs 34%). Enfin, les mères d'adolescents placés à cause de problèmes dans l'exercice du rôle parental et les pères de jeunes dont le placement découle de ce type de difficultés parentales ou encore de conflits familiaux risquent davantage que les autres d'attribuer à la société une lourde part de responsabilité dans les difficultés que rencontrent les parents dans l'éducation de leurs adolescents (75% et 48% d'entre eux respectivement).

Les deux derniers énoncés présentés aux parents portent sur leur *représentation de la structure sociale et de la répartition du pouvoir dans la société*. Connaissant l'appartenance d'au moins une partie de la clientèle à des groupes sociaux défavorisés, on a voulu savoir dans quelle

mesure ces parents se sentent en marge de la société, dépourvus de pouvoir, on pourrait dire "aliénés" au plan social.

TABLEAU 3-18: OPINIONS DES PARENTS SUR CERTAINS ASPECTS DE LA STRUCTURE SOCIALE

DEGRE D'ACCORD AVEC L'ENONCE	MERES N=120	PERES N=66
"Les travailleurs, les chômeurs et les assistés sociaux ont tous la même importance dans la société"		
Tout à fait d'accord	75.0	54.5
Plutôt d'accord	5.8	19.7
Plutôt en désaccord	9.2	15.2
Tout à fait en désaccord	5.8	7.6
Sans réponse	4.2	3.0
TOTAL	100 %	100 %
"Dans la société actuelle, les gens ordinaires n'ont pas beaucoup d'influence sur ce qui se passe"		
Tout à fait d'accord	55.0	56.1
Plutôt d'accord	14.2	25.8
Plutôt en désaccord	16.7	7.6
Tout à fait en désaccord	7.5	4.5
Sans réponse	6.7	6.0
TOTAL	100 %	100 %

On voit au tableau 3-18 que 75% des mères et seulement 55% des pères sont entièrement d'accord avec le fait que "les travailleurs, les chômeurs et les assistés sociaux ont tous la même importance dans la société", ces pourcentages atteignant 81% chez les mères et 74% chez les pères si l'on considère tous ceux qui montrent au moins un certain accord avec cet énoncé; seulement 15% des mères et 23% des pères percevraient donc comme marginale ou infériorisante la situation sociale des chômeurs et des assistés sociaux. Par ailleurs, un peu plus de la moitié des mères (55%) et des pères (56%) montrent un accord complet avec l'affirmation suivant laquelle les gens ordinaires n'ont pas beaucoup d'influence sur ce qui se passe dans la société, 14% des mères et 26% des pères affichant un accord mitigé avec cette opinion; 24% des mères et seulement 12% des pères se disent en désaccord avec cet énoncé.

Bien que la plupart des parents aient tendance à croire que la société accorde autant d'importance à tous ses membres - ou qu'elle devrait le faire, suivant la manière dont on interprète l'énoncé -, ils pensent simultanément que les "gens ordinaires", par conséquent eux-mêmes, n'ont guère d'influence dans la société. On constate que sur les deux points, les mères font preuve d'une vision plus "optimiste" ou plus "naïve" de la société que les pères.

L'âge et le niveau d'instruction des parents influencent leurs opinions sur ces questions. En effet, les pères âgés de 40 à 49 ans inclusivement paraissent davantage susceptibles que les plus jeunes et les plus vieux d'être "tout à fait d'accord" pour dire que les différents groupes de citoyens ont la même importance (69% vs 44%). De plus, les mères et les pères très peu (0-4 années) ou assez (8-10 années) scolarisés ont plus de chances que les parents assez peu (5-7 ans) ou très (11 ans et plus) scolarisés d'être d'accord avec cet énoncé, entièrement chez les mères (90% vs 72%) et au moins en partie chez les pères (94% vs 58%).

3.3 Résumé

Bien qu'elles doivent assumer des responsabilités familiales plus lourdes, les familles des adolescents placés en famille d'accueil disposent de moins de ressources que les ménages moyens de la région Laurentides-Lanaudière. En effet, la situation de ces familles qui comptent plus d'enfants que la moyenne comporte plusieurs handicaps importants: forte proportion de ménages à un seul parent - en majorité des femmes -, conditions de logement moins favorables, faible taux de participation au marché du travail associé à une plus grande dépendance vis-à-vis l'aide financière des gouvernements et, par conséquent, plus grand risque de vivre dans la pauvreté.

Les données accumulées dans ce chapitre suffisent amplement à infirmer notre hypothèse voulant que les familles des adolescents placés en famille d'accueil se recrutent autant parmi les ménages vivant au-dessus qu'au-dessous du seuil de pauvreté. En effet, même si toutes les familles pauvres de la région Laurentides-Lanaudière n'ont pas un adolescent en famille d'accueil, il est évident que la grande majorité des adolescents placés en famille d'accueil appartiennent à des familles pauvres ou presque pauvres.

Au plan de leur univers socio-culturel, la quasi-totalité des mères et des pères interviewés considèrent la vie familiale comme leur principale ou une de leurs principales sources de gratification, malgré les difficultés familiales vécues. Par ailleurs, on comprend aisément que les problèmes reliés à la famille et/ou à l'argent représentent les préoccupations les plus importantes pour la majorité de ces parents.

Enfin, la plupart des mères et des pères partagent une conception traditionnelle de la famille - distinction entre les rôles masculins et féminins, présence des deux parents nécessaire pour le jeune, etc. - et perçoivent les rapports des parents avec les adolescents comme une expérience difficile - en particulier, soucis causés aux parents par les jeunes -.

Notons toutefois que les parents appartenant à des familles monoparentales et reconstituées sont moins portés à accepter d'emblée le modèle traditionnel de la famille, tandis que les plus jeunes parmi les parents risquent moins de voir les relations parents-adolescents comme préoccupantes.

4. CARACTERISTIQUES DES ADOLESCENTS ET DES ADOLESCENTES

Ces adolescents et ces adolescentes placés en famille d'accueil par le Centre de services sociaux Laurentides-Lanaudière entre mai 1976 et juin 1978, qui sont-ils?

Quelle proportion des jeunes de la région représentent-ils? Y a-t-il autant de filles que de garçons parmi eux? Quel âge ont-ils lors du placement? Fréquentent-ils encore l'école ou sont-ils déjà intégrés au marché du travail? Comment se perçoivent-ils et comment leurs parents les perçoivent-ils? Qu'est-ce qui est le plus important et le plus difficile pour eux dans leur vie actuelle? Comment entrevoient-ils l'avenir?

Voilà les principales questions auxquelles ce chapitre veut répondre grâce à l'analyse de données fournies par les 148 jeunes interviewés et/ou,

dans certains cas, par leurs parents[1]. Seulement certaines caractéristiques des adolescents à l'étude pourront être comparées avec celles de l'ensemble des jeunes de la région.

4.1 Caractéristiques personnelles des adolescents

On peut évaluer à environ 2.2 pour 1,000 par année le nombre d'adolescents francophones habitant la région Laurentides-Lanaudière qui sont entrés en placement dans une famille d'accueil entre mai 1976 et juin 1978. En effet, au cours de cette période, 127 adolescents ont été placés en famille d'accueil chaque année en moyenne[2], par rapport à un effectif de jeunes âgés de 12 à 17 ans évalué à 58,755 pour la région 68 en 1977.

Les filles s'avèrent plus susceptibles que les garçons d'être placées en famille d'accueil (voir tableau 4-1): elles font l'objet de 59% des placements étudiés, alors qu'elles constituent seulement 49% des jeunes de 12 à 17 ans dans la région. Notons qu'à l'inverse, les garçons représentent 73% des jeunes de 12 à 17 ans placés en centre d'accueil par le Centre de services sociaux Laurentides-Lanaudière au cours de la même période. Indépendamment du type de ressource, autant de filles que de garçons entrent en placement à l'adolescence dans la région Laurentides-Lanaudière; toutefois, les trois-quarts des adolescentes sont placées en famille d'accueil comparativement à la moitié des garçons seulement.

---

1. Pour les données "objectives", selon la source utilisée, n=186 adolescents (source: premiers parents ou adolescents) ou n=148 jeunes (source: adolescents seulement); pour les aspects "subjectifs", n=120 mères, 66 pères et parfois 16 "autres parents".

2. Ce chiffre tient compte des jeunes à l'étude et de leurs frères et soeurs adolescents placés en famille d'accueil au cours de la même période.

TABLEAU 4-1: AGE ET SEXE DES ADOLESCENTS PLACES EN FAMILLE D'ACCUEIL

AGE AU PLACEMENT	ADOLESCENTES N=110	ADOLESCENTS N=76	TOTAL N=186
12 ans	7.3	18.5	11.8
13 ans	15.5	14.5	15.1
14 ans	24.6	19.7	22.6
15 ans	22.7	21.1	22.0
16 ans	19.1	17.1	18.3
17 ans	10.9	9.2	10.2
TOTAL	100 % (59.1%)	100 % (40.9%)	100 % (100 %)
Âge moyen	14.6 ans	14.3 ans	14.5 ans

Lors du placement en famille d'accueil, 12% des adolescents étaient âgés de 12 ans, 15% de 13 ans, 23% de 14 ans, 22% de 15 ans, 18% de 16 ans et 10% de 17 ans, pour un âge moyen de 14 ans et demi. Il n'y a guère de différence entre les filles et les garçons à cet égard, sinon parmi le groupe des 12 ans où les jeunes de sexe masculin sont proportionnellement plus nombreux.

Notons que les adolescents appartenant à des familles monoparentales risquent d'être placés plus jeunes et ceux des familles biparentales et reconstituées plus vieux. En effet, lors du placement, 61% des enfants de familles monoparentales avaient de 12 à 14 ans, tandis que 62% de ceux des familles biparentales et reconstituées avaient entre 15 et 17 ans. Cette observation est sans doute reliée aux types de problèmes à l'origine des placements qui diffèrent d'une catégorie de familles à l'autre, comme on le verra dans le prochain chapitre.

Un tiers des adolescents est l'aîné de la famille et un cinquième est le second (voir tableau 4-2), de sorte que 50% des jeunes placés à l'adolescence occupent le premier ou le second rang dans des familles qui, rappelons-le, comptent en moyenne 5.0 enfants vivants. Peut-on en déduire que les difficultés rencontrées par les familles pèsent plus lourd sur les parents et/ou sur les adolescents si d'autres enfants plus jeunes sont présents à la maison?

TABLEAU 4-2: RANG DE L'ADOLESCENT DANS LA FAMILLE

	ENSEMBLE DES ADOLESCENTS N=142	ADOLESCENTS AYANT REPONDU A LA QUESTION N=72
Aîné	14.9	30.6
Deuxième	9.5	19.4
Troisième	5.4	11.1
Quatrième	6.1	12.5
Cinquième et plus	4.7	9.7
Benjamin	8.1	16.7
Sans réponse	51.4*	-
TOTAL	100 %	100 %

* Les adolescents dont un parent avait été rencontré lors de la première série d'interviews en février 1978 ne devaient pas répondre aux questions "objectives" sur la famille, parmi lesquelles la variable "rang de l'adolescent" avait été ajoutée; c'est ce qui explique le haut taux de sans réponse à cette question.

Pour la majorité des adolescents, soit 69%, le placement à l'étude représente la première expérience de placement en milieu substitut; seulement 29% des jeunes ont connu au moins un placement antérieur, le plus souvent en famille d'accueil également (voir tableau 4-3).

TABLEAU 4-3: PLACEMENT(S) ANTERIEUR(S) DES ADOLESCENTS

		N=186
Aucun placement antérieur		69.4
Placement(s) antérieur(s):		29.0
. en famille d'accueil	22.0	
. en centre d'accueil	6.5	
. en famille et en centre d'accueil	0.5	
Sans réponse		1.6
TOTAL		100 %

Le nombre d'années passées en milieu substitut avant le placement à l'étude varie considérablement d'un adolescent à l'autre: moins d'un an (1/5), un an (1/5), deux, trois ou quatre ans (1/3) ou cinq ans et plus (1/3).

Il nous a paru intéressant d'évaluer, même approximativement, le laps de temps écoulé entre le placement antérieur - ou le dernier, s'il y en a eu plusieurs - et le placement étudié. Cet intervalle paraît aussi très variable: pour un premier tiers d'entre eux moins de deux ans, pour un autre tiers de deux à quatre ans et pour le dernier tiers cinq ans et plus.

Pour quelles raisons ces jeunes avaient-ils dû être placés en milieu substitut antérieurement au placement à l'étude? La moitié des placements antérieurs sont attribués par l'informateur à des problèmes vécus par le(s)

parent(s) - maladie, décès, difficultés conjugales ou dans l'exercice du rôle parental -; viennent ensuite les difficultés physiques, psychologiques ou de comportement du jeune lui-même (1/5), les conflits dans les relations familiales (1/6) et, enfin, les difficultés matérielles subies par la famille (1/10).

Certains groupes d'adolescents risquent plus que les autres d'avoir connu un ou des placements antérieurs; c'est le cas de ceux qui appartiennent à des familles reconstituées (dont 53% ont déjà été placés) et/ou à des familles recevant du gouvernement leurs moyens de subsistance (42%) et de ceux dont le placement à l'étude est attribué par le praticien à des problèmes de l'adolescent lui-même ou à des conflits familiaux (37%). En outre, deux fois sur cinq, le placement à l'étude et le placement antérieur découlent dans un sens large de la même catégorie de problèmes.

Quel était le milieu de vie des adolescents lors de l'interview? Un peu plus de la moitié d'entre eux étaient encore placés soit en famille d'accueil (41%), soit même en centre d'accueil ou en foyer de groupe (15%) (voir tableau 4-4). Les autres étaient pour la plupart retournés dans leur famille (32%) ou dans la parenté (5%); quelques-uns, devenus majeurs, vivaient en appartement seuls ou avec des amis (7%).

Contrairement aux plus jeunes, la plupart des adolescents de 17 ans et plus n'étaient pas en situation de placement lors de l'interview (62%). En outre, les jeunes placés à cause de problèmes dans l'exercice du rôle parental avaient plus de chances d'être encore en milieu substitut lors de l'interview (75%); à l'opposé, les adolescents dont le placement est attribué aux difficultés personnelles des parents ou à celles du jeune risquaient davantage de vivre alors en milieu naturel (53%). Gardons-nous cependant de conclure que les placements découlant des difficultés dans l'exercice du rôle parental durent plus longtemps que les autres, puisque tel ne semble pas être le cas. La seule explication possible, qui n'a cependant pas été vérifiée, voudrait que les placements dûs à ce type de problèmes soient plus récents que les autres.

TABLEAU 4-4: MILIEU DE VIE DE L'ADOLESCENT LORS DE L'INTERVIEW

		N=148
En placement:		56.1
. en famille d'accueil	41.2	
. en centre d'accueil ou en foyer de groupe	14.9	
En milieu naturel:		43.9
. chez les deux parents	7.4	
. chez la mère	18.9	
. chez le père	5.4	
. chez des membres de la parenté	5.4	
. en situation d'autonomie	6.8	
TOTAL		100 %

4.2 Perception des difficultés des adolescents avant leur placement

Nous brosserons maintenant une sorte de portrait des adolescents en présentant quelques-unes de leurs difficultés juste avant le placement en famille d'accueil. Toutefois, ce portrait n'émane pas de sources qui pourraient prétendre à une certaine objectivité, par exemple d'informations contenues dans le dossier social ou fournies par l'école; il s'agit plutôt de l'image que les parents et les adolescents présentent du jeune à partir de quelques difficultés physiques, psychologiques et scolaires rencontrées avant le placement. Ce portrait sera tracé à partir de la perception de quatre types de personnes: les adolescents, les mères, les pères et les "autres parents" interviewés à défaut de la mère ou du père de l'adolescent - soeur/frère, tante/oncle ou grands-parents - et les différences significatives entre ces diverses catégories de personnes seront soulignées[3].

3. Il arrive souvent que les différences observées chez les "autres parents" ne s'avèrent pas statistiquement significatives à cause de leur petit nombre; elles sont alors passées sous silence.

4.2.1 Difficultés physiques

Nous étudierons ici les problèmes physiques - handicaps physiques, difficultés psycho-motrices ou neurologiques, etc. - et les maladies des adolescents avant leur placement.

Les quatre types d'informateurs s'entendent pour évaluer la proportion d'adolescents ayant "*des difficultés à marcher, à voir, à entendre et/ou à parler*" importantes à environ 7% et légères à environ 13% (voir tableau 4-5). La grande majorité des jeunes placés en famille d'accueil (80%) ne présenteraient donc aucun problème à ce niveau.

Selon les mères, les jeunes placés sur une base volontaire (23%) risquent plus que ceux placés sur un ordre de la Cour (11%) de souffrir de telles difficultés graves ou légères. Quel que soit le type d'informateurs, on retrouve plus d'adolescents gravement ou légèrement atteints à ce plan parmi les placements attribués par les praticiens à un problème de l'adolescent (38%); rien là de surprenant, puisque le handicap physique ou la déficience mentale du jeune constituent précisément, dans quelques-uns de ces cas, le problème évalué par le praticien lors de la demande de service.

D'après les diverses catégories de personnes interviewées, on peut évaluer approximativement à 6% la proportion d'adolescents ayant fréquemment ou régulièrement "*des maladies* demandant les soins du médecin ou même l'hospitalisation" et à environ 21% la proportion de ceux qui en ont occasionnellement. Les jeunes en très bonne santé avant leur placement représenteraient donc environ les trois-quarts des adolescents placés en famille d'accueil. Par ailleurs, les adolescents paraissent plus enclins (29%) à se considérer comme occasionnellement malades que ne le font les mères et pères réunis (16%).

TABLEAU 4-5: PERCEPTION DE CERTAINES DIFFICULTES RENCONTREES PAR DES ADOLESCENTS AVANT LEUR PLACEMENT, SELON LES DIFFERENTES CATEGORIES D'INFORMATEURS

		ADOLES-CENTS N=148	MERES N=120	PERES N=66	AUTRES PARENTS N=16
Difficultés physiques:					
. problèmes physiques, neurologiques, etc.	oui	4%	8%	8%	12%
	un peu	19	10	6	19
	non	77	82	86	69
. maladies	oui	4%	8%	2%	19%
	un peu	28	17	16	19
	non	68	75	82	62
Difficultés personnelles et de comportement:					
. ouverture aux autres	oui	24%	31%	19%	25%
	un peu	27	15	22	25
	non	49	54	59	50
. agressivité	oui	11%	36%	15%	6%
	un peu	31	24	23	19
	non	58	40	62	75
. relation à l'autorité	oui	30%	49%	33%	25%
	un peu	41	26	35	25
	non	29	25	32	50
. délits	oui	13%	18%	17%	0%
	un peu	19	23	25	19
	non	68	59	58	81
Difficultés scolaires:					
. adaptation	oui	39%	45%	36%	12%
	un peu	30	21	20	19
	non	31	34	44	69
. apprentissage	oui	27%	27%	30%	6%
	un peu	36	19	24	25
	non	37	54	46	69
TOTAL		100%	100%	100%	100%

4.2.2 Difficultés personnelles et de comportement

Les difficultés abordées ici concernent l'ouverture aux autres, l'agressivité, la relation à l'autorité et les délits.

Les différents types d'informateurs indiquent qu'avant leur placement en famille d'accueil, un certain nombre d'adolescents rencontraient des difficultés importantes (environ 25%) ou mineures (22%) au niveau de *l'ouverture aux autres*: ils étaient souvent ou parfois "craintifs, repliés sur eux-mêmes, sans amis de leur âge". Seulement la moitié (approximativement 53%) des jeunes n'auraient donc éprouvé aucune difficulté de cet ordre.

Aux dires des adolescents eux-mêmes, les jeunes placés à cause des difficultés des parents dans l'exercice de leur rôle parental s'avèrent plus susceptibles d'avoir des problèmes à ce niveau (64%) que les autres, en particulier ceux placés par suite des difficultés de l'adolescent ou des problèmes généraux des parents (40%). Du point de vue des pères, c'est plutôt parmi les placements attribuables aux adolescents ou aux conflits parents-enfant qu'on rencontre le plus de jeunes (53%) ayant de tels problèmes de relations inter-personnelles, contrairement aux placements dûs aux difficultés des parents comme personnes ou comme parents où l'on en retrouve moins (25%).

La perception du *degré d'agressivité* des adolescents varie d'une catégorie de personnes à l'autre: moins de la moitié des jeunes (42%), des pères (38%) et des "autres parents" (25%) mais plus de la moitié des mères (60%) affirment qu'avant le placement il arrivait "souvent" ou "parfois" à l'adolescent de "provoquer des chicanes, des batailles violentes avec ses frères et soeurs ou ses amis". Les adolescents semblent plus enclins à se considérer un peu violents (31%) et les mères à les trouver très violents (36%).

Les adolescents âgés de 12 à 14 ans lors du placement sont plus nombreux (51%) à se décrire comme agressifs à ce moment-là par rapport à

leurs aînés de 15 à 17 ans au placement (32%). Selon les mères, on trouve proportionnellement plus de jeunes assez ou très violents parmi les placements effectués à cause des difficultés des adolescents ou de conflits (64%) et moins parmi les placements attribuables aux difficultés des parents comme personnes ou comme parents (44%). Quant aux pères, c'est chez les jeunes placés à cause de conflits familiaux qu'ils décèlent le plus d'agressivité (57%), à l'opposé des adolescents placés en raison de leurs propres difficultés ou de celles d'ordre personnel de leurs parents (15%). En outre, toujours d'après les pères, les adolescents placés sur une base volontaire seraient portés à manifester une certaine agressivité (39%) et ceux envoyés en famille d'accueil par la Cour se montreraient très (21%) ou pas du tout (71%) agressifs.

Voyons maintenant l'*attitude des adolescents face à l'autorité*. La majorité des jeunes (71%), des mères (75%) et des pères (68%) mais la moitié seulement des autres parents (50%) voient les adolescents comme "souvent" ou "parfois" "désobéissants à leurs parents, à leurs professeurs, aux adultes en général". Notons que 49% des mères observent "souvent" ce comportement chez leurs enfants, ce qui paraît élevé par rapport aux autres catégories d'informateurs. Quant aux adolescents, ils sont plus susceptibles (41%) de se dire "parfois" désobéissants. Soulignons que plusieurs parmi les parents décrivant les jeunes comme "parfois" désobéissants - autour de 30% dans les différents groupes - laissaient alors entendre que cela était bien normal à leur âge...

Les pères ont plus tendance à décrire les garçons (50%) que les filles (22%) comme très désobéissants. Les adolescents (47%) et les pères (53%) partagent une image très positive des rapports à l'autorité des jeunes placés en famille d'accueil à cause des difficultés personnelles des parents ou de celles de l'adolescent; par ailleurs, les adolescents placés en raison de conflits familiaux sont perçus comme assez ou très désobéissants (90%) par les pères et comme assez désobéissants (55%) par les jeunes. Pères et adolescents s'entendent également pour affirmer que les jeunes appartenant à des familles monoparentales ont peu ou pas de problèmes avec l'autorité

(93% des pères et 77% des adolescents); quant aux adolescents très désobéissants, les pères les voient surtout dans les familles reconstituées (61%) et les jeunes dans les familles biparentales (43%).

Analysons maintenant la *propension des adolescents à commettre des délits mineurs*, tels des fugues et/ou diverses catégories de vols. Selon les différents groupes d'informateurs, environ 15% des jeunes placés en famille d'accueil auraient plusieurs délits mineurs à leur actif et environ 22% en auraient quelques-uns. Les mères (59%), les pères (58%), les "autres parents" (81%) et les jeunes (68%) s'accordent donc pour affirmer que la majorité des adolescents n'ont jamais commis de délits, même mineurs.

Les adolescents les plus susceptibles d'adopter "parfois" ou "souvent" des comportements délinquants se recrutent dans les familles biparentales (50%) si l'on en croit les jeunes et dans les familles reconstituées (67%) si l'on en croit plutôt les pères, mais certainement pas dans les familles monoparentales. Les adolescents placés en raison de leurs propres difficultés ou des conflits avec leurs parents risquent plus de s'attribuer de nombreux délits (20%) en comparaison avec les autres, particulièrement ceux dont le placement est attribué aux problèmes personnels des parents (3%). Cela ne surprendra guère puisque les comportements marginaux ou même délinquants des adolescents et les conflits parents-enfants que ces comportements peuvent engendrer constituent précisément, dans plusieurs cas, la raison du placement en famille d'accueil.

4.2.3 Difficultés en milieu scolaire

Passons maintenant au comportement de l'adolescent en milieu scolaire vu sous l'angle de ses capacités d'adaptation et d'apprentissage.

Les difficultés d'*adaptation scolaire* font référence "au manque d'intérêt pour les cours, aux absences et, à la limite, à l'abandon des études". La majorité des adolescents (59%), des mères (66%) et des pères (56%) mais seule une minorité "d'autres parents" (31%) décèlent d'importantes ou de légères difficultés d'adaptation scolaire chez les jeunes avant leur

placement. Seulement un tiers des adolescents n'auraient pas rencontré de difficultés à ce plan.

Mères, pères et adolescents se rejoignent pour affirmer que les filles sont moins enclines et les garçons plus enclins à éprouver des difficultés au plan de l'adaptation en milieu scolaire. En outre, contrairement aux plus jeunes, les adolescents âgés de 15 à 17 ans lors du placement semblent plus nombreux à avoir rencontré de grandes difficultés à ce plan, si l'on se fie aux pères (47%) et aux adolescents (49%). Enfin, les pères décèlent beaucoup de problèmes d'adaptation scolaire chez les adolescents placés par suite de leurs propres difficultés ou de conflits relationnels (57%) et peu ou pas chez ceux dont le placement fait suite aux problèmes des parents comme personnes ou comme parents (84%).

Les deux-tiers des adolescents (63%), environ la moitié des mères (46%) et des pères (54%) et seulement un tiers des "autres parents" (31%) affirment qu'avant leur placement, les jeunes éprouvaient "beaucoup" ou "un peu" de *difficultés au plan de l'apprentissage et de la réussite scolaires*.

D'après les pères, les adolescents âgés de 12 à 14 ans lors du placement risquent davantage d'avoir eu quelques problèmes d'apprentissage (39%) et ceux âgés de 15 à 17 ans de n'en avoir rencontré aucun (55%). Les jeunes vivant dans des familles reconstituées disent en plus grand nombre avoir éprouvé certaines difficultés d'apprentissage scolaire (46%), à l'opposé des enfants des familles biparentales qui seraient plus nombreux à n'avoir aucun problème de cet ordre (43%). Enfin, les adolescents dont le placement tient à des conflits avec leurs parents font état de difficultés à réussir dans leurs études plus souvent (39%) que les autres, en particulier ceux placés en raison des problèmes personnels de leurs parents (18%).

4.2.4 Synthèse

Que retenir de ce portrait dessiné à plusieurs mains? Bien que parfois contradictoire, ce portrait, impressionniste rappelons-le, présente une certaine cohérence que nous tenterons de dégager ici à partir des résultats récurrents.

La personnalité et l'insertion dans le milieu scolaire constituent les zones particulièrement vulnérables des adolescents placés en famille d'accueil, si l'on se fie aux différentes catégories de personnes interviewées. Notons que les mères décèlent plus souvent que les pères et les autres parents la présence chez les adolescents de difficultés marquées aux plans de l'agressivité, de l'attitude à l'endroit de l'autorité et de l'adaptation scolaire. S'agit-il là d'une sensibilité particulière des mères à l'égard de leurs adolescents et/ou de l'expression d'un conflit latent ou manifeste entre eux, attitudes aussi susceptibles l'une que l'autre de découler de l'étroite interrelation existant généralement dans notre société entre la mère et ses enfants? Quant aux adolescents, ils sont portés à décrire leurs difficultés comme moyennement grandes.

Dans ce portrait, les différences entre garçons et filles sont rares mais toujours à l'avantage des adolescentes, qu'elles portent sur la relation à l'autorité ou sur l'adaptation scolaire. L'âge interfère peu également: les adolescents âgés de 12 à 14 ans lors du placement semblent plus susceptibles de vivre de l'agressivité et des problèmes d'apprentissage scolaire, tandis que les plus âgés (15-17 ans) rencontreraient davantage des difficultés au plan de l'adaptation scolaire. Enfin, en ce qui concerne l'influence du milieu familial, c'est dans les familles biparentales et/ou reconstituées que les adolescents risquent le plus d'éprouver des difficultés importantes au plan de la relation à l'autorité, des délits et de l'apprentissage scolaire. Quant aux jeunes appartenant à des familles monoparentales, ils ne se distinguent guère des autres ou bien ils paraissent plus susceptibles de ne pas vivre de problèmes particuliers.

Le portrait des adolescents se modifie considérablement suivant le type de problème à l'origine du placement tel qu'évalué par le praticien, en particulier le portrait tracé par les pères et les adolescents. Les jeunes placés en raison de leurs propres problèmes et/ou ceux placés par suite de conflits familiaux paraissent toujours plus enclins à éprouver des difficultés prononcées, que ce soit au plan de la personnalité, du comportement scolaire ou des délits. A l'opposé, les problèmes des parents comme personnes ou comme parents paraissent avoir entraîné le placement en famille d'accueil d'adolescents ne rencontrant guère les difficultés étudiées ici, si ce n'est au plan de l'ouverture aux autres.

4.3 Activité scolaire ou professionnelle

Les différentes facettes de la fréquentation scolaire des jeunes placés en famille d'accueil revêtent une importance particulière du fait que les études représentent habituellement l'activité principale des adolescents, mais aussi parce qu'elles vont déterminer dans une très large mesure l'avenir social de ces jeunes.

Lors des interviews, soit à l'automne 1978, les trois-quarts des adolescents ont dit fréquenter l'école (voir tableau 4-6). Puisque les placements avaient eu lieu au cours de l'année scolaire précédente (1977-78) ou même antérieurement (1976-77), on peut présumer qu'une majorité encore plus grande de ces jeunes fréquentaient l'école au moment de leur placement en famille d'accueil. De tels chiffres n'excluent évidemment pas la possibilité d'un certain absentéisme scolaire chez ces adolescents comme chez les autres étudiants.

Filles et garçons poursuivent leurs études dans la même proportion. Par contre, le taux de fréquentation scolaire diminue avec l'âge des adolescents, compte tenu entre autres de l'obligation légale de fréquenter l'école jusqu'à 16 ans révolus ou presque[4]. Quatre-vingt-quinze pour cent

---

4. De fait, les adolescents ne sont pas tenus d'entreprendre l'année scolaire au cours de laquelle ils auront 16 ans.

des jeunes de moins de 16 ans se disent effectivement à l'école, trois d'entre eux - un de 13 ans et deux de 15 ans - ayant interrompu leurs études définitivement ou non avant l'âge statutaire. Parmi les adolescents âgés de 16 ans et plus, les taux de fréquentation scolaire sont les suivants: huit sur dix pour ceux de 16 ans, quatre sur dix pour ceux de 17 ans et cinq sur dix pour ceux de 18 ans et plus, ce dernier taux paraissant toutefois un peu exagéré[5]. Une comparaison avec des données prévisionnelles disponibles à l'échelle du Québec seulement[6] montre que les adolescents de la région ayant été placés en famille d'accueil fréquenteraient l'école dans des proportions s'approchant de celles des jeunes du même âge dans l'ensemble du Québec.

Les données disponibles semblent indiquer qu'à âge égal, un adolescent vivant en milieu substitut a plus de chances de fréquenter l'école sans songer à abandonner (92% des 15-16 ans et 68% des 17 ans et plus), tandis qu'un jeune dont le placement est terminé risque davantage d'envisager l'abandon scolaire ou de ne plus être aux études (36% des 15-16 ans et 68% des 17 ans et plus). Ces chiffres portent donc à croire que le placement favorise chez un adolescent la poursuite des études.

Même s'ils étudient dans une proportion "normale" pour leur âge, l'analyse de la fréquentation scolaire de ces adolescents en termes de niveau et de programme d'études révèle une situation scolaire moins prometteuse qu'on ne l'aurait d'abord cru.

---

5. Les données sur la fréquentation scolaire des jeunes recueillies auprès des parents en mars 1978 concordent avec celles fournies par les adolescents sur tous les points sauf sur celui-ci: d'après les parents, le taux de fréquentation scolaire des jeunes de 18 ans et plus s'élèverait plutôt à *trois pour dix*. Une diminution progressive du taux de fréquentation scolaire avec l'âge des adolescents paraît plus vraisemblable que le contraire.

6. Conseil des Affaires sociales et de la Famille, *La situation des familles québécoises*, ministère des Affaires sociales, Québec, 1978, p. 85.

TABLEAU 4-6: DONNEES SUR LA FREQUENTATION SCOLAIRE DES ADOLESCENTS A L'AUTOMNE 1978

FREQUENTATION SCOLAIRE	N=148
Fréquentent l'école	75.7
Ne fréquentent plus l'école	24.3
TOTAL	100 %

NIVEAU ET PROGRAMME D'ETUDES DES ADOLESCENTS FREQUENTANT L'ECOLE N=112

	Général	Professionnel	Adaptation scolaire	Total
Elementaire	0.9	-	0.0	0.9
Secondaire I	7.1	-	6.3	13.4
Secondaire II	17.9	-	3.6	21.5
Secondaire III	15.2	4.4	2.7	22.3
Secondaire IV	8.9	17.0	0.0	25.9
Secondaire V	8.9	5.4	0.0	14.3
CEGEP	0.9	0.9	-	1.8
TOTAL	59.8%	27.7%	12.6%	100 %

NIVEAU DE FIN D'ETUDES COMPLETE DES ADOLESCENTS NE FREQUENTANT PLUS L'ECOLE N=36

Elementaire	1
Secondaire I	3
Secondaire II	6
Secondaire III	13
Secondaire IV	9
Secondaire V	3
CEGEP I	1
TOTAL	36

Les étudiants de l'enquête se trouvent presque tous aux différents niveaux du Secondaire: 13% en I, 22% en II, 22% en III, 26% en IV et 14% en V (voir tableau 4-6). Toutefois, si l'on tient compte de leur âge, on découvre que seuls 28% de ces jeunes ont l'âge "normal" pour leur niveau d'études[7], les autres accusant un retard scolaire d'un an (46%) ou de plus d'un an (26%). Ainsi, une vingtaine d'étudiants devraient, à leur âge, avoir déjà accédé au niveau collégial, au moins une dizaine d'entre eux si on accepte une année de retard scolaire; or deux jeunes (2%) seulement fréquentent le cegep.

Voyons maintenant le programme d'études poursuivi par ces étudiants. On observe d'abord que 13% d'entre eux fréquentent des classes d'adaptation scolaire qui, comme leur nom l'indique, regroupent des élèves en "difficulté d'adaptation et d'apprentissage"[8]. Pour ce qui est des étudiants à partir de Secondaire III, niveau auquel commencent les programmes professionnels, il s'en trouve 55% au général et 45% au professionnel. Les proportions comparables pour la population étudiante de niveau secondaire dans la région Laurentides-Lanaudière sont les suivantes: 6% dans les classes d'adaptation scolaire et, au niveau de Secondaire III, IV et V, 77% au général et 23% au professionnel[9]. On constate ainsi que les adolescents placés en famille d'accueil risquent deux fois plus souvent que l'ensemble des jeunes de se recruter et/ou de se retrouver dans les programmes professionnels et dans les classes d'adaptation scolaire.

Mentionnons à quels champs d'activité appartiennent les étudiants inscrits à des programmes professionnels. Chez les adolescentes, il s'agit de secrétariat (6), alimentation (5), esthétique (5), santé (1) et menuiserie (1); chez les adolescents, on trouve mécanique (7), électricité (4),

---

7. Le calcul est basé sur le fait 1) qu'un enfant est admis en première année dès qu'il a 6 ans au 30 septembre et 2) que le niveau élémentaire compte normalement six années; un étudiant devrait donc accéder au Secondaire à l'âge de 12 ans.

8. En particulier: difficulté d'apprentissage, mésadaptation socio-affective, handicap physique et déficience mentale.

9. Données obtenues des Commissions scolaires du territoire et du bureau régional du ministère de l'Education du Québec.

menuiserie (3) et esthétique (1). Les choix de programmes professionnels des étudiants ne s'écartent guère des modèles féminins et masculins traditionnels, ce qui ne saurait surprendre compte tenu des mécanismes d'orientation scolaire et professionnelle en milieu scolaire.

Quant aux adolescents ayant terminé ou interrompu leurs études au moment de l'interview, leur situation est la suivante: les deux-tiers occupent un emploi (23) et les autres se trouvent en chômage (3), malades (1) ou oisifs (9). La plupart des jeunes travailleurs occupent un emploi non-spécialisé; en effet, on retrouve parmi eux un col blanc, un travailleur spécialisé, quelques travailleurs semi-spécialisés (4) et surtout des travailleurs non-spécialisés (17).

En résumé, on constate que les adolescents placés en famille d'accueil, même s'ils fréquentent l'école jusqu'à 16, 17 ou même 18 ans et plus dans certains cas, n'auront qu'exceptionnellement la chance de poursuivre leurs études au-delà de l'école secondaire. C'est ce que démontre l'analyse du niveau scolaire atteint par les 48 étudiants ayant dépassé l'âge de la scolarité obligatoire et par les 36 jeunes ne fréquentant plus l'école lors de l'interview (voir tableau 4-6). Bien qu'elles ne permettent pas de préciser dans quelle proportion, les données laissent entrevoir que ces jeunes risquent soit de quitter l'école avant la fin de leurs études secondaires, soit d'obtenir un diplôme d'études secondaires de type professionnel court - secondaire IV - ou long - secondaire V -; certains, il est vrai, sont susceptibles de décrocher un diplôme d'études secondaires de type général, mais rares semblent être ceux qui, parmi eux, entreront au cegep.

On ne s'étonnera guère de constater que des adolescents appartenant à des familles aux prises avec des problèmes psycho-sociaux assez importants connaissent un cheminement scolaire difficile et susceptible d'être interrompu assez tôt. Cependant, on souhaiterait être en mesure de départager, dans l'histoire scolaire de ces jeunes, ce qui est spécifiquement imputable à la situation psycho-sociale de leur famille et ce qui doit être attribué à leur origine sociale.

On dispose de plus en plus, au Québec même, de recherches partielles pour appuyer la thèse selon laquelle "les cheminements scolaires dépendent de la position sociale des parents"[10]. Il manque toutefois deux prérequis pour faire, comme nous le souhaiterions, la part des choses: il faudrait d'abord disposer d'indications plus précises sur le cursus scolaire des adolescents à l'étude et avoir, en outre, des données sur les cheminements scolaires des jeunes - en particulier au niveau secondaire - selon leur origine sociale, ce qui n'est pas encore disponible.

En l'absence de telles données, contentons-nous de formuler l'hypothèse suivante: les difficultés psycho-sociales vécues par ces adolescents dans leur famille auraient un effet moins déterminant que l'origine sociale sur leur cursus scolaire.

4.4 Aspirations scolaires et professionnelles pour les adolescents

Après avoir analysé la situation scolaire des adolescents à l'automne 1978, étudions maintenant les aspirations exprimées par les parents et les jeunes quant à la poursuite des études de l'adolescent - niveau optimal d'études souhaité - et au choix d'une occupation future pour ce dernier - occupation souhaitée pour l'avenir -.

En ce qui concerne la *poursuite des études*, un tiers des mères et des pères n'ont pas voulu se prononcer, jugeant que "c'est l'affaire de l'adolescent". Si l'on tient compte seulement des parents ayant émis une opinion, on constate que les mères et les pères ont des aspirations nettement supérieures à celles des adolescents (voir tableau 4-7). Tandis que 64% des jeunes n'envisagent pas d'étudier au-delà du Secondaire, la majorité de ces mères (69%) et pères (71%) souhaitent que leur adolescent poursuive des

---

10. Massot, Alain, *Cheminements scolaires dans l'école québécoise après la réforme*, Les cahiers d'A.S.O.P.E., volume V, A.S.O.P.E., Faculté des sciences de l'éducation, Université Laval et Département de Sociologie, Université de Montréal, 1979, p. 130.

études collégiales ou universitaires. Il n'est pas exagéré d'affirmer que les adolescents font montre d'un plus grand réalisme que leurs parents, si l'on se réfère à l'analyse de la situation scolaire des jeunes effectuée plus haut.

TABLEAU 4-7: ASPIRATIONS SCOLAIRES POUR L'ADOLESCENT D'APRES LES PARENTS ET LES ADOLESCENTS

NIVEAU OPTIMAL SOUHAITE	ENSEMBLE DES MERES N=120	MERES AYANT EXPRIME UNE OPINION N=71	ENSEMBLE DES PERES N=66	PERES AYANT EXPRIME UNE OPINION N=38	ENSEMBLE DES ADOLES-CENTS N=148	ADOLES. AYANT REPONDU A LA QUESTION N=136
Secondaire	18.3	31.0	16.7	29.0	58.8	64.0
Collégial	17.5	29.6	21.2	36.8	16.9	18.4
Universitaire	23.3	39.4	19.7	34.2	16.2	17.6
"C'est à l'adolescent de décider"	34.2	-	37.9	-	-	-
Sans réponse	6.7	-	4.5	-	8.2	-
TOTAL	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

La proportion des adolescents qui aspirent à poursuivre des études post-secondaires (36%) paraît cependant bien inférieure à celle que l'on observe chez les étudiants québécois de niveau secondaire ayant une origine sociale comparable à la leur. En effet, des données tirées de la recherche A.S.O.P.E.[11] évaluent à 65% dans la strate "moyenne" - cols blancs,

11. Bélanger, Pierre, W. et al., "Commentaires critiques sur le livre vert", in Prospectives, Centre d'animation, de développement et de recherche en éducation (C.A.D.R.E.), vol. 14, nos. 1-2, février-avril 1978, p. 14.

contremaîtres, travailleurs spécialisés - et à 55% dans la strate "inférieure" - travailleurs semi et non-spécialisés - la proportion des étudiants de niveau secondaire qui espèrent fréquenter le cegep ou l'université.

Une partie de cette différence s'explique peut-être par la présence, dans le groupe à l'étude, de 36 adolescents ne fréquentant plus l'école; ces jeunes peu scolarisés et occupant surtout des emplois non-spécialisés ont peut-être exprimé des aspirations scolaires peu élevées. Par contre, le groupe étudié par A.S.O.P.E. ne comptait que des étudiants.

Les jeunes sont plus nombreux (70%) que les mères (55%) et les pères (57%) à croire en la possibilité de réaliser leurs aspirations scolaires qui, rappelons-le, sont plus modestes que celles des parents.

Le niveau des aspirations scolaires exprimées par les parents varie en fonction de leur propre degré d'instruction, même si ceux qui refusent de se prononcer sur cette question se recrutent également parmi tous les niveaux d'instruction. La majorité des parents n'ayant pas dépassé le niveau primaire espèrent que leur adolescent fera des études secondaires ou collégiales (70%), alors que la moitié des mères et pères ayant eux-mêmes atteint au moins le niveau secondaire souhaite que leur adolescent parvienne à l'université (50%).

Chez les adolescents et les mères, l'âge du jeune influence l'expression des aspirations. Les adolescents de 15-16 ans, tout comme les étudiants de Secondaire IV, semblent plus portés à ne pas vouloir continuer leurs études après le secondaire (75% et 70%); les 17 ans et plus, à l'instar des étudiants de Secondaire V ou de Cégep, paraissent plus susceptibles d'envisager la poursuite d'études collégiales et/ou universitaires (57% et 63%). Quant à elles, les mères des jeunes âgés de 12 à 16 ans (44%) et des étudiants (45%) ont plus tendance à laisser leur enfant décider jusqu'à quel niveau il continuera ses études; les mères des adolescents de 17 ans et plus (76%) et de ceux qui ont quitté l'école (83%) sont plus nombreuses à exprimer une opinion concernant la poursuite des études de leur enfant.

Enfin, le type de famille et son niveau socio-économique représentent autant de contraintes sur les espoirs des parents, mais apparemment pas sur ceux des adolescents. La plupart des femmes dans les familles biparentales ont des aspirations collégiales ou universitaires pour leur adolescent (60%), contrairement aux femmes seules qui voient leur enfant terminer ses études au niveau secondaire ou préfèrent le laisser décider (70%). Dans les familles économiquement indépendantes, les parents se montrent enclins à avoir des aspirations élevées pour leur enfant, c'est-à-dire de niveau universitaire chez les mères (31%) et de niveau collégial, universitaire ou indéterminé - laissé au choix de l'adolescent - chez les pères (91%); à l'opposé, dans les familles dépendant de sources gouvernementales pour leur subsistance, les aspirations scolaires sont plus suceptibles de se limiter aux études secondaires ou collégiales pour les mères (47%) et secondaires uniquement pour les pères (39%).

Pour ce qui est des *aspirations professionnelles*, la grande majorité des mères (68%) et des pères (78%) ont refusé de se prononcer puisque, à leur avis, il est du ressort de l'adolescent de choisir une occupation. Mentionnons, à titre indicatif vu leur petit nombre, que les autres parents optent pour les différents types d'occupations à l'exception des emplois semi-spécialisés et non-spécialisés.

TABLEAU 4-8: ASPIRATIONS PROFESSIONNELLES DES ADOLESCENTES ET ADOLESCENTS

	ADOLESCENTES N=94	ADOLESCENTS N=54
Professionnels	11.7	14.8
Semi-professionnels	13.8	7.4
Commerçants	1.1	3.7
Gérants, contremaîtres	0.0	0.0
Cols-blancs	24.5	0.0
Travailleurs spécialisés	27.7	51.9
Travailleurs semi-spécialisés	11.7	11.1
Travailleurs non-spécialisés	2.1	1.9
Sans réponse	7.4	9.3
TOTAL	100 %	100 %

Les adolescents, pour leur part, expriment des aspirations différentes selon qu'ils appartiennent au sexe féminin ou masculin. La moitié des garçons souhaitent devenir des travailleurs spécialisés - électriciens, mécaniciens, policiers, etc. - et un quart des professionnels, semi-professionnels - techniciens - ou petits commerçants. Quant aux adolescentes, elles paraissent surtout attirées par des fonctions soit de professionnelles ou semi-professionnelles (26%), soit de cols-blancs (25%), soit encore de travailleuses spécialisées - couturières, coiffeuses, etc. (28%) -.

Quatre-vingt pour cent (80%) des adolescents et adolescentes se disent confiants de voir un jour leurs désirs se réaliser. Toutefois, ceux dont les aspirations se situent plus haut dans la hiérarchie des occupations - professionnels, semi-professionnels et cols-blancs - semblent plus enclins à penser que leurs chances sont seulement "assez bonnes" (53%) tandis que les aspirants travailleurs spécialisés considèrent les leurs comme "très bonnes" (52%).

On s'étonnera un peu de découvrir que la grande majorité des parents et des adolescents croient que *la réussite sociale est à la portée de tous les jeunes pourvu qu'ils y mettent du coeur.* En effet, 74% des mères, 68% des pères et 75% des adolescents sont "tout à fait d'accord" pour affirmer que "aujourd'hui, n'importe quel jeune qui veut réussir dans la vie est capable de le faire". Il faut comprendre que la société déploie beaucoup d'efforts pour inculquer cette conviction au plus grand nombre de ses membres!

Notons cependant que les mères des filles à l'étude tout comme les parents des deux sexes au sein des familles monoparentales et reconstituées adhèrent avec moins d'empressement (65%) à cet énoncé que ne le font les mères des garçons (88%) et les parents dans les familles biparentales (82%).

Quant aux adolescents, ceux qui comptent devenir travailleurs semi ou non-spécialisés sont moins portés à croire d'emblée en l'égalité des chances (55%) que les autres, en particulier les aspirants cols-blancs et travailleurs spécialisés (83%).

4.5 Quelques caractéristiques socio-culturelles

Comme pour les parents, l'étude des principales caractéristiques des adolescents se terminera par la dimension socio-culturelle. L'attention portera d'abord sur les sources de satisfaction et de problèmes des jeunes, de façon à connaître un peu l'univers de leurs intérêts et de leurs préoccupations; on étudiera ensuite quelques-unes de leurs opinions relatives aux rôles masculin et féminin - pour nous éclairer sur leur perception du rôle auquel ils se préparent - et enfin aux rapports parents-adolescents dont la pertinence avec l'objet de la recherche n'est pas à démontrer.

L'étude des *zones de satisfaction et de préoccupation* des adolescents a été effectuée à partir d'une liste non-exhaustive d'objets ou de secteurs d'activité parmi lesquels les jeunes devaient indiquer un maximum de trois sources de gratification et autant d'objets de préoccupation dans leur vie

actuelle[12]. En cours d'analyse, ces objets ou secteurs ont été regroupés en quatre sphères, comme suit.

- Vie familiale et domestique:
  - . relations avec les membres de la famille immédiate,
  - . santé du jeune et de la famille,
  - . travail dans la maison;

- vie sociale:
  - . relations avec les amis en général,
  - . relations avec les jeunes de l'autre sexe,
  - . relations avec "son" ami(e),
  - . loisirs,
  - . implication socio-politique;

- études:
  - . études;

- vie socio-économique:
  - . travail à l'extérieur de la maison,
  - . argent.

Puisque les choix d'un jeune peuvent se concentrer dans une seule zone ou se répartir entre plusieurs, la typologie suivante a été établie à partir de la distribution des réponses des adolescents: vie familiale exclusivement, vie familiale associée à d'autres sphères et autres sphères exclusivement.

On constate au tableau 4-9 que seulement 7% des jeunes tirent leurs principales gratifications exclusivement de la vie familiale, tandis que 57% d'entre eux les trouvent dans la vie familiale associée à une ou plusieurs autres sphères, vie sociale et études surtout; enfin, la vie sociale seule ou

---

12. Le "placement" figurait dans la liste présentée aux adolescents; cependant, comme cet objet ne se situe pas sur le même pied que les autres, il a été traité à part (voir chapitre 6, p. 172).

combinée aux études procure à 32% des adolescents les satisfactions les plus importantes dans leur vie actuelle. En résumé, les principales gratifications des adolescents viennent essentiellement de l'une ou de plusieurs des zones suivantes: famille, vie sociale et études.

La sphère familiale exclusivement crée des problèmes à 13% des adolescents. Les soucis de 30% des jeunes émanent de la famille associée à une ou plusieurs autres zones, principalement la vie socio-économique - l'argent -. Enfin, 41% des adolescents sont préoccupés par des questions étrangères à la famille, en rapport notamment avec la vie sociale et/ou les études. Une minorité de jeunes ont répondu qu'ils n'avaient pas vraiment de soucis (14%).

TABLEAU 4-9: PRINCIPALES SOURCES DE SATISFACTION ET DE PREOCCUPATION DES ADOLESCENTS

SPHERES	SATISFACTION N=148	PREOCCUPATION N=148
Vie familiale exclusivement	6.8	12.8
Vie familiale et autres sphères:	56.8	30.4
. *vie familiale et sociale*	*23.0*	*4.1*
. *vie familiale et études*	*14.9*	*2.7*
. *vie familiale et socio-économique*	*2.7*	*12.8*
. *vie familiale et sociale et/ou socio-économique et/ou études*	*16.2*	*10.8*
Autres sphères exclusivement:	33.1	40.5
. *vie sociale*	*19.6*	*15.5*
. *études*	*0.7*	*10.1*
. *vie socio-économique*	*0.0*	*8.8*
. *vie sociale et études*	*12.8*	*6.1*
Sans réponse	3.4	16.2
TOTAL	100 %	100 %

La famille en exclusivité rejoint plus d'adolescents au chapitre des préoccupations qu'à celui des gratifications (13% vs 7%); toutefois, la proportion de jeunes qui puisent au moins une partie de leurs satisfactions dans la vie familiale dépasse largement la proportion de ceux à qui la sphère familiale apporte au moins quelques soucis (63% vs 33%). Notons que tous ces résultats concernent autant les adolescents vivant en milieu substitut que ceux revenus en milieu naturel lors de l'interview, puisqu'aucune différence ne se dégage entre ces deux groupes de jeunes.

Les adolescents ont tendance à tirer leurs satisfactions et leurs préoccupations de sources différentes: en effet, les jeunes dont les gratifications viennent en tout ou en partie de la famille risquent plus d'avoir des soucis étrangers à cette zone (57%), tandis que ceux dont les sources de satisfaction se trouvent à l'extérieur de la famille ont plus de chances d'être préoccupés par des questions inhérentes à la vie familiale (73%).

Un certain nombre de facteurs reliés à l'adolescent, à sa famille et au placement influencent les aires de satisfaction et de préoccupation des jeunes ou en subissent l'influence. Voyons d'abord ce qui en est du sexe et de l'âge de l'adolescent. Les filles sont plus enclines à trouver leurs satisfactions et leurs soucis dans la vie familiale associée à un ou plusieurs autres champs (55% et 43% d'entre elles respectivement), alors que les garçons paraissent plus enclins à puiser les unes et les autres soit exclusivement dans la famille, soit à l'extérieur de celle-ci (53% et 67% d'entre eux respectivement). Par ailleurs, les adolescents âgés de 12 à 14 ans inclusivement risquent plus de voir dans la famille au moins une des sources de leurs gratifications (76%), tout en étant davantage préoccupés par des problèmes étrangers à la sphère familiale (63%); à l'inverse, les jeunes âgés d'au moins 17 ans ont plus de chances d'avoir des intérêts extérieurs à la cellule familiale (43%), mais de considérer la famille comme une des causes de leurs difficultés (47%).

Le type de famille influence d'une manière différente les sphères de satisfaction et de préoccupation des adolescents. Les jeunes appartenant à des familles biparentales semblent plus portés à tirer leurs satisfactions de la vie familiale associée à un ou plusieurs autres champs (71%), à l'opposé de ceux des familles reconstituées qui ont une plus forte tendance à les chercher à l'extérieur de l'entité familiale (53%). Par ailleurs, la famille seule risque plus de causer des soucis aux adolescents des familles biparentales et des familles reconstituées (23%), tandis que les autres sphères risquent davantage de préoccuper les enfants des familles monoparentales (59%).

Le type et la raison de placement interfèrent également. Les jeunes placés sur une base volontaire paraissent plus susceptibles d'être préoccupés par des questions étrangères à la vie familiale (56%) contrairement aux adolescents placés sur ordonnance de la Cour qui, plus souvent qu'à leur tour, ont des soucis inhérents à la sphère familiale associée à un ou plusieurs autres champs (45%). Les placements attribués aux problèmes d'ordre personnel des parents ou à ceux des jeunes ont plus de chances de concerner des adolescents gratifiés au moins en partie par la vie familiale (75%) et préoccupés par des questions étrangères à la famille (66%). Par ailleurs, les jeunes placés par suite de conflits avec leurs parents paraissent enclins à trouver leurs satisfactions à l'extérieur de la sphère familiale (49%), pendant que ceux dont le placement découle de difficultés dans l'exercice du rôle parental risquent davantage de voir la vie familiale causer au moins une partie de leurs soucis (72%).

Passons maintenant à l'analyse de *quelques opinions des adolescents* concernant d'abord la définition des rôles masculin et féminin et ensuite les rapports entre les jeunes et les parents. Sur ces questions, les adolescents devaient indiquer leur degré d'accord avec les énoncés qui leur étaient présentés.

TABLEAU 4-10: OPINIONS DES ADOLESCENTS SUR LE ROLE DES FILLES ET DES GARCONS

DEGRE D'ACCORD AVEC L'ENONCE	N=148
"L'important pour une fille c'est de se trouver un bon mari pour fonder une famille".	
Tout à fait d'accord	41.9
Plutôt d'accord	25.0
Plutôt en désaccord	19.6
Tout à fait en désaccord	10.8
Sans réponse	2.7
TOTAL	100 %
"L'important pour un garçon c'est de se trouver un bon emploi pour pouvoir faire vivre sa famille plus tard".	
Tout à fait d'accord	78.4
Plutôt d'accord	16.2
Plutôt en désaccord	3.4
Tout à fait en désaccord	1.4
Sans réponse	0.7
TOTAL	100 %

Les opinions soumises aux jeunes, comme aux parents d'ailleurs, reflètent une conception traditionnelle des rôles de la femme et de l'homme. On constate au tableau 4-10 que la définition du rôle du garçon suscite un accord entier chez deux fois plus d'adolescents que ne le fait la définition du rôle de la fille. En effet, 78% des jeunes acceptent d'emblée le fait que "l'important pour un garçon c'est de se trouver un bon emploi pour pouvoir faire vivre sa famille plus tard". Par contre, l'idée selon laquelle

"l'important pour une fille c'est de se trouver un bon mari pour fonder une famille" recueille l'accord complet de 42% et l'accord mitigé de 25% des jeunes; 30% d'entre eux expriment leur désaccord avec cette façon de voir les choses. De tels résultats reflètent sans doute les changements profonds que subit depuis quelques années le rôle des femmes dans la société.

Notons cependant que les deux conceptions paraissent liées entre elles: les adolescents qui adhèrent totalement à une définition traditionnelle du rôle de la fille sont plus susceptibles d'accepter également celle du garçon (95%), tandis que les jeunes exprimant un accord mitigé ou même un désaccord avec la vision "familiale" du rôle féminin semblent portés à montrer au moins certaines réserves vis-à-vis la définition du rôle masculin proposée (30% et 36% d'entre eux respectivement).

Il est intéressant de voir que le degré d'adhésion des jeunes à une conception traditionnelle du rôle des filles diminue avec leur cheminement vers l'âge de la majorité: les 12-14 ans sont plus enclins à affirmer un accord complet avec l'énoncé (59%), les 15-16 ans un accord partiel (33%) et les 17 ans et plus un désaccord à un degré ou l'autre (58%). Par ailleurs, les enfants de familles biparentales ont plus de chances d'accepter entièrement la définition du rôle des garçons présentée (90%) et ceux des familles monoparentales de montrer au moins quelques réticences à son endroit (28%).

Les préoccupations et les aspirations des adolescents paraissent également reliées à leur conception du rôle féminin. En effet, les jeunes dont les soucis proviennent exclusivement de la vie familiale risquent davantage d'être "tout à fait d'accord" avec la vision traditionnelle de ce rôle (63%), alors que les adolescents préoccupés par des questions inhérentes à la vie familiale associée à une ou plusieurs autres sphères ont tendance à s'inscrire en faux vis-à-vis une telle conception (42%). En outre, les filles qui aspirent à terminer leurs études au niveau secondaire et/ou à occuper un emploi de type col-blanc, semi ou non-spécialisé semblent plus susceptibles d'afficher un accord total ou partiel avec cet énoncé (76% et 78% d'entre elles respectivement); celles dont les aspirations portent sur des études universitaires et/ou des fonctions administratives,

professionnelles, semi-professionnelles ou spécialisées paraissent plus enclines à rejeter le rôle féminin traditionnel (56% et 45% d'entre elles).

Les *énoncés soumis aux jeunes au sujet des rapports entre parents et adolescents* concernent les aspects suivants: le besoin de la présence du père et de la mère pour le bonheur du jeune, la nécessité de l'exercice d'une autorité, l'apport des parents auprès des jeunes et l'attitude de ces derniers face à l'autonomie croissante des adolescents.

Le tableau 4-11 indique que, dans l'ensemble, les jeunes ont une perception positive des parents et de leur rôle auprès des adolescents. En effet, plus de la moitié des jeunes interviewés sont en désaccord avec l'idée que "l'adolescent n'a pas nécessairement besoin de son père et de sa mère pour être heureux" (68%) et avec celle voulant que "les parents apportent aux jeunes plus de problèmes que d'aide" (57%); de plus, la grande majorité des adolescents acceptent le fait que "même de nos jours, les jeunes ont besoin de l'autorité des parents" (84% d'accord). Toutefois, seule réserve, 74% des adolescents croient que "les parents acceptent difficilement que leurs enfants, en grandissant, se détachent d'eux". Il vaut la peine de souligner que 31% des jeunes ne pensent pas que la présence des deux parents soit nécessaire à l'adolescent, que 14% d'entre eux ne croient pas en la nécessité d'une autorité s'exerçant sur l'adolescent et que 36% d'entre eux voient davantage les parents comme une source de problèmes que d'aide.

TABLEAU 4-11: OPINIONS DES JEUNES SUR CERTAINS ASPECTS DES RAPPORTS ENTRE PARENTS ET ADOLESCENTS

DEGRE D'ACCORD AVEC L'ENONCE	N=148
"Un adolescent n'a pas nécessairement besoin de son père et de sa mère pour être heureux".	
Tout à fait d'accord	14.9
Plutôt d'accord	16.2
Plutôt en désaccord	22.3
Tout à fait en désaccord	45.3
Sans réponse	1.4
TOTAL	100 %
"Même de nos jours, les jeunes ont besoin de l'autorité des parents".	
Tout à fait d'accord	60.8
Plutôt d'accord	23.6
Plutôt en désaccord	11.5
Tout à fait en désaccord	2.7
Sans réponse	1.4
TOTAL	100 %
"Aujourd'hui, les parents apportent aux jeunes plus de problèmes que d'aide".	
Tout à fait d'accord	15.5
Plutôt d'accord	20.3
Plutôt en désaccord	23.6
Tout à fait en désaccord	33.8
Sans réponse	6.8
TOTAL	100 %

(à suivre)

DEGRE D'ACCORD AVEC L'ENONCE	N=148
"Les parents acceptent difficilement que leurs enfants, en grandissant, se détachent d'eux".	
Tout à fait d'accord	41.9
Plutôt d'accord	32.4
Plutôt en désaccord	15.5
Tout à fait en désaccord	7.4
Sans réponse	2.7
TOTAL	100 %

Quelques caractéristiques des adolescents, de leur famille et des placements influencent l'expression des opinions des jeunes concernant leurs rapports avec les parents. Les adolescents d'accord avec l'idée que "les parents apportent aux jeunes plus de problèmes que d'aide" se recrutent autant parmi les filles que les garçons; cependant, les premières sont plus portées à afficher un désaccord mitigé (31%) et les seconds un désaccord entier (49%) avec cet énoncé. Comme on pouvait s'y attendre, les jeunes adolescents présentent une image plus positive et plus forte du rôle des parents que ne le font leurs aînés. Ainsi, ils sont plus susceptibles d'être "tout à fait d'accord" avec le besoin d'une autorité parentale (78% des 12-14 ans), alors que les plus vieux ont tendance à exprimer au moins certaines réserves à cet égard (46% des 15 ans et plus); en outre, les 12 à 16 ans ont plus de chances de montrer un désaccord complet (41%) et les 17 ans et plus soit un désaccord mitigé soit un accord partiel ou total (76%) avec l'opinion selon laquelle "les parents apportent plus de problèmes que d'aide aux jeunes".

Le type de famille apparaît comme une variable-clé par rapport à ces questions. Les adolescents appartenant à des familles reconstituées paraissent plus enclins que ceux des familles biparentales et des familles monoparentales à être d'accord avec le fait que le bonheur d'un jeune ne requiert pas nécessairement la présence de son père et de sa mère (54% vs 32% et 20% respectivement) et à exprimer au moins une certaine réserve vis-à-vis

l'exigence de l'autorité parentale (56% vs 32%). De plus, les jeunes faisant partie de familles reconstituées sont plus portés que ceux de familles monoparentales à considérer les parents comme une cause de problèmes au lieu d'une source d'aide (68% vs 24%). Enfin, la difficulté qu'éprouvent les parents à voir leurs enfants se détacher d'eux risque davantage d'être perçue de manière aiguë dans les familles biparentales (54%) et de façon modérée dans les familles monoparentales (43%).

Les adolescents placés à cause de conflits ou de difficultés dans l'exercice du rôle parental paraissent plus enclins à dire que les parents représentent une source de problèmes pour les jeunes (46%); ceux dont le placement découle des difficultés personnelles des parents ou de celles de l'adolescent ont tendance à rejeter complètement ce point de vue (53%). De même, cette opinion a plus de chances de recueillir l'adhésion totale des jeunes ayant effectué eux-mêmes les démarches auprès du Centre de services sociaux (28%) et d'entraîner le désaveu complet des autres (47%). Quant aux difficultés vécues par les parents devant l'autonomie croissante de leurs enfants, elles risquent davantage d'être fortement ressenties par les adolescents placés à cause de leurs propres problèmes ou de conflits (50%) que par ceux dont le placement découle de difficultés parentales, de quelque nature soient-elles (30%).

4.6 Résumé

Le groupe des adolescents placés en famille d'accueil compte un plus grand nombre de filles que de garçons, comme nous en avions fait l'hypothèse. Ces jeunes avaient surtout 14 et 15 ans lors du placement à l'étude, qui représente d'ailleurs pour la majorité d'entre eux une première expérience de placement en milieu substitut.

D'après les différentes catégories de personnes interviewées, il semble qu'avant leur placement la plupart des adolescents rencontraient - à un degré ou l'autre - certaines difficultés d'ordre personnel, en particulier dans leurs relations à l'autorité, et d'ordre scolaire,

difficultés liées tant à l'adaptation qu'à l'apprentissage.

Au moment de l'interview, la plupart de ces jeunes étudiaient au niveau secondaire et tout laisse croire qu'ils ont peu de chances de poursuivre leurs études au-delà de ce niveau. Ceci est d'ailleurs conforme à leurs aspirations scolaires, mais non à celles de leurs parents qui souhaitent en grand nombre les voir entreprendre des études collégiales ou universitaires. Les adolescents espèrent en général occuper plus tard des fonctions de cols blancs ou de travailleurs spécialisés ou semi-spécialisés dans la production ou les services.

Plus de la moitié des jeunes trouvent dans la vie familiale au moins une partie de leurs principales satisfactions, tandis que moins de la moitié d'entre eux voient dans la famille au moins une des sources de leurs problèmes actuels les plus importants.

Le groupe des adolescents se distingue de celui des parents par une adhésion moins forte à la conception traditionnelle du rôle de la femme et par une perception, somme toute, assez positive des rapports parents-adolescents.

Notons, en terminant, que les adolescents âgés de 12 à 14 ans expriment généralement des opinions plus favorables à la famille et aux parents contrairement aux 17 ans et plus qui ont tendance à percevoir la famille comme une entrave dans leur apprentissage de l'autonomie.

5. CHEMINEMENT VERS LE PLACEMENT

Abordons maintenant l'étude du cheminement par lequel une famille et un jeune, avec la participation du Centre de services sociaux, en viennent à vivre un placement d'adolescent en famille d'accueil.

Les divers éléments du processus seront présentés en suivant la chronologie des événements: d'abord la dynamique à l'intérieur de la famille - nature et ancienneté des problèmes vécus -, puis le cheminement de l'idée de placement comme solution appropriée aux problèmes et la démarche auprès du Centre de services sociaux, enfin l'offre de service effectuée par l'organisme.

Généralement, l'analyse porte sur l'ensemble des 186 entités familiales touchées par un placement: quel que soit le nombre de membres interviewés, chaque famille et/ou chaque placement ne compte qu'une fois de façon à ce que toutes les situations de fait aient une égale importance[1].

---

1. En général, il n'y a pas de différence significative entre les données fournies par les 153 premiers parents et par les 33 adolescents sur des aspects passablement "objectifs" du placement; toutefois, lorsque des différences sont observées, elles seront signalées.

5.1 Problèmes à l'origine des placements d'après l'évaluation des praticiens

Les problèmes à l'origine du placement d'adolescent en famille d'accueil représentent une des dimensions les plus cruciales du cheminement vers le placement. Dans la présente section, nous étudions ces problèmes à partir de l'évaluation que les praticiens du Centre de services sociaux en font, tandis que la prochaine section portera sur la perception qu'en ont les bénéficiaires eux-mêmes.

Tel qu'expliqué plus haut en 2.2.1, l'évaluation du praticien consiste en la reformulation par le professionnel des problèmes présentés lors de la demande de service au Centre de services sociaux et, du point de vue de cet organisme, elle constitue la raison du placement en famille d'accueil. Rappelons que les données relatives à l'évaluation des problèmes par les praticiens proviennent des dossiers des bénéficiaires.

Les placements à l'étude répondent à six types de difficultés bien différentes, ces types provenant du regroupement ou de la combinaison d'une série de 14 raisons plus spécifiques (voir tableau 5-1). Voici ces six types de problèmes:

- difficultés propres à l'adolescent,
- difficultés des parents comme personnes,
- difficultés des parents dans l'exercice du rôle parental,
- conflits dans les relations familiales,
- difficultés matérielles de la famille et/ou de l'adolescent,
- combinaison de deux types de difficultés.

Le premier type concerne les *difficultés propres à l'adolescent*, qu'elles soient d'ordre physique, psychologique ou de comportement. Une maladie ou un handicap physique - surdité, par exemple -, une déficience mentale légère ou plus rarement moyenne, un problème au plan émotif ou intellectuel peuvent nécessiter un placement en famille d'accueil à cause des soins requis par l'adolescent dans la famille ou dans une ressource

spécialisée - centre hospitalier ou école - trop éloignée de chez lui. D'autres jeunes sont susceptibles d'être placés en famille d'accueil parce qu'ils ont adopté des comportements réprouvés par la société, au niveau des normes - absentéisme scolaire, groupe d'amis exerçant une influence jugée néfaste, grossesse, adhésion à une secte religieuse, etc. - ou encore au niveau légal - délits tels: fugue, vol ou usage de drogue -; il importe de comprendre que les adolescents placés à cause de leur comportement ne peuvent qu'exceptionnellement être considérés comme des délinquants.

Le deuxième type, celui des *difficultés des parents comme personnes*, regroupe un certain nombre de situations qui affectent les parents eux-mêmes et, par ricochet, les empêchent de remplir leur rôle de parent. Certains de ces problèmes concernent la santé physique ou mentale des parents: maladie physique avec ou sans hospitalisation, décès, état psychologique requérant ou non l'hospitalisation - par exemple: dépression nerveuse -. Les parents peuvent aussi connaître des problèmes de comportement - alcoolisme ou incarcération - ou des difficultés conjugales conduisant dans certains cas à la séparation ou au divorce. On trouve enfin dans cette catégorie les cas de parents éprouvés à plus d'un niveau, à l'exclusion du rôle parental.

Le troisième type concerne les *difficultés des mères et/ou des pères spécifiques à l'exercice de leur rôle parental*. Ce type recouvre un éventail de situations allant des mauvais traitements infligés aux jeunes - sévices, négligence, inceste, etc. - jusqu'aux cas de parents dépassés par les circonstances ou incapables de répondre adéquatement aux besoins d'un ou de plusieurs enfants soit par manque, soit par excès d'encadrement. La majorité des placements appartenant à cette catégorie (1) découlent exclusivement de difficultés de cet ordre. Par ailleurs, s'y ajoutent quelques cas plus complexes où les parents éprouvent à la fois des problèmes comme personnes et comme parents; lors de la classification, la prépondérance a été accordée aux difficultés dans l'exercice du rôle parental à cause du caractère spécifique de ces difficultés.

Notons que les problèmes relatifs à l'exercice du rôle parental ont été détachés des autres types de difficultés vécues par les parents parce qu'ils sont inhérents à la relation parent-adolescent et qu'ils acquièrent, de ce fait, une signification et une pertinence toutes spéciales par rapport au placement en famille d'accueil.

Les *conflits dans les relations familiales* représentent le quatrième type de problèmes susceptibles d'entraîner un placement en famille d'accueil. Ces conflits peuvent être polarisés par les relations entre l'adolescent et son (ses) parent(s) ou par celles existant entre l'adolescent et plusieurs membres de la famille - parent(s) et fratrie - ou bien être généralisés au sein de la famille.

Le cinquième type de problèmes regroupe les *situations familiales plus complexes* qui font intervenir des difficultés appartenant à deux catégories différentes de problèmes, ces difficultés ayant une égale importance.

Enfin, le sixième type fait exclusivement référence aux *difficultés matérielles de la famille et/ou de l'adolescent*, c'est-à-dire à des problèmes d'argent, de travail et/ou de logement. Ce type de difficultés ne sera pas retenu dans l'analyse à cause du très petit nombre de cas qu'il concerne (3). Quelques placements attribués à des difficultés matérielles et à d'autres types de problèmes ont été considérés comme relevant des autres types de difficultés (voir tableau 5-1).

TABLEAU 5-1: PROBLEMES A L'ORIGINE DES PLACEMENTS, TELS QU'EVALUES PAR LES PRATICIENS

TYPES DE PROBLEMES ET PROBLEMES PARTICULIERS	N=186
1. Problèmes de l'adolescent:	9.1% (17)
. comportement (11)	
. déficience mentale ou problème psychologique (4)	
. maladie ou handicap physique (2)	
2. Problèmes des parents comme personnes:	19.4% (36)
. décès (9)	
. maladie physique (8)	
. problème psychologique (4)	
. comportement (4)	
. séparation ou divorce (4)	
. décès d'un parent et comportement de l'autre (2)	
. problèmes physique et psychologique (1)	
. problème physique et comportement (1)	
. décès d'un parent et problème psychologique de l'autre (1)	
. séparation et problème psychologique (1)	
. séparation et difficultés matérielles (1)	
3. Problèmes des parents dans l'exercice du rôle parental:	20.4% (38)
. rôle parental (29)	
. rôle parental et comportement (4)	
. rôle parental et problème psychologique (2)	
. rôle parental et problème physique (2)	
. rôle parental d'un parent et décès de l'autre (1)	
4. Conflits dans les relations familiales:	32.8% (61)
. relations entre adolescent et parents (45)	
. relations familiales en général (9)	
. relations entre adolescent et famille (6)	
. conflits et difficultés matérielles (1)	
5. Combinaisons de raisons:	16.7% (31)
5.1 Problèmes de l'adolescent et conflits:	7.5%(14)
. comportement de l'adolescent et conflits (8)	
. problème psychologique de l'adolescent et conflits (6)	

(à suivre)

TYPES DE PROBLEMES ET PROBLEMES PARTICULIERS	N=186
5.2 Problèmes de l'adolescent et des parents:	5.4% (10)
. *comportement de l'adolescent et rôle parental* (3)	
. *comportement de l'adolescent et maladie de parent* (1)	
. *comportement de l'adolescent et décès de parent* (1)	
. *comportement de l'adolescent et de parent* (1)	
. *problème psychologique de l'adolescent et de parent* (2)	
. *problème psychologique de l'adolescent et décès de parent*(1)	
. *problème psychologique de l'adolescent et rôle parental* (1)	
5.3 Problèmes des parents et conflits:	3.8% (7)
. *rôle parental et conflits* (5)	
. *problème psychologique de parent et conflits* (2)	
6. Difficultés matérielles des parents et/ou de l'adolescent, exclusivement	1.6% (3)
TOTAL	100 %

Voyons maintenant l'importance relative de ces différents types de problèmes comme motifs de placements en famille d'accueil à l'adolescence.

Les problèmes de toute nature des parents représentent la cause la plus importante de placements à l'adolescence (40%); les difficultés personnelles des parents (19.4%) et celles spécifiques à l'exercice du rôle parental (20.4%) y apportent une contribution égale.

Le groupe des placements découlant de problèmes des parents comme personnes comporte un peu plus de cas d'ordre physique (17) que de cas d'ordre psychologique, conjugal ou de comportement (14), outre quelques situations mixtes (5).

Tel que mentionné plus haut, la plupart des placements attribués aux difficultés des parents dans l'exercice du rôle parental découlent exclusivement de ce type de difficultés (29); les autres font en plus intervenir des problèmes soit physiques (3), soit psychologiques ou de comportement (6). On peut souligner, à juste titre, le fait qu'un adolescent sur cinq entre en famille d'accueil à cause de la manière - jugée inadéquate - dont les adultes s'acquittent de leur tâche de parent; dans les deux-tiers de ces cas (23/37), les difficultés dans l'exercice du rôle parental semblent spécifiques à l'adolescent à l'étude, le(s) parent(s) n'éprouvant pas simultanément de telles difficultés avec ses (leurs) autres enfants.

Les conflits dans les relations familiales constituent la deuxième plus importante raison des placements d'adolescents en famille d'accueil; en effet, les praticiens attribuent 33% des placements à ce type de problèmes. Dans les trois-quarts des cas (45 sur 61), les conflits affectent uniquement la relation entre l'adolescent et son (ses) parent(s).

En troisième lieu, viennent les situations familiales complexes faisant intervenir deux types de problèmes d'égale importance; de telles situations familiales expliquent 17% de tous les placements. On y retrouve principalement des cas où un conflit s'ajoute aux difficultés de l'adolescent (14/31), difficultés d'ordre psychologique (8) ou de comportement (6). Viennent ensuite les placements dûs à la présence simultanée de problèmes chez l'adolescent et le(s) parent(s) (10/31); cette double difficulté se situe la plupart du temps au niveau du fonctionnement psychologique, du comportement ou, chez les parents, de l'exercice du rôle parental (7) et, quelquefois, à l'un de ces niveaux et au plan physique (3). Le dernier groupe concerne les situations où un conflit s'associe à un problème chez le(s) parent(s) (7/31), soit dans l'exercice du rôle de parent (5) soit au niveau psychologique (2). Notons que les difficultés de l'adolescent ou du (des) parent(s) ne constituent pas nécessairement la cause des conflits auxquels ils sont associés, mais qu'il y a généralement interdépendance entre ces problèmes et les conflits familiaux.

Les problèmes propres à l'adolescent occupent la quatrième place parmi les raisons de placements en famille d'accueil à l'adolescence. En effet, les placements attribués par les praticiens exclusivement ou principalement aux difficultés de l'adolescent lui-même ne représentent que 9% de l'ensemble; deux fois sur trois (11 cas sur 17), il s'agit d'une question de comportement.

Enfin, *trois placements découlent exclusivement des difficultés matérielles rencontrées par la famille ou l'adolescent mineur en situation d'autonomie (3/186: 2%);* en outre, deux placements sont attribués à des difficultés matérielles associées à d'autres types de problèmes. Malgré la situation matérielle précaire des bénéficiaires, il s'avère donc exceptionnel que les praticiens se réfèrent explicitement à des difficultés matérielles dans leur analyse de la situation familiale ayant conduit au placement.

En résumé, on peut dire que les problèmes à l'origine des placements en famille d'accueil impliquent *directement* - mais pas exclusivement - l'adolescent dans 54% des cas, qui sont les suivants:

. problèmes de l'adolescent: 9%;

. problèmes de l'adolescent et autres difficultés: 13%;

. conflits familiaux polarisés par l'adolescent: 28%;

. conflits et autres difficultés, excluant celles de l'adolescent (mentionnées plus haut): 4%.

On peut ajouter à cela les placements dont les problèmes concernent *indirectement* l'adolescent (25%):

. difficultés dans l'exercice du rôle parental à l'endroit de l'adolescent: 20%;

. conflits familiaux généralisés: 5%.

Il reste donc une minorité de situations (21%) où l'adolescent est complètement étranger aux problèmes à l'origine de son placement, soit essentiellement les cas de placements attribués aux difficultés des parents comme personnes.

Analysons maintenant les relations d'un certain nombre de variables avec le type de problèmes à l'origine des placements. Mentionnons d'abord que dans la majeure partie des cas où un "autre parent" a été interviewé, le placement découle d'un problème de parent comme personne (11/15) ou comme parent (3/15), ce qui expliquerait l'impossibilité de rejoindre le(s) parent(s).

Les filles et les garçons entrent en placement pour des raisons tout à fait identiques. Par contre, l'importance des différents types de problèmes varie selon l'âge des adolescents au moment du placement: les plus jeunes (12-14 ans) risquent davantage d'être placés à cause des difficultés des parents comme personnes (27%) ou spécifiquement comme parents (26%), tandis que les plus vieux (15-17 ans) risquent plus d'aller en famille d'accueil à cause de leurs propres problèmes (14%) ou de conflits (39%).

Le type de famille influence également les motifs de placement. Dans les familles monoparentales, les jeunes ont plus tendance à aller en famille d'accueil par suite des difficultés personnelles de leurs parents (35%) et moins par suite de conflits (27%) et d'une combinaison de raisons (12%). Parmi les familles biparentales, les problèmes d'ordre personnel des parents s'avèrent moins susceptibles d'entraîner des placements (9%) et les combinaisons de difficultés paraissent plus susceptibles d'en provoquer (23%). Quant aux familles reconstituées, ce ne sont pas les difficultés personnelles des parents (3%), mais plutôt les conflits (47%) qui y génèrent des placements d'adolescents. On voit ici la vulnérabilité des familles monoparentales où toutes les responsabilités reposent sur les épaules d'un seul parent, de même que la spécificité des familles reconstituées où l'intégration d'un nouveau conjoint ne se fait pas toujours sans heurts, en particulier avec les adolescents.

Dans les familles indépendantes au plan économique, les jeunes risquent plus d'être placés pour une combinaison de problèmes (25%); par ailleurs, les adolescents des familles aidées financièrement par le gouvernement paraissent plus susceptibles d'aller en famille d'accueil parce que les parents ont de la difficulté à jouer leur rôle parental (26%) ou que les adolescents vivent

des conflits dans la famille (40%), et moins parce que plusieurs problèmes interviennent simultanément (6%).

Mentionnons, enfin, que la plupart des placements dûs aux problèmes d'ordre personnel des parents (61%) résultent d'une démarche volontaire des bénéficiaires, alors qu'à l'inverse la majorité des placements attribués aux difficultés des adultes dans leur rôle parental (68%) sont passés par la Cour.

5.2 Problèmes à l'origine des placements d'après la perception des adolescents et des parents

Analysons maintenant les problèmes à l'origine des placements à partir de la perception qu'en ont les principaux intéressés, soit les adolescents et leurs parents. On verra que la perception de ces problèmes varie considérablement d'un acteur familial à l'autre (voir tableau 5-2).

Les adolescents attribuent les placements aux différents types de problèmes dans l'ordre suivant: 1) problèmes de parents (36%) - principalement comme personnes (24%) - et conflits dans les relations familiales (33%), 2) combinaison de difficultés (21%) et 3) problèmes propres à l'adolescent (7%).

Les mères et les pères perçoivent les problèmes de façon assez semblable, bien que non identique. Les mères placent les difficultés dans l'ordre suivant: 1) problèmes de l'adolescent (29%), 2) combinaison de raisons (25%) et conflits familiaux (23%) et 3) problèmes des parents (18%) - surtout d'ordre personnel (13%) -. Quant aux pères, ils perçoivent les problèmes comme suit: 1) problèmes de l'adolescent (27%) et conflits familiaux (26%), 2) problèmes de parents (21%) - principalement au plan personnel (15%) - et 3) combinaison de raisons (18%).

TABLEAU 5-2: PROBLEMES A L'ORIGINE DES PLACEMENTS, TELS QUE PERCUS PAR LES ADOLESCENTS ET LES PARENTS

	ADOLESCENTS N=148	MERES N=120	PERES N=66
Problèmes de l'adolescent	6.8	29.2	27.3
Problèmes des parents:	35.8	17.5	21.2
. comme personnes	*23.6*	*12.5*	*15.1*
. comme parents	*12.2*	*5.0*	*6.1*
Conflits dans les relations familiales	33.1	22.5	25.8
Combinaison de problèmes:	21.0	25.0	18.1
. adolescent et parents	*1.4*	*5.0*	*4.5*
. adolescent et conflits	*8.1*	*14.2*	*9.1*
. parents et conflits	*11.5*	*5.8*	*4.5*
Sans réponse*	3.4	5.8	7.6
TOTAL	100 %	100 %	100 %

* Dans la plupart des cas, il s'agit d'informateurs qui ignoraient la raison du placement, n'ayant pas participé à la démarche auprès du Centre de services sociaux.

Les différences entre parents et adolescents sont frappantes. Tout d'abord, les mères et les pères attribuent aux difficultés exclusives du jeune quatre fois plus de placements que les adolescents ne le font eux-mêmes. Par ailleurs, les adolescents expliquent par les problèmes des parents presque deux fois plus de placements que ne le font les mères et les pères. Enfin, les jeunes sont un peu plus portés que les adultes à relier les placements à des conflits familiaux; lorsque de tels conflits se conjuguent à d'autres problèmes, les adolescents les associent plus volontiers à des difficultés chez les parents et les adultes les associent à des difficultés chez les enfants.

Retenons que les parents tendent à attribuer les placements aux problèmes des adolescents, tandis que les jeunes sont plus susceptibles d'expliquer leur placement par les difficultés rencontrées par leurs parents.

Mais quel groupe a la perception la plus juste des problèmes? Pour répondre au moins partiellement à cette question, nous avons utilisé l'évaluation des difficultés par les praticiens comme point de référence. Cette évaluation ne constitue pas un jugement "objectif" sur les situations familiales ayant conduit aux placements puisque les praticiens sont également susceptibles d'avoir leurs biais, fussent-ils professionnels. Toutefois, les praticiens se situent en dehors de la dynamique familiale et leur jugement est le meilleur dont nous disposions. Voilà pourquoi nous nous y référons ici.

Cette analyse permet de découvrir que les praticiens s'accordent dans leur diagnostic avec 87% des adolescents, avec 71% des mères et avec 62% des pères; notons qu'ils montrent un accord un peu plus marqué avec les filles (90%) qu'avec les garçons (82%). Les adolescents ne dérogent à peu près pas au jugement des praticiens, sauf pour les difficultés liées au rôle parental qu'ils tendent à minimiser. Les mères et les pères s'écartent davantage de l'évaluation des praticiens en sur-estimant les problèmes de leurs enfants et en sous-estimant les leurs, particulièrement en regard de leur rôle parental; les mères sont également portées à atténuer les conflits familiaux en les présentant comme des problèmes propres à l'adolescent.

On peut donc retenir que certains parents ont tendance à ne pas reconnaître la contribution de leurs propres difficultés à la genèse des placements d'adolescents en famille d'accueil, particulièrement leurs difficultés dans l'exercice du rôle parental; ces parents semblent également portés à attribuer le placement aux problèmes de l'adolescent, faisant en quelque sorte jouer à ce dernier un rôle de bouc-émissaire.

Un observateur complètement extérieur pourrait également formuler une hypothèse selon laquelle les praticiens auraient un "préjugé favorable" aux adolescents qui les pousserait à leur donner raison et/ou à les voir comme des "victimes" des problèmes de leurs parents. Cette hypothèse demanderait à être vérifiée.

5.3 Ancienneté des problèmes lors du placement

Voyons maintenant combien de temps s'écoule entre l'apparition d'un problème dans une famille et le placement d'adolescent en famille d'accueil.

Selon les informateurs (voir tableau 5-3), ce laps de temps serait de moins d'un mois dans 11% des cas, d'un à cinq mois dans 22% des cas, de six à onze mois dans 12% des cas, d'un à deux ans dans 16% des cas et de deux ans et plus dans 31% des cas, soit le plus souvent. En moyenne, treize mois s'écoulent avant l'éclatement du problème.

TABLEAU 5-3: TEMPS ECOULE ENTRE L'APPARITION DU PROBLEME ET LE PLACEMENT ET ENTRE L'IDEE DU PLACEMENT ET LE PLACEMENT

TEMPS ENTRE LE PROBLEME ET LE PLACEMENT	N=186	TEMPS ENTRE L'IDEE DU PLACEMENT ET LE PLACEMENT	N=186
Moins de 1 mois	10.8	Moins de 1 mois	37.1
De 1 à 5 mois	22.0	De 1 à 2 mois	21.5
De 6 à 11 mois	11.8	De 3 à 5 mois	14.0
De 1 à 2 ans	15.6	De 6 à 11 mois	4.8
2 ans et plus	30.6	1 an et plus	10.8
Sans réponse	9.1	Sans réponse	11.8
TOTAL	100 %	TOTAL	100 %
Temps moyen	13 mois	Temps moyen	3.6 mois

Le délai entre l'apparition du problème et le placement varie cependant selon la nature du problème et le type de famille. Lorsque les difficultés invoquées par les informateurs tiennent à l'adolescent ou aux parents, le laps de temps écoulé tend à être inférieur à un an (54% et 64% respectivement); au

contraire, un an et plus risque de s'écouler si le placement est attribué à des conflits (56%) ou à une combinaison de raisons (71%).

Les problèmes rencontrés par les familles monoparentales risquent plus de conduire à un placement en moins d'un an (56%), tandis que ceux des familles biparentales ou reconstituées risquent d'attendre un an et plus avant de provoquer un placement (60%).

5.4 Nombre d'enfants placés simultanément

Dans la majeure partie des situations, les problèmes rencontrés par la famille rejaillissent seulement sur l'adolescent appelé à être placé (75%). Dans une minorité de cas (25%), un, deux ou trois autres enfants risquent aussi d'être concernés et placés en famille d'accueil simultanément. Quant aux enfants non impliqués dans la situation, les parents disent qu'ils sont plus âgés et/ou autonomes ou bien qu'ils ne (re-) présentent aucun problème.

Certains adolescents paraissent plus susceptibles d'être placés avec un ou plusieurs de leurs frères et soeurs: les plus jeunes au moment du placement (38%), les enfants de familles monoparentales (36%) et/ou de familles recevant leurs moyens de subsistance du gouvernement (35%). Notons, par ailleurs, qu'il paraît ni plus ni moins probable qu'un jeune ayant fait l'objet de placement(s) antérieur(s) soit le seul enfant de la famille affecté par le problème.

Il va sans dire que la nature de la difficulté rencontrée par la famille influence le nombre d'enfants touchés: les problèmes des parents comme personnes (56%) ou comme parents (38%) ont plus tendance à rejaillir sur plusieurs enfants, tandis que les difficultés du jeune (88%), les conflits (88%) et les combinaisons de raisons (93%) risquent davantage d'affecter uniquement l'adolescent.

5.5 Demandes d'aide antérieures au placement

Il importe de savoir si la famille, au cours de son cheminement, a sollicité et reçu de l'aide à un niveau institutionnel ou informel - parents et amis - avant d'en arriver à la demande de service ou au signalement au Centre de services sociaux qui devait conduire au placement.

D'après les informations recueillies, seulement un parent sur quatre (25%) et un adolescent sur six (14%) ont effectué une demande d'aide antérieure au placement. Les parents se sont adressés, par ordre décroissant, à des organismes sociaux (Centre local de services communautaires, Centre de services sociaux, Bureau d'aide sociale; 22), à l'école (10), au personnel judiciaire (policiers, etc: 6) ou médical (5) et à des membres de la parenté (3). Pour leur part, les adolescents ont frappé à la porte d'organismes sociaux (8), d'amis (5), de l'école (3), de la parenté (2), du personnel judiciaire (2) et médical (1).

Soulignons le fait que, parmi les parents et les adolescents, un sixième des personnes ayant demandé de l'aide affirme n'avoir reçu aucune assistance, y compris de la part des organismes sociaux déjà mentionnés (4 cas sur 9). Quant aux autres, ils ont surtout reçu de la consultation auprès du jeune et/ou des parents (23 requérants/parents et 10 requérants/adolescents), mais également de l'aide concrète (argent, auxiliaire familiale ou placement: 7 parents et 6 adolescents) et de l'information (7 parents et 2 adolescents). Pour les parents comme pour les adolescents, la consultation provient exclusivement des services publics - organismes sociaux, école, personnel judiciaire et médical -. Par contre, les parents reçoivent de l'aide concrète des organismes sociaux, tandis que les jeunes en reçoivent surtout des amis et de la parenté. Enfin, les parents ayant reçu de l'information l'ont obtenue principalement de l'école ou du personnel judiciaire et les adolescents de l'école ou de la parenté.

Le type de difficultés à la source du placement influence la probabilité d'une demande d'aide antérieure. Les parents semblent moins enclins à effectuer une telle demande pour solutionner leurs propres

problèmes comme personnes ou comme parents et plus enclins à le faire pour régler les difficultés de leur enfant ou des situations complexes. Les adolescents, pour leur part, risquent plus de solliciter de l'aide si leurs parents rencontrent des difficultés dans l'exercice de leur rôle parental et moins s'il s'agit de problèmes d'ordre personnel des parents.

5.6 Origine de l'idée du placement

D'où vient l'idée selon laquelle un placement en famille d'accueil pourrait constituer la solution aux problèmes vécus par la famille? Les parents dans 39% des cas (mères: 25%, pères: 10%, les deux parents: 4%) et les jeunes eux-mêmes dans 27% des cas ont été les premières personnes à envisager le placement de l'adolescent en famille d'accueil; des membres de la famille ou de la parenté (14%), différents professionnels (professeur, policier, médecin, praticien social, etc.: 14%) ou d'autres personnes (amis, etc.: 3%) peuvent également avoir songé ou parlé les premiers d'un placement comme solution possible (voir tableau 5-4).

Parents et adolescents s'entendent sur le rôle des membres de la parenté et sur celui des professionnels dans la naissance de l'idée du placement. Par contre, lorsque l'idée a germé au sein de la famille immédiate, les mères insistent sur le rôle des parents (55%) et les adolescents sur le leur (40%), tandis que les pères accordent la même importance au rôle des parents (39%) et à celui des adolescents (37%) dans la recherche d'une réponse aux problèmes.

Quel laps de temps y a-t-il entre le moment où l'on envisage un placement et le placement lui-même? Règle générale, quelques mois seulement s'écoulent (voir plus haut,tableau 5-3): moins d'un mois dans 37% des cas, un à deux mois dans 22% des cas, trois à cinq mois dans 14% des cas, six à onze mois dans 5% des cas, un an et plus dans 11% des cas. En moyenne, 3.6 mois séparent le moment où surgit l'idée du placement et celui où survient le placement, ce qui est peu comparativement au laps de temps écoulé entre l'apparition du problème et le placement (13 mois en moyenne).

TABLEAU 5-4: PERSONNE QUI A ENVISAGE LE PLACEMENT ET CELLE QUI A EFFECTUE LA DEMARCHE AU CENTRE DE SERVICES SOCIAUX

IDEE DU PLACEMENT	N=186	DEMARCHE AU CENTRE DE SERVICES SOCIAUX	N=186
Parent(s)	39.2	Parent(s)	47.8
Adolescent	27.4	Adolescent	23.7
Parenté	14.0	Parenté	14.0
Professionnels	14.0	Professionnels, amis et autres personnes	12.4
Amis et autres personnes	2.7		
Sans réponse	2.7	Sans réponse	2.2
TOTAL	100 %	TOTAL	100 %

Si l'on met ces deux périodes de temps en relation entre elles, on constate que dans la moitié des cas (53%) l'idée du placement arrive peu de temps après l'apparition du problème; cela se produit surtout dans le cas de problèmes datant de moins de six mois, mais on voit aussi des cas où les problèmes et l'idée remontent à un an et plus avant le placement. On découvre par ailleurs un nombre assez important de situations (30%) où, malgré l'existence de problèmes vieux d'un ou deux ans, l'idée du placement surgit quelques mois seulement avant qu'il ne se réalise; on peut supposer que, dans ces cas, un facteur précipitant - aggravation du problème, événement nouveau, difficulté additionnelle, etc. - est intervenu de sorte qu'un ou des membres de la famille ont atteint leur seuil de tolérance.

Plusieurs facteurs influencent le cheminement de l'idée du placement. Voyons d'abord l'influence du sexe de l'adolescent et du type de famille. Les filles s'avèrent plus portées à envisager elles-mêmes leur placement en famille d'accueil (39%), tandis que pour les garçons l'idée du placement risque plus d'émaner des parents (50%). La solution-placement est plus susceptible de venir à l'esprit de membres de la parenté (21%) pour les

familles monoparentales, de l'adolescent lui-même (40%) dans les familles biparentales et de professionnels (24%) pour les familles reconstituées.

Le problème évalué par le praticien et son "ancienneté" dans la famille interviennent également. L'idée d'un placement risque plus d'émaner des parents (56%) en cas de difficultés de l'adolescent, de la parenté (37%) pour des problèmes personnels des parents, de professionnels divers (22%) en cas de difficultés dans le rôle parental, des adolescents (37%) lors de conflits et des parents (57%) dans les situations complexes. Le placement pour des problèmes de moins d'un an paraît plus susceptible d'être envisagé par des membres de la parenté (22%) et ceux d'un an et plus par des professionnels (20%).

Enfin, dans le cadre de placements volontaires, il risque plus de s'écouler de un à trois mois (27%) ou de trois mois à un an (30%) entre le moment où surgit l'idée du placement et le placement lui-même; lors de placements judiciaires, il paraît plus probable que le temps écoulé soit ou très bref (moins d'un mois: 50%) ou assez long (un an et plus: 16%).

5.7 Démarche auprès du Centre de services sociaux

Il ne suffit pas de savoir qui a eu l'idée du placement; il importe également de connaître l'identité de la personne qui s'est adressée au Centre de services sociaux et la nature de sa requête.

Le tableau 5-4 (voir plus haut) montre que la démarche auprès du Centre de services sociaux a été effectuée par au moins un des parents dans 48% des cas (la mère: 31%, le père: 12%, les deux: 5%), par l'adolescent dans 24% des cas, par des membres de la famille ou de la parenté dans 14% des cas et par des personnes étrangères à la famille - surtout des

professionnels, mais également des voisins ou des amis - dans 12% des cas[2].

Dans 76% des cas, la première personne à avoir songé au placement est également celle qui a effectué la démarche au Centre de services sociaux, en particulier lorsqu'il s'agit des parents, de l'adolescent ou de la parenté. Quant aux professionnels à l'origine de l'idée du placement, il y a autant de chances de les voir s'adresser eux-mêmes au Centre de services sociaux (13/26) que de voir les parents ou l'adolescent suivre leur suggestion et faire la démarche auprès de l'organisme (13/26).

A cause de l'étroite relation existant entre ces deux variables on ne s'étonnera pas de découvrir une certaine similitude au niveau des facteurs qui les influencent toutes deux. Analysons d'abord l'impact du sexe, de l'âge du jeune et du type de famille. C'est parmi les filles (35%), les adolescents âgés de 15 à 17 ans au moment du placement (31%) et ceux appartenant à des familles indépendantes au niveau financier (32%) que l'on risque le plus de trouver des jeunes ayant effectué la demande de service. Les parents sont plus susceptibles de s'adresser eux-mêmes au Centre de services sociaux dans le cas de placements de garçons (55%) et d'adolescents vivant dans des familles aidées au plan économique (60%). Quant aux membres de la parenté, ils paraissent plus sujets à intervenir dans les placements de garçons (22%), d'adolescents âgés de 12 à 14 ans lors du placement (20%) et/ou venant de familles monoparentales (22%). Enfin, les personnes étrangères, principalement des professionnels, risquent davantage d'effectuer la démarche auprès du Centre de services sociaux pour des adolescents appartenant à des familles reconstituées (17%).

2: Pour cette variable, il faut plutôt retenir un ordre de grandeur que des pourcentages précis parce que, si l'on considère l'ensemble des 350 informateurs au lieu des seuls 186 placements, on découvre que les adolescents, les mères et les pères ont tous tendance à accorder plus de poids à leur propre groupe dans les démarches effectuées. À cet égard, il faut se rappeler le mode de constitution du groupe des 186 placements: mères surreprésentées par rapport aux pères et aux adolescents et présence de 16 "autres parents".

Le problème évalué joue aussi un rôle important. Les parents semblent plus enclins à faire la demande de service dans le cas de difficultés chez l'adolescent (71%), la parenté dans les cas de problèmes personnels de parents (37%), les adolescents et les professionnels en cas de difficultés dans l'exercice du rôle parental (35% et 22% respectivement) et de nouveau les adolescents lors de conflits (30%). Mentionnons que, parmi les placements effectués à la demande des jeunes où comme on l'a vu les filles prédominent (38/45), les adolescentes constituent presque la totalité des cas de conflits familiaux (17/19) tandis que les garçons ont davantage leur part des difficultés dans l'exercice du rôle parental (4/13).

Voyons maintenant le genre de services demandés lorsqu'on s'adresse au Centre de services sociaux. Le tableau 5-5 indique d'abord que 18% des informateurs-clé disent ignorer la nature du service demandé, n'ayant pas eux-mêmes participé à la démarche auprès du Centre de services sociaux. Parmi les autres, la majorité des informateurs - qui, notons-le, sont aussi requérants dans environ 60% des cas - affirment que le requérant a demandé de l'aide sous forme de placement (74%) ou d'aide financière pour un placement déjà effectué de façon informelle (16%). Par ailleurs, les informateurs mentionnent que le requérant a demandé de l'aide dans les relations parent-adolescent - qu'il s'agisse de la seule demande ou d'un complément au placement - dans 10% des cas et des renseignements dans 7% des cas. Selon les informateurs, les autres formes d'aide ont fait l'objet d'un nombre négligeable de demandes.

Les réponses fournies par les informateurs indiquent donc que 90% des requérants ont adressé au Centre de services sociaux une demande relative au placement. Toutefois, si l'on tient compte de la deuxième forme d'aide demandée par 13% des requérants pour un total de 171 services différents demandés, le placement représente 80% de tous les services demandés par les requérants.

TABLEAU 5-5: DEMANDE DE SERVICE(S) ADRESSEE AU CENTRE DE SERVICES SOCIAUX PAR LES REQUERANTS

	1er SERVICE DEMANDE	2e SERVICE DEMANDE	TOTAL DES SERVICES DEMANDES	% PAR RAPPORT AUX SERVICES DEMANDES N=171	% PAR RAPPORT AUX REQUERANTS N=152		
					Oui	Non	Total
Placement	113	-	113	66.1	74.3	25.7	100 %
Aide financière pour un placement	24	-	24	14.0	15.8	84.2	100 %
Renseignements	5	5	10	5.8	6.6	93.4	100 %
Auxiliaire familiale	1	1	2	1.2	1.3	98.7	100 %
Aide pour un problème de l'adolescent	1	2	3	1.8	2.0	98.0	100 %
Aide dans les relations conjugales	0	2	2	1.2	1.3	98.7	100 %
Aide dans les relations parent-adolescent	7	8	15	8.8	9.9	90.1	100 %
Autres	1	1	2	1.2	1.3	98.7	100 %
Sans réponse	34	164	-	-			
TOTAL	186	186	171	100 %			

Il serait abusif de prétendre que 90% de toutes les requêtes adressées au Centre de services sociaux concernent un placement puisque notre étude ne porte que sur les cas où il y a eu placement d'adolescent en famille d'accueil. On ignore, entre autres, la proportion de demandes de placement d'adolescent qui sont refusées par le Centre de services sociaux. *Cependant, dans les cas*

où survient un placement d'adolescent en famille d'accueil, on voit que la grande majorité des requérants - à ne pas confondre avec les bénéficiaires - *se sont présentés au Centre de services sociaux non seulement avec un problème mais également avec sa solution, en l'occurence un placement.*

Mais comment les gens en viennent-ils ainsi à voir dans le placement la solution aux problèmes rencontrés? Il faut d'abord noter que, parmi les informateurs ayant eux-mêmes participé à une requête de placement (81), les deux tiers des demandes s'adressent à la ressource "famille d'accueil", un cinquième à la ressource "centre d'accueil" et un sixième à l'un ou l'autre type de ressource indifféremment; les adolescents optent plus souvent que les parents pour une famille d'accueil. Aucune des variables explicatives utilisées ne semble influencer le choix des requérants. Par ailleurs, la moitié de ces informateurs affirment avoir appris l'existence du placement par l'intermédiaire de services divers - sociaux, scolaires, sanitaires ou judiciaires -. Les autres tiennent leur connaissance soit d'expériences de placement au sein de la parenté ou dans l'entourage, soit de l'existence de familles d'accueil dans la parenté ou l'entourage, soit encore des média d'information.

Soixante-quinze pour cent des informateurs ayant eux-mêmes participé à la demande de placement savaient à quel organisme s'adresser pour présenter leur requête. Le Centre de services sociaux semble donc assez bien connu de cette partie de la clientèle. Quant aux autres, ils ont surtout été renseignés par des services publics, en particulier sociaux - aide sociale et Centre local de services communautaires - et judiciaires.

On a cherché à connaître les conditions dans lesquelles les requérants étaient le plus susceptibles de demander au Centre de services sociaux des services autres que le placement - consultation individuelle, familiale, etc. -, exclusivement ou en sus d'un placement. Seul le problème évalué par le praticien prédispose à ce type de demande: les requérants risquent davantage de demander de tels services - à la place ou en plus du placement - en cas de difficultés des parents dans l'exercice du rôle parental ou de conflits familiaux (28%) et moins dans les cas de problèmes personnels des parents ou

de ceux de l'adolescent ou dans les situations complexes (14%).

La place prépondérante du placement parmi les services demandés au Centre de services sociaux nous amène à formuler l'hypothèse que "le placement représente une réponse normative aux difficultés rencontrées par les familles des milieux défavorisés, réponse encouragée entre autres par le personnel des services publics auxquels ces familles demandent conseil ou qui signalent ces dernières au Centre de services sociaux". Il semble bien, en effet, que ces familles en difficultés, ne connaissant guère les autres services sociaux disponibles ou les jugeant inadéquats dans leur situation, en viennent à percevoir le placement comme la réponse toute désignée à leurs problèmes, poussées en ce sens par le personnel des différents services publics. Par contre, si dans certains milieux le placement constitue effectivement une norme culturelle, on pourrait également penser que, pour les membres de ces groupes, une demande de placement représente davantage une façon privilégiée d'exprimer le besoin d'être aidés qu'une véritable préférence quant à la manière d'être aidés.

5.8 Offre de service de la part du Centre de services sociaux

A une demande formulée essentiellement en termes de placement, le Centre de services sociaux répondrait la plupart du temps par une offre de placement, si l'on se fie à la perception ou au souvenir des informateurs-clé.

Les informateurs qui ignoraient la nature du service demandé par le requérant ne connaissent pas davantage le contenu de l'offre de service faite par le Centre de services sociaux (18%). D'après les autres informateurs (voir tableau 5-6), les praticiens sociaux ont proposé un placement à 82% des requérants et une aide financière pour un placement déjà effectué de façon informelle à 11% d'entre eux; lors de la demande de service, 93% des requérants se seraient donc fait offrir un service relatif au placement. Les informateurs indiquent aussi que le Centre de services sociaux a offert de la consultation conjugale ou familiale dans 7% des cas, des renseignements dans 6% des cas et de la consultation individuelle dans 5% des cas, qu'il

s'agisse là du seul service offert lors de la demande de service ou d'un complément au placement.

Mentionnons, par ailleurs, que le placement ou l'aide financière pour un placement représentent 84% de tous les services offerts à ces requérants par le Centre de services sociaux, lorsque l'on tient compte des deux types de services offerts à 12% des requérants pour un total de 170 services différents offerts.

TABLEAU 5-6: OFFRE DE SERVICE(S) DE LA PART DU CENTRE DE SERVICES SOCIAUX

	1er SERVICE OFFERT	2e SERVICE OFFERT	TOTAL DES SERVICES OFFERTS	% PAR RAPPORT AUX SERVICES OFFERTS N=170	% PAR RAPPORT AUX REQUERANTS N=152		
					Oui	Non	Total
Placement	125	-	125	73.5	82.2	17.8	100 %
Aide financière pour un placement	17	-	17	10.0	11.2	88.8	100 %
Renseignements	5	4	9	5.3	5.9	94.1	100 %
Auxiliaire familiale	0	0	0	0.0	0.0	100.0	100 %
Consultation individuelle	4	3	7	4.1	4.6	95.4	100 %
Consultation conjugale ou familiale	1	10	11	6.5	7.2	92.8	100 %
Autres	-	1	1	0.6	0.7	99.3	100 %
Sans réponse	34	168	-	-			
TOTAL	186	186	170	100 %			

Pour ce qui est des placements, rappelons que dans le groupe à l'étude la moitié d'entre eux se déroulent dans un cadre volontaire et autant dans un contexte judiciaire, c'est-à-dire que le cas a été soumis à la Cour du Bien-être social et/ou qu'une ordonnance judiciaire de placement[3] a été émise, même si bien souvent les intéressés se sont ralliés à la décision de placement. La part des placements judiciaires paraît considérable, d'autant plus que 90% des requérants auraient demandé un placement.

On pourrait penser qu'une ordonnance de placement est obtenue lorsque le requérant n'est pas la mère et/ou le père de l'adolescent. Il n'en est rien: *que le requérant auprès du Centre de services sociaux soit la mère et/ou le père, l'adolescent, un membre de la parenté ou un étranger, environ la moitié des placements ont un caractère judiciaire.* Le problème évalué par le praticien apporte un élément d'explication pour les cas de difficultés dans l'exercice du rôle parental, parmi lesquels il est compréhensible de trouver deux placements judiciaires pour un placement volontaire; par contre, il paraît surprenant que les placements judiciaires représentent de 40% à 50% des placements attribués aux difficultés personnelles des parents, à celles de l'adolescent, aux conflits et à une combinaison de problèmes. On comprend pourquoi la déjudiciarisation constitue un des objectifs majeurs poursuivis par l'implantation de la nouvelle Loi sur la protection de la jeunesse (Loi 24).

Quant aux autres formes d'aide offertes, 17 informateurs disent avoir effectivement reçu ces services. La moitié d'entre eux (6) considèrent que cela leur a été utile grâce à des changements au niveau des parents, du couple ou de la famille - meilleure compréhension -; les autres (7) affirment que l'aide reçue a été de peu ou d'aucune utilité soit que le pouvoir de décision des parents ait été lésé, soit que cela n'ait pas donné de résultats tangibles.

---

3. En vertu de l'article 15 de l'ancienne Loi sur la protection de la jeunesse ou, beaucoup plus rarement, de l'article 20 de la Loi des jeunes délinquants.

Mentionnons en terminant qu'il existe une concordance marquée entre la demande et l'offre de service. En effet, seul le placement aurait été offert dans 88% des cas où la demande portait exclusivement sur le placement; dans les autres 12% de ces cas, un autre type de service, seul ou en plus d'un placement, aurait été proposé. Par contre, le praticien aurait offert un autre type de service, seul ou en sus du placement, à 41% des requérants n'ayant pas demandé uniquement un placement et il aurait proposé un placement seul aux autres 59% de ces cas.

Gardons-nous de généraliser ces résultats aux services offerts par le Centre de services sociaux à l'ensemble de ses requérants, puisque le mode de sélection des bénéficiaires à l'étude exigeait précisément l'existence d'un placement en famille d'accueil. Cependant, on peut s'étonner du caractère presque exclusif du placement - au niveau de la perception du bénéficiaire, sinon au niveau de la réalité - parmi les solutions proposées à des familles qui vivent, dans plus de la moitié des cas, des difficultés dans l'exercice du rôle parental ou des conflits dans les relations parent-adolescent. Il nous semble, en effet, que le placement d'un adolescent en famille d'accueil ne saurait constituer par lui-même une solution complète dans de telles situations.

5.9 Opinions sur la nécessité du placement

Après avoir suivi les familles dans leur cheminement vers le placement, demandons-nous maintenant comment les parents et les adolescents perçoivent, lors de l'interview, la nécessité de ces placements.

On constate au tableau 5-7 qu'au moment de l'interview la grande majorité des mères (74%), des pères (73%), des adolescents (80%) et tous les "autres parents" (100%) considèrent le placement comme "assez" ou "absolument nécessaire" dans les circonstances. Notons que les différentes catégories de parents ont plus tendance à juger le placement "absolument nécessaire" et les adolescents "assez nécessaire" seulement.

TABLEAU 5-7: OPINION DES ADOLESCENTS ET DES PARENTS SUR LA NECESSITE DU PLACEMENT, LORS DE L'INTERVIEW

	ADOLESCENTS N=148	MERES N=120	PERES N=66	AUTRES PARENTS N=16
"Etant donné la situation que vous venez de décrire, diriez-vous que ce placement était...				
Absolument nécessaire	43.9	55.8	59.1	75.0
Assez nécessaire	35.8	18.3	13.6	25.0
Pas tellement nécessaire	9.5	12.5	3.0	0.0
Pas du tout nécessaire	9.5	10.8	21.2	0.0
Sans réponse	1.4	2.5	3.0	0.0
TOTAL	100 %	100 %	100 %	100 %

Les mères et les pères risquent plus de voir le placement de leurs garçons comme "absolument nécessaire" (67% et 80% respectivement) et celui de leurs filles comme "assez nécessaire" chez les pères (23%) et pas nécessaire à un degré ou l'autre chez les mères (32%). Pour ce qui est des mères, la raison du placement invoquée par elles expliquerait une bonne part de cette attitude. En effet, contrairement aux praticiens, les mères ont plus tendance à attribuer à des conflits le placement de leurs filles (28%); or, la moitié du temps, les placements qu'elles attribuent à des conflits ne leur paraissent pas nécessaires (50%).

Le problème à l'origine du placement - tel qu'évalué par le praticien - influence la perception du degré de nécessité du placement tant chez les adolescents que chez les parents, mais pas de la même façon. Pour leur part, les jeunes considèrent rarement comme "absolument nécessaires" (18%) les placements attribués en tout ou en partie à leurs propres difficultés, alors qu'ils voient souvent l'absolue nécessité (53%) de ceux effectués en raison

des problèmes de leurs parents et/ou de conflits. Quant aux parents, ils perçoivent plus nettement la nécessité des placements découlant de leurs problèmes comme personnes ou de ceux de l'adolescent (89%) que celle des placements expliqués par leurs difficultés dans l'exercice du rôle parental ou par des conflits (66%).

Comme on pouvait s'y attendre, les informateurs qui ont participé à la demande de service au Centre de services sociaux s'avèrent plus susceptibles, lors de l'interview, d'attribuer au placement un caractère d'absolue nécessité: 55% chez les adolescents, 76% chez les mères et 86% chez les pères. Dans le même sens, les mères d'adolescents placés dans un contexte volontaire risquent plus de voir ce placement comme "absolument" ou "assez nécessaire" (85%) que celles dont le jeune a été placé sur ordonnance de la Cour (69%).

5.10 Résumé

Les placements d'adolescents et d'adolescentes en famille d'accueil découlent, par ordre d'importance, des problèmes suivants: 1) les difficultés rencontrées par les parents comme personnes ou comme parents, 2) les conflits dans les relations familiales, 3) la combinaison de plusieurs problèmes et 4) les difficultés vécues par l'adolescent lui-même. Comme nous en avions formulé l'hypothèse, les conflits parent(s)-adolescent représentent donc une importante cause de placements en famille d'accueil à l'adolescence, dépassant largement à cet égard les problèmes propres au jeune; cependant, les différents types de difficultés rencontrées par les parents constituent le motif le plus fréquent de placements d'adolescents en famille d'accueil. Règle générale, ces différents types de problèmes entraînent le placement d'un seul enfant à la fois, c'est-à-dire l'adolescent.

Il est intéressant de noter que les adolescents perçoivent les raisons de placement à peu de choses près comme les praticiens, tandis que certains parents ont tendance à minimiser l'importance de leurs propres difficultés et à amplifier celle des problèmes des adolescents parmi les motifs de placements.

Un an et un mois s'écoulent, en moyenne, entre le moment où apparaît le problème et celui où survient le placement; au cours de cette période, seule une minorité de bénéficiaires - parents et/ou adolescents - ont demandé de l'aide pour tenter de solutionner leurs difficultés avant qu'un placement ne soit envisagé.

Bien que la moitié des cas à l'étude aient été référés à un moment ou l'autre à la Cour, il n'en reste pas moins que, d'après nos informateurs et conformément à une de nos hypothèses, la demande de service à l'origine du placement à été effectuée, en ordre décroissant, par les personnes suivantes: 1) la mère et/ou le père du jeune, 2) l'adolescent lui-même, 3) un membre de la parenté et 4) un étranger, en particulier un professionnel. Soulignons le fait que l'adolescent s'est adressé lui-même au Centre de services sociaux dans un cas sur quatre.

Notre hypothèse concernant le contenu de la demande et de l'offre de service se vérifie pour 90% des placements. Il est donc exact d'affirmer que "dans la plupart des cas, il y a concordance entre la demande de service adressée au Centre de services sociaux et l'offre de service faite par cet organisme; de façon habituelle, l'une et l'autre portent spécifiquement sur un placement".

Enfin, lors de l'interview, les trois-quarts des parents et des adolescents accordaient un caractère d'absolue ou d'assez grande nécessité au placement de l'adolescent.

6. RELATIONS PARENTS-ADOLESCENTS PENDANT LE PLACEMENT

Le placement d'un adolescent en famille d'accueil sépare, par le fait même, l'adolescent de sa famille, en particulier de sa mère et/ou de son père. Il est donc important d'étudier l'impact du placement sur les relations entre l'adolescent et ses parents tant au plan de la fréquence de leurs rencontres pendant le placement qu'à celui de l'évolution de leurs sentiments respectifs.

Après avoir décrit brièvement certaines caractéristiques des placements à l'étude, nous nous pencherons donc dans le présent chapitre sur la fréquence des rencontres entre adolescents et parents au cours du placement, sur l'effet du placement sur les sentiments entre les jeunes et leurs parents et sur les aspirations au retour de l'adolescent au sein de sa famille.

6.1 Quelques caractéristiques des placements: types de ressources utilisés et durée du placement

Le Centre de services sociaux peut recourir à un ou à plusieurs types de ressources pour le placement d'un adolescent. En effet, il existe plusieurs catégories de familles d'accueil - familles recrutées par le Centre de services sociaux et familles spécifiques[1] - et, en outre, un jeune peut passer d'une famille d'accueil à d'autres types de ressources - centres d'accueil, foyers de groupe, appartements, etc. -.

On constate, au tableau 6-1, que 59% des jeunes ont séjourné dans une ou plusieurs familles d'accueil recrutées par le Centre de services sociaux lui-même, 38% dans une famille d'accueil spécifique trouvée par les parents au sein de la parenté ou du réseau d'amis et 17% dans une famille d'accueil spécifique proposée par l'adolescent lui-même, surtout parmi les familles de ses amis. En outre, 15% des adolescents ont vécu en centre d'accueil, le plus souvent après un constat d'insuffisance ou d'échec du placement en famille d'accueil; 3% des jeunes ont connu d'autres types de ressources, en particulier le foyer de groupe rattaché à un centre d'accueil et l'appartement supervisé. Il est impossible d'indiquer avec certitude quelle proportion des adolescents d'abord placés en famille d'accueil sont, par la suite, orientés vers un centre d'accueil; toutefois, il est vraisemblable d'affirmer qu'il s'agit d'un maximum de 12 à 15% d'entre eux.

---

1. Une famille d'accueil spécifique est une famille proposée par le bénéficiaire et utilisée si l'évaluation du Centre de services sociaux montre qu'elle peut prendre soin adéquatement du (des) jeune(s) pour lequel(s) elle est suggérée; cette famille ne fait pas partie pour autant du réservoir de familles d'accueil du Centre de services sociaux. Une part importante des familles d'accueil spécifiques est constituée de familles parentales, c'est-à-dire recrutées au sein de la parenté.

TABLEAU 6-1: TYPES DE RESSOURCES UTILISES POUR LES PLACEMENTS D'ADOLESCENTS

	OUI	NON	N=186 TOTAL
Famille d'accueil du Centre de services sociaux	59.1	40.9	100 %
Famille spécifique suggérée par les parents	38.2	61.8	100 %
Famille spécifique suggérée par l'adolescent	16.7	83.3	100 %
Centre d'accueil	14.5	85.5	100 %
Autres: foyer de groupe, appartement, hôpital	3.2	96.8	100 %

Il paraît assez rare que, pendant son placement, un jeune passe d'une famille d'accueil spécifique à une famille d'accueil recrutée par le Centre de services sociaux. En effet, seulement 23% des adolescents ayant vécu dans une famille proposée par les parents ont également séjourné, au cours de leur placement, dans une famille trouvée par le Centre de services sociaux; les placements au sein de familles d'accueil suggérées par l'adolescent paraissent un peu moins stables puisque 36% des jeunes ayant connu ce type de ressources se retrouvent, à un certain moment au cours de leur placement, dans une famille du Centre de services sociaux. Par ailleurs, le risque d'aller en centre d'accueil est plus faible pour l'adolescent placé dans une famille parentale (6%) et/ou dans une famille de ses amis (3%) que pour celui placé dans une famille d'accueil recrutée par le Centre de services sociaux (21%).

Il est intéressant de noter que les placements dans des ressources spécifiques diffèrent des autres placements seulement pour deux des facteurs analysés. Les placements en famille parentale risquent plus de découler des problèmes personnels des parents (29%) et ceux parmi les familles d'amis de l'adolescent résultent davantage de conflits que les autres (52%). De plus,

dans les cas de placements en famille parentale, les membres de la parenté ont plus de chances (30%) et les mères seules moins de chances (14%) d'avoir effectué la démarche auprès du Centre de services sociaux; dans les cas de placements chez des amis du jeune, les parents semblent moins susceptibles (32%) et les adolescents plus susceptibles (42%) de s'être adressés eux-mêmes au Centre de services sociaux.

Qu'en est-il maintenant de *la durée des placements d'adolescents en famille d'accueil?* Avec les données dont nous disposons, il est impossible de connaître la durée finale de l'ensemble des placements, puisque plus de la moitié d'entre eux étaient toujours en cours lors des interviews.

Mentionnons d'abord le fait qu'au moment des interviews, 43% des placements étaient terminés tandis que 57% d'entre eux se poursuivaient (voir tableau 6-2).

Parmi les placements alors terminés, la moitié avait duré moins de six mois, le tiers de six à onze mois, les quelques autres ayant duré soit de un an à un an et demi, soit un an et demi ou plus. On voit bien que les placements relativement courts étaient plus susceptibles d'avoir alors pris fin.

Quant aux placements en cours lors des interviews, 16% d'entre eux duraient depuis moins de six mois, 29% depuis six à onze mois, 26% depuis un an à un an et demi et 29% depuis un an et demi ou plus. La durée de ces placements n'était alors que provisoire.

Il va sans dire que nos données sous-estiment la durée réelle de l'ensemble des placements d'adolescents en famille d'accueil. En effet, il faudrait attendre que tous les placements soient terminés ou que tous les jeunes aient atteint leur majorité pour connaître cette durée, ce qui nécessiterait une recherche longitudinale.

TABLEAU 6-2: DUREE DES PLACEMENTS D'ADOLESCENTS EN FAMILLE D'ACCUEIL SELON QU'ILS ETAIENT EN COURS OU TERMINES LORS DES INTERVIEWS (AUTOMNE 1978)

DUREE	PLACEMENTS EN COURS N=84	PLACEMENTS TERMINES N=64	ENSEMBLE DES PLACEMENTS N=148*
Moins de six mois	15.7	56.3	33.3
De six à onze mois	28.9	31.3	29.9
De douze à dix-sept mois	26.5	7.8	18.4
Dix-huit mois ou plus	28.9	4.7	18.4
TOTAL	100 % (56.8)	100 % (43.2)	100 % (100 %)
Durée moyenne	13.1 mois	6.5 mois	10.0 mois

* Les données portent seulement sur les placements des 148 adolescents interviewés puisque les interviews avec ces derniers ayant eu lieu à l'automne 1978 - plutôt qu'à l'hiver 1978 comme pour la majorité des parents - reflètent "moins mal" la durée réelle des placements.

L'âge de l'adolescent lors du placement et le type de famille s'avèrent reliés à la durée du placement. Les jeunes âgés de 12 à 14 ans au moment du placement risquent davantage de connaître des séjours d'un an et plus en famille d'accueil (45%). Par ailleurs, les enfants de familles monoparentales paraissent plus susceptibles de vivre des placements courts (moins de six mois: 36%), ceux de familles reconstituées des placements d'une durée moyenne (de six à onze mois: 51%) et ceux de familles biparentales des placements plus longs (un an et plus: 46%).

Notons, enfin, que la durée provisoire du séjour en famille d'accueil n'a rien à voir avec les problèmes à l'origine du placement; quelle que soit la nature de ces problèmes, les placements ont à peu près la même durée.

6.2 Rencontres entre parents et adolescents au cours du placement

Les rencontres entre parents et adolescents au cours du placement représentent une dimension cruciale de l'expérience du placement. A cet égard, notre analyse porte d'abord sur la fréquence et le lieu des rencontres mère-adolescent et père-adolescent et ensuite sur la satisfaction que ces rencontres procurent aux bénéficiaires.

Plus de 80% des mères interviewées disent avoir vu leur adolescent durant son placement, la majorité d'entre elles l'ayant rencontré en moyenne deux fois ou plus par mois; 18% des mères n'ont pas vu leur enfant au cours du placement (voir tableau 6-3). Dans l'ensemble, les jeunes confirment ces dires, puisque les différences observées à cet égard entre les deux groupes ne s'avèrent pas significatives.

De même, *83% des pères interviewés affirment avoir rencontré leur enfant pendant le placement*, la plupart d'entre eux avec une fréquence moyenne de deux fois ou plus par mois; 17% des pères interviewés n'ont donc pas vu leur jeune durant cette période. La version des adolescents s'avère passablement différente. Seulement 53% des jeunes rapportent des rencontres avec leur père au cours du placement, la majorité d'entre eux l'ayant vu en moyenne une fois ou moins par mois; 41% des adolescents affirment ne pas avoir rencontré leur père durant le placement.

De tels résultats ne sont contradictoires qu'en apparence: en effet, les pères interviewés s'avèrent peu nombreux et il est vraisemblable de penser que la majorité des pères non rejoints par les intervieweurs n'ont pas vu leur enfant pendant le placement. On peut donc retenir de ces données que, durant le placement, les relations entre l'adolescent et sa mère ont beaucoup plus de chances d'être maintenues que celles entre le jeune et son père.

TABLEAU 6-3: FREQUENCE DES RENCONTRES ENTRE ADOLESCENTS ET PARENTS PENDANT LE PLACEMENT, D'APRES LES DIFFERENTS INFORMATEURS

RENCONTRES MERE-ADOLESCENT	ADOLESCENTS N=148	MERES N=120
Aucune	26.4	18.3
Moins de 1 fois par mois	22.3	16.7
1 fois par mois	5.4	14.2
2 à 3 fois par mois	20.3	23.3
4 fois et plus par mois	21.6	27.5
Sans réponse	4.1	0.0
TOTAL	100 %	100 %

RENCONTRES PERE-ADOLESCENT	ADOLESCENTS N=148	PERES N=66
Aucune	41.2	16.7
Moins de 1 fois par mois	20.3	16.7
1 fois par mois	10.1	13.6
2 à 3 fois par mois	10.8	21.2
4 fois et plus par mois	12.2	31.8
Sans réponse	5.4	0.0
TOTAL	100 %	100 %

Les motifs pour lesquels des mères et des pères affirment ne pas avoir vu leur adolescent au cours du placement sont les suivants: empêchements divers (distance, maladie, interdiction de la Cour, etc.: 13) et absence de désir de se visiter l'un l'autre chez le parent (11) ou chez l'adolescent (7).

Les principales raisons invoquées par les adolescents diffèrent selon qu'il s'agit de leur mère ou de leur père. Le décès explique près de la moitié (17/39) des cas où le jeune n'a pas pu voir sa mère pendant le placement; par ailleurs, l'absence de relations entre l'adolescent et le parent avant le placement et, en second lieu, le décès représentent les motifs les plus fréquemment utilisés pour expliquer l'absence de rencontres avec le père. Pour le reste, les raisons mentionnées par les jeunes confirment celles des parents.

Adolescents et parents s'entendent sur le fait que *les rencontres ont surtout lieu à la maison familiale*, plus de 60% de celles avec la mère et près de 50% de celles avec le père. Une certaine proportion de mères (15%) et surtout de pères (25%) rendent visite à l'adolescent dans la famille ou le centre d'accueil; enfin, quelques rencontres se déroulent dans des endroits publics - restaurant, etc. - et chez des membres de la parenté. La capacité de déplacement des jeunes explique pour une bonne part l'importance de la maison familiale comme cadre des relations entre parents et adolescents pendant le placement; lorsque les visites ont lieu à la maison, il semble bien souvent que l'adolescent vienne de lui-même voir sa famille ou y séjourner.

Par ailleurs, les parents qui côtoient leur enfant à la maison paraissent plus susceptibles de voir l'adolescent assez ou très fréquemment que ceux qui le visitent dans la ressource (83% vs 50%).

Plusieurs facteurs s'avèrent reliés aux rencontres parents-adolescents pendant le placement. Voyons d'abord le rôle de l'âge du jeune au moment du placement et du type de famille. Du point de vue des parents, les adolescents des différents groupes d'âge lors du placement reçoivent ou prennent leur juste part de visites assez ou très fréquentes - 2 fois ou plus par mois -; par ailleurs, les 12-14 ans risqueraient plus de voir peu fréquemment - 1 fois ou moins par mois - leur mère (42%) et/ou leur père (48%) et les 15-17 ans de ne pas les voir du tout (28% pour la mère et 23% pour le père).

Quant aux adolescents, leurs réponses indiquent que les jeunes âgés de 12 à 14 ans lors du placement sont plus susceptibles de ne pas rencontrer leur père (51%) et ceux placés à l'âge de 15 à 17 ans de le rencontrer assez ou très fréquemment (34%). En outre, les adolescents appartenant à des familles biparentales paraissent plus enclins à rapporter des rencontres avec leur père quelle qu'en soit la fréquence (80%), tandis que les jeunes de familles monoparentales ou reconstituées semblent plus enclins à ne pas en rapporter du tout (52% et 58% respectivement).

Le problème à la source du placement et l'identité de la personne ayant effectué la démarche auprès du Centre de services sociaux interagissent avec la fréquence des rencontres parents-enfants durant le placement. Les pères d'adolescents placés à cause de difficultés dans l'exercice du rôle parental ou de conflits ont plus tendance que les autres à ne pas voir l'adolescent (26%). Par ailleurs, les jeunes dont le placement est dû à leurs propres problèmes ou à des conflits paraissent plus susceptibles de rencontrer leur mère (83%), tandis que ceux placés à la suite de difficultés des parents - comme personnes ou comme parents - risquent plus de ne pas la voir pendant le placement (44%). Enfin, tous les adolescents qui attribuent à leur mère ou à leur père l'initiative de la démarche auprès du Centre de services sociaux affirment avoir rencontré ce parent au cours du placement; les mères corroborent à peu de choses près les dires des adolescents, ce qui n'est pas le cas des pères.

Analysons maintenant le rapport entre les rencontres pendant le placement et l'issue de ce dernier. Les réponses des jeunes et celles des parents montrent que les placements ont plus de chances d'être terminés lors de l'interview si adolescent et parent(s) se sont vus assez ou très fréquemment durant le placement. En effet, les parents rapportent des rencontres familiales assez ou très fréquentes dans 63% des placements terminés et seulement dans 50% des placements en cours. Chez les adolescents, on observe une relation encore plus évidente, mais seulement pour les visites mère-adolescent: 66% des jeunes dont le placement est terminé affirment avoir vu leur mère assez ou très fréquemment quand ils étaient placés, contre 27% de ceux dont le placement se poursuit lors de l'interview.

Une analyse faisant intervenir la durée du placement indique toutefois que la fin du placement est associée à des rencontres parent-adolescent assez ou très fréquentes surtout pour les placements d'une durée passablement courte - moins de six mois d'après les adolescents, moins d'un an d'après les mères -; les adolescents dont le placement a pris fin après douze mois et plus semblent avoir vu leur(s) parent(s) à peine plus fréquemment que ceux dont le placement se poursuivait au moment de l'interview. On peut penser que d'autres facteurs favorisant la fin du placement interviennent dans les placements d'un an et plus, par exemple l'atteinte de la majorité.

La durée des placements non terminés ne paraît pas reliée à la fréquence des rencontres parent-enfant, sauf pour les relations père-adolescent rapportées par les jeunes eux-mêmes. Contrairement à ce qu'on attendrait, la majorité des adolescents en placement depuis moins d'un an ne voient pas leur père (56%), alors que la plupart des jeunes placés depuis au moins un an le rencontrent plus ou moins fréquemment (73%).

Voyons maintenant *dans quelle mesure les rencontres parent-adolescent procurent de la satisfaction aux principaux intéressés*. Pour la grande majorité des adolescents et des parents interviewés, ces visites s'avèrent satisfaisantes (voir tableau 6-4): de 70% à 80% d'entre eux se disent assez ou très satisfaits, qu'il s'agisse des relations mère-adolescent ou père-adolescent. Par contre, de 15% à 25% des adolescents et des parents expriment de l'insatisfaction vis-à-vis leurs rencontres au cours du placement.

Chez les parents, le comportement ou l'attitude du jeune en général ou spécifiquement pendant la rencontre constitue la principale raison d'insatisfaction (16/33); les autres motifs concernent surtout la famille d'accueil (6), les difficultés de relation parent-enfant (5) et les politiques du Centre de services sociaux (4). Pour leur part, les adolescents éprouvent de l'insatisfaction d'abord à cause de l'attitude des parents à leur endroit (16/44) et ensuite à cause des problèmes encore présents chez leurs parents (10), des difficultés de relation parent-enfant (9) ou de leurs propres attitudes ou difficultés (8).

TABLEAU 6-4: DEGRE DE SATISFACTION DES ADOLESCENTS ET DES PARENTS QUI SE SONT RENCONTRES DURANT LE PLACEMENT

RENCONTRES MERE-ADOLESCENT	ADOLESCENTS N=103	MERES N=98
Très satisfait	44.7	43.9
Assez satisfait	32.0	25.5
Assez insatisfait	10.7	13.3
Très insatisfait	10.7	12.2
Indifférent	1.9	0.0
Sans réponse	0.0	5.1
TOTAL	100 %	100 %

RENCONTRES PERE-ADOLESCENT	ADOLESCENTS N=79	PERES N=55
Très satisfait	35.4	47.3
Assez satisfait	38.0	32.7
Assez insatisfait	12.7	7.3
Très insatisfait	12.7	9.1
Indifférent	1.3	0.0
Sans réponse	0.0	3.6
TOTAL	100 %	100 %

Les mères d'adolescents placés pour des problèmes de parents - comme personnes ou comme parents - ou ceux du jeune lui-même s'avèrent plus nombreuses à exprimer de la satisfaction vis-à-vis ces rencontres que celles dont l'enfant est placé à cause de conflits ou de situations complexes (85% vs 66%).

Pour leur part, les adolescents entrés en placement dans un cadre volontaire se disent plus souvent satisfaits des rencontres avec leur mère

que ceux dont le placement s'inscrit dans un contexte judiciaire (88% vs 67%). Enfin, les jeunes placés par suite de difficultés personnelles des parents ou de leurs propres difficultés se montrent satisfaits des relations avec leur père dans une plus grande proportion que ceux placés à cause de problèmes dans l'exercice du rôle parental ou de conflits (92% vs 64%).

6.3 Sentiments des adolescents et des parents pendant le placement

Etudions maintenant l'effet du placement sur les sentiments des parents et des adolescents les uns à l'égard des autres. Cette analyse porte d'abord sur la principale émotion ressentie par le parent et le jeune au cours du placement et ensuite sur les changements survenus dans les sentiments à l'endroit du partenaire de la relation parent-adolescent.

6.3.1 Principale émotion ou préoccupation éprouvée au cours du placement

La principale émotion ressentie durant le placement a été recueillie au moyen d'une question ouverte de manière à laisser toute la spontanéité et la latitude possibles aux informateurs sur un aspect aussi émotivement chargé du placement; les catégories utilisées ont donc été élaborées à partir des réponses fournies par les informateurs (voir tableau 6-5).

Pendant le placement, la préoccupation ou le sentiment prédominant chez l'adolescent vis-à-vis sa famille relève surtout de l'inquiétude, de la tristesse ou l'ennui, ou d'un désir de rapprochement du parent. En effet, 21% des jeunes disent s'inquiéter d'une manière ou d'une autre - de leurs parents (14%), de leurs frères et soeurs (5%) ou de leur avenir (2%) -, 20% expriment de la tristesse, du regret ou de l'ennui - vis-à-vis les parents (13%) ou les membres de la fratrie (7%) - et 18% souhaitent se rapprocher des parents et vice-versa en retournant à la maison (12%) ou en les rencontrant (7%).

Quelques adolescents ont également fait part de l'une des réactions suivantes: rappel d'événements passés (6%), agressivité, rancune ou

jugement défavorable à l'égard des parents (4%), sentiments ou opinions contradictoires (4%), espoir d'un changement chez les parents (3%), affection ou jugement favorable à l'endroit des parents (2%) et interrogations sur eux-mêmes ou leur comportement (1%). Notons, enfin, que 7% des jeunes ont dit n'avoir rien ressenti ou pensé par rapport à leur famille pendant le placement, tandis que 14% des adolescents n'ont pas répondu à la question.

Les sentiments éprouvés par *la majorité des mères* au cours du placement ressemblent beaucoup à ceux mentionnés par leurs enfants, puisque le désir de rapprochement, la tristesse et l'inquiétude prédominent aussi chez elles. En effet, 21% des mères souhaitent le retour de l'adolescent, 20% ressentent de la tristesse ou s'ennuient du jeune, 17% s'inquiètent de lui, de son comportement ou de son bien-être et, en outre, 16% d'entre elles expriment leur affection ou une opinion favorable à l'égard de leur enfant.

Mentionnons aussi que, parmi les mères, 12% espèrent un changement chez l'adolescent, 8% expriment de l'agressivité ou un jugement défavorable à son endroit et 4% s'interrogent sur lui. Enfin, seulement deux des mères interviewées affirment ne pas avoir pensé à leur jeune pendant son placement et deux autres n'ont pas répondu à la question.

Quant *aux pères*, leurs sentiments ou leurs réactions durant le placement sont surtout les suivants: plusieurs se préoccupent du retour de l'adolescent (17%), plusieurs autres espèrent un changement chez ce dernier ou dans sa situation (17%), certains s'inquiètent à son endroit (12%) et d'autres expriment de l'affection ou un jugement favorable à son égard (12%).

Une certaine proportion de pères mentionnent soit de la tristesse (11%), soit de l'agressivité ou une opinion défavorable à l'endroit de l'adolescent (11%), soit encore des interrogations vis-à-vis ce dernier ou son comportement (8%). Enfin, 8% des pères n'auraient rien ressenti ou pensé par rapport à leur enfant au cours de son placement et 6% n'ont pas répondu à la question.

TABLEAU 6-5: PRINCIPALE EMOTION OU PREOCCUPATION PENDANT LE PLACEMENT, CHEZ LES DIFFERENTS INFORMATEURS

	ADOLESCENTS N=148	MERES N=120	PERES N=66
Tristesse et ennui:	19.6	20.0	10.6
. *à l'endroit de l'autre**	*12.8*	*20.0*	*10.6*
. *à l'endroit des frères et soeurs*	*6.8*	-	-
Inquiétude:	20.9	16.7	12.1
. *à l'endroit de l'autre**	*14.2*	*16.7*	*12.1*
. *à l'endroit des frères et soeurs*	*4.7*	-	-
. *face à l'avenir*	*2.0*	-	-
Désir de rapprochement:	18.3	20.8	16.7
. *retour de l'adolescent dans la famille*	*11.5*	*20.8*	*16.7*
. *rencontre avec le(s) parent(s)*	*6.8*	-	-
Espoir d'un changement chez l'autre*	2.7	11.7	16.7
Affection ou opinion favorable à l'autre*	2.0	15.8	12.1
Agressivité ou opinion défavorable à l'autre*	4.1	7.5	10.6
Interrogations sur l'adolescent	1.4	4.2	7.6
Rappel du passé	6.1	-	-
Sentiments, opinions contradictoires	4.1	-	-
Ne ressent rien ou ne pense pas à l'autre*	6.8	1.7	7.6
Sans réponse	14.1	1.7	6.1
TOTAL	100 %	100 %	100 %

* l'autre: il s'agit du partenaire dans la relation parent-adolescent, c'est-à-dire le(s) parent(s) pour l'adolescent et l'adolescent pour les parents.

6.3.2 Changements dans les sentiments des parents et des adolescents

Penchons-nous maintenant sur l'impact du placement sur les sentiments éprouvés entre parents et adolescents et sur la perception réciproque de ces sentiments (voir tableau 6-6). Mentionnons au départ que les sentiments de l'adolescent à l'endroit de sa mère et/ou de son père n'ont été explorés que dans les cas où le jeune vivait avec ce(s) parent(s) avant le placement.

Plus de la moitié des mères (58%) affirment que le placement n'a aucunement modifié leurs sentiments à l'égard de l'adolescent; par ailleurs, 33% des mères voient une amélioration et 4% une détérioration de leurs dispositions à son endroit. Les jeunes perçoivent la situation à peu près à l'inverse: la moitié (52%) perçoivent un rapprochement de la part de leur mère, 32% ne voient aucun changement et 14% observent un détachement croissant chez elle. Les adolescents semblent donc percevoir des changements - surtout positifs - dans les sentiments des mères à leur endroit plus souvent que les mères n'en rapportent elles-mêmes.

Les adolescents et les mères font une analyse à peu près identique *des effets du placement sur les sentiments des jeunes pour leur mère.* Près de 45% des informateurs des deux groupes rapportent des attitudes plus affectueuses de la part des adolescents, environ 40% ne constatent aucune modification et une minorité plus importante chez les enfants (14%) que chez les mères (4%) notent un certain éloignement des jeunes par rapport à leur mère pendant le placement.

TABLEAU 6-6: CHANGEMENTS DANS LES SENTIMENTS ENTRE PARENTS ET ADOLESCENTS PENDANT LE PLACEMENT, POUR LES CAS OU L'ADOLESCENT VIVAIT AVEC LE PARENT AVANT LE PLACEMENT

SENTIMENTS DE LA MERE POUR L'ADOLESCENT	ADOLESCENTS N=108	MERES N=120
Amélioration ou rapprochement	51.9	32.5
Détérioration ou détachement	13.9	4.2
Aucun changement	31.5	57.5
Sans réponse	2.8	5.8
TOTAL	100 %	100 %

SENTIMENTS DE L'ADOLESCENT POUR SA MERE	ADOLESCENTS N=108	MERES N=120
Amélioration ou rapprochement	44.4	43.3
Détérioration ou détachement	12.0	9.2
Aucun changement	41.7	35.8
Sans réponse	1.9	11.7
TOTAL	100 %	100 %

SENTIMENTS DU PERE POUR L'ADOLESCENT	ADOLESCENTS N=71	PERES N=66
Amélioration ou rapprochement	35.2	24.2
Détérioration ou détachement	23.9	9.1
Aucun changement	31.0	60.6
Sans réponse	10.0	6.1
TOTAL	100 %	100 %

SENTIMENTS DE L'ADOLESCENT POUR SON PERE	ADOLESCENTS N=71	PERES N=66
Amélioration ou rapprochement	32.4	36.4
Détérioration ou détachement	18.3	7.6
Aucun changement	43.7	43.9
Sans réponse	5.6	12.1
TOTAL	100 %	100 %

Voyons maintenant ce qui se passe entre les adolescents et leur père. *La majorité des pères (61%) affirment que le placement n'a entraîné aucun changement dans leurs sentiments vis-à-vis l'adolescent;* 24% des pères interviewés parlent d'une amélioration et 9% d'une détérioration de leurs dispositions à l'égard du jeune. Les adolescents ne voient pas les choses du même oeil: 35% d'entre eux perçoivent un rapprochement de la part de leur père, 31% ne sentent pas de modification et 24% observent chez lui plus de détachement à leur endroit.

Les adolescents réagissent donc vis-à-vis leur père un peu de la même manière qu'ils le font vis-à-vis leur mère: ils paraissent plus enclins que les parents à déceler une amélioration ou une détérioration des sentiments parentaux à leur égard. Il serait difficile de dire si les jeunes sur-estiment les changements d'attitude de leur mère et/ou de leur père à leur égard ou si les parents refusent de reconnaître que de telles modifications se soient produites.

Les adolescents et les pères s'accordent passablement au sujet *des changements survenus, durant le placement, dans les sentiments des jeunes à l'endroit de leur père:* près de la moitié des membres des deux groupes (44%) ne notent aucune modification chez les adolescents et environ un tiers constate un rapprochement de leur part. Toutefois, les jeunes font plus souvent état que les pères d'une distance croissante ressentie par les adolescents vis-à-vis leur père (18% vs 8%).

Retenons que la moitié des adolescents et seulement le tiers des mères et des pères rapportent que des changements sont survenus, au cours du placement, dans leurs sentiments à l'égard du partenaire de la relation parent-enfant; ces modifications relèvent plus souvent d'une amélioration que d'une détérioration des sentiments, bien que les jeunes parlent une fois sur trois d'un éloignement par rapport à leur père. En outre, les adolescents sont portés à déceler des modifications dans les dispositions des parents à leur endroit plus souvent que ne le font les parents eux-mêmes.

Il est intéressant de souligner que les adolescents, les mères et les pères ont nettement tendance à prêter leurs propres sentiments au partenaire, surtout lorsqu'ils se sentent plus proches de lui depuis le placement: en effet, chez les trois groupes, on constate ce phénomène dans 90% des cas d'amélioration, dans 75% des cas de détérioration et dans 66% des cas où aucun changement n'est signalé. Une vérification effectuée pour les adolescents seulement montre que cette tendance à la projection de ses dispositions personnelles sur le partenaire s'observe avec la même force quelle que soit la fréquence des rencontres entre parents et enfants, y compris lorsqu'elles sont inexistantes. Il semble donc que les relations parent-enfant au cours du placement n'améliorent pas l'ajustement entre les sentiments éprouvés à l'endroit du partenaire et leur perception par ce dernier.

Quelques facteurs interfèrent dans la modification des sentiments pendant le placement. Commençons par le type de famille. Les mères appartenant à des familles biparentales ou reconstituées paraissent plus susceptibles de ne pas changer de sentiments vis-à-vis l'adolescent (68%), alors que celles des familles monoparentales risquent plus de voir une amélioration dans leurs attitudes (48%). Chez les pères, on observe presque le phénomène inverse: leurs sentiments ont plus de chances de s'améliorer dans les familles biparentales (43%) et de demeurer inchangés dans les familles monoparentales et reconstituées (77%).

La catégorie de placement et le problème évalué par le praticien interviennent également, parmi les pères et les jeunes seulement. Les pères semblent plus enclins à ne pas modifier leurs sentiments à l'endroit de l'adolescent dans les placements volontaires (75%) et/ou ceux attribués aux difficultés des parents comme personnes ou comme parents (72%); leurs dispositions risquent plus de s'améliorer lorsque le placement s'inscrit dans un cadre judiciaire (39%) et/ou découle de conflits parent-enfant (42%). Chez les adolescents, seuls les sentiments vis-à-vis la mère paraissent influencés par le problème à l'origine du placement; les jeunes placés par suite de difficultés personnelles des parents ont plus de chances de se rapprocher ou de s'éloigner de leur mère (81%), tandis que ceux dont le placement est dû aux problèmes des parents dans l'exercice du rôle parental, à ceux

de l'adolescent ou à des conflits semblent plus enclins à garder les mêmes sentiments pendant le placement (51%).

On peut se demander si le fait que le placement soit en cours ou terminé lors de l'interview influence l'expression des changements survenus dans les sentiments entre parents et adolescents. Une telle influence s'observe seulement chez les adolescents. En effet, les jeunes paraissent plus susceptibles pendant le placement qu'après celui-ci d'éprouver moins d'affection pour leur mère (17% vs 6%) et, réciproquement, de la sentir moins affectueuse à leur endroit (23% vs 4%); une fois le séjour en milieu substitut terminé, les adolescents ont plus de chances de dire que leurs sentiments sont devenus plus forts à l'égard de leur mère (58%). Peut-être certains adolescents ont-ils tendance à vivre le placement comme un rejet de la part de leur mère et, par conséquent, à lui en vouloir au cours du placement, cette rancune disparaissant après le placement.

Nous terminerons cette section sur les sentiments en présentant *la perception qu'ont les bénéficiaires de l'attitude de la population à l'endroit des gens qui recourent au placement.* La majorité des mères (71%), des pères (62%) et la moitié des adolescents (48%) sont "plutôt" ou "tout à fait d'accord" avec le fait que les gens jugent sévèrement les membres des familles qui recourent au placement; les autres informateurs, dont la moitié des jeunes (52%), expriment un désaccord partiel ou total avec cet énoncé. Les adolescents pensent donc moins souvent que les parents, en particulier les mères, que le placement fait l'objet d'un blâme de la part des gens en général.

Les filles ont plus tendance à affirmer catégoriquement l'existence d'une attitude de désapprobation à l'endroit des jeunes en famille ou en centre d'accueil (30%) et les garçons à nier partiellement ou totalement la présence d'une telle attitude (63%). Du côté des parents, ceux qui appartiennent à des familles reconstituées risquent davantage de percevoir ce jugement de réprobation (83%) et ceux des familles monoparentales de ne pas le sentir (41%). Enfin, il est étonnant de constater que les parents

dont l'adolescent ne vit plus en milieu substitut paraissent plus enclins à faire état d'un blâme à l'égard des familles recourant au placement (78%) que ceux dont le jeune poursuit son placement au moment de l'interview (59%).

6.4 Aspirations au retour de l'adolescent dans sa famille

On se souviendra que l'éventualité du retour de l'adolescent à la maison constitue la préoccupation majeure d'environ 20% des mères et des pères et de 12% des jeunes durant le placement. Voyons maintenant comment se situent l'ensemble des informateurs face à cette dimension centrale du placement; il va sans dire que cette analyse ne porte que sur les cas où le placement se poursuivait au moment de l'interview.

Le tableau 6-7 indique que 60% des mères et des pères souhaitent *le retour de leur enfant au cours de l'année*, tandis que 40% des informateurs de ces deux groupes ne le désirent pas. Les raisons invoquées par les parents pour ne pas souhaiter ce retour concernent surtout l'adolescent et son comportement (16) ou leurs propres désirs ou difficultés (15), les pères mentionnant plus souvent des motifs reliés au jeune.

Par contre, seulement 30% des adolescents aspirent franchement à retourner dans leur famille au cours de l'année suivant l'interview, auxquels s'ajoutent 13% de jeunes qui envisagent ce retour avec une certaine hésitation. La moitié (52%) des adolescents encore en placement ne désirent pas réintégrer le milieu familial à court ou moyen terme, ce qui est plus élevé que la proportion comparable observée chez les parents; ces adolescents invoquent principalement soit leurs désirs ou projets personnels (21), soit les problèmes ou attitudes des parents qui rendent leur retour peu souhaitable ou réalisable (17).

TABLEAU 6-7: ASPIRATION AU RETOUR ET PROBABILITE DE RETOUR DE L'ADOLESCENT DANS SA FAMILLE NATURELLE, POUR LES CAS OU LE PLACEMENT SE POURSUIVAIT LORS DE L'INTERVIEW.

ASPIRATION AU RETOUR	ADOLESCENTS N=85	MERES N=60	PERES N=37
Oui	29.4	60.0	59.5
Oui et non	12.9	-	-
Non	51.8	38.3	40.5
Sans réponse	5.9	1.7	0.0
TOTAL	100 %	100 %	100 %

PROBABILITE DE RETOUR	ADOLESCENTS N=85	MERES N=60	PERES N=37
Très bonne	11.8	13.3	12.5
Assez bonne	12.9	30.0	18.8
Pas tellement bonne	11.8	26.7	31.3
Pas bonne du tout	55.3	30.0	37.5
Sans réponse	8.2	0.0	0.0
TOTAL	100 %	100 %	100 %

Examinons maintenant *le degré de probabilité conféré au retour du jeune à la maison* au cours de l'année, parmi les trois groupes d'informateurs. Quarante-trois pour cent des mères, 31% des pères et 25% des adolescents pensent que la réinsertion familiale du jeune dans l'année est assez ou très probable; par contre, 57% des mères, 69% des pères et 67% des adolescents voient ce retour comme peu ou pas probable. Les mères s'avèrent donc plus susceptibles que les autres groupes de croire en la possibilité de ce retour.

Les parents expliquent l'improbabilité du retour de leur enfant soit par leurs propres aspirations et difficultés ou celles de l'autre parent (26),

soit par les comportements, problèmes ou désirs de l'adolescent lui-même (27). Par contre, plus de la moitié des jeunes qui jugent leur retour peu ou pas probable l'attribuent au fait qu'ils n'ont aucunement l'intention de réintégrer leur famille (31) ou qu'ils caressent des projets d'autonomie (5); d'autres invoquent les difficultés de leurs parents (7) ou leur refus de voir l'adolescent revenir à la maison (7).

Ceux qui aspirent au retour du jeune à la maison ont tendance à y croire, tandis que ceux qui ne le souhaitent pas n'y croient pas. En effet, 64% des parents et 53% des jeunes qui désirent - franchement ou avec hésitation - le retour de ce dernier au sein de la famille dans l'année le croient probable; inversement, 92% des parents et 91% des adolescents qui ne souhaitent pas la réinsertion du jeune à court ou moyen terme la jugent passablement ou totalement improbable.

Le placement en milieu substitut occupe une place considérable dans la vie de plusieurs des adolescents encore confrontés à cette réalité; 30% d'entre eux y voient une source de satisfaction, alors que 20% y voient la cause d'au moins une partie de leurs difficultés personnelles. Or, il est intéressant de constater que 46% des jeunes qui ne désirent pas retourner bientôt dans leur famille mentionnent le placement parmi les trois principales sources de gratification de leur vie actuelle; par ailleurs, 44% des adolescents qui souhaitent avec certitude ou avec hésitation réintégrer leur famille considèrent le placement comme un des trois principaux problèmes de leur vie au moment de l'interview.

Analysons maintenant l'effet de certains facteurs sur le désir et la probabilité de retour de l'adolescent au sein de sa famille. Tout d'abord, les parents appartenant à des familles reconstituées paraissent plus susceptibles que les autres de ne pas souhaiter la réinsertion du jeune dans un proche avenir (63%). En outre, la plupart des mères d'adolescents placés d'une manière volontaire ne désirent pas le retour de ce dernier (54%), alors que la majorité de celles dont l'enfant est entré en placement dans un contexte judiciaire le souhaitent (74%). Enfin, les adolescents aux yeux de qui le placement s'avère très nécessaire ont moins tendance à croire en la

probabilité de leur retour (15%) que ceux pour qui le placement revêt assez, peu ou pas de nécessité (39%).

Cependant, la fréquence des rencontres entre l'adolescent et sa mère pendant le placement se détache comme un facteur-clé par rapport à ces dimensions spécifiques. La proportion de jeunes qui aspirent d'une manière ou d'une autre à retourner chez eux croît avec la fréquence des relations entretenues avec leur mère durant le placement: 31% des adolescents qui n'ont pas vu leur mère - dont la moitié rappelons-le sont orphelins de mère -, 45% de ceux qui l'ont rencontrée peu fréquemment et 61% de ceux qui l'ont vue assez ou très fréquemment. Des rencontres assez ou très fréquentes entre la mère et le jeune au cours du placement favorisent également la perception d'une plus grande probabilité de retour et, cela, autant parmi les mères que parmi les adolescents; en effet, 57% des mères et 50% des jeunes ayant maintenu des relations assez ou très fréquentes entre eux croient en la possibilité d'une réinsertion prochaine de l'adolescent, contre 31% des autres mères et 18% des autres jeunes.

6.5 Résumé

Un adolescent sur deux a passé au moins une partie de son placement dans une famille d'accueil spécifique, c'est-à-dire une famille choisie par le(s) parent(s) et/ou le jeune lui-même.

Près de la moitié des placements étaient terminés lors des interviews, n'ayant duré que six mois et demi en moyenne. Quant aux placements toujours en cours à ce moment-là, ils duraient en moyenne depuis 13 mois.

La grande majorité des mères et des pères interviewés disent avoir rencontré plus ou moins fréquemment leur enfant pendant son placement. Du point de vue - plus exhaustif - des adolescents interviewés, les trois-quarts d'entre eux auraient vu leur mère au cours du placement et un peu plus de la moitié auraient pu en faire autant avec leur père. Notre hypothèse à l'effet que "le placement d'adolescents en famille d'accueil est loin de constituer un abandon des enfants par leurs parents puisque, dans la plupart des cas,

des relations assez étroites sont maintenues entre l'adolescent et au moins un de ses parents pendant le placement" se vérifie donc. En outre, la grande majorité des parents et des adolescents qui ont eu des rencontres familiales au cours du placement s'en disent "assez" ou "très satisfaits".

Lorsque, pendant le placement, les parents pensent à leur enfant et l'adolescent à sa famille, la plupart d'entre eux éprouvent de la tristesse ou de l'inquiétude ou encore un désir de rapprochement.

Par ailleurs, la moitié des jeunes et seulement le tiers des mères et des pères ont vu leurs sentiments à l'égard du partenaire de la relation parent-adolescent se modifier au cours du placement, plus souvent dans le sens d'une amélioration que d'une détérioration. Toutefois, par un mécanisme de projection, les jeunes ont tendance à percevoir chez leurs parents plus de changements que ces derniers n'en rapportent eux-mêmes.

Enfin, bien qu'une majorité de mères et de pères souhaitent le retour, dans l'année, du jeune encore en placement, seulement une minorité de parents voient ce retour comme probable. Quant aux adolescents encore en milieu substitut lors de l'interview, seule une minorité d'entre eux aspirent franchement à retourner dans leur famille à court ou moyen terme et autant croient en la probabilité de ce retour.

7. INTERVENTION DE LA PART DU CENTRE DE SERVICES SOCIAUX

Dans le présent chapitre, notre attention se porte sur certains aspects de l'intervention du Centre de services sociaux auprès des parents et des adolescents pendant le placement.

Nous nous pencherons d'abord sur les entrevues des bénéficiaires avec les praticiens et sur la satisfaction que les premiers en ont retirée. L'analyse portera ensuite sur les attentes des parents et des adolescents vis-à-vis le Centre de services sociaux. En dernier lieu, nous présenterons les résultats d'une évaluation sommaire du placement par les bénéficiaires.

7.1 Perception par les bénéficiaires des entrevues avec les praticiens

Il n'est pas dans notre intention d'étudier ici l'ensemble de l'intervention effectuée par le Centre de services sociaux auprès des bénéficiaires de placement. En effet, *notre analyse porte spécifiquement sur les entrevues des parents et/ou des adolescents avec les praticiens pendant la durée du placement* et aborde les aspects suivants: la fréquence et le

mode de contact entre bénéficiaires et praticiens, les personnes présentes, l'objet des entrevues et la satisfaction procurée aux bénéficiaires par ces rencontres.

Il importe de rappeler que cette étude de l'intervention n'a pas la "prétention à l'objectivité" qu'un matériel tiré des dossiers sociaux lui permettrait de revendiquer. Il doit être clair que l'objet analysé consiste en *la perception de l'intervention par les parents et les adolescents* et c'est à ce titre qu'il présente de l'intérêt.

On constate avec étonnement au tableau 7-1 que 8% des adolescents et 16% des mères, pères ou "autres parents" affirment n'avoir jamais eu de contact par téléphone ou face-à-face avec le praticien pendant le placement et que 3% des premiers et 8% des seconds disent être entrés en contact avec lui/elle seulement par téléphone au cours de cette période. Au total 11% des jeunes et 24% des parents n'auraient donc pas rencontré de praticien durant le placement.

Tous les autres informateurs disent avoir rencontré un praticien au moins une fois pendant la durée du placement. Vingt-six pour cent des adolescents et 30% des parents rapportent de une à trois entrevues avec le praticien à la maison ou au bureau, tandis que 62% des jeunes et 46% des parents en mentionnent quatre ou plus à la maison et/ou au bureau.

D'après les réponses des bénéficiaires, les adolescents auraient donc plus de chances que les parents de rencontrer un praticien au cours du placement; ils seraient également plus nombreux que les parents à obtenir plusieurs entrevues avec ce dernier. Par ailleurs, on n'observe pas de différence significative entre les mères et les pères interviewés quant à la fréquence et au mode de contact avec les praticiens pendant le placement.

TABLEAU 7-1: PERCEPTION DES CONTACTS AVEC LE PRATICIEN PENDANT LE PLACEMENT, D'APRES LES ADOLESCENTS ET LES PARENTS

A. FREQUENCE ET MODE DE CONTACT	ADOLESCENTS N=148	PARENTS N=201
Aucun contact	8.1	15.8
Contacts par téléphone seulement	2.7	7.9
1 à 3 entrevues à domicile ou au bureau	26.4	30.2
4 entrevues et plus à domicile et/ou au bureau	62.2	45.5
Sans réponse	0.7	0.5
TOTAL	100 %	100 %

B. OBJET DES ENTREVUES, D'APRES LES INFORMATEURS AYANT EU AU MOINS 1 ENTREVUE (2 choix possibles par informateur)	POURCENTAGE D'INFORMATEURS AYANT MENTIONNE CHACUN DES OBJETS	
	ADOLESCENTS N=129	PARENTS N=145
Renseignements	24.0%	30.3%
Arrangements relatifs au placement	31.0%	35.9%
Etat ou comportement de l'adolescent	31.0%	32.4%
Adaptation de l'adolescent dans la ressource	33.3%	-
Relations parents-adolescents	20.2%	15.9%
Etat ou comportement du parent	-	11.0%
Relations conjugales	-	6.2%
Autres	1.6%	2.8%

C. AIDE APPORTEE PAR LES ENTREVUES, D'APRES LES INFORMATEURS AYANT EU AU MOINS 1 ENTREVUE	ADOLESCENTS N=129	PARENTS N=145
Beaucoup	57.4	49.0
Un peu	27.1	20.0
Pas du tout	12.4	30.3
Sans réponse	3.1	0.7
TOTAL	100 %	100 %

L'analyse des réponses des bénéficiaires révèle que les praticiens consacreraient plus de temps aux jeunes de sexe féminin et à leurs familles qu'aux autres. En effet, les adolescentes et leurs parents s'avèrent plus susceptibles de rapporter plusieurs entrevues (quatre ou plus: 67% et 53% d'entre eux respectivement) et les adolescents et leurs parents seulement quelques rencontres (de une à trois: 37% et 35% respectivement). Il est impossible de savoir si ce "traitement de faveur" accordé aux filles et à leurs familles doit être mis sur le compte d'une attitude un peu surprotectrice des praticiens vis-à-vis les adolescentes et/ou d'une plus grande implication des familles lorsqu'il s'agit de jeunes filles.

Notons par ailleurs que les parents appartenant à des familles biparentales risquent plus de ne mentionner aucune rencontre avec le praticien (31%) et ceux de familles reconstituées d'en rapporter quelques-unes (38%); les parents des trois types de familles obtiennent en proportion égale des entrevues assez nombreuses.

Le type et la durée du placement interviennent aussi, contrairement au problème à l'origine du placement qui,d'après l'analyse,n'exerce aucune influence sur le nombre et le mode de contacts avec les praticiens. Les bénéficiaires de placements volontaires paraissent plus susceptibles de ne pas voir le praticien (32% des parents) ou d'avoir quelques rencontres avec lui (35% des adolescents); dans le cadre de placements judiciaires, parents et enfants ont plus de chances de bénéficier de plusieurs entrevues avec le praticien (54% et 72% respectivement). Enfin, chez les jeunes mais non chez leurs parents, les placements de moins de six mois sont associés à des téléphones ou à quelques rencontres (51%) et ceux d'un an et plus à des visites assez nombreuses (72%).

On a poussé plus loin l'investigation auprès des parents et des jeunes ayant rencontré au moins une fois le praticien au cours du placement. On apprend ainsi que, *règle générale, 49% des parents étaient seuls lors de ces entrevues*, 32% accompagnaient l'autre parent - il s'agit surtout des pères -, 9% seulement étaient en compagnie de l'adolescent, les autres ayant habituellement rencontré le praticien en présence d'autres enfants de la famille (5%)

ou de membres de la parenté (3%). Toutefois, il est arrivé occasionnellement à certains parents de voir le praticien en compagnie de l'autre parent (7%, au total 39% d'entre eux) ou de l'adolescent (16%, au total 23%).

De leur côté, les jeunes disent avoir généralement rencontré le praticien seuls (41%) ou en présence de membres de la famille d'accueil (34%), ou encore dans quelques cas avec des frères et soeurs présumément placés avec eux (12%), avec un parent (8%), avec les deux parents (2%) ou avec d'autres personnes (4%). De plus, certains adolescents auraient occasionnellement participé à des entrevues en compagnie de membres de la famille d'accueil (11%, au total 45% des jeunes), seuls (8%, au total 49%), avec un parent (5%, au total 13%) ou les deux parents (2%, au total 4%).

Les praticiens semblent donc rencontrer les parents surtout seuls en entrevue ou conjointement avec l'autre parent; quant aux adolescents ils les verraient également seuls ou en présence de membres de la famille d'accueil. Sous réserve du caractère subjectif des données analysées, la faible proportion de parents (23%) et d'adolescents (17%) qui affirment participer au moins de temps en temps à des rencontres réunissant le jeune et son ou ses parents surprend, compte tenu de l'importance des conflits parents-adolescents et des difficultés dans l'exercice du rôle parental parmi les raisons de placement (65%). On s'étonne également du fait que les praticiens ne semblent pas voir *tous les jeunes* seul à seul au moins occasionnellement afin de connaître leur cheminement personnel et leur réaction au placement, à la ressource, etc.

Voyons maintenant l'*objet des entrevues des bénéficiaires avec le praticien* (voir tableau 7-1). Notons que 16 "autres parents" - soeurs ou frères, tantes, etc. - font partie du groupe des adultes. Les deux-tiers des adolescents et des parents ont fourni une réponse et l'autre tiers deux réponses à partir d'une liste non-exhaustive de six services possibles.

Un tiers des parents mentionnent avoir rencontré le praticien pour obtenir des renseignements, autant pour faire des arrangements à propos du placement et encore autant pour le consulter au sujet de l'adolescent;

16% des parents auraient vu le praticien afin de favoriser les relations parents-adolescents, environ 10% pour résoudre des problèmes personnels et autant pour améliorer les relations conjugales. De leur côté, approximativement un tiers des jeunes rapportent des entrevues avec le praticien ayant pour but soit de régler des questions relatives à l'organisation du placement, soit de faciliter leur adaptation dans la ressource, soit encore de les aider à solutionner des difficultés personnelles; environ un cinquième d'entre eux mentionnent avoir obtenu des renseignements et/ou de l'aide dans les relations avec leurs parents. Dans l'ensemble, on n'observe pas de différence significative entre les formes d'aide rapportées par les adolescents et les parents, mis à part les services ne s'appliquant qu'à un groupe - par exemple, l'adaptation à la famille d'accueil pour les adolescents ou les relations conjugales pour les parents -.

Certains facteurs reliés à la famille et au placement semblent prédisposer les informateurs à recevoir et/ou à invoquer davantage tel ou tel type de service. Les parents les plus susceptibles d'*obtenir des renseignements* se retrouvent parmi ceux dont l'adolescent a été placé à cause de ses propres difficultés et parmi ceux qui rapportent au moins quatre rencontres avec le praticien.

Par ailleurs, *les arrangements relatifs au placement* risquent plus d'être invoqués par les parents ayant une ou plusieurs des caractéristiques suivantes: adolescent âgé de 12 à 14 ans lors du placement, membre d'une famille monoparentale, placement attribué aux problèmes d'ordre personnel des parents et/ou entrevues peu fréquentes (1 à 3) avec le praticien. Pour leur part, les adolescents placés par suite de conflits avec leurs parents ont plus de chances de rencontrer le praticien pour effectuer avec lui des arrangements à propos du placement.

Les filles et les jeunes dont le placement s'inscrit dans un contexte judiciaire sont plus enclins à mentionner des entrevues ayant pour but de *favoriser leur adaptation dans la ressource*; par contre, les adolescents placés en famille d'accueil parentale paraissent moins enclins à invoquer ce genre d'aide.

Les parents appartenant à des familles reconstituées, à l'opposé de ceux des familles biparentales, et les parents ayant bénéficié d'entrevues assez nombreuses avec le praticien risquent davantage de rapporter *des consultations au sujet de l'adolescent*. Soulignons le fait que ni chez les parents, ni chez les adolescents, la raison du placement ne semble influencer la probabilité d'entrevues centrées sur le jeune, son comportement et ses difficultés. Les bénéficiaires perçoivent donc que le praticien consacre autant d'efforts à tenter de solutionner les difficultés du jeune - avec les parents et/ou l'adolescent - lorsque le placement découle des problèmes des parents et lorsqu'il provient de ceux de l'adolescent ou de conflits.

Enfin, les parents vivant au sein de familles reconstituées paraissent plus susceptibles que les autres d'avoir rencontré le praticien *pour améliorer les relations parents-adolescents*, qui sont effectivement la source d'un plus grand nombre de placements dans ce type de familles. Toutefois, le motif de placement ne paraît pas directement relié ni chez les parents, ni chez les jeunes à la probabilité de mentionner les relations familiales comme objet des entrevues avec le praticien.

Faisons juste un bref commentaire par rapport à cette perception des bénéficiaires d'après laquelle les praticiens leur accorderaient de l'aide pour faire face aux difficultés des adolescents et/ou de l'aide dans les relations parents-adolescents indépendamment des raisons de placement. Sans aller jusqu'à s'interroger sur le choix des objectifs d'intervention - ce que la nature de nos données ne saurait permettre -, on peut tout de même se demander si les objectifs d'intervention du praticien auprès du jeune et de sa famille sont assez clairement perçus par les bénéficiaires.

Terminons cette section portant sur les entrevues des bénéficiaires avec les praticiens par *l'évaluation de leur utilité aux yeux des parents et des adolescents*. C'est parmi les jeunes qu'on retrouve le plus d'informateurs jugeant que ces rencontres leur ont apporté beaucoup (57%) ou un peu (27%) d'aide; seuls 13% d'entre eux n'y voient aucune utilité.

Pour leur part, la moitié des différentes catégories de parents estiment que les entrevues leur ont été très profitables (49%), les autres n'y ayant trouvé qu'une aide faible (20%) ou nulle (30%); notons que les pères sont portés à voir dans les rencontres avec le praticien soit une grande utilité (57%), soit au contraire aucune utilité (41%).

Les parents qui n'ont rien retiré des entrevues attribuent principalement cette situation à l'attitude du praticien à leur endroit (blâme, mépris, parti-pris pour l'adolescent, manque de coopération, etc.: 12) ou au fait qu'il n'a pas tenu compte de leur opinion (12). Quelques parents, des mères surtout, invoquent aussi un manque d'information (questions laissées sans réponse, réponses incompréhensibles pour eux, etc.: 4), ou les politiques et procédures inadéquates du Centre de services sociaux (3); d'autres, enfin, nient tout besoin d'aide de leur part ou se montrent sceptiques face à l'utilité de l'aide susceptible d'être apportée par un praticien social (8).

Quant aux quelques adolescents insatisfaits des rencontres avec le praticien, leurs principaux griefs tiennent à l'attitude de ce dernier à leur égard (n'a pas suffisamment tenu compte de leur opinion, de leurs désirs, ne s'est pas assez intéressé à eux ou à leurs problèmes, etc.: 7) ou à un manque de compréhension, de confiance ou d'affinité entre le praticien et eux (4); les autres se réfèrent à l'absence de changements suite aux entrevues (3) ou à des méthodes de travail inadéquates (2).

On trouve plus de mères satisfaites - beaucoup ou un peu - des rencontres avec le praticien parmi les placements attribués aux problèmes personnels des parents ou à ceux du jeune (85%) et plus d'insatisfaites parmi les placements découlant de conflits ou de difficultés dans l'exercice du rôle parental (41%). Enfin, les parents et les adolescents qui ont vu le praticien au moins à quatre reprises paraissent plus susceptibles d'avoir tiré profit des entrevues (79% et 91% respectivement), comparativement à ceux qui l'ont rencontré peu souvent (54% et 76% respectivement).

7.2 Attentes des bénéficiaires vis-à-vis le Centre de services sociaux

Après avoir analysé certains aspects des entrevues des bénéficiaires avec le praticien, en particulier l'objet de ces rencontres tel que perçu par les parents et les adolescents, abordons maintenant la question de l'aide que ces bénéficiaires aimeraient recevoir du Centre de services sociaux. Les informateurs pouvaient exprimer un maximum de trois choix à partir d'une liste non-exhaustive présentant huit types d'aide possible.

Mentionnons le fait que 16% des mères, 15% des pères et 16% des adolescents n'ont formulé aucun choix, soit parce que leurs attentes étaient imprécises, soit parce qu'ils n'attendaient rien de l'organisme. Les deux-tiers de ces jeunes n'étaient plus en famille d'accueil lors de l'interview; par contre, les parents n'ayant pas exprimé d'attentes se recrutent autant parmi les cas de placements en cours que parmi les placements terminés.

Il va sans dire que les attentes exprimées par les bénéficiaires risquent de varier suivant que le placement se poursuivait ou était terminé lors de l'interview; voilà pourquoi on tiendra compte de cette dimension dans la description de leurs réponses. Soulignons le fait que les pourcentages présentés pour une catégorie donnée d'informateurs dépassent largement 100%, puisque chacun d'eux pouvait exprimer jusqu'à trois attentes différentes.

Les attentes des jeunes s'avèrent très sensibles au changement dans la situation de placement,ce qui se comprend aisément. Parmi les adolescents en placement au moment de l'interview, la moitié souhaitent que le Centre de services sociaux leur permette de poursuivre leur placement (46%); plusieurs voudraient qu'il les aide à changer leur comportement (33%), à mieux se faire comprendre de leurs parents (28%) et/ou, réciproquement, à comprendre les problèmes de ces derniers (28%). Enfin, un cinquième ou moins de ces jeunes expriment une ou plusieurs des attentes suivantes: aide dans l'adaptation à la ressource (21%), dans les relations parents-adolescents (18%) et/ou pour le retour dans la famille naturelle (15%).

Pour leur part, les adolescents dont le placement est terminé ont des attentes qui convergent principalement vers les différents aspects des relations avec les parents: meilleure compréhension de la part des parent (43%), amélioration des relations parents-adolescents (34%) et/ou compréhension des difficultés rencontrées par les parents (29%). Plusieurs souhaitent qu'on les aide à changer leur comportement (25%); quelques-uns aspirent même à connaître un nouveau placement (9%).

TABLEAU 7-2: ATTENTES DES ADOLESCENTS VIS-A-VIS LE CENTRE DE SERVICES SOCIAUX

ATTENTES (3 choix possibles par informateur)	POURCENTAGE D'ADOLESCENTS AYANT MENTIONNE CHACUNE DES ATTENTES	
	PLACEMENT EN COURS N=83	PLACEMENT TERMINE N=65
Aide dans l'adaptation à la ressource	20.5%	6.2%
Prolongation du placement (ou nouveau placement)	45.8%	9.2%
Retour de l'adolescent dans sa famille	14.5%	1.5%
Rémunération de la famille naturelle pour la garde de l'adolescent	8.4%	12.3%
Changement du comportement de l'adolescent	32.5%	24.6%
Aide dans les relations parents-adolescent	18.1%	33.8%
Compréhension de la part des parents	27.7%	43.1%
Compréhension des problèmes des parents	27.7%	29.2%
Sans réponse	12.0%	21.5%

TABLEAU 7-3: ATTENTES DES MERES ET DES PERES - COMME PARENTS - VIS-A-VIS LE CENTRE DE SERVICES SOCIAUX

ATTENTES (3 choix possibles par informateur)	POURCENTAGE DE PARENTS AYANT MENTIONNE CHACUNE DES ATTENTES			
	MERES		PERES	
	Placement en cours N=62	Placement terminé N=57	Placement en cours N=34	Placement terminé N=32
Relation avec la ressource	19.4%	19.3%	11.8%	3.1%
Prolongation du placement (ou nouveau placement)	21.0%	12.3%	32.4%	9.4%
Retour de l'adolescent dans sa famille	25.8%	14.0%	20.6%	18.8%
Rémunération pour la garde de l'adolescent	12.9%	17.5%	14.7%	6.3%
Changement du comportement de l'adolescent	50.0%	50.9%	35.3%	62.5%
Aide dans les relations parents-adolescent	32.3%	42.1%	29.4%	37.5%
Compréhension des problèmes des adolescents	27.4%	35.1%	35.3%	46.9%
Autorité accrue sur l'adolescent	16.1%	28.1%	11.8%	18.8%
Sans réponse	16.1%	15.8%	17.6%	12.5%

Pour leur part, *les mères attendent* à peu de choses près les mêmes services du Centre de services sociaux, que leur adolescent soit encore placé ou qu'il ne le soit plus lors de l'interview; les quelques différences observées entre les deux groupes de mères ne sont pas significatives. La moitié des mères souhaitent que le Centre de services sociaux favorise chez l'adolescent un changement de comportement (50%); un tiers des mères attendent du Centre de services sociaux qu'il leur apporte de l'aide dans les relations avec l'adolescent (37%) et/ou dans la compréhension des problèmes des jeunes (31%). Enfin, un cinquième ou moins des mères ont mentionné une ou plusieurs des attentes suivantes: aider à accroître leur autorité sur l'adolescent

(22%), faciliter le retour de ce dernier dans la famille le plus tôt possible (20%), améliorer leurs relations avec la famille d'accueil (19%), prolonger le placement ou en effectuer un nouveau (17%) et/ou être rémunérées pour prendre soin du jeune à la place d'une ressource (15%).

On remarque quelques différences dans *les attentes exprimées par les pères* selon que le placement se poursuivait ou non au moment de l'interview. Lorsque le jeune vit en milieu substitut, les pères désirent principalement que le Centre de services sociaux aide l'adolescent à modifier son comportement (35%), qu'il améliore leur propre compréhension des problèmes vécus par les jeunes (35%) et/ou qu'il prolonge le placement aussi longtemps que nécessaire (32%). Par ailleurs, les pères dont l'enfant n'est plus en placement aspirent en plus grand nombre à un changement dans le comportement de l'adolescent (63%) et/ou à une meilleure compréhension des difficultés rencontrées par les jeunes (47%); très peu souhaitent un nouveau placement (9%). Pour le reste, les attentes des deux groupes de pères sont presque identiques: aide dans les relations parents-adolescent (33%), retour du jeune dans la famille naturelle (20%) et/ou autorité plus grande sur l'adolescent (15%). Une rémunération pour la garde de leur enfant (11%) et/ou de l'aide dans les rapports avec la ressource (8%) intéressent peu les pères.

Le lecteur aura peut-être constaté que les trois catégories d'informateurs n'accordent pas toujours la même importance aux différentes formes d'aide que le Centre de services sociaux est en mesure de leur fournir. En particulier, les parents semblent plus susceptibles que les jeunes de souhaiter des changements de comportement chez l'adolescent, une amélioration dans les relations parents-enfants et le retour du jeune cans sa famille. En outre, les mères attendent plus souvent que les pères de l'aide dans les relations avec la ressource qui s'occupe de leur adolescent. Pour ce qui est spécifiquement des mères, leur désir marqué de voir le Centre de services sociaux aider le jeune à changer son comportement paraît tout à fait cohérent avec leur tendance à percevoir plus souvent la présence de certaines difficultés chez l'adolescent, en particulier aux plans de l'agressivité, des rapports avec l'autorité et de l'adaptation scolaire (voir chapitre 4).

La majorité des attentes analysées jusqu'ici sont centrées sur le jeune et les relations parents-adolescents et, de ce fait, s'adressent aux mères et aux pères en tant que parents. On a donc voulu connaître la place qu'occupent, chez les parents, les besoins reliés à la vie familiale *parmi un éventail plus large d'attentes les concernant, cette fois, comme personnes.*

On constate d'abord, au tableau 7-4, que 35% des mères et 39% des pères n'ont pas répondu à cette question soit, comme on l'a vu précédemment, parce qu'ils n'attendent rien du Centre de services sociaux, soit parce qu'ils avaient pu exprimer leurs attentes de façon satisfaisante à la question précédente. Par ailleurs, on apprend que le Centre de services sociaux pourrait aider 49% des mères et 33% des pères dans leur vie familiale - rien de surprenant -, 38% des mères et 32% des pères pour des problèmes personnels, 10% des mères et 17% des pères dans leurs relations conjugales, 7% des mères et 12% des pères pour des problèmes personnels du conjoint et 3% des parents dans la planification des naissances. Il faut retenir, en particulier, le fait qu'un parent sur trois - mère ou père - souhaite obtenir de l'aide pour solutionner des problèmes personnels.

TABLEAU 7-4: ATTENTES DES MERES ET DES PERES - COMME PERSONNES - VIS-A-VIS LE CENTRE DE SERVICES SOCIAUX

AIDE AU NIVEAU DE: (2 choix possibles par informateur)	POURCENTAGE DE PARENTS AYANT MENTIONNE CHACUNE DES ATTENTES	
	MERES N=120	PERES N=66
Planification des naissances	2.5%	3.0%
Problèmes personnels	38.3%	31.8%
Problèmes personnels du conjoint	6.7%	12.1%
Relations conjugales	10.0%	16.7%
Vie familiale	49.2%	33.3%
Autres	1.0%	3.0%
Sans réponse	35.0%	39.4%

Analysons maintenant l'influence de certains facteurs sur l'expression des attentes vis-à-vis le Centre de services sociaux, en commençant par *celles reliées au placement*. Les mères appartenant à des familles biparentales semblent plus portées que les autres, en particulier celles des familles monoparentales, à souhaiter de l'aide dans leurs relations avec la ressource de placement (34% vs 8%). Les adolescents dont le placement s'inscrit dans un contexte judiciaire sont plus nombreux que les autres à désirer être aidés dans leur adaptation au milieu substitut (20%), ce qui paraît conforme aux services reçus.

Les mères et les pères dont le jeune a été placé volontairement s'avèrent plus susceptibles de désirer que le Centre de services sociaux prolonge le placement aussi longtemps qu'ils le désirent (26% et 34% respectivement). De plus, les mères, dans le cas de placements découlant de difficultés dans l'exercice du rôle parental (33%), et les pères, lors de placements attribués aux problèmes personnels des parents ou à ceux de l'adolescent (40%), semblent plus enclins à souhaiter la prolongation du placement.

Il est logique de constater que le désir d'une rémunération pour la garde du jeune, attente peu souvent exprimée par les informateurs, paraît plus populaire parmi les plus démunis, c'est-à-dire les mères de familles monoparentales (25%) et les adolescents appartenant à des familles dont les revenus proviennent du gouvernement (21%). De plus, on trouve davantage ce type d'attente chez les jeunes placés sur ordonnance judiciaire (17%).

Si l'on aborde la question des *changements de comportement de l'adolescent*, on découvre un résultat pour le moins surprenant: les mères d'un adolescent placé à cause de ses propres difficultés ont moins tendance que les autres à souhaiter que le Centre de services sociaux favorise un changement de comportement chez leur enfant (23%). Pour éclairer un peu ce résultat, rappelons d'abord que les handicapés font partie de ce groupe au même titre que les jeunes ayant des problèmes de comportement. En outre, lorsqu'on se réfère au problème auquel la mère elle-même - et non plus le praticien - attribue le placement, on constate que ce sont plutôt les mères

pour qui le placement découle des difficultés des parents - comme personnes ou comme parents - qui s'avèrent les moins susceptibles de désirer un changement chez l'adolescent (29%); il semble donc que les attentes des mères à l'égard du comportement du jeune soient davantage reliées à leur propre évaluation du motif de placement qu'à celle du praticien.

Les parents vivant au sein de familles reconstituées paraissent les plus enclins à attendre du Centre de services sociaux de *l'aide dans les relations avec leur adolescent* (53%); une telle attente s'avère conforme au fait que les conflits provoquent un plus grand nombre de placements dans ce type de familles, de même qu'à l'objet des entrevues avec le praticien dans leur cas.

Enfin, les mères faisant partie de ménages qui reçoivent du gouvernement leurs moyens de subsistance paraissent les plus portées à désirer que le Centre de services sociaux les *aide à accroître leur autorité sur l'adolescent* (31%).

Il est impossible d'étudier systématiquement si les services reçus correspondent aux attentes exprimées,à cause des différences de formulation existant entre les deux questions. On peut toutefois, à titre indicatif, mettre en parallèle l'ordre dans lequel apparaissent, pour chacun des groupes, les mêmes objets d'intervention comme services reçus et comme attentes. Dans l'ensemble, il se dégage une impression de cohérence entre ces deux niveaux, autant chez les parents que chez les adolescents, à deux exceptions près: il semble 1) que les entrevues avec les parents devraient faire plus de place à la consultation portant sur certaines de leurs difficultés personnelles et 2) que, dans le travail avec les adolescents, l'adaptation à la famille ou le centre d'accueil devrait s'estomper au profit des relations parents-adolescents.

7.3 Evaluation sommaire de certains aspects du placement par les bénéficiaires

Terminons l'analyse de l'intervention du Centre de services sociaux en faisant écho à l'évaluation du placement par les adolescents et les parents. Cette évaluation sommaire aborde les trois aspects suivants: la ou les ressources utilisées, l'effet du placement sur le jeune et l'aide procurée à la famille.

La majorité des informateurs se montrent globalement satisfaits de la manière dont la ou les ressource(s) - famille(s) d'accueil et, dans certains cas, centre d'accueil - se sont occupées de l'adolescent durant le placement (voir tableau 7-5). En effet, 60% des jeunes et près de 50% des mères et des pères disent que la ressource s'est "très bien" occupée de lui/elle; au total, 90% des adolescents, 68% des mères et 67% des pères affirment que la famille d'accueil a "très bien" ou "assez bien" pris soin de lui/elle. Par contre, 10% des jeunes, 23% des mères et 15% des pères affichent une "assez" grande ou une "très" grande insatisfaction vis-à-vis la ressource, tandis que 9% des mères et 18% des pères se considèrent incapables de porter un tel jugement.

On peut donc constater que les adolescents représentent le groupe d'informateurs le plus satisfait, tandis que les mères sont plus portées à montrer de l'insatisfaction à l'endroit de la ressource.

TABLEAU 7-5: EVALUATION SOMMAIRE DU PLACEMENT PAR LES BENEFICIAIRES

FACON DONT LA RESSOURCE S'EST OCCUPEE DE L'ADOLESCENT	ADOLESCENTS N=148	MERES N=120	PERES N=66
Très bien	59.5	48.3	43.9
Assez bien	30.4	19.2	22.7
Assez mal	5.4	12.5	6.1
Très mal	4.7	10.8	9.1
Sans réponse	0.0	9.2	18.2
TOTAL	100 %	100 %	100 %

EFFET SUR L'ADOLESCENT	ADOLESCENTS N=148	MERES N=120	PERES N=66
Aide, amélioration:	83.1	44.2	54.5
. *beaucoup*	*64.2*	-	-
. *un peu*	*18.9*	-	-
Détérioration	-	14.2	10.6
Aucun changement	15.5	29.2	22.7
Sans réponse	1.4	12.5	12.1
TOTAL	100 %	100 %	100 %

UTILITE POUR LA FAMILLE	ADOLESCENTS N=148	MERES N=120	PERES N=66
Beaucoup	24.3	45.8	48.5
Un peu	29.1	18.3	24.3
Pas du tout	28.4	31.7	24.3
Sans réponse	18.2	4.2	3.0
TOTAL	100 %	100 %	100 %

Les griefs formulés à l'égard des familles d'accueil varient suivant la catégorie d'informateurs. Les quelques adolescents insatisfaits se plaignent essentiellement des relations avec la famille d'accueil (absence de communication, de compréhension, d'intérêt pour l'adolescent, etc.: 8/15) et de négligence ou même de mauvais traitements (lacunes au niveau de l'alimentation, de la propreté, de l'espace, etc., exigences excessives de travail dans la maison, problème de moralité: 6/15). De leur côté, les mères critiquent principalement les familles d'accueil à cause d'un manque d'autorité ou de surveillance à l'endroit du jeune (15/28), de problèmes de négligence ou de mauvais traitements à son endroit (6/28) et de conflits entre la famille naturelle et la ressource (3/28). Quant aux pères, ils déplorent surtout la négligence ou les mauvais traitements (4/9) et le manque d'autorité ou de surveillance (2/9).

Plusieurs facteurs influencent l'évaluation de la ressource effectuée par les informateurs. Les garçons, leurs mères et leurs père paraissent plus susceptibles d'exprimer une "très" grande satisfaction à l'égard de la famille d'accueil (72%, 66% et 76% respectivement), tandis que les filles et leurs parents ont plus tendance à faire montre soit d'une "assez" grande satisfaction, soit d'insatisfaction à l'endroit de la ressource (48%, 55% et 61% respectivement). Par conséquent, les griefs présentés plus haut concernent trois fois sur quatre le placement d'une adolescente en famille d'accueil. Est-il plus difficile de prendre soin d'une adolescente que d'un adolescent? Est-on plus exigeant à l'endroit d'une famille d'accueil lorsqu'il s'agit d'une fille, parce qu'on serait plus inquiet à son sujet?

Par ailleurs, les parents appartenant à des familles monoparentales semblent plus portés à se dire satisfaits (86%) et ceux des familles reconstituées à se montrer insatisfaits (40%) de la manière dont la ressource a joué son rôle auprès de l'adolescent.

Plusieurs aspects du placement interviennent également. Ainsi, les placements effectués dans un contexte judiciaire prédisposent davantage les parents à l'insatisfaction vis-à-vis la ressource (36% des mères et 30% des pères), alors que les placements volontaires suscitent plus souvent une "très"

grande satisfaction chez les mères (68%) et une "assez" grande satisfaction chez les pères (37%). De même, c'est parmi les placements attribués aux difficultés dans l'exercice du rôle parental qu'on trouve le moins de parents "très" satisfaits (33%) et le plus de parents "assez" satisfaits ou insatisfaits (67%) à l'égard de la famille d'accueil, à l'inverse des placements découlant de problèmes personnels des parents ou de conflits.

L'évaluation de la ressource par les pères a plus de chances d'être "très" favorable s'ils ont participé à la démarche auprès du Centre de services sociaux (86%) que si la mère ou l'adolescent ont effectué la demande de service (26%). Tandis que la fréquence des rencontres parents-adolescent au cours du placement n'influence pas l'attitude des parents, l'intensité des contacts avec le praticien intervient, mais d'une façon imprévisible. Les parents n'ayant pas rencontré le praticien durant le placement paraissent plus susceptibles d'avoir seulement des éloges à l'égard de la famille d'accueil (75%), alors que ceux qui ont eu un minimum de quatre entrevues risquent plus de se montrer "assez" satisfaits ou insatisfaits de la ressource (60%). Pour éclairer ce résultat surprenant, rappelons que le type de placement est relié à la fréquence des contacts avec le praticien, les placements judiciaires entraînant un nombre plus grand d'entrevues. Enfin, les pères sont plus susceptibles de se montrer "très" favorables à la famille d'accueil si le placement se poursuit au moment de l'interview (68%) et défavorables si le placement a alors pris fin (31%); chez les pères, la cessation du placement semble donc jouer contre la ressource.

Notons que tous ces facteurs reliés au placement modifient l'évaluation des parents, mais non celle des adolescents. Par contre, on découvre que les jeunes sont sensibles au type de famille d'accueil auquel ils ont été confiés. En effet, les adolescents vivant ou ayant vécu dans une famille d'accueil parentale paraissent plus portés à reconnaître qu'on s'occupe "très bien" ou qu'on s'est "très bien" occupé d'eux (75%) pendant leur placement; les jeunes n'ayant pas connu de famille parentale risquent davantage de se dire "assez" satisfaits (36%) ou insatisfaits (14%). Les familles d'accueil recrutées parmi la parenté ou les connaissances des parents auraient donc plus de chances de susciter la très grande satisfaction des adolescents.

Voyons maintenant *comment les bénéficiaires évaluent l'effet du placement, tout d'abord sur les adolescents*. Notons ici que la question soumise aux jeunes n'était pas formulée comme celle des parents, l'éventail des possibilités offertes aux adolescents s'arrêtant au constat de non-changement sans aller jusqu'à l'effet négatif présenté aux parents; les réponses des deux groupes ne sont donc pas parfaitement comparables.

On découvre, au tableau 7-5, que 83% des jeunes interviewés affirment que le placement les a aidés - dont 64% considérablement - alors que seulement 44% des mères et 54% des pères attribuent au placement un effet bénéfique sur l'adolescent. Vingt-neuf pour cent des mères et 23% des pères ne voient aucun changement chez l'adolescent à la suite du placement, tandis que 14% des mères et 11% des pères observent même une détérioration; pour leur part, 16% des jeunes ne reconnaissent aucun effet positif au placement; la formulation de leur question ne permet pas de distinguer entre la détérioration et l'absence de changement. Les jeunes paraissent donc plus portés à dire que le placement les a aidés - "beaucoup" ou "un peu" -; les mères ont plus tendance à indiquer qu'il n'a eu aucun effet sur les adolescents ou qu'il leur a même nui.

La perception de l'effet du placement sur l'adolescent subit l'influence de plusieurs facteurs, mais de facteurs différents suivant qu'il s'agit des parents ou des enfants.

Les mères de garçons et celles dont le jeune a été placé de manière volontaire s'avèrent plus susceptibles de voir une amélioration (61% et 59% respectivement), à l'opposé des mères de filles et de celles dont l'adolescent a été placé sur ordonnance de la Cour qui semblent plus portées à constater une détérioration dans l'état du jeune (23% et 21% respectivement). Par ailleurs, les parents concernés par des placements découlant de leurs problèmes personnels ou de ceux de l'adolescent sont plus enclins à percevoir une amélioration (69%); ceux dont les difficultés dans l'exercice du rôle parental sont à l'origine du placement ont plus tendance à ne déceler aucun changement ou même une détérioration chez le jeune (70%). Enfin, pendant le placement, beaucoup de pères observent une amélioration (82%) mais, une

fois celui-ci terminé, ils sont plus nombreux à ne pas voir de changement ou a déceler une régression chez l'adolescent (55%).

Chez les jeunes, le degré de nécessité attribué au placement semble être garant de son utilité: en effet, un placement impérieux risque de "beaucoup" aider l'adolescent (79%), un placement "assez nécessaire" a plus de chances de lui apporter seulement "un peu" d'aide (25%) et un placement jugé "pas tellement" ou "pas du tout nécessaire" paraît plus susceptible de n'aider qu'"un peu" (25%) ou surtout "pas du tout" (39%). De même, le jeune qui a lui-même participé ou dont le père a effectué la démarche auprès du Centre de services sociaux a plus tendance à reconnaître "beaucoup" d'utilité au placement (73%), contrairement à celui dont la mère a fait la demande de service qui semble plus sujet à ne pas voir en quoi le placement aurait pu l'aider (27%).

Le rythme des rencontres mère-adolescent au cours du placement paraît lié à l'évaluation du jeune sur l'utilité de cette mesure. Les adolescents qui ont vu leur mère au moins deux fois par mois sont plus portés à trouver "un peu" d'aide dans le placement (29%) et ceux qui l'ont rencontrée une fois ou moins par mois ont plus tendance à ne pas observer de changement chez eux à la suite du placement; enfin, ceux qui n'ont pas vu leur mère du tout pendant le placement - dont la moitié sont orphelins de mère - s'avèrent plus enclins à affirmer que le placement les a "beaucoup" aidés (74%). Par conséquent, un placement permettant des rencontres assez fréquentes avec la mère semble associé à une certaine amélioration chez l'adolescent; par ailleurs, l'absence de visites maternelles n'empêche pas certains placements - attribués bien souvent aux difficultés des parents, comme personnes ou comme parents - d'être jugés très bénéfiques par les jeunes concernés.

Enfin, comme leurs pères, les jeunes sont plus susceptibles d'attribuer un rôle "très" favorable au placement en cours lors de l'interview (77%), mais de ne lui reconnaître qu'un effet relatif (31%) ou même nul (19%) s'il est alors terminé.

Qu'en est-il maintenant de l'utilité du placement pour la famille? Vingt-quatre pour cent des adolescents, 46% des mères et 49% des pères affirment que le placement a "beaucoup" amélioré la situation de la famille (voir tableau 7-5), auxquels s'ajoutent 29% de jeunes, 18% de mères et 24% de pères qui voient dans le placement une certaine aide pour la famille. De 25% à 30% des parents et des adolescents considèrent que le placement n'a aidé en rien la famille, tandis que 18% des jeunes s'abstiennent de répondre se jugeant incapables de faire une telle évaluation. Par conséquent, les parents sont plus nombreux que les adolescents à reconnaître l'utilité du placement par rapport aux problèmes de la famille.

Analysons d'abord les facteurs qui influencent l'évaluation faite par les parents. Les mères d'adolescents âgés de 12 à 14 ans lors du placement semblent plus enclines à voir une certaine amélioration dans la famille (30%) et celles dont le jeune a été placé entre 15 et 17 ans risquent plus d'y constater soit une grande (52%), soit aucune (39%) amélioration.

Un contexte volontaire prédispose les mères à trouver le placement très bénéfique pour la famille (61%), alors qu'un cadre judiciaire les incite davantage à n'y voir aucune utilité (42%). Aux yeux des parents, le degré de nécessité du placement est dans une bonne mesure garant de son impact sur la situation familiale. En effet, dans le cas de placements jugés nécessaires, les parents ont tendance à affirmer que cela a aidé leur famille "beaucoup" (59% des mères) ou "un peu" (44% des pères); dans le cas de placements jugés sans nécessité, ils sont portés à dire que cela n'a pas aidé du tout la famille (70% des mères et 50% des pères). De même, les parents qui ont participé à la démarche auprès du Centre de services sociaux paraissent plus susceptibles de percevoir une grande amélioration dans la situation familiale (55%) contrairement aux parents dont l'adolescent a lui-même effectué la démarche qui, pour leur part, risquent plus de ne déceler aucune amélioration (50%). Enfin, fidèles à eux-mêmes, les pères de jeunes en milieu substitut lors de l'interview sont enclins à témoigner d'une grande (63%) ou d'une faible (28%) utilité du placement pour la famille, à l'inverse de ceux dont l'adolescent vit en milieu naturel et qui ont tendance à dire que le placement n'a "pas du tout" aidé leur famille (41%).

Quelques facteurs interviennent aussi du côté des adolescents. Les garçons semblent plus portés à reconnaître que le placement a "beaucoup" aidé leur famille (42%) et les filles qu'il l'a seulement "un peu" aidée (40%). Le contexte dans lequel s'effectue le placement influence les jeunes de la même manière que les parents: les placements volontaires favorisent une évaluation très positive (38%) et les placements judiciaires une évaluation négative (41%) de leur effet sur la situation familiale. Dans le cas de placements attribués aux problèmes personnels des parents ou à leurs propres difficultés, les adolescents ont plus tendance à percevoir une nette amélioration au sein de la famille (50%); les jeunes placés à cause de conflits interpersonnels paraissent plus enclins à ne constater qu'une certaine amélioration (42%). Enfin, les adolescents ayant eu quelques entrevues avec le praticien risquent plus d'affirmer que le placement a "beaucoup" aidé leur famille (47%) et ceux qui l'ont rencontré à plusieurs reprises ont plus de chances de ne pas voir en quoi le placement aurait pu venir en aide aux membres de leur famille.

7.4 Résumé

Parmi nos informateurs une bonne majorité de mères et de pères et la quasi-totalité des adolescents disent avoir rencontré un praticien au moins une fois pendant le placement, la moitié du temps dans le cadre d'une entrevue individuelle.

Les parents auraient rencontré un praticien principalement pour obtenir des renseignements, faire des arrangements relatifs au placement et/ou avoir une consultation au sujet de leur jeune. Quant aux entrevues des praticiens avec les adolescents, elles auraient surtout servi à régler l'organisation du placement, à faciliter l'adaptation des jeunes dans la famille d'accueil et/ou à travailler certains problèmes personnels.

Une grande majorité des parents et une très grande majorité des adolescents ayant rencontré un praticien au moins une fois durant le placement affirment que cette ou ces entrevues les ont aidés, "beaucoup" dans les deux-tiers des cas.

La prolongation du placement représente l'attente la plus fréquemment mentionnée par les adolescents vivant en milieu substitut lors de l'interview; en outre, à l'instar de ceux dont le placement était alors terminé, ces jeunes souhaitent recevoir du Centre de services sociaux de l'aide en vue d'un changement de leur comportement et/ou d'une amélioration des relations avec leurs parents. Du côté des mères et des pères, les attentes à l'endroit du Centre de services sociaux portent, par ordre décroissant, sur un changement du comportement de l'adolescent, une amélioration des relations parents-adolescents et la résolution de certains problèmes personnels.

Les deux-tiers des parents et la quasi-totalité des jeunes expriment de la satisfaction à l'endroit de la ou des ressources de placement utilisées par le Centre de services sociaux. Par ailleurs, les quatre-cinquième des adolescents interviewés disent que le placement en famille d'accueil les a aidés, "beaucoup" ou "un peu"; la moitié des parents partagent cette opinion. Enfin, les deux-tiers des mères et des pères et la moitié des jeunes considèrent que le placement de l'adolescent a amélioré "beaucoup" ou "un peu" la situation de la famille.

8. COMPARAISON INTRA-FAMILIALE QUANT A CERTAINES DIMENSIONS DE L'EXPERIENCE DU PLACEMENT

Au cours des chapitres précédents, l'analyse des données a permis de comparer les perceptions de l'ensemble des mères avec celles du groupe de pères et surtout avec celles de l'ensemble des adolescents, sans pour autant confronter le point de vue d'un jeune avec celui de son ou de ses propres parents.

Dans le présent chapitre, consacré à l'analyse comparative intra-familiale, nous tenterons de découvrir s'il y a convergence ou divergence entre l'opinion d'un adolescent et celle de sa mère et/ou de son père sur certaines dimensions de l'expérience du placement en famille d'accueil. Cette comparaison intra-familiale porte exclusivement sur les principaux aspects subjectifs étudiés dans les chapitres traitant des adolescents, du cheminement vers le placement, des relations parents-adolescents et de l'intervention du Centre de services sociaux pendant le placement; une nouvelle dimension s'ajoutera également, celle des normes de comportement destinées aux adolescents et aux adolescentes. Un tel type d'approche comparative permettra de connaître la dynamique familiale par rapport au placement.

L'analyse intra-familiale porte sur un total de 91 paires maternelles - composées d'un adolescent et de sa mère - et de 49 paires paternelles - composées d'un jeune et de son père -. Toutefois, le nombre de cas étudiés pour une variable particulière peut être inférieur à cause de l'effet de l'un ou des deux facteurs suivants: 1) un membre (ou les deux) d'une paire n'a pas répondu à la question et 2) la question ne concerne qu'une partie des informateurs, par exemple celle portant sur la satisfaction procurée par les rencontres parent-adolescent (voir tableau 8-3).

L'objectif poursuivi par la comparaison intra-familiale est de savoir dans quelle proportion de paires familiales le jeune et le parent partagent le même point de vue sur une question particulière et dans quels cas. *Pour chaque dimension*, on utilisera d'abord la proportion globale de paires parmi lesquelles un accord entre parent et adolescent est observé; ensuite, *pour chaque catégorie d'une dimension*, on utilisera un coefficient de similitude correspondant au rapport entre le nombre de cas où *l'adolescent et la mère - ou le père - au sein d'une même famille* tombent simultanément d'accord avec une catégorie de la dimension étudiée et le nombre total de jeunes et de mères - ou de pères - en accord avec cette catégorie spécifique[1].

8.1 Perception de certaines difficultés des adolescents avant le placement

Voyons dans quelle mesure les jeunes et leurs parents partagent la même perception de l'adolescent avant le placement, de son comportement et de certaines de ses difficultés d'alors (voir chapitre 4). Notons qu'il s'agit de savoir si parents et enfants s'entendent sur la présence ou

---

1. Illustrons par un exemple le mode de calcul du coefficient de similitude. Parmi les 91 paires mère-adolescent, 39 mères et 34 jeunes affirment que l'adolescent rencontre de grandes difficultés d'adaptation scolaire, dont 20 cas ou l'adolescent et sa mère partagent cette opinion. Dans cet exemple, le coefficient de similitude se calcule comme suit:

   $$\frac{2 \times 20 \text{ paires mère-adolescent}}{39 \text{ mères} + 34 \text{ adolescents}} = .55 \text{ ou } 55\% \text{ des paires maternelles.}$$

   A ce sujet, voir Jacques Vachon et coll., op. cit., p. 140.

l'absence de certaines difficultés chez l'adolescent et non sur l'acuité de ces problèmes, puisque les deux niveaux de difficulté - "beaucoup" et "un peu" ou "souvent" et "parfois" - ont été regroupés dans le cadre de cette analyse.

On constate au tableau 8-1 que, dans la majorité des familles, l'adolescent et le(s) parent(s) ont passablement la même perception du jeune avant son placement; en effet, selon la dimension étudiée, la proportion globale d'accord varie de 47% à 78% des paires, que celles-ci soient composées de l'adolescent et de sa mère ou de l'adolescent et de son père.

Globalement, plus de 75% des deux catégories de paires s'entendent sur la présence ou l'absence de *difficultés physiques* chez le jeune avant son placement, tandis que 67% des paires maternelles et 61% des paires paternelles s'accordent sur son *état de santé* d'alors. Notons qu'il semble beaucoup plus probable de voir le jeune et sa mère ou son père partager le même point de vue lorsque l'adolescent n'a aucun problème physique (.85 et .86 respectivement) et lorsqu'il jouit d'une excellente santé (.77 et .73 respectivement) que dans les situations inverses.

TABLEAU 8-1: COMPARAISON INTRA-FAMILIALE DE LA PERCEPTION DE CERTAINES DIFFICULTES CHEZ LES ADOLESCENTS AVANT LE PLACEMENT

TYPES DE DIFFICULTES		PAIRES MERE-ADOLESCENT N=91	PAIRES PERE-ADOLESCENT N=49
		Coefficients de similitude	
Caractéristiques physiques:			
. difficultés physiques	oui	.46	.42
	non	.85	.86
	globalement	.77	.78
. maladies	oui	.40	.31
	non	.77	.73
	globalement	.67	.61
Caractéristiques personnelles et de comportement:			
. ouverture aux autres	oui	.57	.39
	non	.55	.53
	globalement	.56	.47
. relations à l'autorité	oui	.80	.78
	non	.46	.50
	globalement	.71	.70
. agressivité	oui	.61	.51
	non	.59	.72
	globalement	.60	.65
. délits	oui	.63	.52
	non	.77	.76
	globalement	.71	.68
Caractéristiques scolaires:			
. adaptation	oui	.73	.85
	non	.46	.59
	globalement	.64	.65
. apprentissage	oui	.61	.76
	non	.53	.63
	globalement	.57	.71

Rappelons que les *caractéristiques personnelles et de comportement du jeune* portent sur l'ouverture aux autres, la relation à l'autorité, l'agressivité et les délits.

De tous les types de difficultés à l'étude - qu'ils soient reliés ou non à la personnalité de l'adolescent - c'est par rapport à l'ouverture aux autres qu'on trouve le moins d'entente globale entre parents et enfants. En effet, seulement 56% des paires maternelles et 47% des paires paternelles présentent la même perception du jeune à ce point de vue; le niveau d'accord le plus faible s'observe parmi les paires père-adolescent qui décèlent des problèmes de relations interpersonnelles chez le jeune avant son placement (.39).

Globalement, 71% des mères et 70% des pères s'entendent avec leur adolescent sur son attitude vis-à-vis les personnes en autorité; l'accord est beaucoup plus marqué lorsque les informateurs constatent une tendance à l'insubordination à l'égard des parents, des professeurs et/ou des adultes en général (.80 et .78 respectivement) et il l'est moins dans les cas inverses (.46 et .50 respectivement).

Les deux-tiers des paires mère-adolescent (coefficient global de .60) et père-adolescent (coefficient global de .65) présentent la même image du comportement du jeune au chapitre de l'agressivité avec ses pairs; soulignons que les pères s'accordent davantage avec leur enfant quand l'adolescent ne fait preuve d'aucune agressivité (.72).

Enfin, de façon globale, 71% des paires maternelles et 68% des paires paternelles perçoivent de la même manière le comportement de l'adolescent en regard de la loi; dans les deux cas, et tout particulièrement parmi les paires père-adolescent, on observe un niveau d'accord un peu plus faible lorsque le jeune semble avoir commis au moins occasionnellement des délits (.63 et .52 respectivement).

Passons maintenant aux *difficultés possibles du jeune en milieu scolaire* aux plans de l'adaptation et de l'apprentissage, toujours avant

son placement en famille d'accueil. Globalement 54% des paires maternelles et et 65% des paires paternelles partagent le même point de vue quant aux problèmes d'adaptation scolaire rencontrés par l'adolescent; le degré d'accord entre parents et enfants est plus élevé dans les cas où le jeune présentait des difficultés d'adaptation en milieu scolaire (.73 et .85 respectivement).

Les pères s'avèrent plus susceptibles que les mères (coefficient global de .71 et .57 respectivement) de s'entendre avec leur adolescent au sujet de ses problèmes d'apprentissage; toutefois, dans les deux groupes, l'accord est un peu plus marqué parmi les cas où le jeune éprouvait des difficultés d'apprentissage à l'école avant son placement (.61 et .76 respectivement).

Comme on le voit, le degré de cohérence entre les parents et les jeunes paraît assez élevé pour ce qui est de la perception des difficultés rencontrées par l'adolescent avant le placement. Rappelons toutefois que cet accord porte sur le fait que le jeune avait ou n'avait pas certains problèmes à ce moment-là et non sur l'intensité de ces difficultés, question sur laquelle parents et adolescents ne s'entendent guère. Il nous a semblé plus important de faire ressortir l'accord existant parmi les paires quant à la présence ou à l'absence de telles difficultés chez l'adolescent, de préférence à leur désaccord quant à l'acuité de ces problèmes.

8.2 Cheminement vers le placement

Abordons maintenant l'étude du cheminement vers le placement. Nous nous demanderons ici s'il y a ou non entente au sein des familles sur certaines dimensions du processus conduisant au placement (voir chapitre 5): raison de placement invoquée par les informateurs, identification de la personne ayant fait la démarche auprès du Centre de services sociaux et degré de nécessité attribué au placement.

On se souviendra probablement des divergences d'opinion observées plus haut entre les parents et les adolescents quant à la raison du placement (voir chapitre 5). Il est donc surprenant de découvrir, au tableau 8-2, que

globalement 78% des paires maternelles et 71% des paires paternelles s'entendent sur *la raison principale du placement ou au moins sur une des raisons* lorsque le parent et/ou le jeune en invoquent deux; le regroupement des raisons de placement en quatre catégories seulement et la proportion importante de cas où au moins l'un des informateurs fait intervenir deux motifs de placement contribuent à augmenter le niveau d'entente entre parents et enfants sur cette question.

Le degré d'accord à l'intérieur des familles paraît très marqué dans les cas de placements attribués à des problèmes de parents - comme personnes ou comme parents -, à des conflits et, chez les paires mère-adolescent, à une combinaison de raisons (coefficients autour de .80). Par ailleurs, parents et enfants sont un peu moins nombreux à partager le même point de vue lorsque le placement découle de difficultés propres à l'adolescent et, chez les paires père-adolescent, d'une combinaison de raisons (coefficients autour de .65). L'analyse intra-familiale vient aussi confirmer une tendance observée au niveau des groupes de parents et d'adolescents: certains parents sont portés à attribuer à des difficultés éprouvées par le jeune des placements que l'adolescent explique, de son côté, par des relations conflictuelles avec ses parents.

Parents et enfants s'entendent passablement quant il s'agit *d'identifier la personne ayant effectué la démarche auprès du Centre de services sociaux*: globalement, 62% des paires maternelles et 65% des paires paternelles attribuent l'initiative de la demande de service à la même personne. Parmi les paires mère-adolescent, on s'accorde assez bien pour identifier la mère, le père, le jeune lui-même ou la parenté (coefficients autour de .70), mais on partage peu ou pas le même point de vue dans les cas où un étranger - professionnel, ami, etc. - ou les deux parents auraient effectué la démarche auprès du Centre de services sociaux (coefficients inférieurs à .35).

Quant aux paires père-adolescent, on y observe un accord très marqué dans les cas où la mère a fait la demande de service (.83), assez élevé dans les cas où l'adolescent, le père ou un étranger se sont adressés au Centre de services sociaux (coefficients autour de .65) et faible (.40) ou nul si la parenté ou les deux parents ont effectué la démarche auprès de l'organisme. En résumé, parents et adolescents ont plus de chances d'attribuer l'initiative de la demande de service à la même personne quand il s'agit d'un membre de la famille nucléaire - y compris le jeune lui-même - plutôt que d'un membre de la parenté ou d'un étranger.

TABLEAU 8-2: COMPARAISON INTRA-FAMILIALE DE CERTAINS ASPECTS DU CHEMINEMENT VERS LE PLACEMENT

	PAIRES MERE-ADOLESCENT	PAIRES PERE-ADOLESCENT
	Coefficients de similitude	
RAISON DE PLACEMENT	**N=82***	**N=45***
Problème chez l'adolescent	.70	.56
Problème chez le ou les parents	.80	.79
Conflits familiaux	.80	.74
Combinaison de raisons	.88	.67
Globalement	.78	.71
PERSONNE AYANT FAIT LA DEMARCHE AU CENTRE DE SERVICES SOCIAUX	**N=82***	**N=43***
La mère	.73	.83
Le père	.71	.67
Les deux parents	.00	.00
L'adolescent	.64	.71
La parenté	.73	.40
Un professionnel ou un ami	.33	.60
Globalement	.62	.65
NECESSITE DU PLACEMENT	**N=88***	**N=47***
Très ou assez nécessaire	.75	.78
Pas tellement ou pas du tout nécessaire	.15	.20
Globalement	.61	.66

* Le coefficient de similitude ne peut se calculer que pour les paires dont les deux membres ont répondu à la question; voilà pourquoi le nombre de cas analysés est parfois inférieur à l'effectif de départ.

L'analyse montre que, de façon globale, 61% des paires maternelles et 66% des paires paternelles portent *un jugement semblable sur le degré de nécessité du placement de l'adolescent*. Toutefois, il est intéressant d'observer que le degré d'accord est très élevé lorsque les informateurs considèrent le placement comme "assez" ou "très nécessaire" (.75 et .78 respectivement), tandis qu'il est presque nul lorsque ceux-ci ne voient "pas tellement" ou "pas du tout" la nécessité du placement (.15 et .20 respectivement). Parent et adolescent s'entendent donc très souvent sur la nécessité du placement, mais ils sont très rarement d'accord sur l'absence de nécessité d'un placement; en effet, dans plus d'un tiers de l'ensemble des cas, un partenaire - le parent autant que l'adolescent - considère le placement comme nécessaire alors que l'autre n'en voit pas la nécessité.

8.3 Relations parents-adolescents pendant le placement

Voyons maintenant si, au sein d'une même famille, le(s) parent(s) et l'adolescent ont une perception semblable ou différente de certains aspects de leur relation au cours du placement. Cette analyse porte sur les dimensions suivantes (voir chapitre 6): rencontres parent-adolescent et satisfaction retirée, changements dans les sentiments de l'un à l'endroit de l'autre et aspiration au retour du jeune à la maison.

Globalement, 52% des paires maternelles et 61% des paires paternelles s'entendent sur la fréquence des *rencontres entre parent et enfant au cours du placement* (voir tableau 8-3); il est intéressant d'observer que le degré d'accord entre le jeune et sa mère et/ou son père augmente avec la fréquence des visites, atteignant .63 et .68 respectivement chez les paires qui rapportent deux rencontres ou plus par mois. Parmi les paires maternelles, les désaccords relèvent davantage d'une évaluation différente de la fréquence des visites que de versions contradictoires sur le fait qu'il y a eu ou non rencontre(s) entre le jeune et sa mère pendant le placement. Parmi les paires paternelles, les désaccords sur l'existence de visite(s) sont aussi nombreux que ceux portant seulement sur la fréquence des rencontres; dans le premier cas, il s'agit presque toujours d'un adolescent qui contredit son père en disant qu'ils ne se sont pas vus au cours du placement.

Lorsque des rencontres ont eu lieu pendant le placement, parent et adolescent en ont retiré un même niveau de satisfaction trois fois sur quatre (coefficient global de .73 et .77 respectivement); notons que les informateurs affichent un degré élevé d'entente dans les cas où ils se disent "assez" ou "très satisfaits" de leurs rencontres, mais que leur accord est plutôt moyen dans les cas où ils se montrent "assez" ou "très insatisfaits". En d'autres termes, s'il est fréquent de voir le jeune et le parent simultanément satisfaits, ils éprouvent moins souvent une insatisfaction conjointe vis-à-vis leurs rencontres pendant le placement.

Au cours du placement, *une perception juste des sentiments du partenaire de la relation parent-adolescent* paraît difficile à atteindre, puisque à peine la moitié des familles y arrivent. De façon globale, seulement 43% des paires maternelles s'entendent sur les changements observés dans les sentiments de la mère pendant le placement; par ailleurs 53% d'entre elles s'accordent sur les modifications dans les dispositions des jeunes à l'égard de leur mère. Parmi les paires paternelles, 50% perçoivent de la même manière les changements dans les sentiments des pères pour leur enfant et 41% ceux dans les attitudes des adolescents vis-à-vis leur père. Soulignons le fait que, dans un tiers des cas, le jeune perçoit une affection croissante de la part de sa mère, alors que celle-ci ne rapporte aucun changement dans ses dispositions. Par contre, le surcroît d'affection pour leur mère que ressentent plusieurs adolescents semble être perçu de manière assez juste par cette dernière (.63).

Exception faite des dispositions du père à l'endroit de l'adolescent, le degré d'accord entre parent et enfant s'avère très faible (.25) ou nul lorsque le placement a entraîné une détérioration des sentiments ou une diminution de leur intensité. Cela peut s'expliquer de deux façons: ou bien la détérioration des sentiments chez un partenaire ne semble à peu près pas perçue par l'autre, ou bien l'éloignement attribué au partenaire n'est pas confirmé par ce dernier.

TABLEAU 8-3: COMPARAISON INTRA-FAMILIALE DE CERTAINS ASPECTS DES RELATIONS PARENT-ADOLESCENT PENDANT LE PLACEMENT

	PAIRES MERE-ADOLESCENT	PAIRES PERE-ADOLESCENT
	Coefficients de similitude	
FREQUENCE DES RENCONTRES	N=91	N=49
Aucune	.39	.44
1 fois par mois ou moins	.39	.61
2 fois par mois ou plus	.63	.68
Globalement	.52	.61
DEGRE DE SATISFACTION VIS-A-VIS LES RENCONTRES	N=67*	N=34*
Assez ou très satisfait	.82	.85
Assez ou très insatisfait	.44	.43
Globalement	.73	.77
PERCEPTION DES SENTIMENTS DU PARENT A L'EGARD DE L'ADOLESCENT	N=72*	N=28*
Améliorés	.44	.42
Détériorés	.00	.40
Aucun changement	.47	.59
Globalement	.43	.50
PERCEPTION DES SENTIMENTS DE L'ADOLESCENT A L'EGARD DU PARENT	N=68*	N=27*
Améliorés	.63	.45
Détériorés	.25	.00
Aucun changement	.49	.46
Globalement	.53	.41

	PAIRES MERE-ADOLESCENT	PAIRES PERE-ADOLESCENT
	Coefficients de similitude	
ASPIRATION AU RETOUR DE L'ADOLESCENT	N=36*	N=21*
Oui	.56	.36
Non	.56	.30
Globalement	.56	.33
PROBABILITE DU RETOUR DE L'ADOLESCENT	N=35*	N=16*
Très ou assez probable	.50	.40
Pas tellement ou pas du tout probable	.67	.73
Globalement	.60	.63

* Ces questions ne s'appliquent qu'à une partie des informateurs; voilà pourquoi le nombre de cas analysés est inférieur à l'effectif de départ.

Qu'en est-il, enfin, *des aspirations au retour de l'adolescent dans sa famille naturelle?* Parent et enfant voient-ils les choses du même oeil? Sur cette question, le degré global d'accord des paires maternelles s'avère moyen (.56), tandis que celui des paires paternelles est assez faible (.33); dans les deux cas, on n'observe guère de différences suivant que les informateurs souhaitent ou ne souhaitent pas le retour du jeune à la maison. Les désaccords entre l'adolescent et sa mère et/ou son père proviennent davantage de cas où le jeune ne souhaite pas retourner vivre dans sa famille malgré le désir en ce sens du (des) parent(s), que de situations inverses.

Globalement, 60% des paires maternelles et 63% des paires paternelles s'entendent sur le fait que le retour de l'adolescent dans sa propre famille est probable ou ne l'est pas; le jeune et le parent - surtout le père- s'accordent donc un peu plus sur l'évaluation des chances que sur le désir du retour de l'adolescent. Dans les deux catégories de paires, le niveau d'accord paraît plus élevé lorsque le retour du jeune est jugé "pas tellement" ou "pas du tout" probable. Ici également, les désaccords parent-enfant s'expliquent surtout par le fait que l'adolescent considère improbable un retour que le parent voit comme réalisable.

8.4 Intervention du Centre de services sociaux

Comparons maintenant la manière dont l'adolescent et son ou ses parents se situent par rapport à l'intervention du Centre de services sociaux. La comparaison intra-familiale portera sur les dimensions suivantes, déjà analysées au chapitre 7: l'utilité des entrevues avec le praticien, les attentes à l'endroit du Centre de services sociaux et l'évaluation du placement à un triple point de vue.

Globalement, seules 39% des paires maternelles et paternelles s'entendent sur *le degré d'utilité des entrevues avec le praticien au cours du placement;* cependant, le niveau d'accord entre l'adolescent et le(s) parent(s) augmente avec le degré d'utilité reconnu aux entrevues, devenant assez élevé dans les cas où les rencontres ont "beaucoup" aidé les bénéficiaires (.58 et .64 respectivement). Plus souvent qu'autrement, les partenaires en désaccord ne s'écartent que d'un cran dans l'échelle d'utilité des entrevues, le parent attribuant une grande utilité et le jeune une faible utilité aux entrevues avec le praticien ou vice-versa; d'ailleurs, en ne tenant pas compte des différences de degré, on peut dire qu'environ 75% des paires s'accordent pour reconnaître que les entrevues avec le praticien leur ont été utiles. Cependant, on constate à nouveau que le parent et l'adolescent expriment très rarement ou jamais une insatisfaction conjointe (.10 et .00 respectivement).

TABLEAU 8-4: COMPARAISON INTRA-FAMILIALE DE CERTAINS ASPECTS DES SERVICES DISPENSES ET OFFERTS PAR LE CENTRE DE SERVICES SOCIAUX

		PAIRES MERE-ADOLESCENT		PAIRES PERE-ADOLESCENT	
		Coefficients de similitude			
UTILITE DES ENTREVUES AVEC LE PRATICIEN		N=54		N=18	
Beaucoup		.58	(.80)*	.64	(.71)*
Un peu		.21		.00	
Pas du tout		.10		.00	
Globalement		.39	(.67)*	.39	(.56)*
ATTENTES A L'EGARD DU CENTRE DE SERVICES SOCIAUX		N=91		N=49	
Prolongation du placement	oui	.15		.26	
	non	.77		.77	
	globalement	.64		.65	
Rémunération pour la garde de l'adolescent	oui	.28		.00	
	non	.86		.92	
	globalement	.77		.86	
Aide dans les relations avec la ressource	oui	.16		.00	
	non	.87		.89	
	globalement	.77		.80	
Aide dans les relations parent-adolescent	oui	.33		.32	
	non	.71		.69	
	globalement	.59		.57	
Changement de comportement chez l'adolescent	oui	.41		.50	
	non	.59		.71	
	globalement	.52		.63	

* Coefficients de similitude lorsque les catégories "beaucoup" et "un peu" sont regroupées.

Pour ce qui est des *attentes à l'égard du Centre de services sociaux*, le degré global d'accord parmi les paires maternelles et paternelles s'avère plutôt élevé quelles que soient les formes d'aide étudiées (coefficients variant de .52 à .86). Il importe de noter que cette similitude de vue provient surtout des familles où l'on n'aspire pas à recevoir du Centre de services sociaux tel et tel type de service.

La convergence des attentes parmi les paires maternelles et paternelles est très faible ou même nulle dans le cas d'aide reliée au placement, c'est-à-dire lorsqu'on souhaite voir le placement se prolonger aussi longtemps que l'informateur le désire (.15 et .26 respectivement), rémunérer la famille naturelle pour assumer la garde du jeune (.28 et .00 respectivement) et/ou faciliter les relations entre le bénéficiaire et la ressource (.16 et .00 respectivement). La similitude est faible ou moyenne dans le cas d'attentes reliées à la famille naturelle, c'est-à-dire lorsque les informateurs veulent avoir de l'aide dans les relations parent-adolescent (.33 et .32 respectivement) et/ou lorsqu'ils aspirent à un changement de comportement chez le jeune (.41 et .50 respectivement).

On doit retenir de cette analyse qu'il est rare de voir l'adolescent et le(s) parent(s) exprimer des attentes semblables vis-à-vis le Centre de services sociaux, d'où la nécessité pour les praticiens de prendre en considération le point de vue des deux parties.

Voyons maintenant comment se comparent l'évaluation du placement faite par l'adolescent et celle effectuée par le(s) parent(s) au sein d'une même famille.

Globalement, 73% des paires maternelles et 84% des paires paternelles s'entendent sur *l'évaluation de la ressource utilisée* (voir tableau 8-5); le degré d'accord est très élevé lorsque le jeune et le parent affirment que la famille d'accueil s'est "très bien" ou "assez bien" occupée de l'adolescent pendant le placement (.84 et .91 respectivement), mais l'entente s'avère plutôt faible quand ils trouvent que la ressource a pris "assez mal" ou "très mal" soin du jeune (.21 et .36 respectivement). Dans les cas de désaccord,

on trouve beaucoup plus souvent un parent mécontent de la famille d'accueil associé à un jeune affichant de la satisfaction, que la situation inverse.

TABLEAU 8-5: COMPARAISON INTRA-FAMILIALE DE L'EVALUATION DE CERTAINS ASPECTS DU PLACEMENT

	PAIRES MERE-ADOLESCENT		PAIRES PERE-ADOLESCENT	
	Coefficients de similitude			
FACON DONT LA RESSOURCE S'EST OCCUPEE DE L'ADOLESCENT	N=85		N=43	
Très ou assez bien	.84		.91	
Très ou assez mal	.21		.36	
Globalement	.73		.84	
UTILITE POUR LA FAMILLE	N=72		N=39	
Beaucoup	.50	(.71)*	.56	(.68)*
Un peu	.19		.60	
Pas du tout	.36		.18	
Globalement	.36	(.60)*	.46	(.54)*
EFFET SUR L'ADOLESCENT	N=80		N=45	
Aide, amélioration	.63		.76	
Aucun changement ou détérioration	.32		.27	
Globalement	.53		.65	

* Coefficient de similitude lorsque les catégories "beaucoup" et "un peu" sont regroupées.

On observe un accord global chez 36% des paires mère-adolescent et chez 46% des paires père-adolescent à propos de l'*utilité du placement dans la résolution des problèmes rencontrés par les familles*. Ici aussi, le niveau d'entente entre le jeune et le(s) parent(s) augmente avec le degré d'utilité perçue: on est passablement d'accord pour dire que le placement a aidé au moins "un peu" la famille (.71 et .68 respectivement), mais on ne s'entend guère quand un membre - l'adolescent plus souvent que le parent - juge que celui-ci n'a été d'aucune utilité pour la famille (.36 et .18 respectivement).

Enfin, de façon globale, un peu plus de la moitié des paires maternelles (53%) et paternelles (65%) perçoivent de la même manière l'*effet du placement sur le jeune*. De fait, parent et adolescent s'accordent assez bien lorsqu'ils reconnaissent le bienfait du séjour en milieu substitut pour le jeune (.63 et .76 respectivement), mais il est rare qu'ils attribuent tous deux au placement un effet nul ou même négatif sur l'adolescent (.32 et .27 respectivement). Nul ne s'étonnera d'apprendre que les désaccords viennent trois fois plus souvent d'un parent qui, contrairement à son adolescent, ne voit pas chez ce dernier d'amélioration attribuable au placement, que de la situation inverse.

En conclusion, retenons que l'adolescent et le(s) parent(s) s'entendent passablement lorsqu'ils ont une perception positive des entrevues avec le praticien et de l'une ou l'autre des composantes de l'évaluation du placement. Par ailleurs, pour la plupart de ces variables, il existe un petit nombre de paires en désaccord parce qu'un des partenaires adopte une attitude négative et l'autre une attitude positive vis-à-vis une même question. Il serait intéressant de connaître les caractéristiques de ces paires et de ces placements - on peut faire l'hypothèse qu'ils se recrutent surtout parmi les cas de difficultés dans l'exercice du rôle parental et de conflits familiaux -, mais le nombre restreint de cas rendrait ce type d'analyse peu valide.

8.5 Normes de comportement pour les adolescents et les adolescentes

Nous abordons ici une nouvelle dimension des relations entre les parents et les jeunes, celle des normes de comportement pour les adolescents et les adolescentes auxquelles adhèrent parents et enfants. La pertinence de l'étude des normes de comportement dans le cadre de la présente recherche s'explique par les conflits parents-adolescents à l'origine d'un tiers des placements à l'adolescence. En effet, certaines de nos hypothèses tentent de relier ces conflits à un écart présumé entre les jeunes et leurs parents à propos des règles régissant le comportement des adolescents, et cela tout particulièrement dans le cas des relations que les mères et les pères entretiennent avec leurs filles.

Puisqu'il s'agit de l'étude d'une nouvelle dimension, nous présenterons d'abord brièvement les résultats descriptifs pour les trois groupes d'informateurs (8.5.1) avant d'entreprendre la comparaison intra-familiale comme telle (8.5.2).

8.5.1 Normes de comportement d'après les adolescents, les mères et les pères

Les questions portant sur les normes de comportement pour les jeunes demandaient aux informateurs *d'indiquer, idéalement, l'âge auquel ils trouveraient "acceptable" de voir une fille et un garçon adopter certains comportements*. L'éventail des situations proposées constituent, pour les familles d'adolescents, autant de sources possibles de querelles mettant aux prises parents et enfants: le choix du groupe d'amis, le contrôle des allées et venues du jeune, la fréquentation scolaire, les fréquentations et les relations sexuelles, la consommation d'alcool et de drogue et, en dernier lieu, le départ de la famille.

Le tableau 8-6 présente l'âge médian auquel ces différents comportements paraissent acceptables aux adolescents, aux mères et aux pères. Il est frappant de constater à quel point l'âge légal de la majorité imprègne les normes auxquelles adhèrent les parents pour la plupart des comportements étudiés, soit le contrôle des sorties, l'arrêt des études, les fréquentations

et les relations sexuelles, l'accès aux débits d'alcool et le départ de la maison familiale. En effet, pour toutes ces situations, la catégorie d'âge "18 ans" regroupe la majeure partie des mères et des pères - elle représente le "mode" en termes statistiques - de sorte que les âges médians observés chez les parents des deux sexes, pour les filles et pour les garçons, gravitent autour de 18 ans. Trois comportements échappent à cette règle: le choix des amis acceptable vers 15 ans, l'absentéisme scolaire réprouvé par un peu plus de la moitié des parents et la consommation de drogue rejetée par la quasi-totalité des mères et des pères, quel que soit l'âge du jeune. Une impression retenue des interviews porte à croire que certains parents éprouvent bien plus un sentiment d'impuissance devant leurs enfants devenus majeurs qu'une véritable confiance en leur maturité.

Pour leur part, les adolescents semblent avoir intériorisé des normes plus différenciées selon le type de comportement envisagé. En effet, ils pensent être capables de choisir leur groupe d'amis vers 14½ ans, de s'absenter occasionnellement de l'école et de fréquenter régulièrement un(e) ami(e) vers 16½ ans, de décider seuls de leurs sorties et d'avoir accès aux débits d'alcool autour de 17 ans; par contre, ils veulent généralement attendre la majorité pour interrompre leurs études, avoir des relations sexuelles et quitter leur famille, les deux-tiers d'entre eux rejetant la consommation de drogue à tout âge.

L'analyse des coefficients de similitude permettra d'étudier de façon plus éclairante l'écart existant entre parents et adolescents sur la question des normes. Pour l'instant, mentionnons qu'il existe *entre les groupes de jeunes et de parents* une différence d'environ une année, quant à l'âge médian, pour tous les comportements à l'étude que garçons et filles s'autorisent à adopter avant leur majorité. En outre, une proportion plus élevée de parents que d'adolescents trouvent inacceptable qu'un jeune puisse consommer de la drogue, fréquenter des débits d'alcool et avoir des relations sexuelles avant le mariage.

TABLEAU 8-6: AGE ACCEPTABLE CHEZ UN ADOLESCENT ET CHEZ UNE ADOLESCENTE POUR ADOPTER CERTAINS COMPORTEMENTS, SELON LES PARENTS ET LES JEUNES

COMPORTEMENTS	ADOLESCENTS N=143		MERES N=115		PERES N=62	
	Fille	Garçon	Fille	Garçon	Fille	Garçon
	Age médian		Age médian		Age médian	
Choisir son groupe d'amis	14.7	14.7	15.1	15.1	15.3	15.3
Décider seul(e) de ses sorties	17.3	16.8	18.0	17.4	18.2	17.2
S'absenter de l'école occasionnellement	16.8 (31%)*	16.6 (26%)	17.8 (57%)	17.0 (55%)	18.1 (66%)	17.5 (63%)
Arrêter complètement ses études	18.5	18.5	18.5	18.6	18.8	18.9
Fréquenter un(e) ami(e) régulièrement	16.5	16.8	17.0	18.2	16.8	17.8
Avoir des relations sexuelles	18.2 (1%)*	18.0 (1%)	18.5 (13%)	18.3 (8%)	18.4 (8%)	18.2 (3%)
Fréquenter des débits d'alcool	17.4 (1%)*	18.2 (1%)	18.6 (12%)	18.5 (8%)	18.6 (3%)	18.5 (5%)
Prendre de la drogue	18.4 (70%)*	18.2 (66%)	- (94%)	- (92%)	- (94%)	- (89%)
Quitter définitivement sa famille	18.6	18.5	18.6	18.5	18.6	18.5

* Pourcentage d'informateurs qui jugent un comportement inacceptable, quel que soit l'âge du jeune.

Par ailleurs, on constate que les informateurs adhèrent sur quelques points à des standards différents pour les filles et les garçons. A cet effet, soulignons qu'il arrive moins souvent aux enfants qu'aux parents de véhiculer des "doubles standards" et que cette différenciation des normes observée chez les parents est quatre fois sur cinq à l'avantage des jeunes de sexe masculin.

Les adolescents pensent que les filles peuvent fréquenter des débits d'alcool plus tôt que les garçons, mais que ces derniers sont capables de décider seuls de leurs sorties un peu plus jeunes que les filles. Pour leur part, les mères et les pères permettent aux adolescentes d'avoir des fréquentations plus hâtives que leurs frères, pavant ainsi la voie à la tradition selon laquelle les femmes se marient généralement plus tôt que les hommes. Par contre, les parents acceptent plus tôt de voir leurs garçons s'absenter occasionnellement de l'école et décider seuls de leurs sorties; en outre, une proportion légèrement plus grande d'entre eux, particulièrement de mères, interdisent aux filles d'avoir des relations sexuelles avant le mariage et de fréquenter des débits d'alcool. Il est donc possible d'affirmer que les parents ont tendance à être un peu plus restrictifs à l'égard des adolescentes qu'ils ne le sont vis-à-vis les adolescents.

8.5.2 Comparaison intra-familiale des normes de comportement

La comparaison intra-familiale des normes de comportement pour les adolescents et les adolescentes révèle des niveaux d'accord entre parent et enfant d'une même famille variant passablement selon le type de comportement envisagé (voir tableau 8-7).

TABLEAU 8-7: COMPARAISON INTRA-FAMILIALE DES NORMES DE COMPORTEMENT POUR LES ADOLESCENTS ET LES ADOLESCENTES

COMPORTEMENTS	AGE ACCEPTABLE	PAIRES MERE-ADOLESCENT N=82		PAIRES PERE-ADOLESCENT N=44	
		Fille	Garçon	Fille	Garçon
		Coefficients de similitude		Coefficients de similitude	
Choix d'amis	14 ans et moins	.39	.51	.67	.51
	15 ans et plus	.36	.49	.59	.60
	globalement	.37	.50	.63	.56
Contrôle des sorties	17 ans et moins	.68	.70	.45	.64
	18 ans et plus	.62	.44	.50	.32
	globalement	.65	.61	.48	.53
Absentéisme scolaire	17 ans et moins	.37	.43	.17	.20
	18 ans et plus	.08	.22	.13	.27
	jamais	.38	.35	.53	.42
	globalement	.32	.35	.36	.32
Interruption des études	17 ans et moins	.23	.32	.00	.00
	18 ans et plus	.70	.79	.80	.83
	globalement	.57	.68	.67	.71
Fréquentations	17 ans et moins	.62	.49	.63	.71
	18 ans et plus	.13	.39	.34	.48
	globalement	.48	.45	.54	.63
Relations sexuelles	17 ans et moins	.32	.51	.24	.41
	18 ans et plus	.66	.67	.68	.60
	jamais	.17	.00	.00	.00
	globalement	.53	.57	.51	.51
Débits d'alcool	17 ans et moins	.14	.23	.13	.18
	18 ans et plus	.82	.69	.83	.63
	jamais	.00	.00	-	.00
	globalement	.59	.55	.71	.48
Drogue	oui	.13	.18	.14	.11
	non	.81	.79	.84	.76
	globalement	.68	.67	.73	.62
Départ de la maison	17 ans et moins	.43	.16	.44	.18
	18 ans et plus	.95	.85	.94	.88
	globalement	.90	.75	.89	.79

Voyons d'abord les comportements pour lesquels existe un degré élevé d'accord intra-familial (coefficients globaux égaux ou supérieurs à .60). L'âge favorable au départ des garçons et des filles de la maison familiale suscite le plus haut niveau d'entente entre parents et adolescents; rien là de très surprenant puisqu'ils indiquent en général l'âge légal de la majorité. En outre, on constate un niveau d'accord assez élevé parmi les paires maternelles et/ou paternelles à propos des comportements suivants: la consommation de drogue dans tous les cas, l'interruption des études sauf celles des filles chez les paires mère-adolescent et le contrôle des sorties parmi les paires maternelles. De plus, les pères et leurs enfants s'accordent assez bien sur la question du choix des amis et sur l'accès aux débits d'alcool pour ce qui est des filles et sur les fréquentations régulières pour ce qui est des garçons.

Plusieurs comportements suscitent un niveau moyen d'entente entre les parents et les jeunes (coefficients globaux de .40 et .59). Telle est la situation pour les relations sexuelles dans tous les cas, les fréquentations à l'exception de celles des garçons parmi les paires paternelles et l'accès aux débits d'alcool sauf pour les filles chez les paires père-adolescent. On trouve également un niveau moyen d'accord sur le contrôle des sorties parmi les paires paternelles, sur le choix des amis pour les garçons seulement et sur l'interruption des études pour les filles parmi les paires mère-adolescent.

Enfin, les parents et les jeunes n'atteignent qu'un faible niveau (.39 et moins) d'entente pour ce qui a trait à l'absentéisme scolaire dans tous les cas et au choix du groupe d'amis pour les filles parmi les paires maternelles.

Notons que le degré d'accord entre parent et adolescent d'une même famille s'avère souvent plus élevé dans la catégorie où se trouve l'âge médian (voir tableaux 8-6 et 8-7), peut-être à cause de la concentration des effectifs autour de cet âge, observée chez les uns comme chez les autres.

L'analyse intra-familiale des normes du comportement adolescent vient confirmer l'existence - décelée au niveau des groupes d'informateurs - d'une certaine divergence de vue entre les parents et les jeunes sur les points

suivants: choix du groupe d'amis, absentéisme scolaire, fréquentations, relations sexuelles et accès aux débits d'alcool, pour ce qui est des paires maternelles et paternelles, et contrôle des sorties, pour ce qui est des paires paternelles exclusivement. En effet, un degré d'accord faible ou moyen au sein des paires familiales s'ajoute au constat d'un écart d'environ un an entre les normes auxquelles adhèrent les jeunes et les adultes sur ces questions. Seule la différence observée entre les groupes de parents et d'enfants à propos de la consommation de drogue ne se répercute guère sur les paires.

Ces résultats convergents contribuent à vérifier une première hypothèse suivant laquelle les conflits entre parents et adolescents s'alimentent à même l'écart existant entre les normes de comportement pour les jeunes auxquelles ils adhèrent respectivement. Il faut toutefois indiquer une limite importante à la vérification intégrale de cette hypothèse: l'analyse intra-familiale ne révèle pas d'écart entre générations plus prononcé dans les familles où les placements découlent spécifiquement de conflits dans les relations parents-adolescents que dans les autres. *Il y aurait donc matière à conflits dans ces familles, mais ni plus ni moins que dans l'ensemble des familles à l'étude.* Le déclencheur des placements attribués à des conflits parent-adolescent reste donc à identifier. Pour cela, il faudrait formuler de nouvelles hypothèses faisant, par exemple, intervenir la prédisposition des familles reconstituées à connaître ce type de placement: le seuil de tolérance des parents et/ou des jeunes vis-à-vis les conflits familiaux s'avère peut-être plus bas dans les familles reconstituées que dans les autres.

Une autre hypothèse de la présente recherche, tentant d'expliquer le plus grand nombre de placements d'adolescents en famille d'accueil chez les filles que chez les garçons, fait référence à une attitude plus restrictive des parents vis-à-vis le comportement des adolescentes que vis-à-vis celui des adolescents, d'où un risque plus élevé de conflits parents-enfants impliquant des filles.

A cet égard, l'analyse intra-familiale n'apporte pas de résultats probants puisque, pour la majorité des points étudiés, il n'y a pas de désaccord plus profond entre les parents et les jeunes à propos du comportement des filles qu'à propos de celui des garçons; cette situation s'observe tant pour l'ensemble des paires maternelles et paternelles que pour le groupe de paires concernées spécifiquement par les placements attribués à des conflits.

Il vaut tout de même la peine de mentionner les quelques différences observées chez les paires entre les attitudes à l'endroit des filles et celles à l'endroit des garçons. Les paires maternelles font preuve d'un plus faible degré d'accord pour le choix des amis et l'interruption des études chez les adolescentes; par contre, les paires paternelles affichent un niveau d'entente plus faible concernant le choix du groupe d'amis et l'accès aux débits d'alcool pour les garçons et concernant les fréquentations régulières pour les filles. En définitive, le comportement des adolescentes fait un peu plus souvent que celui des adolescents l'objet d'un désaccord entre le jeune et le(s) parent(s), particulièrement parmi les paires maternelles.

On a déjà constaté qu'un plus grand nombre de filles que de garçons sont placées en famille d'accueil à l'adolescence (voir chapitre 4), mais que les adolescentes ne risquent pas plus que les adolescents de connaître des placements attribués à des conflits avec leurs parents (voir chapitre 5). L'analyse des données relatives aux normes de comportement pour les jeunes des deux sexes a démontré l'adhésion des parents à des "doubles standards" comportant une vision un peu plus restrictive des comportements acceptables pour une jeune fille que pour un jeune homme; sur ce point, notre deuxième hypothèse se vérifie. Malgré cela, c'est à peine si l'on décèle au sein des familles un désaccord plus prononcé sur les règles de comportement applicables aux adolescentes que sur celles destinées aux adolescents. Le comportement des filles n'engendrerait donc ni plus ni moins de conflits entre parents et adolescents que celui des garçons; en cela, notre hypothèse ne se vérifie pas, ce qui paraît cohérent avec le fait que les placements découlant de conflits familiaux ne concernent ni plus ni moins les filles que les garçons.

8.6 Résumé

L'analyse comparative intra-familiale permet de découvrir que la plupart des parents et des adolescents s'entendent sur le fait qu'avant son placement en famille d'accueil, le jeune éprouvait ou n'éprouvait pas certaines difficultés d'ordre physique, psychologique ou scolaire; cependant, lorsqu'ils rapportent des difficultés chez l'adolescent, parents et enfants ne tombent guère d'accord sur leur acuité.

On observe également un niveau élevé ou même très élevé d'accord à l'intérieur des familles sur les aspects principaux du cheminement vers le placement: la raison de placement invoquée par l'informateur, l'identité de la personne ayant effectué la demande d'aide au Centre de services sociaux - surtout lorsqu'il s'agit d'un membre de la famille nucléaire - et le degré de nécessité conféré au placement - sauf pour les cas où le placement n'est pas jugé nécessaire par le parent ou l'adolescent.

La moitié des paires maternelles et près des deux-tiers des paires paternelles s'entendent sur la fréquence des rencontres parent-adolescent au cours du placement; trois fois sur quatre, les partenaires qui ont eu des rencontres en ont retiré un même niveau de satisfaction. A peine 50% des paires maternelles et paternelles arrivent à percevoir avec justesse les changements qui se produisent dans les sentiments du partenaire pendant le placement; l'affection accrue de certains adolescents pour leur mère constitue le changement perçu avec le plus d'exactitude au sein des familles. Enfin, les parents et les adolescents s'entendent moins bien dans leurs aspirations au retour du jeune à la maison que dans leur évaluation du degré de probabilité de ce retour; l'accord sur ce dernier point caractérise surtout les familles qui jugent peu ou pas probable le retour de l'adolescent.

L'analyse révèle un niveau élevé d'accord chez les paires maternelles et un accord moyen chez les paires paternelles sur le fait que les entrevues avec le praticien leur ont apporté de l'aide ou non; parents et adolescents s'entendent beaucoup plus dans les cas où ils reconnaissent l'utilité de ces entrevues. Il est rare de voir un jeune et son ou ses parents exprimer les

mêmes attentes vis-à-vis le Centre de services sociaux; l'attente la plus susceptible d'être mentionnée conjointement est celle portant sur un changement de comportement chez l'adolescent.

Près de 80% des paires maternelles et paternelles font une évaluation similaire de la famille d'accueil, tandis qu'environ 60% d'entre elles partagent la même opinion sur l'utilité du placement pour la famille et pour l'adolescent. Pour chacun des volets de l'évaluation du placement, l'accord entre le parent et l'adolescent est beaucoup plus grand dans les cas où leur perception est positive.

Quant aux normes de comportement pour les adolescents et les adolescentes, certaines suscitent un niveau élevé d'accord intra-familial: l'âge idéal pour interrompre les études, consommer de la drogue et quitter la maison. Plusieurs autres ne recueillent qu'un niveau moyen d'accord entre parents et enfants: l'âge pour choisir ses amis, décider seul de ses sorties, avoir des fréquentations régulières et des relations sexuelles et entrer dans les débits d'alcool. Enfin, parents et adolescents ne s'entendent guère sur la question de l'absentéisme scolaire.

Les normes de comportement pour les adolescents et les adolescentes sont donc susceptibles de provoquer et/ou d'alimenter des conflits entre générations; toutefois, contrairement à l'une de nos hypothèses, l'écart entre les normes auxquelles adhèrent les parents et les adolescents ne paraît pas plus profond dans les familles où le placement est attribué à des conflits familiaux que dans les autres.

CONCLUSION

En conclusion, nous rappellerons les principaux résultats de la recherche en les comparant, lorsque cela est possible, avec ceux de l'enquête de Jacques Vachon portant sur le placement d'enfants de 0 à 12 ans en milieu substitut. Nous présenterons également une typologie des placements d'adolescents en famille d'accueil établie à partir des différentes catégories de problèmes à l'origine des placements. Enfin, nous indiquerons quelques pistes de recherche suggérées par nos données. Tout au long de la conclusion, certaines implications pratiques des résultats les plus saillants seront soulignées.

La comparaison avec la recherche de Jacques Vachon comporte toutefois une limite importante. En effet, seulement 44% des placements d'enfants étudiés sont des placements en famille d'accueil - donc tout à fait comparables aux nôtres - et le type d'analyse effectué ne permet pas, la plupart du temps, d'identifier les caractéristiques propres à cette catégorie de placements. Une telle comparaison placement d'enfants/placement d'adolescents

ne peut donc avoir qu'une valeur indicative; cependant, même à ce titre, elle comporte un intérêt certain.

PRINCIPAUX RESULTATS

Les principaux résultats présentés touchent à la fois les aspects "objectifs" du placement, comme les caractéristiques des familles d'adolescents ou celles des jeunes eux-mêmes, et les dimensions inhérentes à l'expérience du placement, qu'il s'agisse du cheminement vers le placement, des relations parents-adolescents pendant le placement ou de l'intervention du Centre de services sociaux, dimensions qui constituent le coeur de cette recherche.

L'étude de toutes ces composantes du phénomène vise à faire mieux connaître la dynamique du placement d'adolescents en famille d'accueil, permettant ainsi de resituer le placement parmi les différentes formes d'aide susceptibles d'être offertes aux familles et aux jeunes en difficulté.

Caractéristiques des familles d'adolescents

Trois types de familles peuvent faire l'expérience du placement d'un adolescent en famille d'accueil et ce sont, par ordre d'importance, les familles monoparentales, les familles biparentales d'origine et les familles reconstituées.

Presque la moitié des adolescents placés appartenaient, avant leur placement, à des familles monoparentales ayant pour la plupart une femme à leur tête. Ces familles correspondent au portrait-type de la famille monoparentale au Canada tracé par le Conseil national du bien-être social:

> *"Lorsqu'il est question de "familles monoparentales", on pense le plus souvent à de jeunes femmes ayant à leur charge plusieurs enfants en bas âge. En réalité, l'exemple typique de la mère seule est celui d'une femme séparée ou divorcée de 40 à 45 ans dont les enfants sont des adolescents."*
> *(La femme et la pauvreté, p. 12)*

Les jeunes appartenant avant leur placement à des familles biparentales vivaient dans près de la moitié des cas au sein de familles "reconstituées", c'est-à-dire composées d'un des parents naturels - - habituellement la mère - et de son nouveau conjoint. Un peu moins d'un tiers des adolescents placés habitaient donc avec leur mère et leur père avant le placement. Notons déjà, en anticipant, qu'à chaque catégorie de familles correspond un type de placements assez spécifique.

On ne saurait trop insister sur les conditions de vie difficiles de la grande majorité des familles des adolescents placés: avant le placement du jeune, 60% d'entre elles vivaient dans la pauvreté, 21% disposaient de revenus inférieurs au revenu médian du Québec et 19% de revenus plus élevés.

Ces résultats, en s'ajoutant à ceux de l'étude de Jacques Vachon, indiquent que les familles pauvres sont beaucoup plus susceptibles que les autres de faire l'expérience d'un placement d'enfant ou d'adolescent en famille d'accueil. Même si elle ne représente pas la cause principale et/ou directe du placement, la pauvreté paraît intimement liée aux circonstances et aux problèmes familiaux qui provoquent les placements en famille d'accueil. Quant on sait que la plupart de ces ménages défavorisés sont des familles monoparentales matricentriques vivant de l'aide sociale, les propos suivants de Jacques Vachon prennent tout leur sens:

> *"Ces conditions de privation, entraînant avec elles toute une gamme de pressions psychologiques, sociales et économiques plus ou moins connues, constituent la toile de fond de la vie quotidienne de ces familles. L'état d'équilibre dans l'organisation de vie des familles défavorisées repose sur des mécanismes fragiles susceptibles d'être facilement brisés"* (Op. cit., p. 29).

Cependant, les placements d'adolescents en famille d'accueil surviennent plus souvent que ne le font les placements d'enfants - en famille et/ou en centre d'accueil - parmi des familles ayant un niveau de vie égal ou

même supérieur à la moyenne (19% vs 6%). Ces ménages, qui comptent presque toujours au moins un de leurs membres sur le marché du travail, sont plus susceptibles de se recruter parmi les familles monoparentales patricentriques, les familles reconstituées et surtout les familles biparentales d'origine.

Enfin, la majorité des mères et des pères d'adolescents placés - surtout les plus âgés parmi ces parents - adhèrent à une conception très autoritaire des rapports parents-adolescents et ils perçoivent généralement ces relations comme une expérience difficile. Ces attitudes se retrouvent tant parmi les familles monoparentales et les familles reconstituées que parmi les familles biparentales.

A la lumière de ces faits, il est possible d'identifier un certain nombre de mesures qui pourraient contribuer à la *prévention des placements d'adolescents en famille d'accueil*. Ces mesures d'ordre économique, juridique et social s'adressent prioritairement, mais non exclusivement,aux deux principaux groupes à risque identifiés plus haut qui, bien souvent, n'en forment qu'un: les familles monoparentales dirigées par une femme et les familles pauvres.

La pauvreté dans laquelle vivent la majorité des ménages bénéficiaires de placements commande des mesures préventives d'ordre économique visant à procurer à ces familles des ressources financières mieux adaptées à leurs responsabilités. Qu'il suffise d'en mentionner quelques-unes: remplacement de l'exemption pour enfant(s) à charge par un crédit d'impôt remboursable -- plus avantageux pour les familles à faibles revenus -, versement d'un crédit d'impôt remboursable aux parents seuls dont le revenu est inférieur à la moyenne, etc. Quant aux mesures juridiques, elles portent sur la réforme des régimes matrimoniaux requise pour assurer l'égalité économique et juridique de la femme et de l'homme pendant la durée du mariage et advenant sa dissolution[1].

---

1. Pour plus de détails sur ces questions, voir:
   - Conseil du statut de la femme, *Pour les Québécoises, égalité et indépendance*, Gouvernement du Québec, Québec, 1978 et
   - Conseil national du bien-être social, *La femme et la pauvreté, rapport du Conseil national du bien-être social*, Ottawa, 1979.

Les principales mesures sociales préconisées sont de deux ordres. Les premières devraient permettre aux femmes chefs de famille qui le peuvent et le souhaitent - compte tenu de leur état de santé, du nombre et de l'âge de leurs enfants, etc. - d'accéder à l'indépendance financière, et, partant, à un niveau de vie un peu plus élevé; ces mesures relèvent surtout de la formation professionnelle des femmes, de programmes de création d'emploi et de l'amélioration des conditions de travail (horaires, garderies sur les lieux de travail, etc.).

Le deuxième type de mesures sociales consiste en la multiplication de ressources communautaires, pouvant d'ailleurs faire appel à des bénévoles, qui partageraient avec les mères et/ou les pères une partie des tâches découlant de leur rôle de parent, tout en ayant le double avantage de maintenir les jeunes dans leur milieu naturel et de contribuer à leur développement. Mentionnons tout particulièrement les ressources de garde pour les familles comprenant, en plus d'un ou de plusieurs adolescents, un ou des enfants en bas âge[2] et les ressources de loisirs, surtout celles destinées aux adolescents - centre de loisirs, maison des jeunes, etc. -, actuellement très déficientes dans des régions comme celle de Laurentides-Lanaudière.

La plupart de ces réformes ne relèvent pas des Centres de services sociaux; toutefois, les organismes sociaux (Centres de services sociaux, Centres locaux de services communautaires, etc.) devraient intervenir plus souvent pour dénoncer des situations intolérables et réclamer de telles mesures susceptibles d'améliorer les conditions de vie des groupes parmi lesquels se recrute la majorité sinon de l'ensemble de leur clientèle, du moins des bénéficiaires de placements d'enfants et d'adolescents.

En outre, il nous paraît urgent d'entreprendre dans les Centres de services sociaux une réflexion en profondeur sur la pauvreté - ses causes,

---

2. Voir,à cet égard, la nouvelle *Loi sur les services de garde à l'enfance* (loi 77), Editeur officiel du Québec, 1979.

ses manifestations et ses conséquences - afin de mieux comprendre la genèse et le développement des problèmes psycho-sociaux qui conduisent les gens vers ce type d'organismes et, par conséquent, d'identifier les modes d'intervention les plus appropriés pour aider les bénéficiaires à résoudre leurs difficultés.

Caractéristiques des adolescents et adolescentes placés en famille d'accueil

Le placement en famille d'accueil à l'adolescence dans la région Laurentides-Lanaudière implique un plus grand nombre de filles que de garçons.

Les résultats de la recherche de Jacques Vachon et ceux de la présente étude tendent à montrer que filles et garçons occupent une position différente par rapport au placement en milieu substitut, quel que soit leur âge. Durant l'enfance, les filles risquent beaucoup moins que les garçons de connaître un placement en famille ou en centre d'accueil. A l'adolescence, bien que la probabilité de placement soit à peu près la même pour les jeunes des deux sexes, si un placement survient, les filles paraissent plus susceptibles d'aller en famille d'accueil et les garçons en centre d'accueil.

Toutefois, l'expérience du placement en famille d'accueil est à peu près la même qu'il s'agisse d'un adolescent ou d'une adolescente.

Les placements en famille d'accueil affectent autant d'adolescents âgés de 12 à 14 ans lors du placement que de jeunes âgés de 15 à 17 ans. Ces placements touchent davantage les aînés de sorte qu'on peut se demander si, dans ces cas, le ou les autres enfants de la famille risquent d'être placés à leur tour lorsqu'ils atteindront l'âge de l'adolescence. Enfin, le placement en famille d'accueil à l'adolescence constitue généralement pour le jeune sa première expérience de placement en milieu substitut.

Au plan des relations entre parents et adolescents, la majorité des jeunes placés en famille d'accueil partagent une perception positive du rôle que les parents en général sont appelés à exercer auprès de leurs adolescents. Cependant, vers l'âge de 15 ans, ils commencent à vouloir prendre une certaine

distance vis-à-vis l'autorité parentale et, vers 17 ans, ils sont plus portés à voir les parents comme une source de problèmes.

On verra plus loin que seule une petite minorité d'adolescents ont été placés en famille d'accueil à cause de leurs propres problèmes. Toutefois, il semble bien qu'avant leur placement la majorité des jeunes éprouvaient des difficultés - majeures ou mineures - dans leur relation à l'autorité et leur adaptation au milieu scolaire, tandis que la moitié d'entre eux rencontraient au moins quelques difficultés au niveau de l'ouverture aux autres, de l'agressivité et/ou de l'apprentissage scolaire. Les mères perçoivent plus volontiers que les pères et les adolescents des difficultés importantes à l'un et/ou l'autre de ces plans chez le jeune.

La grande majorité des adolescents placés en famille d'accueil fréquentent l'école secondaire; cependant, la plupart d'entre eux accusent au moins une année de retard scolaire et ils s'avèrent plus susceptibles que l'ensemble des étudiants de poursuivre un programme de formation professionnelle ou même de fréquenter une classe d'adaptation scolaire.

Tous ces résultats démontrent combien l'école constitue un milieu privilégié pour le dépistage des jeunes aux prises avec des difficultés dans leurs familles et, de ce fait, susceptibles de connaître un placement en famille d'accueil. La probabilité est grande, on le voit, que ces adolescents, par l'effet conjugué de leur origine sociale et des problèmes psycho-sociaux vécus dans leurs familles, rencontrent des difficultés d'adaptation et/ou d'apprentissage scolaires. Dans une telle perspective de prévention et de dépistage, nos données suggèrent également que les ressources professionnelles actuelles et éventuelles en milieu scolaire soient prioritairement consacrées aux étudiants des classes d'adaptation scolaire et à ceux des programmes professionnels.

Cheminement vers le placement

Les placements d'adolescents en famille d'accueil découlent d'abord des problèmes rencontrés par les parents (40%) - autant comme personnes que spécifiquement comme parents - et des conflits dans les relations parents-adolescents (33%), ensuite d'une combinaison de difficultés affectant à la fois l'adolescent et son ou ses parents (17%) et, enfin, des problèmes du jeune lui-même (9%).

Si l'on se place du point de vue des personnes concernées par ces différents types de difficultés, on peut dire que les problèmes à l'origine des placements impliquent seulement l'adolescent dans 9% des cas, autant le jeune que son ou ses parents dans 50% des cas - soit les cas de conflits et de combinaison de raisons -, le ou les parents plus que l'adolescent dans 20% des cas - lorsque ce dernier subit des attitudes parentales jugées inadéquates - et seulement le ou les parents dans 20% des cas - lorsque ceux-ci rencontrent des difficultés personnelles.

Par comparaison, les *placements d'enfants en milieu substitut* proviennent pour une part des problèmes relatifs au comportement de l'enfant (33%) - il s'agit généralement de placements en centres d'accueil - et pour une autre part des difficultés vécues par les parents soit comme personnes (39%), soit spécifiquement dans l'exercice du rôle parental (28%) - il s'agit davantage de placements en famille d'accueil.

Les difficultés rencontrées par les parents, qui semblent expliquer la presque totalité des placements d'enfants en famille d'accueil, demeurent donc une source majeure de placements dans cette catégorie de ressources à l'adolescence puisqu'elles représentent la principale ou une des principales causes de placement dans 48% de ces cas. Par ailleurs, un type de problèmes apparemment spécifique aux placements à l'étude - soit les conflits dans les relations parents-adolescents - prend une place importante parmi les motifs de placements en famille d'accueil à l'adolescence, expliquant en tout ou en partie 44% de ces placements. Quant aux difficultés propres à l'enfant ou à l'adolescent lui-même, elles constituent un motif très

secondaire de placements en famille d'accueil parmi les deux groupes d'âge.

Les problèmes rencontrés par les familles d'adolescents placés en famille d'accueil entraînent la plupart du temps le placement d'un seul enfant à la fois, soit l'adolescent.

On peut s'étonner que le placement d'un adolescent en famille d'accueil apparaisse comme la solution, même temporaire, à un tel éventail de difficultés - impliquant autant, sinon davantage les parents que les adolescents. Pour comprendre ce phénomène, il faut probablement prendre en considération les problèmes personnels attribués aux jeunes, en particulier par les mères qui en sont généralement les principales responsables, et le fait que la plupart des parents perçoivent les relations parents-adolescents comme une expérience difficile. Dans ce contexte, le placement de l'adolescent peut s'avérer libérateur pour un certain nombre de parents et même de jeunes.

Les problèmes à l'origine des placements surgissent autant durant l'année précédente que plus d'une année avant le placement. Au cours de cette période, seule une minorité de parents et encore moins d'adolescents demandent de l'aide à leur entourage ou à des organismes publics pour tenter de solutionner leurs difficultés avant qu'un placement ne soit envisagé.

Généralement, un membre de la famille nucléaire fait la démarche auprès du Centre de services sociaux: il s'agit une fois sur deux de la mère et/ou du père et une fois sur quatre de l'adolescent lui-même, presque toujours une fille. Dans les autres cas, un membre de la parenté ou un étranger - surtout un professionnel - s'adresse à l'organisme. Sous toute réserve, il semble que les requérants demandent presque toujours un placement en milieu substitut et que le Centre de services sociaux offre ce type de service à la très grande majorité d'entre eux.

Ces résultats ont conduit à la formulation d'une hypothèse suivant laquelle, dans les milieux défavorisés, le placement constituerait une réponse normative aux difficultés vécues par les familles. Dans ce contexte,

nos données mettent en évidence le rôle des services publics - sociaux, scolaires, judiciaires et de santé - sinon dans l'établissement, du moins dans le renforcement d'une telle norme dans ces milieux.

Enfin, la grande majorité des mères, des pères et des jeunes reconnaissent un caractère de nécessité au placement de l'adolescent; l'étude de Jacques Vachon révèle un point de vue assez semblable chez les parents des enfants placés. Toutefois, lorsqu'un parent ou un jeune ne voit pas ou ne voit guère la nécessité du placement, son partenaire dans la relation parent-adolescent considère généralement le placement comme nécessaire.

Ces données relatives au cheminement qu'emprunte une famille avant d'en arriver à un placement d'adolescent en famille d'accueil sont lourdes de signification, en particulier lorsqu'elles montrent qu'une bonne part des bénéficiaires ont attendu d'être pratiquement "à bout" pour venir demander de l'aide, presque toujours sous forme de placement. Dans ces conditions, au lieu d'être un ultime recours, le placement représente peut-être effectivement la seule solution possible comme tous semblent s'entendre à le dire: requérants, informateurs et praticiens, si l'on se fie au fait qu'un placement a eu lieu.

Pour corriger une telle situation, il faudrait d'abord que la société développe un éventail de ressources et de services mettant à contribution, de façon complémentaire, tant les groupes communautaires que les organismes publics et susceptibles d'aider les familles à résoudre leurs difficultés avant d'en arriver à une situation de crise. En outre, la population doit être sensibilisée au fait qu'il importe de demander de l'aide sans attendre que les difficultés rencontrées ne s'aggravent au point qu'une solution radicale s'impose. Une telle campagne de sensibilisation devrait s'efforcer, par la même occasion, de faire largement connaître les ressources et les services disponibles en dehors du placement et, cela, tant auprès de la population - tout particulièrement les groupes défavorisés - que du personnel des services publics mentionnés plus haut,à cause de leurs relations privilégiées avec d'éventuels bénéficiaires.

Enfin, ces données mettent en évidence la nécessité d'un dépistage des jeunes et des familles en difficulté par les services publics - les écoles en particulier - et les ressources communautaires.

Relations parents-adolescents pendant le placement

La moitié des adolescents placés ont vécu la totalité ou une partie de leur placement dans une famille d'accueil spécifique, c'est-à-dire une famille choisie par le(s) parent(s) et/ou le jeune lui-même. Il y a peut-être lieu de s'interroger sur la nécessité de traiter tous les placements en famille parentale comme des placements réguliers puisque, dans des milieux plus à l'aise, de tels échanges de services au sein de la parenté auraient probablement échappé à l'emprise des services sociaux.

Tout au plus, 15% des jeunes placés en famille d'accueil sont appelés à entrer en centre d'accueil plus tard au cours de leur placement.

Les trois-quarts des adolescents affirment avoir eu l'occasion de rencontrer leur mère au moins une fois pendant la durée du placement et un peu plus de la moitié auraient vu leur père. Dans la grande majorité des cas,parents et adolescents se disent satisfaits de ces rencontres.

La comparaison avec l'étude de Jacques Vachon indique que les mères d'adolescents sont plus nombreuses que celles d'enfants placés à ne rapporter aucune rencontre parent-enfant pendant le placement (18% vs 4%); au contraire, on voit moins de pères d'adolescents que d'enfants placés ne faire état d'aucune rencontre avec le jeune au cours du placement (17% vs 32%). Ces différences apparamment contradictoires peuvent s'expliquer en partie par le rôle actif - positif ou négatif - que semblent jouer les adolescents, surtout les plus vieux, au niveau des relations avec leurs parents pendant le placement.

Malgré le caractère provisoire des données sur la durée du placement, nos résultats confirment ceux de Jacques Vachon et surtout ceux de

David Fanshel[3] montrant que les rencontres parents-enfants au cours du placement favorisent le retour du jeune dans sa famille.

Par ailleurs, pendant le placement, lorsque les parents pensent à leur adolescent et lorsque ce dernier songe à sa famille, la plupart d'entre eux éprouvent de la tristesse, de l'inquiétude ou un désir de rapprochement.

Seulement la moitié des adolescents et le tiers des mères et des pères ont vu leurs sentiments à l'égard du partenaire de la relation parent-enfant se modifier au cours du placement, plus souvent dans le sens d'une amélioration que d'une détérioration.

Le seul aspect de l'étude des sentiments sur lequel une comparaison placement d'enfants/placement d'adolescents est possible concerne la perception par les parents des changements d'attitudes des enfants à leur endroit depuis le placement. On constate que les mères et les pères d'adolescents sont un peu plus susceptibles que ceux d'enfants placés de percevoir une amélioration des sentiments du jeune à leur égard (mères: 43% vs 29% et pères: 36% vs 24%).

Enfin, près de la moitié des placements d'adolescents étaient terminés lors des interviews, n'ayant duré que six mois et demi en moyenne. De leur côté, les placements toujours en cours duraient en moyenne depuis treize mois et semblaient appelés à se prolonger puisque la majorité des mères et des pères concernés, tout en souhaitant le retour de l'adolescent dans l'année, jugeaient ce retour improbable.

Par comparaison, seulement 8% des placements d'enfants étudiés par Jacques Vachon étaient terminés après environ six mois. En outre, la proportion de mères qui s'attendaient au retour de l'enfant dans l'année est inférieure à la même proportion chez les mères d'adolescents (34% vs 43%).

---

3. Op. cit. et "Parental Visiting of Children in Foster Care: Key to Discharge?" in *Social Service Review*, vol. 49, no. 4, 1975, pp. 493-514.

A la lumière des résultats de la présente étude, nous pensons qu'il y a lieu d'étendre au placement d'adolescents les recommandations de Jacques Vachon relatives aux rencontres parents-enfants durant le placement:

> *"... les organismes de placement devraient établir des politiques de nature à promouvoir les contacts entre les parents et leurs enfants placés, et à mobiliser tous les acteurs qui peuvent y être impliqués. Quant aux praticiens, ils ont un rôle capital à jouer au niveau de la motivation des parents naturels (et des adolescents, pourrait-on ajouter), de la mobilisation des parents d'accueil et au niveau de l'aplanissement des divers obstacles aux visites parentales."*
> (Op. cit., p. 186)

Intervention de la part du Centre de services sociaux

Malgré le fait que 85% des demandes de service conduisant à un placement d'adolescent émanent d'un membre de la famille ou de la parenté, la moitié des cas à l'étude ont un caractère judiciaire en ce sens qu'ils ont été référés à un moment ou l'autre à la Cour du bien-être social, remplacée par le Tribunal de la jeunesse; cette proportion se retrouve d'ailleurs chez toutes les catégories de requérants. La part des cas relevant de la Cour parmi les placements d'enfants étudiés par Jacques Vachon est à peu près identique, mais 56% de ces enfants étaient placés en centre d'accueil. La mise en application de la nouvelle Loi sur la protection de la jeunesse devrait avoir déjà modifié cette tendance marquée à recourir à l'appareil judiciaire dans la pratique du placement en famille d'accueil.

Une bonne majorité de mères et de pères et la quasi-totalité des adolescents disent avoir rencontré un praticien au moins une fois pendant le placement, la moitié du temps dans le cadre d'une entrevue individuelle. Selon les mêmes sources, les entrevues du praticien avec le(s) parent(s) et/ou le jeune auraient porté sur des questions relatives au placement - organisation, adaptation de l'adolescent à la famille d'accueil, etc. -

et sur les difficultés du jeune plus que sur les problèmes vécus par les parents et sur les relations parents-adolescents, ce qui à première vue paraît surprenant compte tenu de la nature des problèmes à l'origine de ces placements. Une grande majorité de parents et une très grande majorité d'adolescents affirment que cette ou ces entrevues avec un praticien les ont aidés.

Les principales attentes exprimées par les adolescents à l'endroit du Centre de services sociaux concernent la prolongation du placement - chez les jeunes vivant en milieu substitut lors de l'interview -, l'aide en vue d'un changement dans leur comportement et/ou l'amélioration des relations avec leurs parents. De leur côté, par ordre décroissant, les mères et les pères attendent du Centre de services sociaux un changement de comportement chez leur enfant, une amélioration des relations parents-adolescents et/ou de l'aide pour résoudre certains problèmes personnels.

La majorité des parents et la quasi-totalité des jeunes expriment de la satisfaction à l'égard de la ou des familles d'accueil utilisées par le Centre de services sociaux; le recours à des familles parentales contribue de façon notable à la satisfaction des adolescents.

Par ailleurs, la grande majorité des jeunes affirment que le placement en famille d'accueil les a aidés; seulement la moitié des parents partagent ce point de vue. Inversement, la plupart des mères et des pères, mais seulement la moitié des adolescents considèrent que le placement a amélioré la situation familiale. Chaque groupe a donc tendance à dire qu'il y trouve son compte.

Soulignons l'existence d'un certain "pattern" de réaction observable tant chez les parents que chez les adolescents. La participation à la demande de service, le caractère volontaire du placement et/ou le fait de reconnaître la nécessité du placement prédisposent les informateurs à exprimer de la satisfaction par rapport à la ressource et/ou à l'utilité du placement. Au contraire, la non-participation à la démarche auprès du Centre de services sociaux, le caractère judiciaire du placement et/ou le fait de ne pas voir

la nécessité du placement poussent les bénéficiaires à l'insatisfaction. C'est ainsi que, dans 30% à 40% des cas, parents et adolescents se trouvent en désaccord quant à l'évaluation de l'utilité du placement pour le jeune et/ou la famille.

Plusieurs des résultats relatifs à l'intervention du Centre de services sociaux peuvent susciter des interrogations sur l'un ou l'autre aspect de la pratique du service social dans le cadre d'un placement d'adolescent en famille d'accueil. Comment expliquer, en particulier, la quasi-exclusivité du placement parmi les services offerts à ces familles, le petit nombre d'entrevues avec le praticien pour plus de la moitié des parents et l'écart apparent entre l'objet de ces entrevues et la nature des problèmes à l'origine des placements.

Cependant, le caractère très subjectif de ces données doit nous garder d'en tirer des conclusions en bonne et due forme. Il serait nécessaire d'entreprendre d'autres recherches plus approfondies sur toute la question de l'intervention - études utilisant des sources plus fiables pour une telle analyse, comme les dossiers sociaux et les praticiens - pour vérifier les résultats de la présente étude et les expliquer, le cas échéant[4]. Il serait alors possible de voir s'il y a lieu de modifier certains aspects de la pratique et, si oui, lesquels et de quelle manière.

De telles remarques ne sauraient, toutefois, atténuer l'image de satisfaction vis-à-vis le placement en famille d'accueil que l'étude révèle chez les bénéficiaires et cela, notons-le, davantage encore parmi les adolescents - principaux intéressés - que parmi les parents; ces résultats sont en partie confirmés par la faible proportion de jeunes en placement lors de l'interview qui désirent franchement retourner chez leur(s) parent(s) dans l'année. Il y a effectivement plusieurs adolescents - surtout chez ceux

---

4. A titre d'exemple particulièrement intéressant, voir: Diane Bélanger, *Le traitement offert à de jeunes mésadaptés socio-affectifs au Centre de services sociaux Richelieu*, Division de la planification, Centre de services sociaux Richelieu, 1979.

qui ont demandé eux-mêmes leur placement - qui se disent, malgré tout, plus heureux en famille d'accueil que dans leur propre famille, dans la mesure où le placement leur a permis de s'émanciper prématurément d'un milieu familial inadéquat ou très conflictuel. Il faut cependant se garder d'en conclure que la famille d'accueil représente, pour ces jeunes, la ressource idéale.

Demeure le problème des bénéficiaires - surtout de certains parents dont il arrive que le comportement ou les attitudes soient mis en cause par le placement - qui, s'étant fait imposer un placement, n'en voient ni la nécessité, ni l'utilité. Peut-être y aurait-il lieu que, dans ces cas, les praticiens investissent beaucoup au niveau de l'attitude des parents à l'endroit du placement et des problèmes à l'origine de celui-ci, de manière à diminuer leur ressentiment à l'endroit du jeune et ainsi favoriser sinon le retour de l'adolescent dans sa famille, du moins un rapprochement entre parents et adolescents.

TYPOLOGIE DES PLACEMENTS D'ADOLESCENTS EN FAMILLE D'ACCUEIL

Quatre principaux types de placements d'adolescents en famille d'accueil se dégagent de la présente étude.

Le Centre de services sociaux recourt au placement d'adolescents en famille d'accueil pour répondre à un éventail de problèmes passablement diversifiés, de sorte que des situations familiales et des niveaux d'intervention bien différents s'y trouvent amalgamés. Afin d'y voir plus clair, il nous paraît essentiel de décrire chaque type de placements séparément, en regroupant les résultats qui lui sont propres.

Les quatre principaux types étudiés sont les placements attribués 1) aux difficultés de l'adolescent, 2) aux problèmes des parents comme personnes, 3) aux problèmes des parents comme parents et 4) aux conflits familiaux.

Placements attribués aux difficultés de l'adolescent

Ce type concerne les 9% de placements exclusivement ou principalement attribués aux difficultés de l'adolescent - qu'elles soient physiques, psychologiques ou de comportement -, laissant de côté les 13% de cas où des problèmes de cet ordre s'associent à d'autres sortes de difficultés.

Ces placements surviennent dans les trois catégories de familles, bien qu'un petit peu plus souvent dans les familles biparentales d'origine, et ils impliquent surtout des adolescents âgés de 15 à 17 ans.

Plusieurs données corroborent le fait que les placements de ce type découlent des problèmes des jeunes bien plus que de ceux des familles. Ces adolescents sont plus susceptibles que les autres d'éprouver des difficultés physiques, comportementales et/ou scolaires avant leur placement. En outre, la plupart d'entre eux voient sous un jour favorable la famille et les relations parents-adolescents. Enfin, ces placements impliquent presque toujours un seul enfant de la famille, soit le jeune lui-même.

Les problèmes d'adolescents à l'origine de ces placements ont tendance à apparaître au cours de l'année précédente. Les parents jouent un rôle important dans le processus conduisant au placement, tant par des demandes d'aide antérieures que par leur participation à la démarche auprès du Centre de services sociaux au cours de laquelle ils demandent rarement autre chose qu'un placement. Il n'est pas étonnant que pratiquement tous les parents voient la nécessité de ces placements; par contre, les jeunes paraissent moins portés à les considérer comme très nécessaires.

Ces placements semblent particulièrement propices aux rencontres parents-adolescents, et aux rencontres satisfaisantes pour eux tous. Par ailleurs, ils sont plus susceptibles de ne pas modifier les sentiments des jeunes à l'égard de leur mère.

Riches en renseignements, les entrevues des parents avec les praticiens procurent de la satisfaction à la grande majorité des mères. Les

parents se montrent plus enclins à attendre du Centre de services sociaux la prolongation du placement, tandis que les mères sont moins portées à attendre un changement dans le comportement de leur enfant.

Enfin, la plupart des parents observent une amélioration de l'état de leur jeune attribuable au placement et, réciproquement, les adolescents ont plus de chances d'affirmer que le placement a beaucoup aidé leur famille.

Ce premier type de placements - peu fréquent - s'avère donc principalement motivé par les besoins particuliers des adolescents, mais aussi par le sentiment de dépassement des parents devant les difficultés de leur enfant. La satisfaction manifeste des parents vis-à-vis les services reçus du Centre de services sociaux - entrevues et placement - témoigne probablement d'un sentiment de soulagement par rapport à une tâche devenue progressivement trop lourde pour eux.

Par conséquent, l'état de ces jeunes réclame des parents d'accueil qui ont su développer des habilétés leur permettant de s'occuper d'adolescents aux prises avec des difficultés spécifiques relativement importantes - familles d'accueil spécialisées - et qui peuvent s'appuyer sur des ressources et des services professionnels adaptés aux besoins des jeunes. Compte tenu de leur âge et du caractère improbable de leur réinsertion familiale, ces adolescents doivent également être aidés dans leur cheminement vers un mode de vie autonome.

Placements attribués aux problèmes des parents comme personnes

Les placements dûs à des problèmes personnels de parents - tels le décès, une maladie, un problème psychologique ou de comportement, une séparation, etc. - représentent 19% des placements à l'adolescence et ils se produisent presque toujours au sein d'une famille monoparentale.

Les adolescents concernés par ces placements paraissent plus susceptibles de présenter une ou plusieurs des caractéristiques suivantes: être âgé de 12 à 14 ans lors du placement, ne pas connaître de difficultés particulières avant

le placement, trouver ses satisfactions mais non ses préoccupations dans la vie familiale et considérer les parents comme une source d'aide plutôt que de problèmes.

Plus souvent qu'autrement, les problèmes d'ordre personnel des parents sont d'apparition récente, ils entraînent le placement de plusieurs enfants d'une même famille et ils ont rarement fait l'objet de demandes d'aide antérieures. Ces placements, généralement volontaires, résultent plus fréquemment que les autres d'une demande portant exclusivement sur le placement et effectuée, dans bien des cas, par un membre de la parenté qui se propose comme famille d'accueil. Parents et adolescents s'entendent pour accorder un caractère de grande nécessité à ces placements.

Nul ne se surprendra de découvrir que près de la moitié de ces jeunes n'ont pas rencontré leur mère au cours du placement; par ailleurs, lorsqu'ils se sont vus, parents et adolescents ont plus de chances de se dire satisfaits de leurs rencontres. Les jeunes placés par suite de problèmes personnels des parents s'avèrent les plus susceptibles de voir leurs sentiments vis-à-vis leur mère se modifier durant le placement, surtout dans le sens d'un rapprochement.

La grande majorité des mères se montrent satisfaites des rencontres avec le praticien, tandis que les pères de ce groupe paraissent plus enclins que les autres à attendre la prolongation du placement.

Les placements dûs aux problèmes des parents comme personnes engendrent beaucoup de satisfaction. En effet, les parents concernés - y inclus un certain nombre d'"autres parents" - semblent plus portés à exprimer de la satisfaction à l'égard de la famille d'accueil et à attribuer au placement un effet bénéfique sur l'adolescent. De leur côté, les jeunes ont plus de chances de dire que le placement a grandement aidé leur famille.

Ce deuxième type de placements découle donc soit de circonstances particulières et parfois passagères de la vie d'une famille - hospitalisation, décès ou séparation des parents -, soit de problèmes personnels assez sérieux

auxquels le ou les parents sont confrontés. Règle générale, dans une famille biparentale, ces difficultés n'auraient pas provoqué de placement.

On peut se demander pourquoi, particulièrement dans les situations très temporaires impliquant plus d'un enfant, les auxiliaires familiales n'ont pas davantage été mises à contribution. Par ailleurs, si l'on prend le placement pour acquis, tout semble indiquer que les besoins des adolescents concernés se résument à un milieu de vie sain pour une période de temps plus ou moins longue et qu'ils pourraient donc être satisfaits par un grand nombre de familles "normales", a fortiori par des familles parentales.

Enfin, il paraît important que les parents aux prises avec des difficultés psychologiques, conjugales et/ou de comportement reçoivent du Centre de services sociaux ou d'une autre ressource l'aide dont ils ont besoin.

Placements attribués aux difficultés des parents comme parents

Les placements découlant des difficultés des parents dans l'exercice de leur rôle parental - allant d'attitudes jugées inadéquates vis-à-vis le jeune jusqu'aux mauvais traitements - comptent pour 20% des placements d'adolescents. Ils surviennent dans les trois catégories de familles, mais plus fréquemment dans les familles reconstituées et moins fréquemment dans les familles monoparentales. Les ménages vivant de l'aide financière du gouvernement - donc pauvres - y sont sur-représentés.

Les adolescents concernés risquent davantage d'avoir de 12 à 14 ans lors du placement et de ne pas rencontrer de difficultés particulières par rapport au groupe à l'étude, sauf au niveau de l'ouverture aux autres. Pour eux, la famille et les parents représentent une source de préoccupations.

La plupart de ces placements ont un caractère judiciaire et découlent de problèmes dont l'apparition remonte à moins d'un an; près de la moitié d'entre eux affectent plusieurs enfants de la famille. Les adolescents jouent un rôle important dans le cheminement vers ce type de placement, tant par leurs demandes d'aide antérieures que par leur participation, à côté de

celle de professionnels ou d'amis, à la démarche auprès du Centre de services sociaux; dans ces cas, la demande d'aide a plus de chances de porter, de façon exclusive ou complémentaire, sur un service autre que le placement. Tandis que les parents semblent moins enclins à voir la nécessité de tels placements, les jeunes sont plus enclins à considérer ceux-ci comme très nécessaires.

Ce type de placements paraît moins favorable aux rencontres entre parents et adolescents; pourtant, la grande majorité des mères qui ont vu leur enfant se montrent satisfaites de ces rencontres. De leur côté, les adolescents sont moins susceptibles de voir leurs sentiments pour leur mère se modifier au cours du placement. Enfin, ce groupe de mères risquent davantage d'être insatisfaites des entrevues avec les praticiens et d'attendre du Centre de services sociaux la prolongation du placement.

Il n'est guère surprenant de découvrir que ces placements ont tendance à laisser les parents insatisfaits: ceux-ci sont plus enclins à se dire mécontents de la famille d'accueil et à rapporter une absence de changement ou même une détérioration chez leur adolescent à la suite du placement.

Parmi tous les parents d'adolescents placés en famille d'accueil, les adultes de ce groupe sont peut-être ceux qui vivent le plus de difficultés, puisque des problèmes personnels et/ou conjugaux peuvent alimenter leurs difficultés comme parents. Cependant, pour plusieurs d'entre eux, il faut replacer les problèmes rencontrés dans leur contexte de pauvreté et/ou dans la situation particulière des familles reconstituées - difficultés liées au triangle adolescent-parent naturel-nouveau conjoint -. En outre, ces parents se sentent probablement blâmés du fait de l'intervention du Centre de services sociaux, d'où leur attitude négative assez généralisée.

Ces adolescents, qui risquent d'avoir souffert de l'attitude du ou des parents à leur endroit, pourraient profiter de relations avec un ou des adultes particulièrement compréhensifs et "acceptants" à leur égard et susceptibles de devenir pour eux des figures d'identification - parent d'accueil, professeur, praticien social, "grand frère" ou "grande soeur",

animateur de loisirs, etc. -. Quant aux parents, malgré les résistances inhérentes à l'intervention en situation d'autorité, il importe de leur fournir l'aide personnelle, conjugale et/ou familiale dont ils ont besoin et de prévenir ainsi le placement éventuel des autres enfants de la famille, s'il y en a.

Placements attribués aux conflits à l'intérieur de la famille

Les placements attribués aux relations familiales conflictuelles, impliquant directement le jeune dans la grande majorité des cas, regroupent 33% des placements à l'étude; en outre, 11% des placements - non-inclus dans la présente catégorie - découlent en partie de conflits familiaux. Ce type de placements, qu'on retrouve dans les trois formes de familles, est toutefois moins fréquent dans les familles monoparentales et plus fréquent dans les familles reconstituées et/ou recevant de l'aide financière du gouvernement.

Les adolescents concernés s'avèrent plus susceptibles d'avoir de 15 à 17 ans lors du placement et de connaître des difficultés à divers niveaux: agressivité, relation à l'autorité, comportement en milieu scolaire et/ou délits. Au moins la moitié d'entre eux affirment que les parents et/ou la vie familiale leur causent des soucis.

Les conflits familiaux risquent plus que les autres types de problèmes de remonter à au moins un an et ils entraînent presque toujours le placement de l'adolescent seul. Dans ce type de placements, les jeunes sont plus enclins à effectuer eux-mêmes la demande d'aide au Centre de services sociaux - demande qui a plus de chances de porter sur un autre service que le placement - et à passer au moins une partie de leur séjour en milieu substitut dans une famille d'accueil de leur choix. Comme prévu, la nécessité du placement paraît plus évidente aux adolescents qu'aux parents.

Les placements dûs à des conflits se révèlent les moins favorables de tous aux rencontres parents-enfants. Bien que la grande majorité des jeunes rapportent des rencontres avec leur mère au cours du placement, celles-ci

s'en disent pour la plupart insatisfaites. De leur côté, les pères paraissent plus susceptibles de ne pas voir leur jeune et ces derniers d'exprimer de l'insatisfaction vis-à-vis les rencontres avec leur père. Enfin, les adolescents sont plus portés à ne pas voir de changement dans les sentiments pour leur mère durant le placement, contrairement aux pères dont les sentiments pour leur enfant ont plus de chances de s'améliorer.

Près de la moitié des mères se montrent insatisfaites des entrevues avec le praticien. Par ailleurs, les mères et les pères risquent plus d'être insatisfaits de la famille d'accueil et les adolescents d'affirmer que le placement n'a apporté à leur famille qu'une aide bien relative.

Dans ce dernier type, il semble que les comportements adoptés par l'adolescent confrontés aux attitudes plutôt autoritaires des parents provoquent des conflits susceptibles d'entraîner le placement du jeune. Cette dynamique se produit surtout dans les familles comportant deux parents et tout particulièrement dans les familles reconstituées (voir triangle décrit plus haut).

Ces adolescents requièrent donc des parents d'accueil, assez jeunes de préférence, capables d'exercer une certaine autorité tout en respectant et même en favorisant leur autonomie croissante; dans certains cas, d'autres types de ressources pourraient être envisagés - familles d'accueil d'hébergement, foyers de protection sociale, appartements supervisés, etc. -.

Il importe, en outre, d'aider ces jeunes à résoudre leurs difficultés personnelles et à se préparer à un mode de vie autonome - formation et accès au marché du travail - tout en essayant d'assouplir les attitudes des parents vis-à-vis l'adolescent et, il va sans dire, d'améliorer les relations familiales. L'intervention auprès du ou des parents et celle auprès de la famille s'imposent encore davantage si un ou plusieurs autres enfants plus jeunes vivent à la maison, dans le but de prévenir leur placement éventuel.

QUELQUES PISTES DE RECHERCHE

Au terme de ce rapport, nous sommes tentée d'affirmer que les dimensions de l'expérience du placement d'adolescents en famille d'accueil étudiées ici ont un niveau de généralité tel que plusieurs de nos résultats reflètent la réalité de ce type de placements dans l'ensemble du Québec français. En effet, au-delà de certaines particularités, les différentes régions du Québec francophone ont une composition sociale relativement similaire; de plus, les fonctions et les clientèles assignées par les lois québécoises aux Centres de services sociaux ainsi que les écoles de formation et de pensée génèrent probablement une pratique du service social assez semblable d'un Centre de services sociaux à l'autre. Les réactions à la présente recherche de la part d'intervenants sociaux des différentes régions du Québec devraient contribuer à vérifier cette assertion sur le niveau de généralisation des résultats de l'enquête.

Par ailleurs, cette étude ouvre plusieurs pistes de recherche qui ne demandent qu'à être explorées. Mentionnons-en quelques-unes.

Pourquoi les adolescentes sont-elles davantage orientées vers les familles d'accueil et les adolescents vers les centres d'accueil? Ce phénomène découle-t-il de la nature des problèmes à l'origine des placements, de la disponibilité des ressources ou encore de l'attitude différenciée de la société vis-à-vis les filles et les garçons?

Pour mieux cerner la question de la demande et de l'offre de service, il faudrait comparer nos données avec celles relatives à un groupe de cas où la demande de placement a été refusée par le Centre de services sociaux. On pourrait ainsi connaître la proportion de demandes de placement refusées, les caractéristiques et la situation des bénéficiaires auxquels on refuse un placement par rapport à celles des bénéficiaires de placements d'adolescents et le type de services "alternatifs" qui leur sont offerts et éventuellement rendus.

Il serait également intéressant d'entreprendre une étude sur les mérites respectifs de différents types de ressources pour les adolescents en difficulté: famille d'accueil régulière, famille d'accueil d'hébergement, foyer de protection sociale, foyer de groupe de réadaptation, etc. Grâce à une telle étude, il serait possible d'identifier les types d'adolescents et de situations auxquels chacun est le mieux adapté.

Enfin, une recherche longitudinale permettrait de connaître l'évolution de la situation familiale et des relations parents-adolescents une fois le placement terminé, ainsi que le devenir de l'adolescent après le retour dans sa famille et/ou après avoir adopté un mode de vie autonome. Comment, en effet, terminer une telle recherche sans s'interroger sur ce que deviennent, plusieurs années après le placement, ces adolescents et ces familles que le Centre de services sociaux a, semble-t-il, aidés à traverser une période difficile.

BIBLIOGRAPHIE

Association des Centres de services sociaux du Québec et ministère des Affaires sociales, (1979a), *Opération 30,000, rapport final*, Québec.

Association des Centres de services sociaux du Québec et ministère des Affaires sociales, (1979b), *Opération 30,000, annexe statistique*, Québec.

Association des Centres de services sociaux du Québec et ministère des Affaires sociales, (1979c), *Opération 30,000, cahier synthèse*, Québec.

BEDARD, Danièle et Martin LEMMENS, (1978), *Familles d'accueil. Attitudes des parents et fonctionnement des enfants*, Centre de services sociaux de l'Estrie, Sherbrooke.

BELANGER, Diane, (1976), *Profil socio-économique des familles d'accueil de la région 6-C*, Division de la recherche, Centre de services sociaux Richelieu, Longueuil.

BELANGER, Diane et coll., (1979), *Le traitement offert à de jeunes mésadaptés socio-affectifs au Centre de services sociaux Richelieu*, Division de la planification, Centre de services sociaux Richelieu, Longueuil.

BELANGER, Pierre et al., (1978), "Commentaires critiques sur le livre vert", in *Prospectives*, Centre d'animation, de développement et de recherche en éducation (C.A.D.R.E.), Montréal, vol. 14, nos 1-2, pp. 9 à 26.

BLALOCK, Hubert M. Jr., (1972), *Social Statistics*, McGraw-Hill Book Company, Toronto.

BLOCH, Donald A. et coll., (1979), *Techniques de base en thérapie familiale*, Editions France-Amérique, Montréal.

BOUTIN, Jean-Guy, (1974), "Etude comparative des statistiques de placement d'enfants au Québec et en Ontario", in *Administration hospitalière et sociale*, pp. 7-11.

BOYER-CAOUETTE, Diane et Lise GOSSELIN, (1979), *Les enfants de la famille monoparentale matricentrique*, Ecole de psycho-éducation, Université de Montréal, Montréal.

BRISEBOIS-PRANNO, Christiane et Alexandre ZENIE, (1980), *Problématique des enfants maltraités dans la région Laurentides-Lanaudière, étude de dossiers*, Comité de la protection de la jeunesse et Centre de services sociaux Laurentides-Lanaudière.

CARISSE, Colette et coll., (1974), *La famille québécoise: mythe et réalité*, Conseil des Affaires sociales et de la Famille, ministère des Affaires sociales, Editeur officiel du Québec.

CARRIER, Gérard et coll., (1977a), *Programme famille-enfance, Zone Québec, Rapport final 1, Etude de la clientèle*, Service de la recherche, Centre de services sociaux de Québec, Québec.

CARRIER, Gérard et coll., (1977b), *Programme famille-enfance, Zone Québec, Rapport final 2, Etude de l'intervention*, Service de la recherche, Centre de services sociaux de Québec, Québec.

Conseil canadien de développement social, (1979), *Données de base sur la pauvreté au Canada*, Ottawa.

Conseil des Affaires sociales et de la Famille, (1978), *La situation des familles québécoises*, Etudes et avis du C.A.S.F., ministère des Affaires sociales, Québec.

Conseil du statut de la femme, (1978), *Pour les québécoises, égalité et indépendance*, Editeur officiel du Québec.

Conseil national du bien-être social, (1976), *Seul dans un monde à deux, rapport du Conseil national du bien-être social sur les familles monoparentales du Canada*, Ottawa.

Conseil national du bien-être social, (1979), *La femme et la pauvreté, rapport du Conseil national du bien-être social*, Ottawa.

CRESPO, Manuel et Monique COURNOYER, (1978), *Ecole polyvalente et inadaptation, Une étude des effets de l'organisation scolaire au début du secondaire*, Service des études, Division des services spéciaux, Commission des écoles catholiques de Montréal (C.E.C.M.), Montréal.

DUTRENIT, Jean-Marc, (1976), "Ethos du service social et enfance en danger", in *Revue française de sociologie*, vol. XVII, no. 4, pp. 615-632.

FANSHEL, David, (1975), "Parental Visiting of Children in Foster Care: Key to Discharge?", in *Social Service Review*, vol. 49, no. 4, pp. 493-514.

FANSHEL, David and Eugene B. SHINN, (1977), *Children in Foster Care: A Longitudinal Investigation*, Columbia University Press, New-York.

FORGET, Claude, (1976), *Livre blanc sur l'adoption*, ministère des Affaires sociales, Québec.

FORTIN, Carole, Louise DUMAIS-CHARRON et Jean-Pierre HOTTE, (1979), *Situation des femmes parents uniques de la région métropolitaine de Montréal*, Ecole de psycho-éducation, Université de Montréal, Montréal.

FRECHETTE, Marcel et Marc LEBLANC, (1979), *La délinquance cachée à l'adolescence*, Inadaptation juvénile, cahier 1, Groupe de recherche sur l'inadaptation juvénile (G.R.I.J.), Université de Montréal, Montréal.

Gouvernement du Québec, (1977), *Loi sur la protection de la jeunesse*, Editeur officiel du Québec, Québec.

Gouvernement du Québec, (1979), *Loi sur les services de garde à l'enfance*, Editeur officiel du Québec, Québec.

JENKINS, Shirley and Mignon SAUBER, (1966), *Paths to Child Placement, Family Situations prior to Foster Care*, New-York City Department of Welfare and the Community Council of Greater New-York, New-York.

JENKINS, Shirley and Elaine NORMAN, (1972), *Filial Deprivation and Foster Care*, Columbia University Press, New-York.

JENKINS, Shirley and Elaine NORMAN, (1975), *Beyond Placement, Mothers View Foster Care*, Columbia University Press, New-York.

Laboratoire sur la répartition et la sécurité du revenu et Conseil du statut de la femme, *La situation économique des femmes au Québec, Vol. I: L'exposé de la question*, Collection Etudes et dossiers, La Documentation québécoise, ministère des Communications, Editeur officiel du Québec, Québec.

LAMARCHE, Yves, Marcel RIOUX et Robert SEVIGNY, (1973), *Aliénation et idéologie dans la vie quotidienne des Montréalais*, Collectif de recherche en sociologie urbaine (C.R.E.S.U.), Département de sociologie, Université de Montréal, Montréal.

MASSOT, Alain, (1979), *Cheminements scolaires dans l'école québécoise après la réforme*, Les cahiers d'A.S.O.P.E., vol. V, Aspirations scolaires et orientations professionnelles des étudiants (A.S.O.P.E.), Faculté des sciences de l'éducation, Université Laval, Québec, et Département de sociologie, Université de Montréal, Montréal.

Ministère de l'Education, (1980), *L'école s'adapte à son milieu, Enoncé de politique sur l'école en milieu économiquement faible*, Québec.

Ministère des Affaires sociales, (1976), *Statistiques des Affaires sociales, Services sociaux*, Editeur officiel du Québec, vol. 3, no. 7.

Ministère des Affaires sociales, (1977), *Statistiques des Affaires sociales, Services sociaux*, Editeur officiel du Québec, vol. 4, no. 7.

NORRIS, Miriam and Barbara WALLACE, (1965), *The Known and Unknown in Child Welfare Research: An Appraisal*, Child Welfare League of America, New-York, U.S.A.

PELLETIER, Michel et al., (1978), *Les politiques sociales et les travailleurs. Cahier V: Les fonctions de la sécurité sociale: l'idéologie*, Montréal.

RIVET-SABOURIN, Laurence, (1975), *Projet de recherche: Etude évaluative du programme de placement d'enfants*, Conception des programmes de services sociaux, ministère des Affaires sociales, Québec.

RIVET-SABOURIN, Laurence, (1976), *Le placement d'enfants en famille d'accueil au Québec: Bilan et prospective, Rapport 1: analyse documentaire concernant les services offerts aux familles ayant besoin de services de placement*, Direction générale de la planification, ministère des Affaires sociales, Québec.

ROBITAILLE, Jacqueline, (1977), *Projet de recherche sur le placement d'enfants au Centre de services sociaux Laurentides-Lanaudière*, D.S.P., C.S.S.L.L.

ROBITAILLE, Jacqueline, (1979), *Quelques caractéristiques socio-démographiques et socio-économiques de la population de la région Laurentides-Lanaudière*, Direction des services professionnels, Centre de services sociaux Laurentides-Lanaudière, Ste-Thérèse.

ROSENBLUM, Barbara, (1977), *Foster Homes and Adolescents, A Research Report*, Children's Aid Society of Hamilton-Wentworth, Hamilton.

ROUSSEAU, Romain, (1971), *La statistique descriptive et ses applications en éducation et en psychologie*, Les presses de l'Université Laval, Québec.

ROY, Laurent, (1978), *Le divorce au Québec: évolution récente*, Division des études démographiques, Registre de la population, ministère des Affaires sociales, Québec.

SATIR, Virginia, (1971), *Thérapie du couple et de la famille*, Editions de l'Epi, Paris.

SHAPIRO, Deborah, (1976), *Agencies and Children: A Child Welfare Network's Investment in Its Clients*, Columbia University Press, New-York.

Statistique Canada, (1979), *Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu, 1977*, Catalogue 13-207, Ottawa.

SUGAR, Max et coll., (1975), *The Adolescent in Group and Family Therapy*, Brunner/Mazel publishers, New-York.

VACHON, Jacques, (1973), *Soins nourriciers à Montréal: une étude de "réplication"*, Département de service social, Université de Sherbrooke, Sherbrooke.

VACHON, Jacques et coll., (1978), *Les parents face au placement*, Centre de services sociaux du Montréal métropolitain et Département de service social, Université de Sherbrooke, Sherbrooke.

Graphisme:
Marc-André Coulombe